BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
A
171
NAPOLI

530. XXI

II Suppl. Polak. A 17-1

3. 1. 21.

627.293

INSTRUCTIONS
THÉOLOGIQUES
ET MORALES
SUR
LE SYMBOLE,

Par feu Monsieur NICOLE.

TOME SECOND.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE
R.F.

A PARIS,

Chez G. DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

M. DCC. LXI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS DU LIBRAIRE.

CEtte nouvelle Edition que je donne au Public, eſt la plus complete & la plus exacte qui ait encore paru ; les autres éditions imprimées dans les pays étrangers, ou contrefaites dans le Royaume, ſont tronquées en pluſieurs endroits, & même aſſez conſidérablement ; puiſqu'il ſe trouve cent pages d'erreur dans un ſeul endroit ; outre cela, pluſieurs moitiés de Chapitres & nombre de Paſſages omis, ſans les phraſes entieres que les Libraires qui les ont imprimées, ont retranchées pour épargner les frais, & pouvoir donner leurs Editions à meilleur marché. Ainſi l'on ne peut avoir d'Editions bien exactes, que celles imprimées à Paris in-12. & in-18.

TABLE
DES
INSTRUCTIONS,
SECTIONS
ET CHAPITRES
Contenus en ce ſecond Volume.

TROISIEME INSTRUCTION.

Sur le ſecond Article du Symbole : Et en Jeſus-Chriſt ſon Fils unique.

CHAPITRE I. *Avec quel ſoin & quelle diſpoſition il faut s'inſtruire de ce qui regarde Jeſus-Chriſt,* page 1

CH. II. *Du Myſtere de l'Incarnation,* 7

CH. III. *Conduite de Dieu dans le Myſtere de l'Incarnation,* 10

CH. IV. *Raiſons que Dieu a eues dans le choix qu'il a fait du moyen de l'Incarnation de ſon Fils, pour ſauver tous les hommes. Comment l'Incarnation contribue à la gloire de Dieu,* 18

CH. V. *Avantages que Dieu a procurés aux*

hommes, en prenant pour les ſauver la voie de l'Incarnation, 27
CH. VI. *Comment la Foi, l'Eſpérance & la Charité ſont appuyées dans le Myſtere de l'Incarnation,* 33
CH. VII. *Combien l'Incarnation de Jeſus-Chriſt nous eſt utile, pour nous donner l'exemple de toutes les vertus, & nous en inſtruire avec toute autorité,* 40
CH. VIII. *Autres raiſons de l'Incarnation,* 46
CH. IX. *Queſtions touchant le Myſtere de l'Incarnation. Pourquoi c'eſt plutôt le Fils de Dieu, que le Pere ou le Saint-Eſprit, qui s'eſt incarné? Pourquoi il eſt né d'une Vierge? Si le Verbe ſe ſeroit incarné, en cas que l'homme n'eût pas péché?* 55
CH. X. *Etat du monde avant l'Incarnation,* 64
CH. XI. *Quelles ſont les préparations de la venue du Fils de Dieu, deſtinée à le rendre reconnoiſſable,* 68
CH. XII. *Principales prophéties qui prouvent que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie,* 73
CH. XIII. *Que Jeſus-Chriſt a dû être reconnu pour le Meſſie par les Juifs, même durant ſa vie,* 85
CH. XIV. *Qu'aucune des marques par leſquelles on reconnoît que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie, ne convient à Mahomet,* 91
CH. XV. *Que Jeſus-Chriſt eſt vrai Dieu,* 94
CH. XVI. *Ce que c'eſt que l'union perſonnelle, hypoſtatique & ſubſtantielle du Verbe de Dieu avec l'humanité,* 104
CH. XVII. *Expreſſions canoniques, expreſ:*

ſions douteuſes, expreſſions rejettées ſur le Myſtere de l'Incarnation, 110
CH. XVIII. *De la communication des propriétés entre les deux natures de Jeſus-Chriſt,* 123
CH. XIX. *De l'humanité de Jeſus-Chriſt,* 129
CH. XX. *Des mouvemens humains de l'ame de Jeſus-Chriſt,* 133
CH. XXI. *De la double volonté de J. C. & de ſa double opération,* 142
CH. XXII. *De l'impeccabilité de Jeſus-Chriſt,* 148
CH. XXIII. *De la liberté de Jeſus-Chriſt,* 152
CH. XXIV. *De la Sainteté de Jeſus-Chriſt,* 158
CH. XXV. *Si les hommes ſont juſtes par la juſtice de Dieu, & par la charité incréée,* 162
CH. XXVI. *De la ſcience de Jeſus-Chriſt comme homme,* 172
CH. XXVII. *Que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, n'eſt point Fils adoptif, mais Fils naturel de Dieu,* 175
CH. XXVIII. *De Jeſus-Chriſt Médiateur,* 180
CH. XXIX. *De l'Oraiſon de Jeſus-Chriſt,* 183
CH. XXX. *De la Rédemption de Jeſus-Chriſt,* 193
CH. XXXI. *Du Sacrifice de Jeſus-Chriſt.* 196

QUATRIEME INSTRUCTION.

Sur le troiſieme Article du Symbole : Qui a été conçu du Saint-Eſprit, eſt né de la Vierge Marie.

CHAPITRE I. *CE que l'Egliſe nous oblige de croire par ces paroles du Symbole :* Qui a été conçu du Saint-Eſprit, 206
CH. II. *Comment s'accomplit le Myſtere de l'Incarnation*, 208
CH. III. *De l'excellence de la grace de la ſainte Vierge*, 221
CH. IV. *Diſpoſitions générales où Jeſus-Chriſt a été dès le moment de ſa Conception*, 229
CH. V. *De la naiſſance de Jeſus-Chriſt*, 242
CH. VI. *De la vie que Jeſus-Chriſt a menée juſqu'à l'âge de trente ans*, 249
CH. VII. *Remarques ſur la vie de Jeſus-Chriſt depuis le commencement de ſa Prédication juſqu'à ſa mort*, 253
CH. VIII. *De la Doctrine de Jeſus-Chriſt*, 259
CH. IX. *Maniere de profiter de la vie & de la Doctrine de Jeſus-Chriſt*, 266

CINQUIEME INSTRUCTION.

Sur le quatrieme Article du Symbole : Qui a ſouffert ſous Ponce Pilate, a été crucifié, eſt mort, a été enſeveli.

CHAPITRE I. *DE l'importance & de la grandeur du Myſtere de la Paſſion & de la mort de Jeſus-Chriſt*, 280

CH. II. *Inſtructions ſur l'hiſtoire & les circonſtances de la Paſſion de Jeſus-Chriſt*, 288
CH. III. *Remarques hiſtoriques ſur la Paſſion de Jeſus-Chriſt*, 318
CH. IV. *De la Sépulture de Jeſus-Chriſt*, 322

SIXIEME INSTRUCTION.

Sur le cinquieme Article du Symbole : Qui eſt deſcendu aux Enfers, eſt reſſuſcité d'entre les morts le troiſieme jour.

CHAPITRE I. *DE la Deſcente de notre Seigneur aux Enfers*, 326
CH. II. *Du Purgatoire*, 331
CH. III. *De la dévotion pour les Morts*, 341
CH. IV. *De la Réſurrection de notre Seigneur Jeſus-Chriſt : Pourquoi il a fallu qu'il reſſuſcitât*, 348
CH. V. *Comment Jeſus-Chriſt a voulu établir la certitude de ſa Réſurrection*, 352
CH. VI. *Des devoirs auxquels nous ſommes obligés envers Jeſus-Chriſt reſſuſcité*, 356

SEPTIEME INSTRUCTION.

Sur le ſixieme Article du Symbole : Qui eſt monté au Ciel, eſt aſſis à la droite de Dieu le Pere tout-puiſſant.

CHAPITRE I. *DE l'Aſcenſion de notre Seigneur Jeſus-Chriſt*, 360

CH. II. *De l'état glorieux de notre Seigneur Jesus-Christ dans le Ciel*, 363

HUITIEME INSTRUCTION.

Sur le septieme Art. du Symbole : D'où il viendra juger les vivans & les morts.

CHAPITRE I. *DU Jugement dernier*, 368
CH. II. *Ce que les saintes Ecritures nous apprennent touchant le Jugement*, 371
CH. III. *Quelle doit être la disposition des Chrétiens à l'égard du Jugement*, 378
CH. IV. *Dispositions où tout Chrétien doit être à l'égard de Jesus-Christ*, 382

NEUVIEME INSTRUCTION.

Sur le huitieme Article du Symbole : Je crois au Saint-Esprit.

CHAPITRE I. *DU Saint-Esprit*, 387
CH. II. *Devoirs des Chrétiens envers le Saint-Esprit*, 392

DIXIEME INSTRUCTION.

Sur le neuvieme Article du Symbole : La sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints.

PREMIERE PARTIE.

DE L'ÉGLISE.

CHAPITRE I. *DIvers sens du mot d'Eglise ; ses diverses Parties*, 396

CH. II. *De l'Unité de l'Egliſe*, 399
CH. III. *De la Sainteté de l'Egliſe*, 406
CH. IV. *Du titre de l'Egliſe Catholique*, 414
CH. V. *De quelle ſorte le titre d'Apoſtolique doit convenir à l'Egliſe*, 421
CH. VI. *De la viſibilité de l'Egliſe*, 433
CH. VII. *De l'indéfectibilité de l'Egliſe*, 436
CH. VIII. *De l'infaillibilité de l'Egliſe*, 444.

SECONDE PARTIE.

DE LA COMMUNION DES SAINTS.

CHAPITRE I. *DU culte & de l'invocation des Saints*, 457
CH. II. *Du Schiſme*, 463

ONZIEME INSTRUCTION.

Sur le dixieme Article du Symbole : La Rémiſſion des péchés.

CHAPITRE I. *POurquoi il eſt fait mention dans le Symbole de la rémiſſion des péchés*, 472

DOUZIEME INSTRUCTION.

Sur le onzieme Article du Symbole : La Réſurrection de la chair.

CHAPITRE I. *CE qu'on doit entendre par la Réſurrection de la chair*, 476

TREIZIEME INSTRUCTION.

Sur le douzieme Article du Symbole : La Vie éternelle.

CHAPITRE I. *DE quelle maniere on doit concevoir la Vie éternelle & la gloire des Bienheureux,* 481

Fin de la Table du second Volume.

INSTRUCTIONS

INSTRUCTIONS
THÉOLOGIQUES
ET MORALES
SUR
LE SYMBOLE.

TROISIEME INSTRUCTION.

Sur le ſecond Article du Symbole : *Et en Jeſus-Chriſt ſon Fils unique.*

CHAPITRE PREMIER.

Avec quel ſoin & quelle diſpoſition il faut s'inſtruire de ce qui regarde Jeſus-Chriſt.

D. DE quelle importance eſt la connoiſſance de J. C. dans la Religion Chrétienne ?

R. Elle n'eſt pas ſeulement importante par le précepte de Dieu, qui y a attaché notre ſalut ;

puiſqu'il n'y a point d'autre nom que celui de Jeſus-Chriſt, par lequel nous puiſſions être ſauvés, comme dit ſaint Pierre (*a*); mais elle eſt auſſi importante, comme faiſant la partie la plus eſſentielle de notre Religion; comme étant ce qui nous fait proprement Chrétiens, & ce qui nous diſtingue des Déiſtes, des Juifs, des Mahométans & de toutes les Sectes, qui font, à la vérité, profeſſion de reconnoître un ſeul Dieu; mais qui ne ſont néanmoins que de fauſſes Religions : car la Religion des Chrétiens ne conſiſte pas à croire ſimplement un Dieu auteur de l'ordre des élémens; c'eſt le partage des Païens. Elle ne conſiſte pas non plus à croire ſimplement un Dieu qui exerce ſa providence ſur la vie & ſur les biens des hommes, pour donner une longue & heureuſe ſuite d'années à ceux qui l'adorent; c'eſt le partage des Juifs. Mais le Dieu des Chrétiens eſt un Dieu qui fait ſentir à l'homme qu'il eſt ſon unique bien, que tout ſon repos eſt en lui, & qu'il n'aura de joie qu'à l'aimer. Ce Dieu lui fait en même-temps ab-

(*a*) Non eſt in alio aliquo ſalus : nec enim aliud nomen eſt ſub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos ſalvos fieri. *Act.* 4. 12.

horrer les obſtacles qui le retiennent & qui l'empêchent de l'aimer de toutes ſes forces, qui ſont l'amour propre & la concupiſcence. Ce Dieu lui fait enfin ſentir qu'il y a dans la nature humaine un fonds de corruption, & que lui ſeul peut l'en guérir.

Voilà ce que c'eſt que de connoître Dieu en Chrétien. Mais pour le connoître en cette maniere, il faut que l'homme reconnoiſſe en même-temps ſa propre miſere, ſon indignité, & le beſoin abſolu qu'il a d'un médiateur pour ſe rapprocher de Dieu & pour s'unir à lui. Il ne faut point ſéparer ces connoiſſances; parce qu'étant ſéparées, elles ſont non-ſeulement inutiles, mais nuiſibles. La connoiſſance de Dieu, ſans celle de nos miſeres, fait l'orgueil; la connoiſſance de nos miſeres, ſans celle de Jeſus-Chriſt, fait le déſeſpoir; mais la connoiſſance de Jeſus-Chriſt nous exempte de l'orgueil & du déſeſpoir, & opere notre ſalut; parce que nous y trouvons Dieu, notre miſere, & la voie unique pour la réparer. Nous pouvons connoître Dieu ſans connoître nos miſeres, ou nos miſeres ſans connoître Dieu; ou même nous pouvons connoître Dieu & nos miſeres, ſans con-

noître le moyen de nous délivrer de ces miseres qui nous accablent ; mais nous ne pouvons connoître J. C. sans connoître tout ensemble, & Dieu, & nos miseres, & le remede de nos miseres ; parce que Jesus-Christ n'est pas seulement Dieu, mais que c'est un Dieu réparateur de nos miseres.

Ceux qui recherchent Dieu sans J. C. ou n'arrivent pas à le connoître, ou ils y arrivent inutilement ; parce qu'ils se forment un moyen de communiquer sans médiateur, avec Dieu qu'ils ont connu, sans connoître le médiateur ; de sorte qu'ils tombent, ou dans l'Athéisme, ou dans le Déisme, qui sont deux choses que la Religion Chrétienne abhorre également.

Il faut donc tendre uniquement à connoître Jesus-Christ, puisque c'est par lui seul que nous pouvons connoître Dieu d'une maniere qui nous soit utile.

C'est Jesus-Christ qui est le vrai Dieu des hommes, c'est-à-dire, des misérables & des pécheurs : il est le centre de tout & l'objet de tout ; qui ne le connoît pas, ne connoît rien dans l'ordre du monde, ni dans soi-même ; car, non-seulement nous ne connoissons

Dieu que par Jeſus-Chriſt, mais nous ne nous connoiſſons nous-mêmes que par lui. Sans Jeſus-Chriſt il faut que l'homme ſoit dans le vice & dans la miſere ; avec Jeſus-Chriſt l'homme eſt exempt de vice & de miſere. En lui eſt tout notre bonheur & notre vertu, notre vie, notre lumiere, notre eſpérance ; & hors de lui, il n'y a que vices, miſeres, ténebres, déſeſpoir ; & nous ne voyons qu'obſcurité & confuſion, & dans la nature de Dieu, & dans notre propre nature.

1°. Jeſus-Chriſt eſt ce grand témoignage de l'amour de Dieu pour les hommes, dont il eſt dit (*a*), que *Dieu a tellement aimé le monde, qu'il lui a donné ſon Fils unique.* Tâchons donc de le connoître, *afin que nous ſachions ce qui nous a été donné de Dieu.* Enfin, tout nous engage à connoître Jeſus-Chriſt.

2°. C'eſt le Fils bien-aimé, l'objet de la complaiſance de ſon Pere, qui nous eſt donné comme notre docteur : *Ecoutez-le* (*b*), dit l'Evangile. Il faut donc connoître celui de qui nous devons être les diſciples.

(*a*) Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium ſuum unigenitum daret. *Joan.* 3. 16.
Ut ſciamus quæ à Deo donata ſunt nobis. 1. *Cor.* 2. 12.
(*b*) Ipſum audite. *Matth.* 17. 5.

3°. C'eſt l'héritier du monde, à qui nous avons été donnés par Dieu, pour être, ou ſes enfans, ou ſes eſclaves. Nous ne pouvons nous ſouſtraire à ſon empire; mais nous pouvons, en nous aſſujettiſſant à lui par amour, éviter la rigueur de ſa juſtice, & devenir participans de ſes biens.

4°. C'eſt notre modele & celui à qui nous devons être ſemblables (*a*), pour être ſauvés; puiſqu'il ne recevra en ſon Royaume que ceux qui porteront ſon image & qui l'auront imité. Or, pour ſe conformer à lui, il le faut connoître.

5°. Enfin, c'eſt Jeſus-Chriſt qu'il faut étudier (*b*); c'eſt Jeſus-Chriſt qui doit habiter en nous (*c*); c'eſt Jeſus-Chriſt dont il faut ſe revêtir (*d*); c'eſt Jeſus-Chriſt qui doit vivre en nous, & nous en lui (*e*); & rien de cela n'eſt poſſible à celui qui ne le connoît pas.

(*a*) Quos præſcivit, & prædeſtinavit conformes fieri imaginis Filii ſui. *Rom.* 8. 29.

(*b*) Vos autem non ita didiciſtis Chriſtum. *Eph.* 4. 20.

(*c*) Des vobis... Chriſtum habitare per fidem in cordibus veſtris. *Eph.* 3. 17.

(*d*) Quicumque in Chriſto baptiſati eſtis, Chriſtum induiſtis. *Gal.* 3. 27.

(*e*) Vivo autem, jam non ego; vivit verò in me Chriſtus. *Gal.* 2. 20.

CHAPITRE II.

Du myſtere de l'Incarnation.

D. QU'eſt-ce qu'il eſt important que tout le monde connoiſſe du myſtere de l'Incarnation ?

R. Il eſt important que tout le monde ſache, au moins généralement, en quoi conſiſte ce myſtere, & de quelle ſorte Dieu l'a exécuté ; ce qui peut être réduit à un petit nombre de queſtions.

D. Qu'eſt-ce que l'Incarnation ?

R. C'eſt un myſtere incompréhenſible, par lequel la ſeconde Perſonne de la ſainte Trinité, qui eſt le Fils, s'eſt uni dans le ſein de la bienheureuſe Vierge Marie, à notre nature humaine, devenue mortelle par le péché ; en ſorte que par cette union il a été fait vrai homme, ſans ceſſer d'être vrai Dieu.

D. Comment s'appelle ce Dieu fait homme ?

R. Il s'appelle Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, Sauveur & Oint ; parce qu'il eſt venu pour ſauver les hommes, & que l'onction divine l'a rendu le ſouverain Roi & le ſouverain Prêtre.

D. Combien y a-t-il de natures en Jeſus-Chriſt ?

R. Il y en a deux, qui ſont unies, ſans être confondues & ſans perdre leurs propriétés naturelles ; ſavoir, la nature divine & la nature humaine.

D. Combien y a-t-il de Perſonnes ?

R. Il n'y en a qu'une, parce qu'il n'y a qu'un moi, & ce moi eſt un moi divin ; car la nature humaine ne pouvoit dire moi en J. C. elle n'étoit pas à ſoi, mais au Verbe qui poſſédoit, régiſſoit & ſe ſervoit de l'humanité, comme l'ame ſe ſert du corps.

D. De quelle comparaiſon l'Egliſe ſe ſert-elle pour nous aider à comprendre ce myſtere ?

R. Elle ſe ſert ordinairement de celle de l'union du corps & de l'ame, qui, étant des natures différentes & inégales, forment néanmoins un ſeul homme.

D. Les autres Perſonnes divines n'ont-elles aucune part à l'Incarnation ?

R. Il n'y a que la ſeconde Perſonne qui ſe ſoit incarnée, en s'uniſſant à un corps & à une ame, & ſe faiſant homme comme nous ; mais toutes les trois Perſonnes ont opéré l'Incarnation.

D. Quelle eſt la fin de ce myſtere ?

R. C'eſt de racheter la nature humaine, & de réparer l'outrage fait à Dieu par les péchés des hommes, en ſatisfaiſant à ſa juſtice.

D. Tous les hommes participent-ils à la rédemption de Jeſus-Chriſt ?

R. Quoique Jeſus-Chriſt (*a*) ſoit mort pour tous les hommes ; tous néanmoins, comme dit le Concile de Trente, ne reçoivent pas le fruit de ſa mort.

D. Par quelles actions Jeſus-Chriſt a-t-il racheté les hommes, & ſatisfait à la juſtice de Dieu ?

R. Par toutes ſes actions ; parce qu'étant toutes des actions d'un Dieu, elles étoient toutes d'un prix infini. Dieu a voulu néanmoins, pour pluſieurs raiſons divines, que Jeſus-Chriſt portât ſa ſatisfaction juſqu'à mourir pour les hommes. Ainſi Jeſus-Chriſt n'eſt venu dans le monde, que pour y mourir ; & ayant vêcu trente-ſix ans avec une vue continuelle de la mort qu'il devoit ſouffrir, il l'a enfin ſoufferte ſur l'arbre de la croix ; & étant reſſuſcité le troiſieme jour après, il eſt entré en poſſeſſion de la gloire qui lui étoit due, & il a en-

(*a*) Etſi ille pro omnibus mortuus eſt, non omnes tamen mortis ejus beneficium recipiunt. *Conc. Trid. ſeſſ. 6. Decret. de Juſtif. cap. 3.*

voyé ſes Apôtres prêcher la véritable Religion à toutes les Nations de la terre, pour en former l'Egliſe Catholique, que nous voyons, & dans laquelle nous ſommes, qui eſt l'effet de leur Prédication.

CHAPITRE III.

Conduite de Dieu dans le myſtere de l'Incarnation.

D. NE ſeroit-il point à propos, pour faire voir tout d'une vue ce grand ouvrage, d'expliquer en abrégé l'ordre de la conduite que Dieu a tenue, ſoit à l'égard des préparations de ce myſtere, ſoit à l'égard de ſes ſuites?

R. Saint Auguſtin a cru cet abrégé utile, & il en a fait pluſieurs dans ſes livres. On ſe contentera de rapporter ici celui qu'il a fait dans une de ſes Lettres, pour en inſtruire un Païen; car l'on peut bien s'en ſervir utilement pour en inſtruire des Chrétiens.

Dieu choiſit, dit-il (*a*), dans la nation

(*a*) Eligitur unus ex gente Chaldæorum, pietate fideliſſimâ præditus, cui promiſſa divina poſt tantam ſæculorum ſeriem noviſſimis temporibus complenda prodantur, atque in ejus ſemine omnes gentes habituræ benedictionem prænuntiantur. Hic unum Deum verum

des Chaldéens un homme d'une piété ſincere, qui fut Abraham, pour lui révéler & lui confier ſes promeſſes, qui ne devoient être accomplies qu'après pluſieurs ſiecles, & dans les derniers temps du monde, & il lui prédit, *que toutes les nations ſeroient bénies dans ſa race.*

Cet homme, qui ne connoiſſoit & n'adoroit point d'autre Dieu que le Dieu véritable, Créateur de l'Univers, engendre un fils dans ſa vieilleſſe, d'une femme à qui l'âge, auſſi-bien que la ſtérilité, avoient ôté toute eſpérance d'avoir des enfans. De ce fils ſort un grand

colens univerſitatis Creatorem, gignit filium ſenex, de conjuge quam ſpe pariendi penitus deſtitutam ſterilitas ætaſque jam fecerat. Propagatur ex illo numeroſiſſimus populus, multiplicatus in Ægypto quò illam ſtirpem ex Orientalibus partibus, promiſſis, effectiſque crebreſcens diſpoſitio divina tranſmiſerat. Educitur ex Ægypti ſervitute gens valida, horrendis ſignis atque miraculis, pulſiſque impiis gentibus, in terram promiſſionis perducta & conſtituta, regno etiam ſublimatur. Deinde prævaleſcente peccato, ſacrilegis auſibus Deum verum, qui eis tanta beneficia contulerat, ſæpiſſimè offendens, variiſque flagellata cladibus, & proſperitatibus conſolata, uſque ad Chriſti, incarnationem declarationemque perducitur. Quem Chriſtum, Dei Verbum, Dei Filium, Deum in carne venturum, moriturum, reſurrecturum, in Cœlum aſcenſurum, præpoldentiſſimo ſuo nomine, in omnibus Gentibus dicatos ſibi populos habiturum; inque illo remiſſionem peccatorum, ſalutemque æternam futuram eſſe credentibus, omnia Gentis illius promiſſa, omnes Prophetiæ, Sacerdotia, Sacrificia, Templum & cuncta omninò Sacramenta ſonuerunt. *S. Aug. epiſt.* 137. *num.* 15.

peuple, qui s'accroît prodigieuſement en Egypte, où les diſpoſitions de la providence, qui ſe marquoient de jour en jour par de nouvelles promeſſes, & par les effets dont elles étoient ſuivies, avoient fait paſſer cette race des contrées d'Orient.

Ce peuple déja puiſſant, fut tiré de la ſervitude d'Egypte, par des prodiges & des miracles inouïs; & ayant été conduit & établi dans la terre de Chanaan, qui lui avoit été promiſe, il s'y accrut juſqu'à former un Royaume conſidérable; mais s'étant laiſſé aller au péché, & ayant ſouvent offenſé, par des actions ſacrileges, Dieu, dont il avoit reçu tant de bienfaits, il fut puni par diverſes calamités, entremêlées néanmoins de diverſes proſpérités & de douceurs, à meſure qu'il venoit à reconnoître ſon Dieu, qui le conduiſit ainſi juſqu'au temps de l'Incarnation & de la manifeſtation de Jeſus-Chriſt.

Toutes les promeſſes, toutes les Prophéties, faites à ce peuple; ſon Sacerdoce, ſes Sacrifices, ſon Temple & tous les Sacremens de ſa Religion, étoient deſtinés à marquer que ce Chriſt Verbe de Dieu, Fils de Dieu, & Dieu lui-même, viendroit au monde revêtu

de chair ; qu'il y ſouffriroit la mort, qu'il reſſuſciteroit, qu'il monteroit au Ciel, & que dans toutes les Nations il auroit des hommes conſacrés à ſon nom ; par la vertu duquel la rémiſſion des péchés & le ſalut éternel ſeroient donnés à ceux qui croiroient en lui.

Jeſus-Chriſt vint donc au monde (*a*) ; & par ſa naiſſance, ſa vie, ſa parole,

(*a*) Venit & Chriſtus, complentur in ejus ortu, vitâ, dictis, factis, paſſionibus, morte, reſurrectione, aſcenſione, omnia præconia Prophetarum. Mittit Spiritum ſanctum, implet Fideles una in domo congregatos, & hoc ipſum promiſſum orando atque deſiderando expectantes. Impleti autem Spiritu ſancto, loquuntur repentè linguis omnium Gentium, arguunt fidenter errores, prædicant ſaluberrimam veritatem, exhortantur ad pœnitentiam præteritæ culpabilis vitæ, indulgentiam de divinâ gratiâ pollicentur. Prædicationem pietatis veræque religionis ſigna congruentia & miracula conſequuntur. Excitatur adversùs eos ſæva infidelitas, tolerant prædicta, ſperant promiſſa, docent præcepta. Numero exigui per mundum diſſeminantur, populos facilitate mirabili convertunt, inter inimicos augentur, perſecutionibus creſcunt, per afflictionum angustias uſque in terrarum extrema dilatantur. Ex imperitiſſimis, ex abjectiſſimis, ex pauciſſimis illuminantur, nobilitantur, multiplicantur, præclariſſima ingenia, cultiſſima eloquia ; mirabileſque peritias acutorum, facundorum atque doctorum ſubjugant Chriſto, & ad prædicandum viam pietatis ſalutiſque convertunt. Alternis adverſitatibus & proſperitatibus rerum, patientiam & temperantiam vigilanter exercent. Mundo declinante in extrema, feliſque rebus ætatem ultimam proteſtante, multò fidentiùs, quia & hoc prædictum eſt, æternam civitatis cæleſtis felicitatem expectant. Atque inter hæc omnia contra Eccleſiam Chriſti impiarum Gentium infidelitas fremit : evincit illa patiendo, & inconcuſſam fidem inter obſiſtentium ſævitiam profitendo. Revelatæ veritatis,

ſes actions, ſes ſouffrances, ſa mort, ſa Réſurrection, ſon Aſcenſion, il accomplit tout ce que les Propheres avoient prédit. Incontinent après il envoie ſon Saint-Eſprit aux Fideles, aſſemblés dans une même maiſon, où ils vivoient dans la priere, en attendant, avec des déſirs continuels, ce don du Ciel, & l'accompliſſement de la promeſſe qui leur avoit été faite.

Ces diſciples remplis du Saint-Eſprit, parlent tout-d'un-coup les langues de toutes les Nations : ils attaquent courageuſement les erreurs ; ils prêchent les vérités qui nous ſauvent ; ils exhortent les hommes à faire péni-

quæ diù promiſſis myſticis velabatur, ſacrificio ſuccedente, illa ſacrificia quibus hoc figurabatur, templi ipſius everſione tolluntur. Reproba per infidelitatem gens ipſa Judæorum à ſedibus extirpata, per mundum uſquequaque diſpergitur, ut ubique portet codices ſanctos, ac ſic prophetiæ teſtimonium, qua Chriſtus & Eccleſia prænuntiata eſt, ne ad tempus à nobis fictum exiſtimaretur, ab ipſis adverſariis proferatur : ubi etiam ipſos prædictum eſt non fuiſſe credituros. Templa & ſimulacra dæmonum, rituſque ſacrilegi, paulatim atque alternatim ſecundùm prædicta prophetica ſubvertuntur. Hæreſes adversùs nomen Chriſti, ſub velamento tamen nominis Chriſti, ad exercendam doctrinam ſanctæ Religionis, ſicut prænuntiatæ ſunt, pullulant. Hæc omnia ſicut leguntur, prædicta, ita cernuntur impleta, atque ex his jam tot & tantis quæ reſtant, expectantur implenda. Quæ tandem mens avida æternitatis, vitæque præſentis brevitate permota, contra hujus divinæ auctoritatis lumen culmenque contendat ? *Ibid. num.* 16.

tence de leurs péchés, & leur promettent qu'ils en obtiendront le pardon. Non-ſeulement ils prêchent la véritable Religion & la véritable piété; mais afin qu'on ne puiſſe douter de ce qu'ils prêchent, ils le confirment par des miracles les plus capables d'en établir la vérité.

Cependant la rage des infideles s'allume contre eux; mais comme ils ne ſouffrent rien qui ne leur ait été prédit, leurs ſouffrances mêmes les fortifient dans l'eſpérance de ce qui leur a été promis, & les rendent encore plus fideles à enſeigner aux hommes les vérités dont ils ſont chargés. Quoiqu'en petit nombre ils parcourent toute la terre, ils convertiſſent toutes les Nations avec une facilité admirable; ils croiſſent au milieu de leurs ennemis, & ſe multiplient à force de perſécutions; & tous les maux qu'on leur fait ſouffrir, ne ſervent qu'à les répandre juſqu'aux extrêmités du monde. D'une poignée de gens qu'ils étoient, groſſiers, ignorans & mépriſés, ils ſe trouvent tout d'un coup éclairés & célebres par tout le monde, & multiplient avec une vîteſſe incroyable; faiſant plier ſous le joug de Jeſus-Chriſt les plus grands eſprits, les

plus eloquens, les plus ſubtils & les plus ſavans hommes du monde, dont ils ſont, non-ſeulement des Sectateurs, mais des Prédicateurs de la doctrine du ſalut & de la véritable piété. Dans les divers retours des adverſités & des proſpérités qui leur arrivent, ils ne ſongent qu'à ſoutenir courageuſement les unes, & à uſer ſobrement des autres; & lorſqu'ils voient que le monde tend à ſa fin, & que le débris de toutes les choſes l'annonce, leur eſpérance ſe ranime; & ſe ſouvenant que même ces marques du déclin du monde ont été prédites, ils attendent avec plus de confiance que jamais la félicité de la céleſte patrie.

Pendant que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt combat de cette ſorte, les Nations impies & infideles frémiſſent contre elle, & en ſont l'objet de leur rage & de leur fureur; mais elle demeure victorieuſe par ſa patience, & par un attachement fidele & inviolable à ſa foi. Malgré les cruautés de ſes perſécuteurs, dès que la vérité ſi long-temps cachée ſous les figures myſtérieuſes qui en exprimoient la promeſſe, vient à paroître, & que le Sacrifice qui lui convient commence à s'établir; ceux de l'ancienne Loi, qui n'étoient que des figures de celui-ci,

s'abolissent, & le Temple même, qui étoit le seul lieu où l'on pût les offrir, est détruit. Le peuple Juif réprouvé par son incrédulité, est chassé de son propre pays, & dispersé par le monde, afin qu'ils portent de toutes parts les Livres saints, & qu'on ne puisse pas dire que les Prophéties qui prédisent Jesus-Christ & son Eglise, sont des pieces fabriquées après coup par les Chrétiens, puisqu'elles sont produites par leurs adversaires, dont l'incrédulité est aussi prédite dans ces mêmes Livres.

Les idoles & les temples des démons se détruisent peu à peu, & tout le culte sacrilege qu'on leur rendoit, s'abolit comme il avoit été prédit. Enfin, il s'éleve des héréſies contre le nom de Jesus-Christ, qui se couvrent néanmoins du nom du même Jesus-Christ; & cela arrive, comme il a été prédit, pour donner lieu à l'Eglise de manifester de plus en plus les trésors de la sainte doctrine, dont elle est dépositaire. Tout cela est arrivé de point en point, comme il avoit été prédit dans les Livres saints; & l'accomplissement si juste de tant de Prophéties nous fait attendre avec confiance ce qui reste à accomplir des promesses de Dieu.

Où eſt l'ame touchée du déſir de l'éternité, & que le peu de durée de la vie préſente ait fait rentrer en elle-même, qui puiſſe ne pas ſe rendre à des preuves ſi lumineuſes, & qui portent ſi viſiblement le caractere de Dieu ?

Après s'être ainſi formé l'idée générale de la conduite de Dieu ſur les hommes, il faut en conſidérer en détail les diverſes parties.

CHAPITRE IV.

Raiſons que Dieu a eues dans le choix qu'il a fait du moyen de l'Incarnation de ſon Fils, pour ſauver tous les hommes. Comment l'Incarnation contribue à la gloire de Dieu.

D. Dieu ne pouvoit-il pas racheter les hommes, & les tirer de l'état où le péché les avoit réduits, par un autre moyen que par celui de l'Incarnation ?

R. S. Auguſtin dit au contraire (*a*), que Dieu ne manquoit pas d'autres

(*a*) Non alium modum poſſibilem Deo defuiſſe, cujus poteſtati cuncta æqualiter ſubjacent ; ſed ſanandæ noſtræ miſeriæ convenientiorem modum alium non fuiſſe, nec eſſe oportuiſſe. *Aug. lib. 13. de Trin. c.* 10.

moyens ; mais qu'il n'y en avoit point de plus convenable pour remédier à notre misere.

D. Quelles sont les raisons de convenance qui ont porté Dieu au choix de ce moyen ?

R. Il n'y a que Dieu qui les connoisse proprement ; car, pour les comprendre toutes, il faudroit pouvoir comparer ensemble les avantages & les désavantages des diverses voies que Dieu eût pu prendre : mais comme il est certain que Dieu a eu en vue l'agrandissement de sa gloire, & les biens que nous recevons de son Incarnation ; ce que nous pouvons faire est de remarquer la gloire qui en revient à Dieu, les biens & les avantages que nous en tirons.

D. En quoi l'Incarnation releve-t-elle la gloire de Dieu ?

R. 1°. Elle la releve en ce qu'elle releve sa puissance ; car un Dieu homme est le plus grand ouvrage de Dieu ; le Ciel & la Terre, les Anges & les Hommes n'étant rien auprès.

2°. Elle la releve en ce qu'elle nous apprend jusqu'où la majesté de Dieu peut s'abaisser (*a*) ; ce qui n'est pas

(*a*) Plus est naturam demutare, quàm facere materiam. *Tertul. lib. de carne Christi paulò post init.*

moins un effet de ſa puiſſance, que ce qui nous marque directement ſa grandeur. Nous ſavons, par la création du monde, ce qu'il pouvoit faire de grand; mais l'Incarnation nous apprend juſqu'à quel point il pouvoit diminuer ſa grandeur. Il paroît plus d'impoſſibilités dans l'Incarnation (*a*), plus de répugnance au ſens humain, qu'en aucun autre myſtere. Il y a donc plus de puiſſance à les ſurmonter.

3°. La puiſſance de Dieu paroît bien plus à ſurmonter les démons & le monde, par une apparence de baſſeſſe & de foibleſſe, qu'à les ſurmonter par grandeur & avec éclat : car Dieu fait voir par-là, comme dit l'Apôtre (*b*), que ce qu'il y a de foible en Dieu eſt plus fort que tous les hommes.

(*a*) O hæretica imprudentia & ſtulta mundi ſapientiâ, opprobrium Chriſti non intelligens Dei eſſe virtutem. ... Deus ergo idcircò tibi Chriſtus non eſt, quia qui erat naſcitur, quia qui immutabilis eſt creſcit ætate, quia impaſſibilis patitur, quia vivens moritur, quia mortuus vivit, quia omnia in eo contra naturam ſunt? Rogo hoc quid aliud eſt, quàm omnipotentem eſſe, quod Deus eſt? *Hilar. de Trin. lib. 5. n. 18.*

Hæc ipſe ſuâ virtute & potentiâ divina eſſe demonſtrat, ut etiam idolorum ſpeciem & pompam, ſuâ ut putant humilitate & abjectione per crucem evertat, & irriſores atque incredulos ab errore occultè abducat, ſuamque divinitatem & potentiam cogat agnoſcere. *Athan. orat. de incarnat. Verbi. n. 1.*

(*b*) Quod infirmum eſt Dei, fortius eſt hominibus. *1. Cor. 1. 25.*

4°. L'Incarnation releve la ſageſſe de Dieu (*a*), en ce qu'elle fait paroître combien elle eſt au-deſſus de celle des hommes. Ce moyen, qu'elle choiſit pour arriver à ſa fin, eſt tel qu'il ne ſeroit jamais tombé dans l'eſprit d'aucun homme, & cependant il paroît que ce moyen étoit admirablement propre à ce qu'elle prétendoit; & qu'il étoit ſi efficace, que Dieu a exécuté par-là, en peu de temps, ce qu'aucun homme n'auroit oſé ſeulement tenter; Dieu ayant perſuadé à toute la terre, par les plus foibles inſtrumens qu'on puiſſe s'imaginer, les myſteres les plus oppoſés à l'eſprit humain.

5°. Elle releve la bonté de Dieu; car c'eſt le plus grand effet de ſa bonté & de ſon amour (*b*) que de nous avoir donné ſon Fils, & de l'avoir livré à la mort : *Car Dieu a tellement aimé le*

(*a*) Atque illud interim mirabilius, quod Apoſtoli nudo corpore conſiſtebant adversùs armatos, adversùs Principes..... imperiti, elingues ac ſimplices idiotæ, adversùs impoſtores & circumventores.... hos ita ſuperavit Petrus, quaſi ſi cum multis piſcibus certamen fuiſſet..... Ille Galilæus, ille Bethſaïdæ natus, ille ruſticanus, univerſos illos devicit. *Chryſoſt hom. 4. in Act. Apoſt. n. 3 poſt. med. Similia habet hom. 7. in Epiſt. 1. ad Cor. paulò ante finem.*

(*b*) In hoc apparuit charitas Dei in nobis, quoniam Filium ſuum unigenitum miſit Deus in mundum, ut vivamus per eum. 1. *Joan.* 4. 9.

monde, dit l'Evangéliſte (*a*), *qu'il a donné ſon Fils unique*. Le monde ne lui avoit rien coûté à créer, dit ſaint Bernard (*b*); mais la réparation des hommes lui coûte la vie de ſon Fils, qu'il a livré à la mort pour eux. Plus ce moyen paroît indigne de la majeſté de Dieu, plus il eſt digne de ſa bonté. C'eſt un plus grand amour, dit S. Pierre Chryſologue (*c*), de payer pour des pécheurs, que de pardonner à des pécheurs : or, Dieu ne pouvoit pratiquer ce dégré d'amour excellent, qu'en ſe faiſant homme.

6°. Elle releve la juſtice de Dieu, en ce que l'homme étant aſſervi au démon par une eſpece de juſtice, Dieu, en ſe faiſant homme, le délivre de cette ſervitude, plus par juſtice que par puiſſance.

D. En quoi conſiſtoit la juſtice du droit que le démon avoit ſur les hommes ?

(*a*) Sic Deus dilexit mundum ut Filium ſuum unigenitum daret. *Joan.* 3. 16

(*b*) Qui me tantùm & ſemel dicendo fecit, in reficiendo profecto & dixit multa, & geſſit mira, & pertulit dura, nec tantùm dura, ſed & indigna. *Bern. de diligendo Deo, cap.* 5. *n.* 15.

(*c*) In ſe ſententiam ſuam judex retorſit, ut amaſſe ſe peccatores proderet magis ſolvendo debitum quàm donando. *Pet. Chryſolog. ſerm.* 29.

R. Elle conſiſtoit en ce que Dieu ayant fait l'homme libre, il lui avoit donné le pouvoir de s'aſſervir à qui il voudroit ; & l'homme ayant choiſi par cette liberté le démon pour maître, en conſentant à ſes ſuggeſtions, Dieu avoit juſtement permis qu'il fût aſſervi au démon. Ainſi la juſtice de ce droit n'eſt pas dans le démon, mais dans la liberté de l'homme & dans la permiſſion de Dieu. C'eſt injuſtement, dit Hugues de ſaint Victor (*a*), que le démon retient

(*a*) Injuſtè ergo diabolus tenet hominem, ſed homo juſtè tenetur, quia diabolus nunquam meruit ut hominem ſibi ſubjectum premeret ; ſed homo meruit per culpam ſuam ut ab eo premi permitteretur. *Hugo à S. Vict. lib.* 1. *de Sacr. part.* 8. *c.* 4.

Quâdam juſtitiâ Dei in poteſtatem diaboli traditum eſt genus humanum, peccato primi hominis in omnes utriuſque ſexus commixtione naſcentes originaliter tranſeunte, & parentum primorum debito univerſos poſteros obligante. *Aug. lib.* 13. *de Trinit. cap.* 12. *n.* 16.

Quamvis enim homo juſtè à diabolo torqueretur, ille tamen eum injuſtè torquebat : homo namque meruerat ut puniretur, nec ab ullo convenientius, quàm ab illo cui conſenſerat ut peccaret. Diaboli verò meritum nullum erat ut puniret, imò hoc tantò faciebat injuſtiùs, quod non ad hoc amore juſtitiæ trahebatur, ſed inſtinctu malitiæ impellebatur. *Anſelm. lib.* 1. *cur Deus homo, cap.* 7.

Cæterum etſi juſtam dicimus diaboli poteſtatem, non tamen & voluntatem, unde non diabolus qui invaſit, non homo qui meruit, ſed juſtus Dominus qui expoſuit.... Hoc ergo diaboli quoddam in hominem jus, etſi non jure acquiſitum, ſed nequiter uſurpatum, juſtè tamen permiſſum. Sic itaque homo juſtè captivus tenebatur ut tamen nec in homine, nec in diabolo illa eſſet juſtitia, ſed in Deo *Bern. ep.* 190. *ſive tract. ad Innoc. II. c.* 5. *num.* 14.

l'homme captif ; mais c'eſt juſtement que l'homme eſt retenu captif. Le démon n'a jamais mérité d'avoir l'homme pour ſujet ; mais l'homme a mérité par ſa faute d'être aſſujetti au démon.

D. Eſt-ce un avantage au diable de regner par la malice ſur les méchans ?

R. C'eſt au contraire ſon ſouverain malheur ; car le diable eſt lui-même plus eſclave que tous les autres méchans, mais eſclave de la cupidité qui le tient aſſujetti.

D. En quoi conſiſte la juſtice de la délivrance de l'homme, par le moyen de l'Incarnation ?

R. En ce que le diable ayant oſé ôter la vie à J. C. innocent, il a été juſte qu'il fût dépouillé du droit qu'il avoit de tenir les hommes ſous l'empire de la mort. Celui, dit S. Grégoire (*a*), qui nous tenoit juſtement aſſujettis à l'empire de la mort, a perdu juſtement le droit de mort qu'il avoit ſur nous ; parce qu'il a oſé faire mourir, par ſes ſatellites, celui en qui il n'a point trouvé de dettes qui l'obligeaſſent à la mort ; & c'eſt

(*a*) Qui nos jure debitores mortis tenuit, jure in nobis jus mortis amiſit, quia per ſatellites ſuos ejus carnem perimendam appetiit, in quo nil ex culpæ debito invenit. *Gregor. moral. l.* 17. *c.* 30.

ce qui eſt marqué (*a*) par l'Evangile de ſaint Jean, où Jeſus-Chriſt dit : *Le Prince du monde vient, & il ne trouvera rien en moi qui lui appartienne. C'eſt maintenant que le monde ſera jugé ; c'eſt maintenant que le Prince du monde va être chaſſé dehors* (*b*).

D. La juſtice de Dieu ne paroît-elle dans l'Incarnation qu'en cette ſeule maniere ?

R. Elle paroît encore beaucoup plus en ce que Jeſus-Chriſt, par ſa mort, a ſatisfait pleinement à la juſtice de Dieu, en s'offrant en ſacrifice pour les péchés des hommes. Ainſi il a fait voir en même-temps, & la grandeur du péché, & la ſévérité de cette juſtice, qui n'a été appaiſée que par la mort d'un Dieu.

D. Un homme ou un Ange n'eût-il pu réparer les hommes, en s'offrant en ſacrifice à la juſtice de Dieu ?

R. Non ; car un homme étant pécheur, ne pouvoit être une Hoſtie pure (*c*) ; & un Ange n'auroit pu offrir

(*a*) Venit princeps mundi hujus, & in me non habet quidquam. *Joan.* 14. 30.

(*b*) Nunc judicium eſt mundi, nunc princeps hujus mundi ejicietur foràs. *Joan.* 12. 31.

(*c*) Sed quid, quod homo ſine peccato inveniri non poterat ? & oblata pro nobis hoſtia quando nos à peccato mundare potuiſſet, ſi ipſa hoſtia peccati contagione non careret ? Inquinata quippe inquinatos mun-

une Hoſtie proportionnée à l'outrage fait à un Dieu, qui eſt en quelque ſorte infini.

D. Mais étoit-il juſte que le Fils de Dieu mourût pour des pécheurs ?

R. Saint Bernard répond (*a*), que ç'a été par miſéricorde, & non par juſtice, que le Fils de Dieu s'eſt offert à la mort pour des pécheurs ; mais que le juſte étant mort pour des coupables, il étoit juſte que les coupables fuſſent délivrés.

D. Mais la mort de Jeſus-Chriſt étant elle-même le plus grand crime des hommes, comment a-t-elle pu appaiſer Dieu envers les hommes ?

R. Saint Bernard répond (*b*), que la mort de Jeſus-Chriſt n'a pas appaiſé Dieu, entant que procurée par les hommes, mais entant qu'offerte par Jeſus-Chriſt pour les hommes, par une volonté ſi favorable, qu'elle a été même capable d'effacer le péché de ceux qui lui ont donné la mort.

dare non potuiſſet, &c. *Gregor. mor. l.* 17. *c.* 18.

Sed & ne in univerſum quidem homo erga Deum eâ præditus eſt facultate, ut ipſum placet pro peccatore, cùm & ipſe ſic peccati reus. *Baſil. in Pſ.* 48. *n.* 3.

(*a*). Sed quæ juſtitia eſt ut innocens moriatur pro impio ? Non eſt juſtitia, ſed miſericordia. *Bern. exhort. ad milit. templi. c.* 11. *n.* 23.

(*b*) Non mors, ſed voluntas placuit ſponte morientis, & illâ morte expungentis mortem, &c. *D. Bern. Tract. de errore Abel. cap.* 8. *num.* 21. *Aliàs Epiſt.* 190.

CHAPITRE V.

Avantages que Dieu a procurés aux hommes, en prenant pour les ſauver la voie de l'Incarnation.

D. QUel eſt le principal avantage pour les hommes, que ſaint Auguſtin conſidere dans l'Incarnation?

R. C'eſt la proportion que Dieu a miſe par ce myſtere entre l'état de l'homme déchu, & le remede qui le répare. Pour comprendre cette vérité (*a*), il faut ſavoir que la rectitude, la juſtice & la béatitude de la créature raiſonnable, conſiſtent à connoître la juſtice eſſentielle, la loi éternelle, la vérité immuable, & à s'y conformer; ni les Anges, ni les hommes ne ſauroient être juſtes que par cet unique moyen. Et c'eſt pourquoi Dieu avoit donné à l'homme innocent le pouvoir de s'unir immédiatement à la juſtice éternelle,

(*a*) Alium oculum acceperat, quo intra ſe Deum videret, & ea quæ in Deo erant, & hic eſt oculus contemplationis. Hos igitur oculos quamdiu anima apertos & revelatos habebat, clarè videbat & rectè diſcernebat: poſtquam autem tenebræ peccati in illam intraverunt, oculus quidem contemplationis exſtinctus eſt, ut nihil videret. *Hugo à S. Vict. de Sacram. lib.* 1. *p.* 10. *c.* 2. *&* 9.

par la connoiſſance & par l'amour. Et, quoique la maniere dont il la connoiſſoit, fût beaucoup inférieure à celle dont les bienheureux la voient, elle étoit néanmoins immédiate & ſans image; c'eſt-à-dire, que l'homme pour connoître cette juſtice, n'avoit point beſoin d'images & de ſignes, non pas même de ceux des paroles. Il la voyoit en elle-même, & par une connoiſſance qui s'appelle contemplation.

Mais le péché l'ayant précipité dans l'amour des corps (*a*), il a perdu cette voie de connoître la juſtice éternelle. Il n'eſt plus capable de concevoir que des corps, ou au moins il ne conçoit rien ſans quelque image corporelle. Il lui faut toujours des ſignes pour connoître les objets ſpirituels; & tout ce qu'il peut faire, eſt de les entrevoir au travers de ces nuages.

Dieu voulant donc relever l'homme de ce malheureux état, mais l'en relever par dégrés & d'une maniere preſque inſenſible, n'a pas voulu lui rendre cette maniere de le connoître, qu'il avoit

(*a*) Homo qui ad hoc conditus erat, ut lumen æternum videret, ubi ad concupiſcendum prohibita oculos carnis aperuit, oculos mentis quibus cœleſtia videbat, perdidit. *Potho. Presb. Prum. lib. 2. de homo Dei, circ. init. tom. 9. Bibl. Patr.*

perdue par le péché, & qui eſt trop ſenſiblement diſtinguée de ſes connoiſſances ordinaires. Il a jugé qu'il étoit meilleur de lui faire trouver Dieu par des images, des ſignes & des Sacremens.

Il y en a de diverſes ſortes. Toute l'ancienne loi, par exemple, & toutes ſes cérémonies, étoient des images des choſes ſpirituelles & de la loi éternelle. Les paroles de l'Ecriture tiennent lieu d'images; puiſque ce ſont des ſons ou des caracteres qui nous aident à comprendre la vérité, & que la vérité & la juſtice éternelle ſe font voir à nos eſprits par le moyen de ces ſignes; mais tous ces ſignes n'ont point paru ſi proportionnés à la Sageſſe divine, que le ſigne & le Sacrement de l'humanité de Jeſus-Chriſt; c'eſt-à-dire, qu'elle a jugé que pour ſe faire mieux connoître à l'homme plongé dans les ſens, elle devoit ſe revêtir d'un corps, & ſe faire homme. Car il eſt certain (*a*) qu'il n'y a point d'idée plus naturelle à l'homme, que celle de l'homme même, & c'eſt pourquoi il étoit porté naturellement à appliquer à un corps & à une forme humaine, l'idée qui lui reſtoit

(*a*) *Vide Auguſt. de doct. Chriſt. lib.* 1. *c.* 11. 12. *&* 13.

de la divinité ; ce qui eſt l'origine de l'idolâtrie. Dieu donc, pour s'accommoder à cette baſſeſſe de l'eſprit de l'homme, a jugé qu'il devoit rabaiſſer ſa grandeur, juſqu'à préſenter à l'homme un homme qui fût Dieu, afin de faire entrer dans ſon eſprit, par les actions de cette humanité déifiée, la juſtice éternelle & la vérité ſouveraine, que l'homme ne pouvoit plus contempler en elles-mêmes. C'eſt ce qui fait que S. Auguſtin (*a*) appelle ce myſtere la ſageſſe devenue lait ; c'eſt-à-dire, la ſageſſe éternelle proportionnée par un divin artifice de ſon amour, à la groſſiereté des hommes.

D. Cette raiſon n'eſt-elle que de ſaint Auguſtin ſeul ?

R. Elle eſt de la plupart des Peres, & ſaint Bernard entre autres l'exprime d'une maniere édifiante, par ces paroles (*b*) : L'homme dans le Paradis Ter-

(*a*) Dominus ſapientiam ſuam ut lac nobis faceret, caro indutus venit ad nos. *Aug. in Pſ.* 30. *enarr.* 2. *num.* 9.

(*b*) Habitabat in Paradiſo. . . . . & erat illi ſors & ſocietas cum plebe Angelorum & cum omni militiâ cœleſtis exercitûs. Sed mutavit iſtam gloriam Dei in ſimilitudinem vituli comedentis fœnum. Inde eſt quod panis Angelorum factus eſt fœnum poſitum in præſepio, appoſitum nobis tanquam jumentis. *Verbum* quippe *caro factum eſt*. . . . . Heu triſtis & lacrymoſa mutatio, ut homo Paradiſi accola, Terræ dominus, Cœli civis, domeſticus Domini Sabaoth, frater beatorum ſpirituum

reſtre avoit ſon partage & ſa ſociété avec les Anges, & avec toute la Milice céleſte; mais il a perdu cette gloire, & eſt devenu ſemblable à un animal qui vit de foin : c'eſt ce qui a fait que le pain des Anges s'eſt rendu du foin qu'on met dans l'étable, & qui nous a été préparé comme à des animaux ; car le Verbe a été fait chair.] O changement triſte & digne de larmes ! L'homme habitant du Paradis, maître de la Terre, citoyen du Ciel, domeſtique du Seigneur des Armées, frere & cohéritier des Eſprits céleſtes, s'eſt trouvé par ce changement ſoudain, couché dans une étable par infirmité, & ayant beſoin de foin, parce qu'il étoit ſemblable aux bêtes. Connoiſſez donc, ô homme, dans cet état de bête, celui que vous n'avez pu connoître dans l'état d'un homme ; adorez dans l'étable celui dont vous vous

& cœleſtium cohæres virtutum, repentinâ ſe converſione invenerit & propter infirmitatem jacentem in ſtabulo, & propter ſimilitudinem pecorinam indigentem fœno !.... Cognoſce pecus, quem non cognoviſti homo ; adora in ſtabulo, quem fugiebas in Paradiſo..... comede fœnum, quem panem, & panem Angelicum faſtidiſti. *Ber. in Cant. ſerm.* 35. *n.* 3. 4. *&* 5.

Ex quo factum eſt.... ut Verbum caro fieret, & habitaret in nobis. Sic enim poſſet panem Angelorum homo manducare, nondum Angelis adæquatus, ſi panis ipſe Angelorum hominibus dignaretur æquari. *Aug. lib.* 3. *de lib. arb. c.* 10. *n.* 30.

Vide Gregor. moral. lib. 26. *cap.* 8. *lib.* 7. *cap.* 6.

êtes éloigné dans le Paradis ; mangez en qualité de foin, celui pour lequel vous n'avez eu que du dégoût, lorſqu'il étoit à votre égard le pain des Anges.

D. Mais ne ſuffiſoit-il pas que Dieu empruntât, pour ſe faire connoître, le voile des paroles & des autres ſignes, ſans ſe couvrir du voile de l'humanité ?

R. Il n'eſt pas plus indigne de Dieu d'emprunter le voile de l'humanité, que celui des paroles ; mais il étoit bien plus convenable pour ſon deſſein. Il falloit que l'homme aimât Dieu : or, il ne ſauroit s'empêcher de ſe former une image corporelle de ce qu'il aime : cependant toute autre image étoit fauſſe, & une eſpece d'idole ; mais Dieu en ſe faiſant homme, nous a donné droit, dit ſaint Bernard (*a*), de nous repréſenter Dieu comme un homme, de le contempler dans l'étable entre les bras de Marie, prêchant ſur la Montagne, paſſant les nuits en prieres, attaché à la

(*a*) Incomprehenſibilis erat & inacceſſibilis, inviſibilis & inexcogitabilis omnino. Nunc verò comprehendi voluit, videri voluit, cogitari voluit. Quonam modo, inquis ? Nimirum jacens in præſepio, in virginali gremio cubans, in monte prædicans, in oratione pernoctans, aut in cruce pendens.... Quid horum non vetè, non piè, non ſanctè cogitatur ? Quidquid horum cogito, Deum cogito, & per omnia ipſe eſt Deus meus. *Bern. in Nativit. Mariæ, num.* 11.

Croix. Toutes ces penſées ſont vraies, pieuſes & ſaintes ; & en concevant Dieu en ces états, on le conçoit véritablement Dieu.

D. Seroit-ce concevoir Dieu, que de ne concevoir qu'une nature humaine dans ces divers états ?

R. On ne dit pas qu'il ne faille concevoir que l'humanité ; car il faut concevoir que l'homme eſt Dieu : l'humanité eſt l'appui de la penſée, qui nous conduit juſqu'à la divinité ; car il faut concevoir que l'homme Dieu n'eſt pas ſeulement homme. Ainſi on conçoit la divinité en quelque ſorte, mais par une penſée appuyée ſur l'humanité.

CHAPITRE VI.

Comment la Foi, l'Eſpérance & la Charité ſont appuyées dans le myſtere de l'Incarnation.

D. NE peut-on point rendre encore plus ſenſibles les utilités que Dieu a procurées aux hommes, en choiſiſſant, pour les réparer, le moyen de l'Incarnation ?

R. Il n'y a qu'à conſidérer combien ce moyen a été propre pour établir & for-

tifier la Foi, l'Eſpérance & la Charité dans les hommes.

D. Comment l'Incarnation a-t-elle contribué à fortifier la foi ?

R. 1°. Elle l'a fortifiée, en ce que Jeſus-Chriſt, par ſes miracles, ſa doctrine & ſes prophéties, a établi & confirmé la foi, avec une autorité que de purs hommes n'auroient pu avoir. Car, quoique le myſtere de l'Incarnation ſoit lui-même un grand objet de foi, qui trouve de l'oppoſition dans l'eſprit des hommes ſuperbes; néanmoins quand la grace a humilié le cœur, & lui a fait reconnoître Jeſus-Chriſt, ſon autorité enſuite y fait entrer la foi de tous les autres myſteres & de toutes les vérités de la Morale Chrétienne, d'une maniere qui fait plus d'impreſſion ſur l'eſprit, que tous les hommes n'en pourroient faire.

2°. Elle la confirme en donnant un appui à la foi : car la foi ſe perd & s'évanouit ſi elle n'eſt renouvellée par des actes, & peu d'ames ſont capables d'en faire ſouvent à l'égard d'objets purement ſpirituels. Rien n'eſt donc plus avantageux à la foi, que de lui donner un objet corporel, qui lui ſerve d'appui, & qui, par la diverſité des états

où elle le conſidere, lui donne le moyen de s'attacher à Dieu & à ſes myſteres, & d'en retracer le ſouvenir dans l'eſprit.

D. Comment l'Incarnation étoit-elle néceſſaire pour nourrir notre eſpérance ?

R. Saint Auguſtin l'explique par ces paroles (*a*) : Rien n'étoit plus néceſſaire pour relever notre eſpérance, & pour empêcher que les eſprits des hommes, rabaiſſés par l'état de leur condition mortelle, ne déſeſpéraſſent de pouvoir parvenir à l'immortalité, que de nous faire voir de quel prix nous étions auprès de Dieu, & quel amour il avoit pour nous : or, quelle marque plus évidente Dieu nous en pouvoit-il donner, que l'Incarnation de ſon Fils ?

C'eſt ainſi, dit-il en un autre lieu (*b*), que Dieu a fait voir aux hommes char-

(*a*) Quid tam neceſſarium fuit ad erigendam ſpem noſtram, menteſque mortalium conditione ipſius mortalitatis abjectas, ab immortalitatis deſperatione liberandas, quàm ut demonſtraretur nobis quanti nos penderet Deus, quantumque diligeret ? Quid verò hujus rei tanto iſto indicio manifeſtius atque præclarius quàm ut Dei Filius..... præter naturæ ſuæ detrimentum, noſtræ dignatus inire conſortium.... mala noſtra perferret. *Aug. lib.* 13. *de Trin. c.* 10. *n.* 13.

(*b*) Ita demonſtravit carnalibus & non valentibus intueri mente veritatem, corporeiſque ſenſibus deditis, quàm excelſum locum inter creaturas habeat humana natura. *Aug. de verâ relig. cap.* 16. *num.* 30.

nels, & devenus incapables de contempler la vérité par l'eſprit, combien le rang que la nature humaine tient entre les créatures, eſt élevé.

Nous aurions pu (*a*), dit-il encore, croire, Seigneur, que votre Verbe étoit éloigné de nous, & déſeſpérer de vous voir, ſi ce Verbe ne s'étoit fait chair.

Enfin, dit ſaint Auguſtin (*b*), rien n'eſt plus capable de nous faire croire que nous pouvons devenir enfans de Dieu, que parce que le Fils de Dieu s'eſt fait enfant des hommes.

D. Comment l'Incarnation contribue-t-elle à établir & à fortifier la charité?

R. Elle y contribue en ce que rien n'eſt plus capable de faire naître l'amour de Dieu dans le cœur, que l'amour incompréhenſible que J. C. a témoigné aux hommes, en ſe faiſant homme. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Auguſtin (*c*), que la principale cauſe

(*a*) Potuimus putare Verbum tuum remotum eſſe à conjunctione hominis & deſperare de nobis, niſi caro fieret & habitaret in nobis. *Conf. l.* 10 *cap.* 43.

(*b*) Quid ergo miraris quòd homines ex Deo naſcantur, attende ipſum Deum natum ex hominibus. *Aug. ſerm.* 3. *in Circumciſ.*

(*c*) Si ergo maximè propterea Chriſtus advenit, ut cognoſceret homo quantùm eum diligat Deus, & ideò cognoſceret, ut in ejus dilectionem, à quo prior dilectus eſt, inardeſceret; proximumque, illo jubente &

de la venue de Jeſus-Chriſt eſt de faire connoître à l'homme combien Dieu l'aime, & de le lui faire connoître pour l'enflammer à l'amour de celui qui l'a aimé le premier, & pour l'y porter par ſon commandement & par ſon exemple, Dieu s'étant rendu par-là le prochain de l'homme, & l'ayant aimé, non lorſqu'il étoit proche de lui, mais lorſqu'il en étoit extrêmement éloigné.

Si nous avions peine, ajoute-t-il (*a*), à aimer Dieu les premiers, n'en ayons point au moins à lui rendre amour pour amour; car rien ne nous doit attirer plus puiſſamment à l'amour, que d'être aimés par avance; & ce ſeroit une étrange dureté de ne point répondre, par un amour réciproque, à l'amour dont Dieu nous a prévenus.

L'Incarnation du Fils de Dieu eſt de plus un grand ſecours pour aimer Dieu, par une autre raiſon que ſaint Bernard exprime par ces paroles (*b*) : Je crois,

demonſtrante, diligeret, qui non proximum, ſed longè peregrinantem diligendo, factus eſt proximus. *Aug. lib. de Catech. rud. c. 4. n. 8.*

(*a*) Si amare pigebat, ſaltem nunc redamare non pigeat; nulla eſt enim major ad amorem invitatio, quàm prævenire amando, & nimis durus eſt animus, qui dilectionem ſi nolebat impendere, nolit rependere. *Aug. ibid. n. 7.*

(*b*) Ego hanc arbitror præcipuam inviſibili Deo fuiſſe cauſam quòd voluit in carne videri & cum ho-

dit-il, que la principale raiſon qui a porté Dieu inviſible à ſe faire voir revêtu de chair, & de converſer avec les hommes, a été d'attirer d'abord les hommes charnels, & qui ne pouvoient rien aimer que d'une maniere charnelle, à l'amour ſalutaire de ſa chair, pour les élever delà par dégrés, juſqu'à un amour ſpirituel.

A quoi l'on peut ajouter, ce qui eſt remarqué par Hugues de S. Victor (*a*), que l'homme par le péché s'étant accoutumé à des penſées changeantes & vagabondes, & ne pouvant plus recueillir ſon eſprit dans la contemplation du ſouverain bien, il a fallu que Dieu lui fournît une diverſité d'objets

minibus homo converſari, ut carnalium videlicet, qui niſi carnaliter amare non poterant, cunctas primò ad ſuæ carnis ſalutarem amorem affectiones retraheret, atque ita gradatim ad amorem perduceret ſpiritualem. *Bern. ſerm.* 20. *in Cant. n.* 6.

(*a*) Poſtquam homo mentem ſuam per concupiſcentiam ad multiplicia hæc & tranſitoria dividi permiſit, ſtabilis eſſe non potuit.. .. vagus in variis quærens conſolationem, profugus inventam ubique declinans afflictionem..... Propoſita ſunt ergo homini foris opera virtutum ad ædificationem interiorem exercendam, ut illis præoccupatus, nec unquam vacaret ad opera iniquitatis, nec ſemper ad opera neceſſitatis. In his autem virtutum ſtudiis mirabili diſpenſatione Deus & multiplicitatem providit & varietatem, & intermiſſionem, ut humana mens & in multiplicitate exercitationem, & in varietate delectationem & in intermiſſione recreationem inveniat, &c. *Hug. à S. Vict. de Sacr. l.* 1. *part.* 9. *c.* 3.

de piété pour le ſoutenir ; & c'eſt à quoi Dieu a pourvu en ſe faiſant homme, fourniſſant ainſi aux hommes, par la préparation de l'avénement de ſon Fils, par ſa naiſſance, par ſes myſteres, par ſes divers états & par toute l'hiſtoire de ſa vie, une multiplicité édifiante, qui les ſoutient & les empêche de tomber dans le dégout ; la divinité qui doit être leur unique objet, ſe préſentant ainſi à eux ſous des formes différentes.

Cette conſidération eſt d'autant plus ſolide, que la Religion Chrétienne ne doit pas être, ſelon le deſſein de Dieu, une Religion qui n'enferme que des contemplatifs, capables d'arrêter leur eſprit à une vérité deſtituée de toute image ; mais elle doit auſſi convenir à une infinité de perſonnes ſimples, qui, pour concevoir Dieu & pour l'aimer, ont beſoin de ſe le repréſenter par l'imagination ; ce qu'elles ne peuvent faire d'une maniere plus proportionnée à leur foibleſſe, qu'en le conſidérant comme homme, & en s'appliquant à ſes différens myſteres.

CHAPITRE VII.

Combien l'Incarnation de Jeſus-Chriſt nous eſt utile, pour nous donner l'exemple de toutes les vertus, & nous en inſtruire avec toute autorité.

D. PEut-on trouver encore d'autres avantages que Dieu ait procurés aux hommes, par le choix qu'il a fait de l'Incarnation de ſon Fils pour les ſauver ?

R. Les vues que Dieu a eues dans ſes ouvrages ſont infinies, & les hommes ne ſauroient arriver à les pénétrer toutes, dit ſaint Bernard : ainſi il ne faut pas croire que les avantages procurés aux hommes par l'Incarnation, ſoient bornés à ceux que nous avons rapportés.

L'Apôtre ſaint Paul (*a*) nous en découvre une grande étendue dans ces paroles : *La grace de Dieu, notre Sauveur, a paru à tous les hommes, & elle nous a appris qu'en renonçant à l'impiété & aux paſſions mondaines, nous*

(*a*) Apparuit gratia Dei Salvatoris noſtri omnibus hominibus, erudiens nos, ut abnegantes impietatem & ſæcularia deſideria, ſobriè, & juſtè, & piè vivamus in hoc ſæculo. *Ep. ad Titum, cap. 2. v. 11.*

devons vivre dans le ſiecle préſent, avec tempérance, avec juſtice & avec piété. Car il fait voir par-là, que Dieu a choiſi l'Incarnation comme un moyen efficace pour inſtruire les hommes de tous leurs devoirs & de toutes les vertus.

D. Comment les hommes ſont-ils inſtruits de tous leurs devoirs & de toutes les vertus par l'Incarnation ?

R. Ce n'eſt pas ſeulement parce que Jeſus-Chriſt homme en a donné des préceptes qui en enſeignent la perfection, mais c'eſt auſſi parce qu'il en a donné des exemples dans ſa vie, qui ſont encore plus capables de faire impreſſion ſur l'eſprit, que ſes paroles : & pour comprendre cette vérité, il faut ſe reſſouvenir que la maladie des hommes conſiſte dans l'amour de la grandeur temporelle, des pompes du monde, des richeſſes, des plaiſirs & des curioſités : c'eſt-là le ſouverain bien de la créature corrompue. Or, il s'agiſſoit de détromper les hommes de ces erreurs, & d'arracher cet amour de leur cœur, de leur faire voir que tous ces objets ſont mauvais & pernicieux à l'ame. Or, la Sageſſe éternelle pouvoit-elle mieux en inſtruire les hommes, qu'en ſe fai-

ſant homme, & en ſe privant de tous les objets de la concupiſcence des hommes ? Pour faire voir, dit S. Auguſtin (*a*), que toutes les choſes dont le déſir porte les hommes au péché, ſont viles & mépriſables, il a voulu s'en priver ; & pour les empêcher d'appréhender les maux & les miſeres, dont la crainte pourroit les engager à s'écarter de la vérité, il a voulu les ſouffrir.

Ainſi la vie de Jeſus-Chriſt eſt une inſtruction vivante, qui a pour but de détruire l'illuſion des hommes, d'une maniere plus efficace que les paroles ne peuvent faire. Car, quel orgueil, dit ſaint Auguſtin (*b*), peut être guéri, s'il ne l'eſt par l'humilité du Fils de Dieu ? quelle avarice peut être guérie, ſi elle ne l'eſt par la pauvreté du Fils de Dieu ? quelle colere peut être guérie, ſi elle ne l'eſt par la patience & la douceur du Fils de Dieu ? Il a mépriſé (*c*), dit-il

(*a*) Nolite amare temporalia, quia ſi bene amarentur, amaret ea homo quem ſuſcepit Filius Dei : nolite timere contumelias, cruces & mortem, quia ſi nocerent homini, non ea pateretur homo quem ſuſcepit Filius Dei. *Aug. lib. de Agone Chriſti, cap.* 11. *num.* 12.

(*b*) Nam quæ ſuperbia ſanari poteſt, ſi humilitate Filii Dei non ſanatur ? quæ avaritia ſanari poteſt, ſi paupertate Filii Dei non ſanatur ? quæ iracundia ſanari poteſt, ſi patientiâ Filii Dei non ſanatur ? *Ibid.*

(*c*) Omnia ergo bona terrena contempſit homo factus Dominus Chriſtus, ut contemnenda monſtraret ; &

encore, s'étant fait homme, tous les biens humains, pour nous apprendre à les mépriſer. Il a ſouffert tous les maux humains qu'il nous commande de ſouffrir, afin qu'on ne cherchât pas à devenir heureux par ces biens, & qu'on ne craignît pas de ſouffrir & de devenir malheureux par ces maux.

C'eſt là cette tempérance, cette juſtice & cette piété, qu'il eſt venu apprendre aux hommes, ſelon l'Apôtre : cette tempérance, en ſe privant de la jouiſſance du monde ; cette juſtice, en ſouffrant tous les maux temporels pour accomplir les ordres de ſon Pere ; cette piété, en ſoutenant les intérêts de Dieu aux dépens de toutes choſes. C'eſt en cette maniere qu'il nous a inſtruits de renoncer à l'impiété & aux déſirs mondains, en nous apprenant, par ſon exemple, à nous priver volontairement de tout, & en ſouffrant tout pour combattre l'impiété des hommes.

D. Quelle eſt la vertu dont J. C. a particuliérement voulu établir la né-

omnia terrena ſuſtinuit mala quæ ſuſtinenda præcipiebat, ut neque in illis quæreretur felicitas, neque in iſtis infelicitas timeretur. *Aug. lib. de Catechiſ. rud. cap.* 22. *num.* 40.

Vide Gregor. Mor. lib. 30. *cap.* 15.

ceſſité & la pratique, par ſon Incarnation ?

R. On le peut apprendre par ces paſſages de ſaint Auguſtin (*a*) : Parce, dit ce Saint, que nous nous étions éloignés de Dieu par l'orgueil, nous ne pouvions retourner à Dieu que par l'humilité. Mais qui auroit pu nous ſervir d'exemple dans cette voie ? Toute la race des hommes étoit enflée d'orgueil ; & s'il s'en trouvoit quelqu'un qui fût humble d'eſprit, comme les Prophetes & les Patriarches l'étoient, les hommes ſuperbes dédaignoient d'imiter des hommes humbles. Ainſi, afin que l'homme ne dédaignât pas d'imiter un homme humble, Dieu même s'eſt fait humble en ſe faiſant homme, afin que leur orgueil ne pût pas dédaigner de marcher ſur les pas de Dieu. C'eſt, dit-il encore (*b*),

(*a*) Quia per ſuperbiam receſſeramus à Deo, redire ad eum niſi per humilitatem non poteramus, & quem nobis præponeremus ad imitandum, non habebamus. Omnis enim mortalitas hominum ſuperbiâ tumuerat. Et ſi exiſteret aliquis humilis vir in ſpiritu, ſicut erant Prophetæ, Patriarchæ, dedignabatur genus humanum imitari homines humiles. Ne ergo dedignaretur homo imitari hominem humilem, Deus factus eſt humilis, ut vel ſic ſuperbia generis humani non dedignaretur ſequi veſtigia Dei. *In Pſ.* 33. *enarr.* 1. *n.* 4.

(*b*) Propter hoc vitium, propter hoc magnum ſuperbiæ peccatum, Deus humilis venit..... jam tandem erubeſcat homo eſſe ſuperbus, propter quem factus eſt humilis Deus. *In Pſalm.* 18. *enarr.* 2. *n.* 15.

pour ce grand péché d'orgueil, que Dieu eſt venu dans un état humble. Que l'homme donc rougiſſe d'être ſuperbe, puiſque c'eſt ce qui a obligé Dieu même de ſe faire humble.

Pourquoi, ô homme (*a*), dit-il ailleurs, t'enfles-tu d'orgueil ? C'eſt pour toi que le Fils de Dieu s'eſt rendu humble ; peut-être aurois-tu honte d'imiter l'humilité d'un homme, imite au moins celle de Dieu.

Mais, dit ce ſaint Docteur (*b*), étoit-ce une ſi grande choſe que d'être petit, que nous ne l'euſſions pu apprendre que de vous, ô mon Dieu, qui êtes ſi grand ? Oui, ſans doute ; car on ne ſauroit arriver à la paix de l'ame, qu'en diſſipant l'orgueil inquiet, par lequel l'ame enflée ſe croit grande, & c'eſt alors qu'elle eſt malade.

(*a*) Quid ſuperbis, homo ? Deus propter te humilis factus eſt. Puderet te fortaſſe imitari humilem hominem, ſaltem imitare humilem Deum. 1. *Joan. tract.* 25. *num.* 16.

(*b*) Itane magnum eſt eſſe parvum, ut niſi à te qui tam magnus es fieret, diſci omnino non poſſet ? Ita planè. Non enim aliter invenitur requies animæ, niſi inquieto tumore digeſto quo magna ſibi erat, quando tibi ſana non erat. *De ſancta Virginitate*, c. 35.

CHAPITRE VIII.

Autres raiſons de l'Incarnation.

D. POurquoi ramaſſer tant de raiſons du myſtere de l'Incarnation ?

R. C'eſt pour apprendre à en profiter, & non pas pour pénétrer le conſeil de Dieu. On ſait qu'il eſt impoſſible d'épuiſer toutes ces raiſons. Il n'y a que l'ouvrier qui ſache toutes les raiſons de ſon ouvrage, & pour quoi chaque piece y eſt néceſſaire. Or, l'Egliſe, c'eſt-à-dire, Jeſus-Chriſt & ſes membres, ſont le plus grand ouvrage de Dieu ; & Jeſus-Chriſt eſt le fondement de ce bâtiment ſpirituel. On ne ſauroit donc aſſez comprendre en combien de manieres il y étoit néceſſaire. Toutes les parties de ce bâtiment ſont liées enſemble ; elles dépendent toutes du fondement, & il eſt impoſſible d'en concevoir toutes les dépendances. Ainſi tout ce qu'on peut faire eſt de s'édifier & d'admirer celles qu'on découvre, ou plutôt celles que les Peres ont découvertes avant nous, & que nous ajouterons ici.

Quand les hommes ont un homme pour maître, quoique cet homme leur parle de la part de Dieu, ils ſont ſujets, ou à le mépriſer, parce qu'il leur parle comme homme, ou à l'eſtimer trop & à s'y attacher trop humainement, parce qu'il leur parle de la part de Dieu. L'on voit des exemples de l'un & de l'autre défaut, & dans ceux qui ont mépriſé les Prophetes & les Apôtres comme des hommes, & dans ceux qui ſe ſont trop attachés à eux, dont les uns diſoient qu'ils étoient d'Apollon, & les autres de Céphas. Les Juifs étoient trop attachés à leur Légiſlateur Moïſe, puiſque le zele qu'ils avoient pour lui, les éloignoit de Jeſus-Chriſt. Dieu a donc voulu fournir aux hommes un maître, qu'ils ne puſſent rejetter comme un ſimple homme, puiſqu'il étoit Dieu, & auquel ils ne ſe puſſent trop attacher.

Et c'eſt ce que ſaint Auguſtin a renfermé dans ces paroles (*a*) : » Les hom-» mes étoient incapables de voir Dieu

(*a*) Homines Deum ipſum in ſubſtantia ſua videre non potuerunt : ſpem verò homines ſuam ponere in ſolo homine non debebant. Quid ergo hîc fieret ! Hominem ſequi non debebant, homo ſequendus non erat qui videri poterat : Deus ſequendus erat qui videri non poterat. Ut ergo exhiberetur homini, & qui ab homine videretur, & quem homo ſequeretur, Deus factus eſt homo. *Inter ſerm. dub. de diverſis*, 171. *aliàs*. 52. *n*. 2.

» dans ſa ſubſtance même, & ils ne de-
» voient pas mettre leur eſpérance dans
» un homme. Qu'auroient-ils donc pu
» faire dans cette perplexité ? Ils ne de-
» voient pas ſuivre un homme qui pou-
» voit être vu, & ils devoient ſuivre
» Dieu, qui ne pouvoit être vu. Afin
» donc d'allier ces deux choſes, & que
» les hommes euſſent en même-temps
» un maître qu'ils puſſent voir & qu'ils
» duſſent ſuivre, Dieu s'eſt fait hom-
» me «. Et il ne faut pas dire que l'on peut encore s'attacher aux hommes, puiſque nous ne ſommes pas inſtruits immédiatement par Jeſus-Chriſt : car le cœur de l'homme étant peu capable de deux attaches, l'attache à J. C. qui eſt toujours en quelque ſorte viſible à l'eſprit & à l'imagination, eſt un grand moyen pour éviter de trop s'attacher aux hommes.

Toutes les œuvres de Dieu ſont mêlées de miſéricorde & de juſtice, & l'Incarnation étoit merveilleuſement propre à ce double deſſein. Dieu vouloit éclairer les humbles & aveugler les ſuperbes, & diſcerner les hommes par le cœur ; c'eſt ce qu'il a fait admirablement en donnant ſon Fils au monde : car il devoit arriver néceſſairement de-

là,

là, qu'il ſeroit la réſurrection de pluſieurs, & la ruine de beaucoup d'autres. Les ſuperbes l'ont méconnu & le méconnoiſſent encore, lors même qu'ils font profeſſion de croire en lui; parce qu'ils mépriſent ce qu'il a aimé; il n'y a que les humbles qui le reconnoiſſent & qui le ſuivent.

La différence de la grace d'Adam & de celle de J. C. reconnue par les Peres Grecs & Latins (*a*), conſiſte en ce que la grace d'Adam laiſſoit à la créature toute ſa mutabilité, & pouvoit être rendue effectivement inutile par le défaut du conſentement de la volonté. Elle pouvoit ſolliciter ce conſentement; mais elle ne l'obtenoit pas infailliblement; au lieu que la grace de l'homme tombé, enchaîne & lie en quelque ſorte cette mutabilité. Elle pouſſe la volonté, & demande tellement ſon conſentement, qu'elle l'emporte, en la faiſant vouloir ce qu'elle ne vouloit pas: & quoiqu'elle ne détruiſe pas l'indifférence dans cette vie, elle nous fait part néanmoins en quelque ſorte de l'immutabilité divine.

La différence de ces graces étoit une ſuite du conſeil de Dieu. Il avoit voulu

(*a*) *Thomaſſ. de Incarn. lib. 1. cap. 19.*

éprouver d'abord ce que pouvoit l'homme par la force du libre arbitre ; mais après le mauvais usage que la volonté d'Adam avoit fait de la grace, il n'a plus voulu qu'il pût arriver que ses conseils sur les hommes, & les secours qu'il leur fourniſſoit, fuſſent rendus inutiles ; il a mieux aimé exécuter son œuvre par sa toute-puiſſance.

Or, pour l'exécution de ce remede efficace, il a choiſi avec grande sageſſe la voie de l'Incarnation, par laquelle il a rendu Jeſus-Chriſt la ſource de toutes les graces de ſes membres : car, comme Jeſus-Chriſt, par l'union de la divinité avec l'humanité, poſſede une grace immuable ; il communique en partie à ſes membres cette même immutabilité, avec cette différence que J. C. la poſſede pleinement & tout d'un coup ; au lieu qu'il ne la communique aux autres que peu à peu.

D. Dieu ne donne-t-il aux Chrétiens que de ces ſortes de graces efficaces ?

R. Dieu donne ſouvent d'autres graces qui ne convertiſſent pas le cœur, & que la volonté rejette ; & il y a des hommes qui, après avoir reçu quelques-unes de ces graces puiſſantes, n'en ont plus dans la ſuite.

D. A qui donc J. C. en donne-t-il ?

R. Il en donne à tous ſes principaux membres, c'eſt-à-dire, à tous ſes Elus; car encore qu'ils puiſſent déchoir de la grace (*a*), ils n'en ſont jamais entiérement abandonnés, ni juſqu'à la fin.

D. Cette grace, très-efficace & très-invincible, détruit-elle l'indifférence de notre liberté?

R. Non; mais ſelon le ſentiment du Pere Thomaſſin (*b*), cette grace de Jeſus-Chriſt, très-efficace & très-invincible, non-ſeulement lie & aſſujettit notre liberté, mais encore détruit & dompte la dureté du cœur, comme il a déja été remarqué ailleurs.

D. Quelle idée cette doctrine nous donne-t-elle de Jeſus-Chriſt?

R. Elle nous le fait conſidérer, non-ſeulement comme rempli de graces, mais comme ſource & principe d'une grace forte & invincible, propre à remédier efficacement aux foibleſſes & aux maladies de l'homme, & qui découle de lui, comme du Chef, ſur tout le corps de

(*a*) Principalia Chriſti membra, ſeu Electi in Chriſto omnes, etſi à gratiâ quandoque ceſpitent, ab illa tamen non omninò unquam, & ad finem uſque deficiunt. *Thomaſſ. de Incarn. lib. 1. cap. 19. num. 3.*

(*b*) Quæ principalis Chriſti gratia, & efficaciſſima eſt, ea libertatis noſtræ indifferentiam non extinguit, ſed conſtringit, & domat, cordiſque durities vincit. *Thomaſſ. loco ſuprà citato.*

l'Eglise. Et c'est là proprement l'idée qu'en donne saint Paul, lorsqu'il dit aux Ephésiens (a) : *Que Jesus-Christ est notre tête, & que c'est de lui que tout le Corps, dont les parties sont jointes & unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit par tous les vaisseaux & toutes les liaisons qui portent l'esprit & la vie, l accroissement qu'il lui communique par l'efficace de son influence, selon la mesure qui est propre à chacun des membres, afin que ce Corps se forme ainsi, & s'édifie par la charité.*

D. Ne suffisoit-il pas que Dieu communiquât par lui-même aux hommes ces graces efficaces ?

R. Dieu a voulu que Jesus-Christ fût premiérement rempli de la plénitude de ses graces, & que tous ensuite les reçussent de lui, afin que les hommes apprissent, par la dépendance continuelle où ils sont de Jesus-Christ, qu'ils sont indignes par eux-mêmes des graces de Dieu, qu'ils n'ont pas droit de s'approcher de lui, & qu'ils vissent de

(a) Crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus, ex quo totum corpus compactum, & connexum per omnem juncturam subministrationis, secundùm operationem in mensuram unius cujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem sui in charitate. *Eph.* 4. 16.

plus, dans l'exemple de ce Chef, que la grace eſt purement gratuite, & n'eſt prévenue par aucuns mérites ; puiſqu'on ne ſauroit s'en imaginer aucun qui ait fait élever l'humanité de Jeſus-Chriſt à l'union perſonnelle avec le Verbe ; & par-là J. C. a été établi, non-ſeulement ſource, mais auſſi modele de la Prédeſtination de tous les Elus.

CHAPITRE IX.

Queſtions touchant le myſtere de l'Incarnation. Pourquoi c'eſt plutôt le Fils de Dieu, que le Pere ou le Saint-Eſprit, qui s'eſt incarné? Pourquoi il eſt né d'une Vierge? Si le Verbe ſe ſeroit incarné, en cas que l'homme n'eût point péché.

D. POurquoi le Verbe s'eſt-il plutôt incarné que le Pere?

R. Nous pénétrerons ce ſecret, quand nous ſaurons comment Dieu a fait toutes choſes par ſon Verbe ; comment le Verbe eſt particuliérement la lumiere, la nourriture & la vie de toutes les créatures intelligentes : *Dans lui* (*a*), dit

(*a*) In ipſo vita erat, & vita erat lux hominum. *Joan.* 1, 4.

l'Evangéliſte, *étoit la vie, & la vie étoit la lumiere des hommes.* Nous comprendrons alors qu'il étoit juſte que Dieu réparât l'homme par le même Verbe, par lequel il l'avoit créé ; qu'il le tirât des ténebres par la lumiere qui illumine tout homme ; qu'il lui redonnât la vie par le même Verbe qui étoit leur vie ; mais comme nous ne concevons que très-foiblement ces vérités, il nous doit ſuffire de les croire & de les adorer. Saint Auguſtin (*a*) traite cette queſtion dans ſes Lettres 11 & 12, à Nébride, en avouant qu'elle eſt très-difficile.

D. Pourquoi le Fils de Dieu a-t-il voulu naître d'une femme ?

R. Saint Auguſtin (*b*) répond que Jeſus-Chriſt notre Seigneur étant venu pour ſauver le genre humain compoſé d'hommes & de femmes, il n'a pas mépriſé le ſexe des hommes, puiſqu'il s'en eſt revêtu, ni celui des femmes,

(*a*) Filius Verbum caro factum eſt, non Pater, non Spiritus ſanctus, ſed carnem Filii tota Trinitas fecit, inſeparabilia enim ſunt opera Trinitatis. *Aug. ſerm. 3. in traditione ſymboli. c. 6. n. 6.*

(*b*) Dominus Jeſus Chriſtus, qui venerat ad homines liberandos, in quibus & mares & fœminæ pertinent ad ſalutem, nec mares faſtidivit, quia marem ſuſcepit ; nec fœminas, quia de fœmina natus eſt. *De Agone Chriſti.*

puiſqu'il eſt né d'une femme ; à quoi l'on doit ajouter un grand myſtere (*a*), qui eſt que Dieu a voulu que, comme notre mort étoit arrivée par une femme, notre vie tirât ſon origine d'une femme ; & que le diable, qui avoit fait tomber l'un & l'autre ſexe, fût vaincu & ſubjugué par l'un & l'autre ſexe. Si J. C. ſe faiſant homme (*b*), ne fût pas né d'une femme, les femmes auroient en quelque ſorte déſeſpéré de leur ſalut, dans la penſée que J. C. les auroit rejettées, parce qu'elles auroient été cauſe du péché de l'homme. Il a donc voulu abolir, en naiſſant d'une femme, l'infamie de toutes les femmes, & lever par Marie l'opprobre d'Eve.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt eſt-il né d'une Vierge ?

R. Jeſus-Chriſt (*c*) devoit venir dans

(*a*) Decipiendo homini propinatum eſt venenum per fœminam, reparando homini propinetur ſalus per fœminam. *Aug. ſerm.* 51. *n.* 3.

(*b*) Si ergo vir exiſtens, quod utique eſſe deberet, non naſceretur ex fœmina, deſperarent de ſe fœminæ, memores primi peccati ſui, quia per fœminam deceptus eſt primus homo. *Aug. ſerm.* 51. *c.* 2. *aliàs* 63.

Cujus opprobrium in omnes pertranſit mulieres....: ipſa matris opprobrium auferat. *Bern. Homil.* 2. *ſuper Miſſus eſt*, *num.* 3.

(*c*) Sibi creavit animam Dei Filius..... quam non tamen carni peccati miſcuit, ſed ſimilitudini carnis peccati. Sumpſit enim ex Virgine veram quidem carnis

la reſſemblance de la chair du péché ; mais il ne devoit pas venir avec une chair infectée du péché. Il ne devoit donc pas être conçu par la voie de la génération charnelle ; parce que c'eſt par cette voie que le péché originel ſe communique aux enfans : il eſt vrai qu'il auroit pu purifier un pere & une mere de toute concupiſcence ; mais ç'auroit été un auſſi grand miracle que de naître d'une Vierge ; & entre ces deux miracles il a jugé celui de naître d'une Vierge, plus digne de lui ; parce que c'eſt un miracle qui frappe davantage, qui eſt plus ſenſible, & qui avoit pour témoin celui qui y étoit le plus intéreſſé, qui étoit ſaint Joſeph. On peut donc dire, avec ſaint Auguſtin (*a*), que Dieu a choiſi cette voie de naître d'une Vierge, comme digne de l'excellence de la divinité ; & qu'il étoit juſte que celui qui eſt admirable, naquît d'une maniere admirable. La virginité de Marie étoit propre à marquer

ſubſtantiam, non tamen peccati carnem, quia non ex carnali concupiſcentiâ, ſive ſeminatam, ſive conceptam. *Aug. Ep.* 164. *aliàs* 99. *c.* 7. *n.* 19.

(*a*) An fortè vos offendit inuſitatus corporis partus ex Virgine ? Neque hoc debet offendere, imo potiùs ad pietatem ſuſcipiendam debet adducere ; quod mirabilis mirabiliter natus eſt. *Aug. de Civ. Dei, lib.* 10. *cap.* 29.

que celui qui naiſſoit étoit la pureté même, & qu'il venoit pour purifier le monde de ſes péchés.

Il étoit convenable que la naiſſance de Jeſus-Chriſt (a) étant le modele, la cauſe & le Sacrement de la renaiſſance de tous les Chrétiens, il naquît d'une Mere vierge, comme les Chrétiens naiſſent de l'Egliſe, qui eſt vierge; qu'il fût conçu par la foi, & non par la chair, comme le ſont les Chrétiens, dont il eſt dit (b), *qu'ils ne naiſſent pas de la chair, ni de la volonté de la chair, mais de Dieu:* & enfin, qu'il fût enfanté par une Vierge, & non par la corruption de la chair.

D. Le Verbe ſe ſeroit-il incarné, ſi l'homme n'eût point péché?

R. Saint Thomas décide cette queſtion, par un principe qu'on ne ſauroit trop avoir dans l'eſprit, pour arrêter les égaremens de l'eſprit humain. C'eſt, dit-il (c), que les choſes qui dépendent

(a) Natum de Virgine Mariâ tota confitetur Eccleſia, quæ imitans ejus matrem quotidie parit membra ejus, & Virgo eſt. *Enchir. c.* 34.

(b) Qui non ex ſanguinibus, neque ex voluntate carnis, ſed ex Deo nati ſunt. *Joan. 1. v.* 13.

(c) Et quæ ex ſola Dei voluntate proveniunt, ſupra omne debitum creaturæ, nobis innoteſcere non poſſunt niſi quatenus in ſacra Scriptura traduntur, per quam divina voluntas nobis innoteſcit. Unde cùm in ſacra

de la ſeule volonté de Dieu, & qui ne ſont nullement dues à la créature, ne peuvent nous être connues qu'autant qu'elles nous ſont manifeſtées par l'Ecriture, qui nous découvre les volontés de Dieu. Ainſi, comme l'Ecriture ne marque point d'autre raiſon pour laquelle le Fils de Dieu ſe ſoit incarné, que celle de remédier au péché originel, on doit croire que l'Incarnation a été ordonnée pour cette fin; puiſque l'Ecriture n'en marque point d'autre, & qu'ainſi elle n'auroit point été, ſi l'homme n'eût point péché.

D. Quel eſt le ſentiment des Peres ſur ce point?

R. Ils enſeignent tous unanimement que le Fils de Dieu ne ſe ſeroit point incarné, ſi l'homme n'eût point péché. Saint Auguſtin, entre autres (*a*), repete pluſieurs fois que notre Seigneur Jeſus-Chriſt n'eſt venu au monde que pour

Scriptura ubique Incarnationis ratio ex peccato primi hominis aſſignetur, convenientiùs dicitur incarnationis opus ordinatum eſſe à Deo in remedium contra peccatum, ita quod peccato non exiſtente Incarnatio non fuiſſet. *S. Thom.* 3. *p. q.* 1. *art.* 3.

(*a*) Nimis longum fiet, ſi ad ſingula teſtimonia ſimiliter diſputemus. Unde commodiùs eſſe arbitror, acervatim cogere, quæ occurrere potuerint, vel quæ ſufficere videbuntur, quibus appareat Dominum Jeſum Chriſtum non aliam ob cauſam in carne veniſſe..... niſi ut hâc diſpenſatione miſericordiſſimæ gratiæ omnes....

cette ſeule raiſon, pour délivrer les hommes du péché ; & il le prouve par un grand nombre de paſſages de l'Ecriture.

Pourquoi Jeſus-Chriſt eſt-il venu au monde, dit-il ? Il eſt venu pour ſauver les pécheurs. C'eſt la ſeule raiſon qu'il ait eue de venir au monde : *Alia cauſa non fuit quare veniret in mundum.* Ce ne ſont point nos mérites, mais nos péchés qui l'ont fait deſcendre du Ciel en terre. Si l'homme, dit encore ce même Pere dans un autre endroit, n'avoit point quitté Dieu, Dieu ne ſe ſeroit point fait homme.

Tous les autres Peres diſent la même choſe en termes précis & formels, & il y a lieu de s'étonner qu'il y ait eu des Théologiens, qui, ſur des raiſonnemens humains, aient cru pouvoir s'écarter d'une doctrine ſi unanimement enſeignée par les Peres. Toutes les rai-

vivificaret, &c. *Aug. lib. de peccat. mer. & remiſſ. cap. 26.*

Si homo non periſſet, Filius hominis non veniſſet. *Aug. ſerm. 174. in ſcript. aliàs 8. de verb. Apoſt. n. 2.*

Nulla cauſa fuit veniendi Chriſto Domino, niſi peccatores ſalvos facere. *Aug. ſerm. 175. de verb. Apoſt. n. 9. Aug. ſerm. 71. cap. 7. aliàs 8. de verb Apoſt.*

Si tu, ô homo, non dimitteres Deum, non fieret pro te Deus homo. *Aug. enarr. in Pſ. 36. ſerm. 2. num. 25.*

ſons mêmes qu'ils alleguent de l'Incarnation, ſe rapportent uniquement au péché originel. Il n'auroit point été néceſſaire de vaincre le diable par juſtice, s'il ne s'étoit point rendu le maître des hommes. Il n'auroit point été néceſſaire de ſatisfaire à la juſtice de Dieu, ſi l'homme n'eût point été redevable à cette juſtice par ſes péchés. Il n'auroit point été néceſſaire que la Sageſſe éternelle ſe proportionnât à la groſſiéreté & à l'aveuglement des hommes plongés dans l'amour des corps, & devenus incapables de connoître les objets ſpirituels, ſi l'homme étant demeuré dans l'innocence, fût demeuré toujours capable de ſe nourrir de la Sageſſe éternelle & du pain des Anges, s'il n'eût point eu beſoin de lait, & ſi les viandes ſolides lui euſſent toujours été convenables. Ç'auroit été au contraire renverſer l'ordre de la ſageſſe de Dieu, s'il eût nourri du lait de l'Incarnation celui qu'il avoit créé capable de contempler la Vérité éternelle en elle-même. S. Paul (*a*) témoigne lui-même que Dieu n'a inſtruit les hommes par une prédication folle

(*a*) Quia in Dei ſapientiâ non cognovit mundus per ſapientiam Deum, placuit Deo per ſtultitiam prædicationis ſalvos facere credentes. 1. Cor. c. 1. v. 21.

en apparence, c'eſt-à-dire, par la prédication de l'Incarnation & de la Croix, que parce qu'ils n'avoient point connu Dieu par la ſageſſe. Si donc ils l'euſſent reconnu par la ſageſſe, il n'auroit point eu recours à cette voie.

D. Mais ſera-t-il dit que le plus grand & le plus digne des ouvrages de Dieu, qui eſt l'élévation de la nature humaine juſqu'à l'union à la perſonne du Verbe, ſoit due au péché ?

R. Il y a deux regards dans ce myſtere ; l'un, de l'abaiſſement & de l'anéantiſſement d'un Dieu, juſqu'à ſe revêtir de l'humanité ; l'autre, de l'élévation de l'humanité juſqu'à l'union avec la divinité.

Le premier de ces regards eſt le principal ; l'autre n'en eſt qu'une ſuite. Il faut conſidérer Jeſus-Chriſt comme un Dieu anéanti, & non comme un homme élevé. Or, il n'eſt pas étrange que le péché ſoit la cauſe de l'anéantiſſement de Dieu ; c'eſt au contraire la ſeule choſe qui pouvoit porter Dieu à ce rabaiſſement prodigieux, que le déſir de remédier au péché & de réparer l'orgueil de l'homme. Le péché n'eſt le motif que de l'anéantiſſement de Dieu, & cet anéantiſſement de Dieu a cauſé

l'élévation de l'humanité de Jeſus-Chriſt.

D. Ne s'enſuit-il point delà que la Prédeſtination des membres précede dans le deſſein de Dieu, celle du Chef ?

R. Non ; car il n'y a qu'à concevoir la rédemption dans cet ordre ; qu'après le péché d'Adam, Dieu forma le deſſein de réparer, par un homme-Dieu, l'outrage que l'homme avoit fait à Dieu ; & qu'il donna à cet homme-Dieu tous les Elus, comme le fruit de ſes mérites & de ſa mort, & les prédeſtina pour lui être ſemblables, comme ſaint Paul (*a*) le marque dans l'Epître aux Romains ; & ainſi la Prédeſtination du Chef précédera celle des membres ; quoique la préviſion du péché précede celle du Chef.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt a-t-il plutôt réparé la chute des hommes, que celle des Anges ?

R. Les Peres en rendent diverſes raiſons.

1°. Ils remarquent dans les Anges prévaricateurs plus de malice que dans l'homme ; c'étoient de purs eſprits qui n'avoient rien de la foibleſſe de la

(*a*) Prædeſtinavit conformes fieri imaginis Filii ſui. *Rom.* 8. 29.

chair. Ils ſont tombés d'eux-mêmes, ſans ſéduction étrangere, par un choix tout volontaire. Ils ſe ſont attachés avec plus d'opiniâtreté à l'objet auquel ils ſe ſont portés, en ſe détournant de Dieu. Or, quoique toutes ces raiſons ne rendiſſent pas leur converſion impoſſible à Dieu, elles ont été néanmoins un juſte ſujet à la juſtice de Dieu de les laiſſer dans le malheureux état dans lequel ils ſe ſont précipités.

2°. Le péché de l'homme n'étoit pas en lui-même excuſable; puiſque Dieu auroit pu juſtement ne point le réparer, & laiſſer tous les hommes dans l'état que le péché méritoit; mais ayant deſſein de faire paroître ſa miſéricorde, il y avoit quelque choſe dans la faute de l'homme, qui l'attiroit davantage que dans celle de l'Ange.

3°. Outre que la plupart des Anges étant demeurés dans la juſtice, la fin de l'inſtitution de leur nature, qui étoit de glorifier Dieu, n'étoit pas entiérement fruſtrée; mais toute la nature humaine étant entiérement tombée par la chûte du premier homme, Dieu n'auroit point eu de glorificateurs dans la race des hommes, s'il n'en eût formé en les réparant.

CHAPITRE X.

Etat du monde avant l'Incarnation.

D. L'Incarnation du Verbe étant le plus grand ouvrage de Dieu, & le fondement de notre salut ; que faut-il considérer dans la conduite que Dieu y a tenue, afin d'y reconnoître sa sagesse, qui est cachée dans ce mystere, selon saint Paul (*a*) ?

R. Il faut considérer ce qui a précédé l'Incarnation, ce qui l'a accompagnée, ce qui l'a suivie ; car l'Incarnation étant le grand mystere de la conduite de Dieu, & le remede général des maux & des miseres des hommes, il n'est pas étrange que Dieu ait voulu que tous les événemens du monde qui l'ont précédée, ou qui l'ont suivie, y eussent quelque rapport, les uns plus proches, les autres plus éloignés.

D. Quel rapport y ont eu les événemens qui sont arrivés dans le monde avant l'Incarnation ?

R. Les uns ont servi à montrer la grandeur de la maladie que le Fils de

(*a*) Loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est. 1. *Cor.* 2. 7.

Dieu devoit guérir, & à prouver ainſi la néceſſité & l'efficace du remede que Dieu a apporté par l'Incarnation.

Les autres ont ſervi à la prédire, & à la faire attendre expreſſément; à rendre le Fils de Dieu, né dans le monde, reconnoiſſable à ceux à qui Dieu a voulu le faire connoître, ſoit de ſon temps, ſoit dans la ſuite.

D. Quels événemens ont ſervi à faire connoître les maladies de l'homme?

R. Ceux qui ont fait voir juſqu'à quel excès d'aveuglement & de corruption l'homme étoit arrivé, & combien ſa raiſon & ſa volonté étoient impuiſſantes pour l'en retirer.

D. Quels ſont ces événemens?

R. Ce ſont tous ceux qui compoſent l'hiſtoire de ce qui eſt arrivé avant Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, pendant quatre mille ans; car on n'y voit par-tout qu'égaremens, que folies, que déſordres, qui montent par dégrés juſqu'à leur comble. On y voit les vains efforts que l'eſprit humain a fait pour trouver quelque lumiere dans les ténébres dont il étoit enveloppé, qui n'ont abouti qu'à s'y enfoncer encore davantage: on y voit toutes les nations du monde, excepté celle des Iſraélites, plongées dans

l'idolâtrie & dans des ſuperſtitions également extravagantes & criminelles. Non-ſeulement les crimes n'étoient pas bannis de ces fauſſes religions, mais ils en faiſoient même partie, & y étoient autoriſés par les plus grands eſprits. Platon (*a*), le plus grave des Philoſophes, permet de boire avec excès dans les Fêtes de Bacchus; comme Séneque (*b*) le conſeille ſimplement pour égayer l'ame de temps en temps. Ariſtote (*c*), après avoir blâmé les images déshonnêtes, en excepte celles des Dieux, qui vouloient être honorés par ces infamies. Il y avoit des proſtitutions établies (*d*) pour honorer Vénus; & l'amour impudique avoit des temples dans toute la Grece.

Si quelqu'un avoit reconnu les erreurs du vulgaire, touchant la divinité, il ſe faiſoit un point de prudence de n'en rien découvrir. Platon, en parlant du Dieu Créateur de l'Univers, dit (*e*), qu'il eſt défendu de le faire connoître au peuple, & déclare qu'il n'en parlera jamais qu'en énigme.

(*a*) *Plat. de leg. l. 6. poſt. med.*
(*b*) *Sen. de tranquill. anima. c. 15.*
(*c*) *Ariſt. 7. polit. in fine libri.*
(*d*) *Ex Athen. lib. 13.*
(*e*) *Ep. 2. ad Dion.*

Il n'étoit pas permis de parler des choſes ſpirituelles & intellectuelles : c'étoit un crime à Athenes (*a*), & l'on y obligea de ſe dédire, ceux qui avoient oſé enſeigner que les Statues n'étoient pas des Dieux, en la maniere que les peuples l'entendoient.

C'eſt ainſi qu'une nuit profonde a couvert la terre, pendant quatre mille ans ; les raiſonnemens des hommes n'ont enfanté que des monſtres. Si quelques-uns ont paru plus réglés & plus vertueux que les autres, leur vertu apparente a toujours été jointe, ou à des vices manifeſtes, ou à des erreurs & des ſuperſtitions groſſieres, & à une profonde ignorance de ce qui regarde l'autre vie. Ils n'ont ſongé qu'à ſe régler dans celle-ci, & n'ont point eu en vue de travailler pour ſe rendre éternellement heureux. Le monde préſent a été leur partage, & aucun n'a élevé ſes penſées juſqu'à l'éternité ; car encore qu'il y en ait eu qui ont cru l'immortalité de l'ame, ils n'en ont jamais fait un principe de morale, & ils n'ont point cru que cela dût rien changer dans la conduite de leurs actions.

(*a*) *Diog. Laert. l. 2. in Socrat. l. 3. in Platon.*

CHAPITRE XI.

Quelles ſont les préparations de la venue du Fils de Dieu, deſtinées à le rendre reconnoiſſable.

D. POurquoi Dieu a-t-il voulu que la venue de ſon Fils fût précédée par des marques qui ſerviſſent à le faire reconnoître ?

R. C'eſt qu'il étoit également contraire au deſſein de Dieu, & que la venue de ſon Fils au monde fût découverte par des preuves ſi éclatantes, qu'elles ne permiſſent à perſonne d'en douter, & qu'elle fût entiérement deſtituée de preuves. L'un auroit découvert le conſeil de Dieu, à ceux à qui ſa juſtice avoit réſolu de le cacher. L'autre auroit donné lieu d'accuſer de témérité la créance qu'on a donnée à la vraie Religion, & auroit fourni une excuſe légitime à ceux qui n'auroient pas cru en Jeſus-Chriſt. Il a donc fallu qu'il y eût des preuves pour reconnoître le Fils de Dieu, & que ces preuves fuſſent aſſez claires pour en perſuader ceux qui cherchoient ſincérement la vérité, & aſſez obſcures pour laiſſer dans les

ténebres de l'infidélité, ceux qui ne la cherchoient pas.

D. Quelles ſont ces preuves ?

R. Il y en a de pluſieurs ſortes ; mais les principales ſont les prophéties qui ont prédit ſa venue. Or, afin que ces prophéties fiſſent le double effet auquel elles étoient deſtinées, il falloit d'une part qu'elles fuſſent certaines ; & de l'autre, qu'elles fuſſent telles qu'on s'y peut méprendre par l'attachement à ſes paſſions.

D. Comment Dieu a-t-il procuré la certitude des prophéties ?

R. Il l'a procurée par la qualité de ceux qui en ont été les dépoſitaires, & par la clarté des choſes prédites.

D. Qu'eſt-ce qu'il y a de conſidérable dans ceux qui ont été les dépoſitaires des prophéties ?

R. Il n'eſt rien de plus admirable que les qualités du peuple que Dieu a choiſi pour lui confier ces prophéties : 1°. c'étoit un peuple tout compoſé d'une ſeule famille, un peuple ſéparé de tous les autres, & le ſeul de tous les peuples de la terre en qui la vraie Religion ſe fût conſervée.

2°. Ce peuple avoit été aſſuré de la vérité de la Religion qu'il profeſſoit,

& de la protection particuliere de Dieu, par les plus grands & les plus certains miracles qui aient jamais été faits, & dont il pouvoit le moins douter, puiſqu'il en avoit été témoin ; car il avoit vu de ſes yeux les plaies d'Egypte, le paſſage de la Mer rouge à pied ſec, le miracle de la Manne, qui dura quarante ans ; l'eau que Moïſe tira d'un rocher ; la conſervation miraculeuſe de ſes vêtemens pendant les quarante ans de ſa demeure dans le déſert ; le paſſage du Jourdain à pied ſec ; la chûte des murs de Jéricho ; le Soleil arrêté par le commandement de Joſué ; & il y avoit été de temps en temps confirmé par de nouveaux miracles, comme par ceux d'Elie & d'Eliſée, & par la défaite de l'armée de Sennacherib.

3°. Toute la Religion de ce peuple étoit contenue dans un livre qui étoit en même-temps le plus ancien livre du monde, & le plus digne de foi ; puiſque ſa vérité étoit confirmée par tous les prodiges éclatans & indubitables, qui y étoient rapportés. Le zele de ce peuple pour ce livre étoit admirable ; car il le conſervoit avec un extrême ſoin, quoiqu'il y fût par-tout accuſé d'ingratitude, de ſtupidité & de pluſieurs autres crimes.

4°. Il y avoit une impreſſion répandue généralement parmi ce peuple, qu'il leur devoit venir un Libérateur, qui leur tiendroit la place de Moyſe, & qui établiroit un royaume éternel.

5°. Ils étoient accoutumés que Dieu leur fît connoître ſa volonté par divers Prophetes; & quoiqu'il s'y en mêlât de faux, il y en avoit pourtant qu'ils reconnoiſſoient unanimement pour vrais Prophetes, & dont ils conſervoient les Prophéties, comme des oracles du Ciel: or, c'eſt dans ces Prophéties, reconnues par les Juifs comme autentiques, que ſont contenues celles qui regardent J. C. & le ſeul ſoin qu'ils avoient de conſerver tous les livres qu'ils regardoient comme divins, ſuffit pour en établir la vérité; Dieu a voulu néanmoins la faire paroître d'une maniere encore plus éclatante.

C'eſt que ce peuple qui avoit reçu tant de bienfaits de Dieu, n'étant que la figure du peuple Chrétien, & étant tout poſſédé de l'amour des choſes du monde, ne put ſe former une autre idée de ce Libérateur qu'il attendoit, que celle d'un Roi puiſſant & victorieux, qui aſſujettiroit viſiblement tous ſes ennemis. Ainſi le Fils de Dieu ayant

paru dans un état tout opposé à ce qu'ils s'étoient imaginé, attira leur aversion, au lieu de leur amour ; ils le méconnurent par la haine qu'ils avoient de l'état dont il étoit revêtu. Bien loin donc que ce peuple soit suspect d'avoir inventé ces Prophéties pour le favoriser, il a fait tout ce qu'il a pu pour en détourner le sens ailleurs, & pour empêcher qu'on n'y reconnût Jesus-Christ. De sorte que les preuves qu'on en tire sont d'autant plus fortes, qu'elles sont fournies par ses ennemis capitaux, qui s'étant répandus par toute la terre, ont fourni par-tout aux Chrétiens des preuves pour les combattre.

D. La plupart des Juifs étoient donc charnels & attachés aux biens de la terre ?

R. Oui ; mais parmi ces Juifs charnels, il y avoit néanmoins des Juifs spirituels, qui aimoient les biens véritables & éternels, & qui avoient soin de détacher leur cœur des choses du monde. Ces Juifs étoient Chrétiens par avance, & étoient séparés de cœur de la foule de ceux qui n'aimoient que les choses du monde.

D. D'où vient que Dieu a voulu laisser ce peuple si long-temps dans cet état ?

R.

R. C'eſt qu'ayant deſſein de détacher ſon véritable peuple des biens périſſables, afin de faire voir que ce n'étoit pas qu'il fût dans l'impuiſſance de les rendre heureux temporellement, il a voulu qu'il fût précédé par un autre peuple, dont la fidélité fût récompenſée par des biens temporels, & l'infidélité par la perte de ces mêmes biens.

De plus, comme nous avons dit, il étoit néceſſaire, pour confirmer la vérité des Prophéties, que ce peuple ne reconnût pas le Meſſie, & contribuât, par ſon aveuglement, à les accomplir, & à en établir la vérité.

CHAPITRE XII.

Principales Prophéties qui prouvent que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie.

D. LEs Prophéties ſont-elles des preuves indubitables que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie, c'eſt-à-dire, le Libérateur attendu par les Juifs ?

R. Oui ; car il y en a qui marquent le temps de ſa venue, d'autres qui marquent des choſes qui conviennent tellement à Jeſus-Chriſt, qu'elles ne peuvent convenir qu'à lui.

D. Quelles ſont les Prophéties qui marquent le temps du Meſſie ?

R. Premièrement, la Prophétie de Jacob porte en termes formels, *que le ſceptre* (*a*), *c'eſt-à-dire, l'autorité, ne ſortira point de Juda, & qu'on verra toujours des Capitaines & des Magiſtrats de ſa race, juſqu'à que vienne celui qui doit être envoyé, & qui ſera l'attente des peuples.*

D. Comment cette Prophétie a-t-elle été accomplie ?

R. Elle a été accomplie en ce que l'autorité de ſe gouverner eux-mêmes, par leurs propres Magiſtrats, avec pouvoir de vie & de mort, qui étoit toujours demeurée aux Juifs, même durant la captivité de Babylone, comme il paroît par l'hiſtoire de Suſanne, leur fut ôtée vers le temps de Jeſus-Chriſt; & ils en firent un aveu public au temps de ſa paſſion, lorſqu'ils s'écrioient (*b*) : *Nous n'avons pas le pouvoir de faire mourir perſonne.* Ce qui a fait conclure aux Juifs mêmes que l'oracle de Jacob étoit accompli.

(*a*) Non auferetur ſceptrum de Juda, & dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus eſt, & ipſe erit expectatio gentium. *Gen.* 49. 10.

(*b*) Nobis non licet interficere quemquam. *Joan.* 18. 31.

D. L'autorité n'a-t-elle point été ôtée à la Tribu de Juda, par la puiſſance des Machabées, qui étoient de la Tribu de Lévi?

R. Non; car ſous les Machabées mêmes le Conſeil ſuprême de la Nation établi par Moïſe, & qui exerçoit la ſouveraine autorité, a toujours ſubſiſté. Toutes les autres Tribus étoient réduites à celle de Juda, ſous le nom de Juifs: c'étoit elle qui formoit le corps de l'Etat, qui ne s'appelloit plus que la Judée. Les Juifs formoient ainſi ſous les Machabées un Corps & un Royaume gouverné par ſes propres Magiſtrats, & ce ne fut que vers le temps de Jeſus-Chriſt, que cette autorité leur fut ôtée; elle fut enfin entiérement anéantie, & les Juifs chaſſés ſans reſſource de la terre de leurs peres.

Secondement, ce temps eſt auſſi marqué dans Daniel par pluſieurs caracteres: il eſt dit que depuis l'Edit donné par Artaxercès la vingtieme année de ſon regne, pour faire rétablir Jéruſalem, *juſqu'au* (a) *temps du Chriſt, Chef du peuple*, il y avoit ſoixante-neuf ſemaines, c'eſt-à-dire, ſoixante-neuf ſemaines d'années, comme tout le monde en

(a) Uſque ad Chriſtum ducem. *Dan. c. 9. v. 25.*

convient, qui ſont quatre cens quatre-vingt-trois années; qu'après ces quatre cens quatre-vingt-trois ans paſſés (*a*), *le Chriſt ſeroit tué; que ce peuple qui le rejetteroit, ne ſeroit plus ſon peuple; & qu'un Capitaine, qui devoit venir, détruiroit la Ville & le Sanctuaire.* Il eſt marqué que dans la ſemaine d'années, qui ſuit les ſoixante-neuf, c'eſt-à-dire, depuis l'an 483, juſqu'à 490, *le Chriſt devoit confirmer ſon alliance avec pluſieurs* (*b*); c'eſt-à-dire, qu'il devoit établir la nouvelle Loi; *que dans le milieu de ces dernieres ſept années, l'Hoſtie & les Sacrifices ceſſeroient;* c'eſt-à-dire, que les Sacrifices de l'ancienne Loi ſeroient abolis, ce qui eſt arrivé par la mort de Jeſus-Chriſt; & qu'enſuite (*c*) *l'abomination de la déſolation ſeroit dans le Temple, & la déſolation dureroit juſqu'à la conſommation & juſqu'à la fin.*

Voilà donc le temps de la venue du

(*a*) Occidetur Chriſtus, & non erit ejus populus, qui eum negaturus eſt. Et Civitatem, & Sanctuarium diſſipabit populus cum duce venturo. *v.* 26.

(*b*) Confirmabit autem pactum multis hebdomada una: & in dimidio hebdomadis deficiet Hoſtia & Sacrificium.

(*c*) Et erit in Templo abominatio deſolationis, & uſque ad conſummationem & finem perſeverabit deſolatio. *v.* 27.

Chriſt ou du Meſſie, marquée par pluſieurs caracteres.

1°. Il devoit paroître environ quatre cens quatre-vingt-trois ans, après l'Edit donné pour rebâtir Jéruſalem.

2°. Il devoit établir ſa Loi, être renoncé par les Juifs, & être tué pendant les ſept années ſuivantes.

3°. La deſtruction de Jéruſalem & du Temple, l'abolition des Sacrifices pour toujours, la déſolation totale & irrémédiable des Juifs, devoit ſuivre cette mort. Or, tout cela eſt arrivé préciſément dans le temps de J. C. Jéruſalem a été détruite par Tite, les Sacrifices ont été abolis, le Temple ruiné de fond en comble, & les Juifs diſperſés ſans promeſſe de rétabliſſement.

D. N'y a-t-il pas quelques difficultés & quelques diſputes ſur le temps où il faut commencer, & où il faut finir cette Prophétie ?

R. Dieu permet qu'il y ait toujours de ces ſortes de difficultés, pour aveugler les opiniâtres ; mais elles n'empêchent pas la clarté de cette Prophétie. Car, en quelque endroit qu'on place le commencement ou la fin de ces ſemaines d'années, il eſt certain qu'il y eſt dit que le Chriſt doit venir, & être tué

avant la deſtruction du ſecond Temple & la ruine de Jéruſalem ; & par conſéquent on ne peut dire qu'il ne ſoit pas venu, puiſque Jéruſalem & le Temple ſont détruits il y a ſi long-temps.

Troiſiémement, le temps du Meſſie eſt encore marqué par le Prophete Aggée (*a*). » Encore un peu de temps, dit-» il, & j'ébranlerai le Ciel & la Terre, » la Mer & tout l'Univers. J'ébranlerai » tous les Peuples, & le Déſiré de tou-» tes les nations viendra ; & je rem-» plirai de gloire cette Maiſon, c'eſt-à-» dire, le ſecond Temple, dit le Sei-» gneur des Armées. La gloire de cette » ſeconde Maiſon ſera encore plus gran-» de que celle de la premiere, dit le » Seigneur des Armées. Et je donnerai » la paix en ce lieu, dit le Seigneur des » Armées «.

Quatriémement, ce temps eſt encore prédit par Malachie (*b*) : *Je vais*, dit-il, *vous envoyer mon Ange, qui prépa-*

(*a*) Adhuc unum modicum eſt, & ego commovebo cœlum & terram, & mare, & aridam. Et movebo omnes Gentes : & veniet deſideratus cunctis gentibus ; & implebo Domum iſtam gloriâ, dicit Dominus exercituum. ... Magna erit gloria domûs iſtius noviſſimæ, plus quàm primæ, dicit Dominus exercituum : & in loco iſto dabo pacem, dicit Dominus exercituum. *Aggæ. cap. 2. v. 7. 8. & 10.*

(*b*) Ecce ego mitto Angelum meum, & præparabit viam ante faciem meam, & ſtatim veniet ad Templum

rera ma voie devant ma face, & auſſitôt le Dominateur que vous cherchez, & l'Ange d'alliance ſi déſiré de vous, viendra dans ſon temple.

Donc il eſt prédit que le Meſſie viendroit avant la deſtruction de ce Temple.

D. Ne peut-on point dire que le Meſſie eſt venu, mais que le Meſſie n'eſt pas Jeſus-Chriſt?

R. Quelques Juifs l'ont voulu dire, quelques-uns ayant attribué le nom du Meſſie à Hérode, quelques autres à Veſpaſien; mais cela eſt abſolument ridicule: car depuis ces Propheres juſqu'à la deſtruction du Temple, il n'eſt venu perſonne à qui les autres Prophéties faites du Meſſie puſſent convenir.

Il n'en eſt venu aucun autre, qui, ſe diſant le Meſſie, ait été tué par les Juifs. Il falloit que le Meſſie fût de Bethléem, ſelon la Prophétie de Michée (*a*): *Et vous, Bethléem, appellée Ephrata, vous êtes petite entre les Villes de Juda; mais c'eſt de vous que ſortira celui qui doit regner dans Iſraël,*

ſuum Dominator quem vos quæritis, & Angelus teſtamenti, quem vos vultis. *Malach.* 3. *v.* 1.

(*a*) Et tu Bethleem Ephrata, parvulus es in millibus Juda: ex te mihi egredietur qui ſit Dominator in Iſrael, & egreſſus ejus ab initio, à diebus æternitatis. *Mich.* 5. 2.

dont la génération eſt dès le commencement de l'éternité. Or, cela ne convient qu'à Jeſus-Chriſt.

Il n'en eſt venu aucun autre que Jeſus-Chriſt (*a*), au nom duquel on ait annoncé aux hommes la rémiſſion des péchés, & qui ait prétendu donner ſa vie pour le péché, & nous guérir par ſes plaies, comme il eſt prédit du Meſſie par Iſaïe.

Il n'en eſt venu aucun qui ait fait des miracles & des prodiges, tels que Jeſus-Chriſt; qui ait rendu la vue aux aveuglès, l'ouie aux ſourds, la vie aux morts, & qui ait commandé à tous les élémens.

Mais la prédiction capitale, & qui ſuffit ſeule pour faire reconnoître le Meſſie, c'eſt celle qui avoit marqué la converſion des Gentils au Dieu d'Iſraël, & la deſtruction de l'idolâtrie. Jamais il n'y eut, ni un plus grand événement que celui-là, ni plus clairement prédit.

L'idolâtrie regnoit par toute la terre, excepté dans la Judée : elle étoit armée de toutes les puiſſances du monde, &

(*a*) Ipſe autem vulneratus eſt propter iniquitates noſtras, attritus eſt propter ſcelera noſtra : diſciplina pacis noſtræ ſuper eum, & livore ejus ſanati ſumus. *Iſai. c.* 53. 5.

de toutes les paſſions qui peuvent porter les hommes à la ſoutenir. Cependant les Prophetes avoient très-clairement prédit la ruine de l'idolâtrie par le Meſſie.

Dans les derniers temps, dit Iſaïe (*a*), *la montagne ſur laquelle ſe bâtira la Maiſon du Seigneur, ſera fondée ſur le haut des montagnes : elle s'élevera au-deſſus des collines ; toutes les Nations y accoureront en foule ; une infinité de Peuples y viendront, en diſant : Allons à la Montagne du Seigneur, & à la Maiſon de Jacob ; il nous enſeignera ſes voies, & nous marcherons dans ſes ſentiers, parce que la Loi ſortira de Sion, & la parole du Seigneur de Jéruſalem. Il jugera les Nations, & convaincra d'erreur pluſieurs peuples. Le Seigneur ſeul paroîtra grand en ce jour-là, & toutes les idoles ſeront briſées* (*b*).

Mais qui eſt celui qui devoit faire

(*a*) Et erit in noviſſimis diebus præparatus mons Domus Domini in vertice montium, & elevabitur ſuper colles & fluent ad eum omnes Gentes. Et ibunt populi multi, & dicent : venite & aſcendamus ad montem Domini, & ad domum Dei Jacob, & docebit nos vias ſuas, & ambulabimus in ſemitis ejus : quia de Sion exibit Lex, & verbum Domini de Jeruſalem. Et judicabit gentes & arguet populos multos. *Iſai.* 2. *v.* 2, 3. *&* 4.

(*b*) Et elevabitur Dominus ſolus in die illa ; & idola penitùs conterentur. *v.* 17.

toutes ces merveilles ? C'eſt le Meſſie, ſelon les Propheres ; *le rejetton de Jeſſé* (*a*), c'eſt-à-dire, le Fils de David, *ſera expoſé comme un étendard devant les peuples. Les Nations viendront lui offrir leurs prieres, & ſon ſépulcre ſera glorieux.*

Mon ſerviteur, dit encore le même Prophete (*b*), *ſera rempli d'intelligence ; il montera au plus haut comble de gloire* (*c*). *Il paroîtra ſans gloire devant les hommes, & dans une forme mépriſable aux yeux des enfans des hommes. Il arroſera beaucoup de Nations* (*d*) : *les Rois ſe tiendront devant lui dans le ſilence, parce que ceux auxquels il n'a point été annoncé le verront, & ceux qui n'auront point entendu parler de lui le contempleront.*

Je m'en vais, dit-il encore (*e*), *le donner pour témoin aux peuples, pour*

(*a*) In die illa radix Jeſſe, qui ſtat in ſignum populorum, ipſum Gentes deprecabuntur, & erit ſepulcrum ejus glorioſum. *Iſai.* 11. 10.

(*b*) Ecce intelliget ſervus meus, exaltabitur, & elevabitur, & ſublimis erit valdè. *Idem.* 52. *v.* 13.

(*c*) Inglorius erit inter viros aſpectus ejus, & forma ejus, inter filios hominum. *v.* 14.

(*d*) Iſte aſperget gentes multas, ſuper ipſum continebunt Reges os ſuum : quia quibus non eſt narratum de eo, viderunt ; & qui non audierunt, contemplati ſunt. *v.* 15.

(*e*) Ecce teſtem populis dedi eum, ducem ac præceptorem Gentibus. *Id.* c. 55. *v.* 4.

maître & pour chef aux Gentils.

Vous appellerez une Nation (*a*), *qui vous étoit inconnue, & les peuples que vous ne connoiſſiez point accourront à vous, à cauſe du Seigneur votre Dieu, & du Saint d'Iſraël, qui vous aura rempli de gloire.*

C'eſt ce Juſte, dont le même Iſaïe dit (*b*), *qu'il doit paroître comme une lumiere, & que le Sauveur de Sion brillera comme une lampe allumée.* A quoi il ajoute : *Les Nations verront votre Juſte* (*c*) *; tous les Rois verront votre Prince.*

Il eſt encore décrit avec des caracteres plus particuliers, dans un autre endroit, où Iſaïe après avoir marqué, *quel étoit l'objet de la complaiſance de Dieu, qu'il ſeroit rempli de bénignité, il prédit que les Iſles* (c'eſt le nom dont les Juifs ſe ſervoient pour marquer le pays de l'Europe) *attendront ſa Loi* (*d*),

(*a*) Ecce gentem quam neſciebas, vocabis, & Gentes quæ te non cognoverunt, ad te current propter Dominum Deum tuum, & ſanctum Iſrael, quia glorificavit te. *v.* 5.

(*b*) Egrediatur ut ſplendor Juſtus ejus, & Salvator ejus ut lampas accendatur. *Iſai.* 62. 1.

(*c*) Videbunt Gentes Juſtum tuum, & cuncti Reges inclytum tuum. *v.* 2.

(*d*) Ecce ſervus meus..... complacuit ſibi in illo anima mea..... Non clamabit..... calamum quaſſatum non conteret..... legem ejus inſulæ expectabunt..... Et

& que Dieu l'avoit établi pour être le réconciliateur du Peuple, & la lumiere des Nations.

On ne peut donc douter que la converſion des Nations par le Meſſie n'ait été prédite avec la ruine de l'idolâtrie; il n'y a plus qu'à voir qui a fait ce grand ouvrage. Or, perſonne ne peut déſavouer que ce ne ſoit Jeſus-Chriſt qui l'a fait, & qui ne l'ait fait d'une maniere qui ſuffit ſeule pour le faire reconnoître. Il a attaqué l'idolâtrie dominante dans toute la terre, ſoutenue par toutes les puiſſances du monde, appuyée de la Philoſophie, de la doctrine & de tous les ſecours humains, employant le fer & le feu contre tous ceux qui l'oſoient choquer. Il l'attaque par douze hommes, ſans lettres, ſans éloquence, ſans force & ſans appui; ſéparés les uns des autres, & partagés en diverſes Provinces; & cependant il en eſt venu à bout par la mort & par les ſouffrances d'une infinité de Martyrs.

Il n'y a donc qu'à réduire en preuves ces Prophéties, qui ont précédé Jeſus-Chriſt, & les événemens qui l'ont ſui-

dedi te in fœdus populi, in lucem Gentium. *Iſai. cap* 42. *v.* 1. 2. 3. 4. 6.

vi, pour en former un argument invincible. Celui-là eſt le vrai Meſſie prédit par les Prophetes, qui ayant paru à la fin des ſemaines marquées par Daniel avant la deſtruction du ſecond Temple; avant la ruine de la ville de Jéruſalem, & la déſolation totale des Juifs; étant né à Bethléem, ayant annoncé la rémiſſion des péchés, ayant fait une infinité de miracles, a été déſavoué & tué par les Juifs, qui étoient déja privés de l'autorité de ſe gouverner eux-mêmes, a détruit par ſes Diſciples, prêchant en ſon nom, l'idolâtrie dominante par tout le monde, & a ramené les peuples au culte du vrai Dieu, qui étoit ignoré par-tout. Or, Jeſus-Chriſt a fait tout cela; il eſt donc le vrai Meſſie.

CHAPITRE XIII.

Que Jeſus-Chriſt a dû être reconnu pour le Meſſie par les Juifs, même durant ſa vie.

D. LEs preuves ci-deſſus alléguées, n'étant pour la plupart tirées que des événemens arrivés après la mort de Jeſus-Chriſt; comme la ruine

de Jéruſalem, la deſtruction du Temple, la converſion des Gentils; comment les Juifs ont-ils pu reconnoître Jeſus-Chriſt pour le Meſſie?

R. Quoique ces grandes & éclatantes preuves de la venue du Meſſie, ſoient poſtérieures à la mort de Jeſus-Chriſt; les Juifs en ont eu néanmoins de très-ſuffiſantes pour le reconnoître.

1°. Puiſqu'ils devoient mettre l'eſpérance de leur ſalut dans le Meſſie, ils devoient avoir une extrême attention pour les marques de ſa venue; & par conſéquent ils devoient remarquer qu'ils étoient ſur la fin de la Prophétie de Daniel, & que celle de Jacob, qui prédiſoit la privation de leur autorité, étoit accomplie. Ainſi J. C. ayant paru parmi eux dans ce temps-là, & s'étant dit le Meſſie, ils ont dû l'examiner ſans prévention & ſans paſſion, puiſque le temps de l'arrivée du Meſſie étoit venu.

2°. L'innocence irréprochable de ſa vie, & la pureté de ſa doctrine, ont dû attirer leur admiration & leur eſtime; & ils avouoient eux-mêmes qu'on n'avoit jamais rien vu de ſemblable en Iſraël (*a*), ainſi qu'il eſt rapporté par l'Evangéliſte.

(*a*) Numquam apparuit ſic in Iſrael. *Matth.* 9. 33.

3°. Ils ne voyoient dans cet homme rien d'humain ; ils n'y remarquoient aucune des paſſions qui agiſſent dans les autres ; il annonçoit la rémiſſion des péchés, il leur prêchoit le Royaume du Ciel ; tout cela étoit digne du Meſſie.

4°. Ils voyoient de plus que cet homme rendoit la vue aux aveugles, l'ouïe aux ſourds, le marcher aux boiteux, la vie aux morts, & que tous les éléments lui obéiſſoient ; tout cela étoit prédit du Meſſie, & non de nul autre. Jeſus-Chriſt devoit donc avoir plus d'autorité parmi eux, qu'aucun des Propheres qui l'avoient précédé ; puiſqu'aucun n'avoit fait de ſi grandes choſes.

Ainſi Jeſus-Chriſt ſe diſant Meſſie, ils l'en devoient croire, puiſque ſon témoignage, confirmé par tant de miracles, s'accordoit avec les Prophéties.

D. Mais ils avoient pluſieurs préjugés qui pouvoient les en empêcher ; il y avoit quelques Prophéties qui ne paroiſſoient pas convenir à Jeſus-Chriſt.

R. Les ſignes que Jeſus-Chriſt donnoit de ſa miſſion & de la vérité de ce qu'il prêchoit aux hommes, étant clairs, les obligeoient de ſuſpendre leur jugement ſur les doutes qui pouvoient leur

reſter, & d'en rechercher de bonne-foi l'éclairciſſement. Or, s'ils l'euſſent cherché ſincérement, ils l'euſſent trouvé, & Jeſus-Chriſt même les auroit ſatisfait ſur ces doutes.

Ils ſavoient, par exemple, que le Meſſie devoit naître de Bethléem, & ils croyoient que Jeſus-Chriſt étoit de Nazareth, & non pas de Bethléem : mais comme il n'y a pas de contradiction qu'un homme naiſſe dans une ville, & demeure dans une autre, ils devoient s'informer ſi Jeſus-Chriſt n'étoit point né effectivement dans Bethléem, quoique Joſeph & Marie ſa mere euſſent depuis demeuré à Nazareth.

Ils ſuppoſoient que le Meſſie devoit les délivrer de leurs ennemis viſibles, rétablir leur empire temporel, & paroître dans un état éclatant. Mais ils devoient ſavoir qu'ils avoient des ennemis bien plus terribles que les Romains; ſavoir leurs péchés & les démons, dont il leur étoit tout autrement important d'être délivrés que de leurs ennemis viſibles. Ils devoient ſavoir qu'ils avoient pour cela beſoin d'un Libérateur; qu'il y avoit un autre Royaume bien plus conſidérable que les Royaumes temporels, & que le Meſſie devoit établir ce

Royaume, & pouvoit les y introduire. Ils devoient ſavoir enfin qu'il y avoit quelque choſe de bien plus grand que tout cet éclat extérieur, pour lequel ils avoient tant de paſſion ; & que cet amour du monde étant au contraire le plus grand de leurs maux, celui qui devoit les en délivrer, leur devoit apprendre, par ſon exemple & par ſes paroles, à mépriſer le monde, & non pas à contenter leurs paſſions, qui étoient les maladies qu'ils devoient guérir.

C'eſt l'ignorance de ces vérités qui a fait méconnoître Jeſus-Chriſt aux Juifs; & cette ignorance ayant ſa ſource dans la corruption de leur cœur, ne peut ſervir qu'à les condamner. Ils n'ont pu croire à Jeſus-Chriſt, parce qu'ils n'ont pas voulu opiniâtrément y croire : & ils ne l'ont pas voulu, parce qu'ils ont aimé la gloire & les biens du monde, & qu'ils n'ont pas vu Jeſus-Chriſt diſpoſé à les leur procurer.

D. Pourquoi Dieu permettoit-il que les Prophetes cachaſſent la délivrance des péchés & de la ſervitude du démon, ſous la figure d'une délivrance temporelle d'ennemis extérieurs & ſenſibles ; & le Royaume ſpirituel que le Meſſie devoit établir, ſous les figures

d'un Royaume visible & temporel ?

R. Afin que ce fût le cœur qui distinguât les hommes, & que le Messie fût reconnoissable aux amateurs des biens spirituels, & demeurât inconnu aux amateurs du monde & des choses temporelles ; & que ces amateurs du monde s'élevant contre le Messie & contre ses disciples, accomplissent les Prophéties, & fissent paroître la force invincible de la vérité & de la grace de Dieu.

Jesus-Christ n'auroit point eu plusieurs des marques & des caracteres du Messie, si les Juifs l'avoient reçu ; il falloit qu'ils le rejettassent, qu'ils le trahissent, qu'ils le vendissent, qu'ils le couvrissent d'opprobres, qu'ils lui perçassent les pieds & les mains, qu'ils le crucifiassent, qu'il ressuscitât ensuite ; que Jérusalem fût détruite, le Temple renversé, les Sacrifices abolis, les Juifs dispersés sans retour ; parce que tout cela étoit prédit, & que cela fait une partie des preuves de Jesus-Christ. La vraie Religion feroit bien moins établie, si Jesus-Christ avoit attiré d'abord tout le monde à lui. On auroit pris cela pour un emportement populaire, & on auroit cru que chacun en

particulier auroit été entraîné & dominé par la multitude, comme il arrive ſouvent. Mais les témoignages qui lui ſont rendus par les Juifs incrédules & ennemis ; les cruautés inouïes que les Païens ont exercé contre ſes diſciples, qui n'ont pu empêcher que Jeſus-Chriſt ne ſe ſoit fait reconnoître, ſont des preuves éclatantes & certaines que ce Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie prédit par tant de Prophetes.

CHAPITRE XIV.

Qu'aucune des marques par leſquelles on reconnoît que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie, ne convient à Mahomet.

D. NE pourroit-on point attribuer à Mahomet la plupart des choſes qui conviennent à Jeſus-Chriſt, puiſqu'il a établi une Religion auſſi étendue que la ſienne, & où l'on fait profeſſion de n'adorer qu'un Dieu ?

R. Tant s'en faut, que ce qui oblige de reconnoître Jeſus-Chriſt pour le Meſſie, convienne à Mahomet, que toutes les preuves de Jeſus-Chriſt ſont fondées ſur les différences qu'il y a entre lui & Mahomet, comme il eſt facile de le montrer.

1°. Jeſus-Chriſt a été prédit, comme on l'a montré ; Mahomet ne l'a point été, quoiqu'il ait fait un tel renverſement dans le monde, que ç'auroit dû être le principal objet des Prophéties, ſi c'étoit un changement en bien.

2°. Jeſus-Chriſt a établi ſa miſſion par une infinité de miracles ſi certains, que ſes ennemis mêmes en ſont demeurés d'accord : Mahomet n'a fait aucuns miracles, & ſes Diſciples mêmes n'ont oſé lui en attribuer aucun.

3°. Jeſus-Chriſt eſt mort, il eſt reſſuſcité ; & ſa réſurrection eſt atteſtée par des témoins irréprochables, qui ont ſigné leur témoignage de leur ſang. Mahomet eſt mort ſans reſſuſciter, & l'on n'a pas même eu la hardieſſe d'inventer qu'il ſoit reſſuſcité.

4°. Toute l'autorité de l'ancien Teſtament prouve Jeſus-Chriſt & ſa doctrine ; toute l'autorité de cette même Ecriture condamne Mahomet & ſa doctrine.

5°. Si Jeſus-Chriſt eſt ſincere, Mahomet eſt un impoſteur ; mais Mahomet n'a pas oſé même accuſer Jeſus-Chriſt d'impoſture. Ainſi tout condamne Mahomet, & il eſt même condamné par lui-même.

6°. Jeſus-Chriſt annonce aux hommes de grandes merveilles ; mais il les prouve par de plus grands miracles, par ſes Prophéties & par ſa réſurrection. Mahomet conte des fables impertinentes, & ne les établit, ni ſur des Prophéties, ni ſur des miracles, ni ſur ſa réſurrection.

Il n'y a donc rien de ſi raiſonnable que de croire Jeſus-Chriſt, & rien de ſi déraiſonnable que de croire Mahomet.

D. Mais n'eſt-ce pas un miracle que ce progrès étonnant de la Religion Mahométane, qui occupe près de la moitié du monde ? Et n'a-t-on pas lieu de le comparer avec le progrès étonnant de la Religion Chrétienne ?

R. Il n'y a rien de ſurprenant dans le progrès de la Religion Mahométane ; puiſqu'elle ne s'eſt introduite que par la force, par l'ignorance & par la concupiſcence, en contentant preſque toutes les inclinations de la nature corrompue ; en propoſant une félicité charnelle, & en défendant l'examen de la Religion. Il n'eſt pas étrange que des cauſes humaines produiſent un effet humain, qui leur eſt proportionné.

Mais il n'y a rien que de ſurprenant

dans le progrès de la Religion Chrétienne, qui s'eſt introduite ſans force & ſans appui humain, parmi des ennemis animés & armés pour la détruire, qui s'eſt accrue parmi les ſouffrances & par la mort de ceux qui l'ont publiée, qui a attaqué toutes les inclinations de la nature, & qui n'a propoſé aux hommes qu'une félicité ſpirituelle pour une autre vie, ſans leur rien promettre pour celle-ci, que des travaux & des perſécutions.

Il n'eſt pas étrange que Mahomet ait converti les peuples, en tuant ceux qui s'oppoſoient à lui, & en flattant ceux qui ſe donnoient à lui. Mais il eſt étrange & divin que Jeſus-Chriſt les ait convertis, en leur apprenant de tout ſouffrir de leurs ennemis, & en privant ſes amis de tous les biens & de tous les avantages du monde.

CHAPITRE XV.

Que Jeſus-Chriſt eſt vrai Dieu.

D. EN combien de manieres peut-on tomber dans l'héréſie, qui nie la divinité de Jeſus-Chriſt ?

R. On y peut tomber en trois manieres principales.

1°. En ne reconnoiſſant point en Dieu un Verbe Dieu ; d'où il s'enſuivroit que Jeſus-Chriſt ne ſeroit qu'un pur homme, qui ſurpaſſeroit ſeulement les autres en vertu ; & c'eſt l'héréſie des anciens Photiniens & des Sociniens d'à préſent.

2°. En reconnoiſſant bien un Verbe, diſtingué de Dieu le Pere, & que ce Verbe s'eſt fait homme ; mais en niant que ce Verbe ſoit éternel & égal à Dieu le Pere ; d'où il s'enſuivroit que Jeſus-Chriſt, qui eſt ce Verbe fait homme, ne ſeroit pas Dieu éternel ; & c'eſt l'héréſie des Ariens.

3°. En diſant qu'il y a en Dieu un Verbe éternel, égal à ſon Pere ; mais que ce Verbe ne s'eſt uni à l'homme que par une union de grace, & en la maniere que le Saint-Eſprit s'unit à nos ames ; d'où il s'enſuivroit encore que cet homme, quoiqu'uni à Dieu, ne ſeroit pas Dieu, parce qu'il ſubſiſteroit à part ; & c'eſt l'héréſie des Neſtoriens.

D. Quelle eſt donc la foi de l'Egliſe contre ces erreurs ?

R. La foi de l'Egliſe eſt que J. C. eſt vraiment Dieu, parce que Jeſus-Chriſt eſt la perſonne même du Verbe éter-

nel égal à ſon Pere (*a*), qui s'eſt uni ſubſtantiellement à une nature humaine, en ſe la rendant propre; en ſorte que cette humanité ne ſubſiſte point à part, mais eſt jointe au Verbe, comme le corps à l'ame, & ne fait avec le Verbe qu'une Perſonne.

Ainſi, 1°. les Sociniens ſont hérétiques, parce qu'ils nient le Verbe de Dieu; d'où il s'enſuit qu'il ne s'eſt point fait homme, & que Jeſus-Chriſt homme n'eſt pas Dieu.

2°. Les Ariens ſont hérétiques, parce qu'ils nient que le Verbe ſoit Dieu & égal à ſon Pere; d'où il s'enſuit que Jeſus-Chriſt n'eſt pas Dieu, ni égal à Dieu le Pere.

3°. Les Neſtoriens ſont hérétiques, parce que niant l'union ſubſtantielle du Verbe avec l'humanité de Jeſus-Chriſt, & conſidérant cette humanité comme un homme ſubſiſtant par ſoi-même, ils lui ôtent par-là la divinité.

D. Comment faut-il réfuter ces héréſies?

R. On a déja réfuté celle des Sociniens & des Ariens, en montrant que

(*a*) Homo verus, Deus verus: Deus & homo totus Chriſtus. Qui negat Deum Chriſtum, Photinianus eſt. *Aug. ſerm.* 92. *n.* 3.

le

le Verbe eſt une perſonne en Dieu, diſtincte du Pere & du Saint-Eſprit ; & que cette perſonne du Verbe eſt égale à Dieu ſon Pere, éternelle & toute-puiſſante comme lui, & un ſeul Dieu avec lui.

Mais on réfute toutes ces trois héréſies enſemble, en montrant que cet homme, qu'on appelle Jeſus-Chriſt, qui a été viſible durant ſa vie mortelle, qui a ſouffert ſous Ponce Pilate, étoit le Verbe même de Dieu, égal à Dieu ſon Pere : en ſorte qu'il étoit vrai de dire, Voilà le Verbe de Dieu ; & qu'il pouvoit dire, Je ſuis Dieu, je ſuis le Verbe de Dieu ; de même qu'il pouvoit dire, Je ſuis homme.

Cela paroît manifeſtement par l'Ecriture ; car c'eſt à Jeſus-Chriſt viſible & reſſuſcité, que ſaint Thomas dit en l'adorant (*a*) : *Mon Seigneur & mon Dieu* ; & Jeſus-Chriſt approuvant la foi de ſaint Thomas, & les termes dont il s'étoit ſervis pour l'adorer, a dit effectivement : *Je ſuis votre Seigneur & votre Dieu.* Donc l'homme préſent à ſaint Thomas, étoit Dieu ; c'eſt-à-dire, que c'étoit le Verbe parlant par l'humanité.

(*a*) Dominus meus & Deus meus. *Joan.* 20. *v.* 28.

C'eſt auſſi le langage de S. Paul (*a*) : car celui qui viendra juger les vivans & les morts, c'eſt Jeſus-Chriſt homme, & néanmoins ce Jeſus-Chriſt eſt le grand Dieu, ſelon ſaint Paul. *Attendant*, dit-il, *l'heureuſe eſpérance & l'avénement du grand Dieu, & notre Seigneur Jeſus-Chriſt.* Celui qui a acquis l'Egliſe par ſon ſang, c'eſt J. C. & néanmoins ſaint Paul déclare (*b*), que *Dieu s'eſt acquis ſon Egliſe par ſon ſang.*

Celui qui parloit aux Juifs étoit Jeſus-Chriſt homme ; & néanmoins Jeſus-Chriſt dit lui même en parlant aux Juifs (*c*), *qu'il étoit avant Abraham.* C'étoit donc le Verbe qui parloit aux Juifs par l'humanité ; car l'humanité de Jeſus-Chriſt n'auroit pu dire, qu'elle étoit avant Abraham.

Cela paroît manifeſtement encore par la qualité de Fils de Dieu, ſi ſouvent attribuée à Jeſus-Chriſt dans le Nouveau Teſtament, & particuliérement par ſaint (*d*) Pierre & par ſainte

(*a*) Expectantes beatam ſpem, & adventum gloriæ magni Dei, & Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti. *Tit.* 2. 13.

(*b*) Eccleſia Dei, quam acquiſivit ſanguine ſuo. *Act.* 20. 28.

(*c*) Antequam Abraham fieret, ego ſum. *Joan.* 8. 58.

(*d*) *Matth.* 16. 16.

Marthe (*a*); & dans l'aveu & la confeſſion faite par Jeſus-Chriſt (*b*) devant Caïphe, ſur le ſujet de ſa condamnation. Car il faut remarquer que ce terme de Fils de Dieu ne ſignifioit point un fils adoptif, un fils par grace, ce qui peut convenir aux hommes ; mais un Fils de Dieu par nature, un Fils égal à Dieu, & né de Dieu de toute éternité. Les Juifs n'euſſent point fait un crime à Jeſus-Chriſt de s'être dit fils adoptif de Dieu : ils n'étoient pas ſi ignorans, qu'ils ne ſuſſent bien que des hommes pouvoient participer à la qualité de Fils de Dieu, d'une maniere impropre & métaphorique. Le ſens de leur reproche étoit donc que Jeſus-Chriſt ſe diſoit Fils naturel de Dieu, égal à Dieu, Dieu & vrai Dieu ; c'eſt là ce qu'ils appelloient un blaſphême (*c*) : *Nous ne vous lapidons pas*, diſoient-ils, *pour la bonne œuvre que vous avez faite ; mais parce qu'étant homme, vous vous faites Dieu.* Et ailleurs (*d*) : *Les Juifs cher-*

(*a*) *Joan.* 7. 27.

(*b*) *Matth.* 26. 64.

(*c*) De bono opere non lapidamus te, ſed de blaſphemia : & quia tu homo cùm ſis, facis te ipſum Deum. *Joan.* 10. *v.* 33.

(*d*) Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere ; quia non ſolum ſolvebat Sabbatum, ſed & Patrem ſuum dicebat Deum, æqualem ſe faciens Deo. *Joan.* 5. 18.

choient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir ; voyant que non-ſeulement il ne gardoit pas le Sabbat, mais qu'il diſoit de plus que Dieu étoit ſon Pere, ſe faiſant ainſi égal à Dieu.

C'étoit donc là le ſens du mot de *Fils de Dieu*, lorſque le Pontife dit à Jeſus-Chriſt (*a*) : *Je vous commande par le Dieu vivant, de nous dire ſi vous êtes le Chriſt, Fils de Dieu.* Ainſi quand Jeſus-Chriſt lui répondit (*b*), *Vous l'avez dit*, c'eſt-à-dire, *je le ſuis*, il confeſſa publiquement qu'il étoit Fils de Dieu par nature : car ce ſeroit une impiété, que de croire qu'il ait trompé Caïphe, par une équivoque, & que Caïphe lui demandant s'il étoit Fils naturel de Dieu, il ait répondu qu'il l'étoit, mais en un ſens de métaphore, & ſeulement par adoption. Et ce ſeroit deshonorer Jeſus-Chriſt & ſa mort, que d'avoir ſeulement cette penſée.

Il eſt donc clair que le mot de *Fils de Dieu*, ſi ſouvent attribué à Jeſus-Chriſt, ſignifie le *Fils naturel de Dieu*, c'eſt-à-dire, le Verbe : & que dire, comme Jeſus-Chriſt a fait, *Je ſuis le Fils de*

(*a*) Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis ſi tu es Chriſtus Filius Dei. *Matth.* 26. 63.
(*b*) Dicit illi Jeſus : tu dixiſti. *v.* 64.

Dieu, c'eſt la même choſe que de dire, Je ſuis le Verbe. Or, il n'y a que le Verbe qui puiſſe dire, Je ſuis le Verbe; par conſéquent c'eſt le Verbe qui a fait cette réponſe devant Caïphe, quoiqu'il l'ait faite par l'humanité, qu'il s'étoit rendu propre, & qu'il avoit unie à ſa Perſonne divine.

Enfin, on ne peut voir ce langage & cette doctrine mieux établie, que par le commencement de la premiere Epître de ſaint Jean (*a*) : *Nous vous annonçons*, dit cet Apôtre, *la parole de vie, qui étoit dès le commencement, que nous avons ouïe, que nous avons vue de nos yeux, que nous avons regardée avec attention, & que nous avons touchée de nos mains*; *car la vie même s'eſt venu montrer aux hommes : nous l'avons vue, nous en rendons témoignage, & nous vous annonçons cette vie éternelle, qui étoit dans le Pere, & qui s'eſt venu montrer à nous.*

Jeſus-Chriſt eſt donc, ſelon cet Apôtre, *la parole de vie, la vie éternelle,*

(*a*) Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis noſtris, quod perſpeximus, & manus noſtræ contrectaverunt de verbo vitæ : & vita manifeſtata eſt, & vidimus, & teſtamur, & annuntiamus vobis vitam æternam quæ erat apud Patrem, & apparuit nobis. *I. Joan.* 1. 12.

la parole qui étoit dans le Pere ; c'eſt-à-dire, le Verbe de Dieu, le Fils de Dieu naturel, mais le Verbe & le Fils naturel de Dieu, rendu viſible par l'humanité qu'il a priſe, & devenu capable d'être vu, entendu & touché, en un ſens auſſi véritable & auſſi réel, comme eſt celui auquel nous diſons que nous avons vu & entendu quelqu'un, lorſque nous avons vu ſon viſage & entendu ſa parole ; car le corps de J. C. étoit le corps du Verbe, ſa parole étoit la parole du Verbe, ſon ame ſainte étoit l'ame du Verbe, parce que le Verbe l'avoit rendue ſienne, & ſe l'étoit appropriée.

D. Que faut-il conclure de ces preuves?

R. Il en faut conclure que non-ſeulement Jeſus-Chriſt eſt vrai Dieu, égal à ſon Pere ; & que le mot de J. C. ſignifiant le Verbe incarné & fait chair, les Neſtoriens étoient hérétiques, en n'entendant par le mot de Jeſus-Chriſt, qu'un homme joint à Dieu par une grace excellente ; mais auſſi qu'il y a beaucoup de Chrétiens qui conçoivent J. C. d'une maniere imparfaite : car ce terme ne leur repréſente que l'humanité de Jeſus-Chriſt, & ne la leur repréſente que d'une maniere peu différente de celle des autres hommes, qui ſubſiſte

par elle-même & en elle-même (*a*). Enſuite, par une ſeconde penſée, ils conçoivent que cet homme eſt joint à Dieu & uni à Dieu ; mais l'homme eſt toujours l'objet direct de leur penſée, & le Verbe n'eſt que l'acceſſoire. Or, cette maniere de concevoir Jeſus-Chriſt n'eſt pas correcte ; car l'homme ſubſiſtant en ſoi, n'eſt pas devenu Dieu ; mais Dieu ſubſiſtant en ſoi, eſt devenu homme. Le Verbe eſt ce qu'il y a de principal & de dominant en Jeſus-Chriſt ; l'humanité n'eſt que l'acceſſoire. Ainſi, pour concevoir Jeſus-Chriſt ſans danger d'erreur, il faut le concevoir comme a fait ſaint Jean, & porter directement ſa penſée au Verbe, en diſant que Jeſus-Chriſt eſt le Verbe de Dieu, la vie éternelle qui s'eſt faite homme, & qui s'eſt rendu propre une humanité qu'il a priſe ; en ſorte que l'objet direct de notre penſée ſoit le Verbe de Dieu, comme ce doit être le propre objet de notre adoration. Qu'eſt-ce que l'homme (*b*), dit ſaint Auguſtin ? C'eſt une ame qui a un corps. Qu'eſt-ce que J. C. ? C'eſt le Verbe qui a une humanité.

(*a*) *Thomaſſ. Th. dogm. de Incarn. l. 3. c. 10. n. 6.*

(*b*) Quid eſt homo ? anima rationalis habens corpus. Quid eſt Chriſtus ? Verbum Dei habens hominem. *Aug. tract. 17. in Joan. n. 15.*

CHAPITRE XVI.

Ce que c'eſt que l'union perſonnelle, hypoſtatique & ſubſtantielle du Verbe de Dieu avec l'humanité.

D. COmment s'appelle l'union du Verbe à l'humanité ?

R. Elle s'appelle union *perſonnelle, hypoſtatique & ſubſtantielle.*

D. Comment faut-il concevoir cette union ?

R. Il ne faut pas s'imaginer de pouvoir la comprendre parfaitement, puiſqu'elle eſt ſinguliere & incompréhenſible ; & il faut dire avec ſaint Auguſtin (*a*) : » Dans tous ces myſteres il n'y » auroit plus rien d'admirable, ſi on en » pouvoit rendre raiſon, ni rien de ſin- » gulier, s'il y en avoit des exemples. » Concevons donc que Dieu peut faire » des choſes qui nous ſont incompré- » henſibles, & qu'il n'y a point d'autre » raiſon à rendre de ces merveilles, » que la puiſſance de celui qui les a opé- » rées «.

Il faut pourtant concevoir que l'effet

(*a*) Si ratio quæritur, non erit mirabile ; ſi exemplum poſcitur, non erit ſingulare. *Epiſt.* 137. *c.* 2. *n.* 8. *aliàs Epiſt.* 3.

de cette union eſt que le Verbe & l'humanité de Jeſus-Chriſt ne ſont point deux êtres ſéparés, qui ſubſiſtent chacun à part; mais que l'humanité eſt jointe au Verbe, comme le corps l'eſt à l'ame; en ſorte que le Verbe ſe la rend propre, la fait ſienne, & l'unit à ſa perſonne.

D. Combien y a-t-il donc de natures en Jeſus-Chriſt?

R. Il y en a deux: celle de la Divinité, qui eſt celle qui domine, qui poſſede, qui meut & qui régit; & celle de l'humanité, qui eſt le nature dominée, poſſédée, mue, régie; & ces deux natures ſubſiſtent en Jeſus-Chriſt ſans confuſion.

D. Pourquoi y ayant deux natures en Jeſus-Chriſt, n'y a-t-il pas auſſi deux perſonnes?

R. Parce qu'il n'y a que ce qui meut, qui régit, qui poſſede & qui a l'autorité, qui eſt perſonne; & que ce qui eſt poſſédé, régi, gouverné & mu, n'eſt que partie acceſſoire & dominée, & n'eſt pas perſonne; le mot de perſonne ſignifiant une nature raiſonnable, qui ſubſiſte à part, qui eſt à ſoi, qui n'eſt point dominée, & qui ne fait point partie acceſſoire d'un autre être.

D. Pourquoi la nature divine a-t-elle la qualité de perſonne en Jeſus-Chriſt, puiſqu'outre la nature divine, il y en a encore une autre, qui eſt la nature humaine?

R. Parce que le Verbe en s'uniſſant à l'humanité, ne reçoit rien d'elle : il retient toute ſa perfection & toute ſon autorité, & ne la partage point avec l'humanité (*a*). Il la joint à ſoi pour la perfectionner, pour en faire ſon inſtrument, & pour la rendre ſienne; mais il conſerve tous ſes droits & toute ſa domination dans cette union.

D. Comment doit-on concevoir que le Verbe rend l'humanité ſienne, & s'unit à elle?

R. Il faut concevoir que le Verbe ſe rend l'humanité propre, non par un droit extérieur, mais en s'inſinuant en elle, en ſe communiquant à elle, en la pénétrant, en la plongeant en ſoi, en rempliſſant tout ſon être & toutes ſes facultés parfaitement, & en ſe l'uniſſant (*b*) d'une maniere intime, im-

(*a*) Acceſſit enim ad id quod non erat, non amiſit quod erat. *Aug. ſerm.* 121, *n.* 5.

(*b*) In hac perſona mixtura eſt Dei & hominis : ſi tamen recedat auditor à conſuetudine corporum quâ ſolent duo liquores ita commiſceri, ut neuter ſervet integritatem ſuam. *Idem. Ep.* 137. *n.* 11.

médiate & ſubſtantielle ; cette infuſion & cette communication pleine & parfaite du Verbe à l'humanité, & ce plongement de l'humanité dans la divinité du Verbe, étant la voie de cette union perſonnelle ; parce que c'eſt par-là que le Verbe la rend ſienne ; & ſe l'approprie pleinement, & la dépouille ainſi de ſa propre ſubſiſtance.

D. L'humanité de Jeſus-Chriſt étant jointe à la perſonne du Verbe, & ne ſubſiſtant point par elle-même, eſt-elle privée de quelqu'autre être réel, & a-t-elle quelque choſe de moins que les autres natures humaines ?

R. Comme l'on ceſſe d'être ſeul ſans rien perdre de ſon être, & par cela ſeulement, que l'on eſt en compagnie ; de même l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt privée de la qualité de perſonne, non par la perte de quelque partie de ſon être, mais par la communication ineffable que le Verbe lui fait de ſoi-même & de ſes divines propriétés : ainſi c'eſt par un accroiſſement de dignité & de grandeur qu'elle n'eſt point une perſonne ; c'eſt-à-dire, qu'elle ne ſubſiſte point ſéparément, qu'elle n'eſt point à ſoi, & qu'elle ne ſe gouverne pas ; c'eſt parce que le Verbe, en s'inſinuant en elle, &

la rempliſſant pleinement & intimement, ſe la rend propre, la gouverne, la régit, ſe l'aſſujettit & agit par elle, comme par une choſe qui lui appartient, & comme l'ame agit par ſon corps.

D. Comment faut-il adorer l'humanité de Jeſus Chriſt ?

R. Il faut adorer le Verbe fait homme, par une ſeule & unique adoration, & n'attacher pas ſon adoration à l'humanité ſeule, ni au Verbe ſeul, mais au Verbe incarné, c'eſt-à-dire, qu'il ne faut pas adorer le Verbe & l'humanité, par deux adorations diſtinctes & ſéparées ; mais renfermer Jeſus-Chriſt, ſelon ſes deux natures, dans une même adoration ; en ſorte néanmoins que l'on regarde le Verbe comme le principal objet de cette adoration, qu'elle ſe porte vers le Verbe, & que l'humanité y ſoit compriſe ; parce que le Verbe l'a priſe & l'a jointe à ſa perſonne.

D. L'humanité de Jeſus-Chriſt a-t-elle été un moment ſeule & ſéparée de Dieu ?

R. Non ; & dans le moment de ſa création, le Verbe (*a*) ſe l'eſt unie in-

(*a*) Numquid & ille prius vixit Filius hominis, & bene vivendo factus eſt Filius Dei ? Inde cœpit, & inde

ſéparablement & pour jamais, & il ne l'a créée que pour ſe l'unir.

D. Le Verbe auroit-il pu ſe joindre à une nature déja ſubſiſtante avant l'union?

R. Les Peres, en comprenant ſous le nom d'impoſſible, ce qui n'eſt pas convenable, ont ſouvent déclaré que cette ſorte d'union étoit impoſſible. Mais pour ſe délivrer de ces ſortes de queſtions, il vaut mieux répondre avec un ancien Scholaſtique, après ſaint Auguſtin, qu'il ne faut pas s'amuſer à pénétrer ce qui n'eſt pas, afin de pouvoir pénétrer ce qui eſt; qu'ainſi puiſque le Fils de Dieu a pris une nature humaine dans le premier moment de ſon être, il n'eſt pas néceſſaire d'examiner ce qu'il eût pu faire, ſi cette nature avoit été avant cette union.

incœpit & ſuſceptione factus eſt. Verbum enim caro factum eſt, ut habitaret in nobis. Verbum Dei unicus Dei Filius aſſumpſit animam & carnem hominis, non antea ſe promerentis, nec ad illam percipiendam ſublimitatem virtute propriâ laborantis, ſed omnino gratis. Nihil enim præceſſit illam ſuſceptionem, ſuſceptione factus eſt: *Aug. ſerm.* 174. *alias* 8. *de Verbis Apoſtoli, cap.* 2. *Cyrill. de rect. fid. & lib.* 2. *adverſ. Neſt.*

CHAPITRE XVII.

Expreſſions Canoniques, expreſſions douteuſes, expreſſions rejettées ſur le myſtere de l'Incarnation.

D. LA ſainte Vierge doit-elle être appellée Mere de Dieu, puiſqu'elle n'eſt pas le principe de Jeſus-Chriſt ſelon la divinité ?

R. On ne peut, ſans impiété, refuſer ce titre à la ſainte Vierge : il lui a été donné par tous les Peres, & il a été expreſſément confirmé par le Concile d'Epheſe (*a*). Ce fut même l'un des principaux différends entre Neſtorius & ſaint Cyrille : cet héréſiarque refuſoit à la ſainte Vierge ce titre de Mere de Dieu, & ſaint Cyrille le ſoutenoit contre lui.

C'eſt d'ailleurs une ſuite néceſſaire du myſtere de l'Incarnation ; car puiſque Jeſus-Chriſt eſt le Verbe même de Dieu, joint à une humanité, & que Jeſus-Chriſt eſt né de la Vierge, la Vierge eſt donc la Mere de Dieu. C'eſt

(*a*) Si quis non confitetur Emmanuelem verum Deum eſſe, & ob id ſanctam Virginem Deiparam..... anathema ſit. *Conc. Epheſ.* 1. *p. cap.* 26. *num.* 11. *Anath.* 1.

la perſonne qui naît; ce ne ſont point les natures ſéparées. On ne dit pas qu'une mere eſt mere du corps de ſon fils; on dit qu'elle eſt mere de ſon fils; quoiqu'elle ne ſoit pas le principe de ſon ame, à laquelle elle n'a pas donné l'être. Ainſi quoique le Verbe ne tire que ſon humanité de Marie; néanmoins comme cette humanité eſt jointe à ſa perſonne dans Marie, elle eſt proprement & véritablement mere de Dieu, ſelon ſon humanité.

D. Eſt-ce une expreſſion orthodoxe (*a*), que de dire qu'une perſonne de la Trinité a ſouffert?

R. Il y a eu autrefois de fort grandes diſputes dans l'Egliſe (*b*) touchant cette expreſſion. Elle a été rejettée même par quelques Catholiques, dans la crainte que l'on n'en conclût que Dieu avoit ſouffert dans ſa divinité. Le Pape Hormiſdas y fut contraire, & il y eut des Catholiques, comme Jean Maxence (*c*), qui eurent à ſouffrir, parce qu'ils la ſoutenoient: mais les choſes s'étant éclaircies, cette expreſſion fut approu-

(*a*) *Vide Differt. Henr. Noris Card. de uno ex Trinit. paſſo.*

(*b*) *Vide Ferrand. Diac. Carthag. in Ep. ad Anatol. t. 3. Bibl. Patr.*

(*c*) *Vide Lupum in Canones Conc. Epheſ. ad 12. capit. S. Cyr. tom. 1.*

vée de toute l'Egliſe ; parce qu'on jugea que le mauvais ſens, dont on a parlé, n'y étoit point enfermé. Jeſus-Chriſt étant le Verbe, eſt une des Perſonnes de la Trinité ; & il n'a pu ſouffrir dans ſa chair mortelle, qu'il ne ſoit vrai de dire qu'un de la Trinité a ſouffert. Mais il ne s'enſuit pas delà qu'il ait ſouffert dans ſa divinité. Il ſuffit pour cela qu'il ait ſouffert dans ſa chair, comme il eſt né de Marie, ſelon la chair ; qu'il tire ſon origine de David, ſelon la chair ; qu'il a eu faim & ſoif, ſelon la chair, & non ſelon la divinité. Tout ce que Jeſus-Chriſt a fait par ſon humanité, eſt attribué au Verbe ; parce que cette humanité lui étoit propre, & qu'elle étoit ſienne, & qu'ainſi ſes actions & ſes ſouffrances lui appartiennent.

D. Peut-on dire que le Verbe & l'humanité ſont mêlés enſemble ?

R. Les Peres (*a*), tant Grecs, que Latins, ſe ſont ſouvent ſervis de ces termes, pour exprimer l'union très-intime de la divinité avec l'humanité, & que toute l'humanité eſt remplie & pénétrée de la divinité ; mais les Eutichiens en

(*a*) Perſona hominis, mixtura eſt animæ & corporis : Perſona autem Chriſti, mixtura eſt Dei & hominis. *Aug. epiſt.* 137. *al.* 3. *n.* 11.

ont abuſé, pour établir leur opinion de la confuſion des deux natures. On peut donc s'en ſervir, à l'exemple des Peres *(a)*, en excluant le mauvais ſens de la confuſion des deux natures, qui eſt celui des Eutichiens.

D. Peut-on dire que Jeſus-Chriſt eſt compoſé de la divinité & de l'humanité?

R. Les Peres (*b*) ont encore parlé ſouvent en cette maniere, & ils ſe ſont ſervis de ces expreſſions pour rejetter tout enſemble l'erreur des Neſtoriens & celle des Eutichiens: mais il faut pourtant remarquer qu'il y a bien de la différence entre la maniere dont la divinité & l'humanité compoſent Jeſus-Chriſt, & celle dont on dit que les autres cho-

(*a*) Nec ſic natura in ſocietatem ſui crearoris eſt aſſumpta, ut ille habitator & illa habitaculum eſſet; ſed ita, ut naturæ alteri altera miſceretur. *Leo Mag. Serm.* 22. *de Nativit.* 3. *cap.* 1.

Huc exinanita Deitas: huc aſſumpta caro: huc nova illa mixtio, Deus, inquam, & homo. *Naz. Orat.* 1. *num.* 43.

Non quia incarnatus dicitur & immixtus, diminutio ejus eſt accipienda ſubſtantiæ. Novit enim Deus ſine ſui corruptione miſceti, & tamen in veritate miſceri, &c. *Lepor. in lib. Emend. ante med.*

(*b*) Hinc à ſanctis Patribus adunatione ex divinitate & humanitate Chriſtus Dominus noſtet compoſitus prædicatur, &c. *Petr. Diac. de Incarn. & Greg. cap.* 3. *apud S. Fulgent. p.* 219. *Theod. Cyp. Epiſt.* 1. *&* 2. *ad ſucc. à Eucan. Tom. II. Bibl. Patr.*

Joannes Manetit. l. 2. *Dipl. circ. init. tom.* 4. *Bibl. Patr.*

ſes ſont compoſées ; car dans les autres choſes compoſées, les parties compoſantes ſe perfectionnent mutuellement, & le corps même ajoute quelque choſe à l'ame ; mais l'humanité n'ajoute aucune perfection à la divinité. Ainſi dans cette divine compoſition formée par l'Incarnation, la divinité donne & ne reçoit rien. Elle eſt auſſi grande elle ſeule que le tout : elle communique ſes richeſſes infinies à l'humanité ; mais elle ne reçoit rien d'elle. Ainſi dans cette compoſition la divinité tient lieu de tout ; parce qu'elle poſſede en ſoi la plénitude de toute perfection. Et c'eſt pour cela qu'il y a des Théologiens qui déſapprouvent qu'on ſe ſerve, pour exprimer l'union des deux natures, du mot de *compoſition* ; mais ils auroient mieux fait de blâmer le mauvais ſens de ce terme, que de le proſcrire généralement.

D. Peut-on dire, que comme l'ame & le corps ſont une nature compoſée ; de même la divinité & l'humanité ſont en Jeſus-Chriſt une nature compoſée ?

R. Ce langage a été rejetté par les Peres ; parce que l'ame & le corps étant deux êtres imparfaits, & deſtinés à être joints l'un à l'autre, peuvent compoſer

enſemble une nature ; mais la divinité contenant en ſoi toutes ſortes de perfections, n'en peut recevoir de nouvelles ; elle n'a beſoin de rien. Elle peut donc bien ſe joindre à une autre nature pour la perfectionner (*a*), mais non pour ſe perfectionner elle-même. Elle n'eſt point pour un autre être que pour ſoi-même. Ainſi dans l'union même, elle tient lieu de tout, ce qui lui eſt ajouté ne lui donnant rien.

D. Peut-on dire que le Verbe a pris un homme, s'eſt joint à un homme, & a uni un homme à ſa perſonne ?

R. Ces expreſſions ſont autoriſées & rejettées par les Peres (*b*). Quelques Peres s'en ſont ſervis, en prenant le mot d'homme pour la ſeule nature humaine, & non pour une nature ſubſiſtante.

D'autres ont cru devoir les rejetter ; parce que le Verbe ne s'eſt point uni à un homme ſubſiſtant ſéparément ; mais qu'il s'eſt joint ſimplement à la nature humaine, qu'il a rendu ſienne.

Ainſi c'eſt parler plus correctement de dire que Dieu s'eſt fait homme, que non pas de dire qu'il a pris un homme.

(*a*) *Hug. à S. Vict. de Sacr. lib. 2. part. 1. c. 1.*
(*b*) *Cyr. Epiſt. 1. ad Succ. ant. fine & epiſt. ad Valer. paul. poſt init. imper adv. dogma Felicit. c. 9. Bibl. Patr.*

Par la même raiſon, ſaint Cyrille ne veut pas que l'on diſe, l'homme de Jeſus-Chriſt, pour marquer l'humanité de Jeſus-Chriſt, & cependant cette expreſſion ſe trouve dans ſaint Léon & dans Tertullien.

Saint Auguſtin *(a)* ne trouve pas que ce ſoit une expreſſion correcte, que d'appeller J. C. l'homme du Seigneur, quoiqu'elle ait été employée par quelques Auteurs.

Quelques Peres *(b)* ont fait ſcrupule d'appeller l'humanité de Jeſus-Chriſt le Temple de Dieu; d'autres ſe ſont ſervis de cette expreſſion ſans ſcrupule; & elle eſt même autoriſée par l'Evangile, lorſqu'il eſt dit *(c)* que les Juifs ne pouvoient comprendre ce que Jeſus-Chriſt leur diſoit, qu'ils détruiſiſſent ce temple, & qu'en trois jours il le rétabliroit; *il entendoit parler*, dit l'Evan-

(a) Non video utrum rectè dicatur *homo Dominicus*... ubicumque hoc dixi, dixiſſe me nollem. *S. Aug. lib. 1. Retract. cap. 19. num. 8.*

Spiritûs Sancti.... quem in homine illo Dominico ſecundùm Incarnationis diſpenſationem deſcendiſſe non dubium eſt. *Caſſ. Col. 11. c. 13.*

Oſtendens quod nunquam homo ille Dominicus ſine unitate Dei fuerit. *Id. de Incarnat. lib. 5. c. 5.*

(b) Nec ſic natura in ſocietatem ſui creatoris eſt aſſumpta, ut ille habitator, & illa habitaculum eſſet. *Leo Mag. ſerm. 3. de Nativit. cap. 1.*

(c) Ille autem dicebat de templo corporis ſui. *Joan. 2. 21.*

géliſte (*a*), *du temple de ſon corps*. Enfin, il n'y a point eu de matiere où il ſoit plus ſouvent arrivé que des Catholiques ont été condamnés par des Catholiques, & même par des Saints, & où les mêmes termes aient été traités d'innocens & de criminels, ſelon les différentes ſignifications qu'on y donnoit, comme l'a remarqué Facundus, Evêque d'Afrique. Il arrive ſouvent, dit-il (*b*), que des perſonnes très-unies de ſentimens dans le fond, conçoivent des ſoupçons de la foi les uns des autres, ſoit que les uns expriment leurs penſées d'une maniere imparfaite & défectueuſe, ſoit que les autres comprennent mal leur intention. Cependant l'équité veut que l'on faſſe une grande différence entre l'impiété qui fait avoir de mauvais ſentimens de Dieu, & l'ignorance qui fait

(*a*) Ipſe conditoris templum, ipſe conditor templi. *Greg. in lib. 28. mor. c. 27.*

(*b*) Contigit autem nonnumquam inter unius ſententiæ viros, ut cùm de rebus ipſis, quæ in quæſtione ſunt, idem ſapiunt, de ſe tamen invicem aliud ſuſpicentur, cùm vel à dicente minus aperitur verbis, quòd corde conceptum eſt, vel ab audientibus minus inſpicitur dicentis intentio. Diſcernenda eſt autem impietas, quâ de Deo malè creditur, ab ignorantiâ quâ quiſque aliter de ſuo proximo, tanquam homo de homine ſuſpicatur. Et ſi forte videtur, hominis de homine culpanda ſuſpicio, approbanda tamen eſt intentio, quâ veritas fidei, quam de Chriſto habemus, aſſeritur. *Lib. 6. cap. 4.*

concevoir des ſoupçons injuſtes du prochain : & ſi l'on doit blâmer alors l'injuſtice du ſoupçon, il faut néanmoins approuver l'intention que ceux qui ſe ſont laiſſés prévenir, ont eue de défendre la vraie foi.

On ne doit donc pas condamner ces expreſſions dans les Peres, quoiqu'il faille s'abſtenir de celles qui ſont devenues odieuſes ; mais il faut rejetter celles qui ſe trouvent rejettées dans le Concile de Baſle (*a*), Seſſ. 22. comme de dire que la nature humaine en Jeſus-Chriſt eſt la perſonne du Verbe ; qu'elle eſt véritablement Dieu naturel, & propre par l'union perſonnelle.

D. Quelle regle doit-on garder pour parler de ce myſtere d'une maniere correcte, & qui ne puiſſe bleſſer perſonne ?

R. Le plus ſûr, c'eſt de s'en tenir aux expreſſions de ſaint Thomas (*b*), qui ſont reçues de tout le monde.

D. Quelles ſont les regles que ce ſaint Docteur a ſuivies, pour le diſcernement des expreſſions qu'il faut rejetter, & de celles qu'il faut admettre ?

(*a*) Natura humana in Chriſto procul dubio eſt perſona Chriſti. . . . Natura humana aſſumpta à Verbo ex unione perſonali, eſt veraciter Deus naturalis & proprius. *Conc. Baſil. œcum. ſeſſ.* 22.

(*b*) 3. *q.* 16. *art.* 5.

R. Ces regles ſont, que les termes *concrets*, c'eſt-à-dire, ceux qui ſignifient la perſonne ou le ſujet directement, & l'attribut ou forme indirectement, ſe peuvent affirmer les uns des autres, à l'égard de Jeſus-Chriſt; mais qu'il n'en eſt pas de même des termes *abſtraits*, ou qui ſignifient la forme directement, c'eſt-à-dire, de ceux qui ſignifient l'attribut, comme dans un ſujet, tels que ſont les mots de *divinité* & *d'humanité* : mais parce qu'il eſt difficile de faire comprendre cela au commun du monde, il vaut mieux ſe réduire aux exemples rapportés par ce ſaint Docteur.

D. Quelle eſt la raiſon de cette regle?

R. C'eſt que l'affirmation réciproque des termes concrets, ne marque que l'unité de la perſonne; au lieu que l'affirmation mutuelle des termes abſtraits marqueroit l'unité des natures. Or, le myſtere de l'Incarnation conſiſte à reconnoître en Jeſus-Chriſt une ſeule perſonne & deux natures.

D. Appliquez ces regles à des exemples.

R. Cette propoſition, *Dieu eſt homme*, eſt véritable : car elle ne ſignifie autre choſe, ſinon que la Perſonne du

Fils a une humanité, *eſt habens humanitatem.* Or, elle en a une jointe à ſa perſonne, qui ſubſiſte en elle, & qui lui eſt propre.

Cette propoſition, *l'homme eſt Dieu*, eſt véritable : car le mot d'homme eſt un terme qui ſignifie la perſonne ; & c'eſt comme ſi l'on diſoit : Celui qui a une humanité eſt Dieu : or, ce *celui*, c'eſt le Verbe & le Fils de Dieu, qui eſt naturellement & proprement Dieu.

Ces expreſſions, *Dieu eſt né*, *Dieu a été enfant*, *Dieu a marché*, *Dieu a ſouffert*, *Dieu eſt mort*, ſont très-véritables, non qu'elles conviennent à Dieu, ſelon ſa nature divine, mais parce qu'elles lui conviennent ſelon ſa nature humaine.

Cette expreſſion eſt véritable, *Dieu a été fait homme ;* car elle ne ſignifie rien autre choſe, ſinon que Dieu a commencé d'avoir une humanité qui lui fût propre.

Cette propoſition, *l'homme a été fait Dieu*, n'eſt pas véritable, ſelon ſaint Thomas ; parce que le mot d'homme ſignifie la perſonne. Or, la Perſonne de Jeſus-Chriſt étant le Verbe de Dieu, n'a pas commencé d'être Dieu. Il eſt pourtant vrai que c'eſt dans le tems qu'il

qu'il a commencé d'être vrai que *l'homme eſt Dieu*, & dans ce ſens, ſaint Thomas le reconnoît pour véritable. Il rejette, par la même raiſon, ces deux propoſitions, *Cet homme*, (en parlant de Jeſus-Chriſt) *a commencé d'être :* ou, *cet homme eſt créature :* car le mot de *cet homme*, marque la perſonne, & veut dire cette perſonne. Or, cette perſonne eſt la perſonne divine, qui n'a point commencé d'être, & qui n'eſt point créature.

D. Ces propoſitions ſont-elles vraies? *La nature divine eſt la nature humaine. La divinité eſt l'humanité. L'humanité eſt Dieu. La divinité a ſouffert?*

R. Saint Thomas rejette toutes ces propoſitions; parce que les natures demeurant diſtinctes en Jeſus-Chriſt, les propriétés de chaque nature peuvent bien s'attribuer à la perſonne qui eſt une, mais non à toutes les deux natures, qui ſont diſtinctes; & pour parler exactement, il faut parler de la ſorte. C'eſt pourquoi Saint Jean de Damas dit (*a*), que quand nous parlons de la divinité, nous n'en affirmons pas ce qui eſt propre à l'humanité; & qu'ainſi on ne dit point, ni que la divinité eſt paſ-

(*a*) *Joan. Dam. l.* 3. *c.* 11.

ſible, ni que la nature du Verbe ait ſouffert, ni que la chair ſoit incréée. Et ſaint Auguſtin (*a*) dit dans le Traité huitieme ſur ſaint Jean, que la Vierge n'eſt pas mere de la divinité.

D. Les Peres ont-ils obſervé ces regles de langage avec exactitude ?

R. Non; car le mot d'*homme*, par exemple, eſt ſouvent pris par les Peres pour l'humanité & pour la ſeule nature humaine; & ainſi ils ne font point de difficulté de dire que *Dieu s'eſt uni à l'homme*, pour ſignifier qu'il s'eſt uni à une nature humaine.

Il eſt certain auſſi qu'ils ont fondé la communication des noms ſur la communication des propriétés divines, que le Verbe a fait à l'humanité qu'il a priſe en s'inſinuant en elle, en ſe verſant en elle, & en la pénétrant de toutes parts; ce qui leur a donné lieu de ſe ſervir de pluſieurs expreſſions, qui ne s'accordent pas avec les regles de ſaint Thomas.

(*a*) Divinitatem meam non tu genuiſti..... non erat illa mater divinitatis. *In Evang. Joan. tract.* 8. *n.* 9.

CHAPITRE XVIII.

De la communication des propriétés entre les deux natures de J. C.

D. QUe doit-on ſavoir de cette communication des propriétés divines, que les Peres ont priſe pour fondement du commerce des mêmes noms, entre les deux natures dans le myſtere de l'Incarnation ?

R. On doit concevoir qu'il y a quelque choſe de très-réel dans cette communication des propriétés divines à l'humanité ; puiſque l'Ecriture l'exprime par des termes qui en donnent une haute idée, en diſant (*a*) : *Que la plénitude de la divinité a habité en Jeſus-Chriſt corporellement : que Dieu ne lui a point donné ſon Eſprit avec meſure : qu'il lui a donné toute puiſſance au ciel & en la terre : qu'en J. C. ſont tous les tréſors de la ſcience & de la ſageſſe de Dieu.* Et il n'y a de même rien de plus

(*a*) In ipſo inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter. *Coloſſ.* 2. 9.

Non ad menſuram dat Deus ſpiritum. *Joan.* 3. 34.

Data eſt mihi omnis poteſtas in cœlo & in terra. *Matth.* 28. 18.

In quo ſunt omnes theſauri ſapientiæ & ſcientiæ abſconditi. *Coloſſ.* 2. 3.

fort que ce que les Peres en disent.

D. Quelles sont les expressions des Peres sur ce sujet ?

R. Ils comparent l'humanité de Jesus-Christ (*a*) avec une goutte de vinaigre jettée dans la mer, & qui en contracte les qualités.

Ils disent que la divinité pénetre l'humanité (*b*) comme le feu pénetre le fer, & le rend participant de ses propriétés.

Ils comparent encore l'humanité à un charbon embrasé (*c*), qui reçoit les qualités du feu ; à une eau bouillante, à un parfum, à une laine teinte.

Ils disent que les deux natures entrent mutuellement l'une dans l'autre. Tout cela ne peut rien marquer de moins qu'une très-grande communication des propriétés divines à l'humanité de J. C.

D. Les propriétés de l'humanité sont-elles de même communiquées à la divinité ?

R. Saint Jean de Damas (*d*) remarque fort bien que la nature divine étant immuable, ne peut rien recevoir de nouveau : ainsi la divinité donne, & l'humanité reçoit ; mais la divinité ne

(*a*) *Niss. Or. 4. cont. Eunomium, in fine.*
(*b*) *Bas. tom. 1. hom. 25.*
(*c*) *Cyril. Alex. in Joan. p. 711. t. 4. edit. Paris.*
(*d*) *Lib. 4. cap. 19.*

reçoit rien, & l'humanité ne donne rien.

D. Toutes les propriétés divines ſont-elles communiquées à l'humanité de Jeſus-Chriſt ?

R. Il y en a qui ſont tellement propres à la divinité, qu'elles ſont incompatibles, comme l'éternité, l'immenſité, la ſpiritualité, la ſimplicité, l'indépendance : ainſi ces noms ne conviennent à Jeſus-Chriſt que par ſa nature divine.

D. Quelles ſont donc les propriétés que le Verbe a communiquées à l'humanité ?

R. Il lui a communiqué, ſelon les Peres, l'immortalité, la ſcience, la puiſſance, la ſainteté, la majeſté, l'empire & la domination ſur toutes choſes & autres ſemblables.

D. Ces propriétés divines ont-elles été communiquées dans toute l'infinité qu'elles ont en Dieu ?

R. Il n'y a que Dieu qui ſache la meſure de cette communication ; mais elle ſe fait néanmoins ſelon la capacité de la nature créée. Or, la créature ne peut jamais être égale à Dieu en quoi que ce ſoit : c'eſt pourquoi, quoique les propriétés de Dieu, qui ſont communi-

quées avec le plus d'abondance à l'humanité de Jeſus-Chriſt, ſoient la ſainteté, la juſtice & la vérité, il ne faut pas croire néanmoins que cette communication ait pour effet la parfaite égalité. » Car il ne faut pas s'imaginer, » dit le Pere Thomaſſin (*a*), que l'hu» manité de Jeſus-Chriſt qui eſt per» fectionnée par la ſainteté, qui lui eſt » communiquée par la divinité, puiſſe » acquérir un aſſez haut dégré de per» fection pour devenir par ſes attributs » égale à la divinité; « parce que Dieu peut imprimer dans une nature créée ſes perfections toutes entieres, mais néanmoins en ſorte qu'il ne les imprime pas totalement.

D. Cette communication des propriétés de la divinité a-t-elle toujours été égale en Jeſus-Chriſt, depuis ſa conception?

R. Non; car les Peres enſeignent qu'il y en a quelques-unes, comme l'immortalité & la puiſſance, qui ont été communiquées à l'humanité de Jeſus-Chriſt d'une nouvelle maniere après ſa réſurrection : c'eſt pourquoi ce n'eſt

(*a*) Nec ex eo tamen recte efficitur ut Creatori exequetur creatura.... nec ut æque ſancta ſit humanitas atque Deitas. *Thomaſſ. dog. Theolog. de Incarn. lib. 6. cap. 5. num. 2.*

qu'après être reſſuſcité, que Jeſus-Chriſt a dit (a) : *Toute puiſſance m'a été donnée dans le ciel & ſur la terre* ; mais cela n'empêche pas que Jeſus-Chriſt n'ait été Dieu & homme dès ſa conception, & qu'il ne poſſédât déja par l'union hypoſtatique, le principe, la ſource & le droit de cette effuſion abondante des propriétés divines, qui s'eſt faite ſur l'humanité au jour de ſa réſurrection, & il la retenoit dans certaines bornes, pour donner lieu à la diſpenſation de ſes myſteres.

D. Comment devons-nous regarder cette effuſion des propriétés divines ſur l'humanité de Jeſus-Chriſt ?

R. Nous devons la regarder comme notre unique tréſor, comme l'unique remede de notre pauvreté & de nos miſeres ; car nous ne pouvons rien recevoir de Dieu, qui ne découle de cette ſource. Nulle grace de Dieu ne vient immédiatement à nous : elles ſont toutes tirées de la plénitude de Jeſus-Chriſt. *Nous avons*, dit l'Evangéliſte ſaint Jean (b), *tous reçu de ſa plénitude grace pour*

(a) Data eſt mihi omnis poteſtas in cœlo & in terra. *Matth.* 28. *v.* 18.

(b) Et de plenitudine ejus non omnes accepimus & gratiam pro gratiâ, quia lex per Moyſen data eſt,

grace ; car la loi a été donnée par Moïſe ; mais la grace & la vérité ont été apportées par Jeſus-Chriſt. En ſorte que non-ſeulement toutes les graces que Dieu donne aux hommes dans cette vie, mais toutes celles mêmes dont il comblera les Elus dans toute l'Eternité, viennent de cette abondance qui a été répandue dans l'humanité de Jeſus-Chriſt. Dieu ne lui a pas donné une certaine meſure de ſon eſprit ; il le lui a donné ſans meſure ; & ce que les Saints en reçoivent avec meſure (*a*), y eſt compris. Il ne lui a pas donné une partie de ſon héritage & de ſes biens ; il les lui a tous donnés. *Il l'a établi héritier de toutes choſes*, dit l'Apôtre ſaint Paul (*b*) ; & nous ne pouvons y avoir de part que par lui. En un mot, tout bien eſt en Jeſus-Chriſt ; & hors de lui il n'y a que pauvreté, miſere, ſtérilité, abandonnement & déſeſpoir.

D. Que s'enſuit-il delà ?

R. Que pour participer à ſes graces, nous nous devons tenir continuellement

gratia & veritas per Jeſum Chriſtum facta eſt. *Joan.* 1. 16.

(*a*) Non enim ad menſuram dat Deus ſpiritum. *Joan.* 3. 34.

(*b*) Quem conſtituit hæredem univerſorum. *Heb.* 1. 2.

attachés à Jeſus-Chriſt, en n'eſpérant rien que de lui, & ne nous appuyant que ſur lui, en reconnoiſſant que nous tenons tout de lui, & en l'adorant ſans ceſſe dans la plénitude de ſes graces.

D. Ne peut-on donc rien attendre des Saints & de la ſainte Vierge ?

R. Les Saints ne ſont eux-mêmes enrichis que des richeſſes de J. C. & ils ne peuvent nous faire aucune faveur que dépendamment de Jeſus-Chriſt & par ſon ordre. Ils ne nous donnent pas leurs propres biens & leurs propres richeſſes ; ils nous obtiennent ſeulement celles de Jeſus-Chriſt : ainſi Jeſus-Chriſt eſt toujours la ſource & le principe de tout ce que nous obtenons de Dieu par l'interceſſion de la Vierge ou des Saints.

CHAPITRE XIX.

De l'humanité de Jeſus-Chriſt.

D. QU'eſt-ce que la foi nous oblige de croire de l'humanité de Jeſus-Chriſt ?

R. Elle nous oblige de croire que c'étoit une humanité parfaite, c'eſt-à-dire, compoſée d'un corps & d'une ame raiſonnable, qui avoit une volonté hu-

maine, un entendement humain (ce qui étoit nié par les Hérétiques Apollinariſtes,) & qui étoit capable de toutes les actions corporelles & ſpirituelles, dont la nature des autres hommes eſt capable. Car c'eſt un principe certain de Théologie, tiré des ſaints Peres (*a*), que Jeſus-Chriſt n'a racheté que ce qu'il a pris : & ainſi s'il y avoit quelque partie de la nature humaine qu'il n'eût pas priſe, cette partie ne ſeroit pas rachetée. Il a donc pris un corps pour racheter les corps, & les retirer de leurs miſeres ; une ame pour purifier les ames ; un entendement & une volonté pour y répandre ſa lumiere & ſa ſainteté.

D. L'humanité de Jeſus-Chriſt étoit donc capable de la douleur, de la faim & des autres miſeres corporelles ?

R. Elle l'étoit ſans doute, avec cette ſeule différence, que les ſouffrances ne dépendent pas en nous de notre volonté ; mais elles en dépendoient en J. C. Jeſus-Chriſt a eu faim, dit ſaint Au-

(*a*) Factus eſt Deus quod non erat, homo : & factus eſt homo ſimiliter, quod non erat, juſtus. Si autem juſtus Deus, ita fortè fieret homo juſtus ut non ejus eſſet ſubſtantiæ, cujus fuerat homo peccator, nec haberet aliquid proprium de ſubſtantia peccatoris, in æternum remaneret homo peccator. *Ferand. Diac. epiſt. ad Anatol. Diac. n.* 5.

guſtin (*a*); mais parce qu'il l'a voulu : Jeſus-Chriſt a dormi, il eſt vrai ; mais parce qu'il l'a voulu : Jeſus-Chriſt eſt mort, il eſt vrai; mais il l'a voulu. Et c'eſt ce que ce ſaint Docteur (*b*) prouve par l'Evangile même, qui fait voir que Jeſus-Chriſt n'eſt pas mort par la néceſſité de la nature, mais par puiſſance, & qu'il pouvoit encore vivre, lorſqu'il rendit l'eſprit ; ce qu'il fit paroître par cette voix forte, par laquelle il s'écria, *Tout eſt conſommé.*

L'ame de Jeſus-Chriſt fut ſéparée de ſon corps, dit Hugues de ſaint Victor, (*c*), par la puiſſance de celui qui mouroit, & non par la violence de ceux qui le faiſoient mourir.

D. Ne s'enſuit-il point delà que Jeſus-Chriſt a moins ſouffert que les autres dans ſa paſſion ?

R. Il s'enſuit plutôt qu'il a beaucoup plus ſouffert que tous les autres Martyrs ; car les ſouffrances des Martyrs

(*a*) Iſurivit Jeſus, verum eſt; ſed quia voluit : dormivit Jeſus, verum eſt; ſed quia voluit..... mortuus eſt Jeſus, verum eſt; ſed quia voluit. *Aug. tr. 49. in Joan. n.* 18.

(*b*) Ut noveritis non neceſſitatem, ſed poteſtatem morientis. *Tract. 31. in Joan. n. 6.*

(*c*) Ipſa ergo anima emiſſa eſt poteſtate morientis, non violentiâ occidentis. *Lib. 2. de Sacr. p. 2. c. 11.*

étoient mesurées & bornées par une application nécessaire de l'ame, qui étant foible, ne pouvoit s'y appliquer que foiblement & dans une certaine mesure; mais l'ame de J. C. étant infiniment forte, & au-dessus des souffrances, s'y est appliquée autant qu'elle l'a voulu; & dans cette volonté elle n'a point eu d'autres bornes que son amour & sa sagesse, qui a su proportionner ses souffrances à la grandeur de Dieu, à qui il vouloit satisfaire, & à la grandeur du péché, qu'il vouloit réparer. Ainsi personne ne sait proprement la mesure des souffrances de Jesus-Christ, & c'est un des sens dans lesquels il est vrai de dire, qu'il a souffert seul; & c'est de lui qu'il est dit dans le Prophete Isaïe (a) : *J'ai été seul à fouler le vin, sans qu'aucun homme d'entre tous les peuples fût avec moi*; tous les hommes n'y pouvant atteindre même par leurs conjectures.

Nous devons donc regarder les souffrances de Jesus-Christ, comme un abyme dont on ne sauroit sonder la profondeur: que si l'on ne comprend pas la mesure de ses souffrances corporelles, on comprend encore bien

(a) Torcular calcavi solus. *Isai.* 63. 3.

moins la mesure de ses souffrances spirituelles ; c'est-à-dire, de la douleur & de la contrition qu'il a voulu porter pour tous les péchés des hommes, qu'il a eu dessein de réparer : car cette douleur a eu pour principe & pour source, l'idée qu'il avoit de la grandeur de Dieu, & celle de la grandeur des péchés des hommes, qui sont des choses qui nous sont inconnues.

CHAPITRE XX.

Des mouvemens humains de l'ame de Jesus-Christ.

D. JEsus-Christ a-t-il eu effectivement des mouvemens de tristesse, de trouble, d'admiration, & autres qui lui sont attribués dans l'Evangile?

R. Saint Augustin (*a*) répond que ce

(*a*) Si dixerimus, quia non erat tristis, cùm Evangelium dicat, Tristis est anima mea usque ad mortem? ergo & quando dicit Evangelium, Dormivit Jesus, non dormivit Jesus.... manducavit Jesus, non manducavit Jesus : subrepit vermiculus putredinis, & nihil sanum relinquit, ut dicatur, quia & corpus non erat verum, & carnem veram non habuit. *Aug. in Psalm. 93. num. 9.*

Neque enim in quo verum erat hominis corpus & verus hominis animus, falsus erat humanus affectus.

Cùm ergo ejus in Evangelio ista referuntur, quod... contristatus sit.... quod.... lachrymas fuderit.... quod propinquante passione, tristis fuerit anima ejus, non falso utique referuntur. *Aug. lib. 14. de Civ. Dei cap. 9. num. 3.*

ſeroit donner lieu de douter de la vérité de toutes les autres actions de Jeſus-Chriſt, & même de ſon humanité, que de douter, s'il a été triſte. Comme il avoit un vrai corps & une vraie ame, il avoit auſſi de vrais mouvemens humains.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt a-t-il voulu reſſentir & faire paroître ces mouvemens ?

R. C'eſt, 1. pour confirmer la foi de ſon humanité (*a*), qu'il prévoyoit devoir être attaquée par divers Hérétiques.

2. Pour conſoler ſes membres infirmes, lorſqu'ils ſeroient agités de ces mouvemens, & pour leur apprendre à ne pas entrer pour cela dans le déſeſpoir. Jeſus-Chriſt, dit ſaint Auguſtin (*b*), nous avoit en vue dans ſon trouble. Conſidérons-nous nous-mêmes dans ce trouble, afin que lorſque nous ſommes troublés, nous n'entrions point dans le déſeſpoir : car quand celui qui

(*a*) *Chryſ. tom.* 1. *hom.* 32. *pag.* 364. *Edit. Pariſ. Morell.*

(*b*) *Vide Aug. tr.* 52. *in Joan.*

Quando turbatur.... non perit, ſed nos quæſivit.... ut quando turbamur, non deſperatione pereamus.

Quando turbatur, qui non turbaretur niſi volens, cum conſolatur qui turbatur etiam nolens. *Aug. in Joan. tract.* 60. *num.* 2.

n'étoit troublé, que parce qu'il le vouloit, eſt troublé; il avoit deſſein de conſoler par ſon trouble, ceux qui ſont troublés contre leur volonté.

3. Jeſus-Chriſt a voulu reſſentir ces mouvemens pour les ſanctifier, & pour mériter à ſes membres la grace de ne pas ſuccomber à leurs tentations: car toutes les actions de Jeſus-Chriſt (*a*) ont répandu une influence de grace ſur les actions & les mouvemens ſemblables de ſes membres, comme l'immortalité de ſon corps ſera la forme & la ſource de l'immortalité des nôtres. Ainſi le trouble, la crainte & la triſteſſe de Jeſus-Chriſt, ſont la ſource de la conſtance des Confeſſeurs, des Martyrs, & généralement de tous les Saints.

D. En quoi les paſſions de Jeſus-Chriſt étoient-elles diſtinguées des nôtres?

R. Elles en étoient diſtinguées en pluſieurs choſes.

Premiérement, en ce que ces mouvemens ne ſont pas ſoumis à notre volonté; ils ne s'élevent pas quand nous voulons, ils ne ceſſent pas quand nous voulons; mais en Jeſus-Chriſt le commencement, le progrès & la fin de ces

(*a*) *Vide Tract. 52. in Joan.*

mouvemens, dépendoient abſolument de ſa volonté; & c'eſt pourquoi, ſelon la remarque de ſaint Auguſtin, l'Evangile dit (*a*), *qu'il ſe troubla lui-même*; c'eſt-à-dire, que ce ne furent pas les objets qui le troublerent. Il ſe troubla lui-même à la vue de ces objets, parce qu'il jugea qu'il étoit bon qu'il reſſentît ce mouvement. Il ſe troubla, dit ſaint Auguſtin (*b*); & lorſqu'il jugea qu'il étoit néceſſaire d'exciter en lui des mouvemens humains, il le fit, non par infirmité, mais par puiſſance.

La ſeconde différence eſt, que notre ame eſt ſouvent toute appliquée à ces mouvemens, & ne conſerve pas pendant qu'elle en eſt agitée, la contemplation de Dieu. Au lieu que rien ne détournoit jamais Jeſus-Chriſt de la contemplation de Dieu, non pas même ſa croix, comme ſaint Auguſtin l'a dit ſur ces paroles (*c*): *Et exaltans caput meum.* Cette ame, dit Hugues de

(*a*) Turbavit ſemetipſum. *Joan.* 11. 33.

(*b*) Affectum quippe humanum, quando opportuiſſe judicavit, in ſeipſo poteſtate commovit. *In Joan. tr.* 60. *n.* 5.

(*c*) Ita inhæſit, & quodam modo coaluit excellenti ſupereminentiæ Verbi hominem ſuſcipientis, ut tantâ paſſionis humilitate non deponeretur. *In Pſ.* 3. *num.* 3.

ſaint Victor (*a*), qui ſouffroit la douleur pour un temps par le ſentiment de la chair, a toujours poſſédé une joie pleine & parfaite par la ſociété de la divinité.

La troiſieme différence eſt, que Jeſus-Chriſt n'a point pris ce qu'il y a de défectueux dans ces mouvemens. Ainſi Jeſus-Chriſt n'a reſſenti, ni volontairement, ni involontairement des mouvemens de concupiſcence, de dépit, d'envie, de jalouſie, ni aucun autre qui eût quelque choſe de déréglé; & dans ceux même qu'il a voulu reſſentir, il en a retranché tout ce qui étoit un effet de péché, comme de n'être pas entiérement ſoumis à la volonté de Dieu & à la raiſon, de troubler l'ame ſans meſure, & plus qu'il ne faut. Ainſi ſon admiration étoit ſans ignorance, & il l'excitoit en ſoi par la vue de l'excellence de ce qu'il vouloit admirer, & non parce qu'il en fut ſurpris; puiſque, comme ſaint Auguſtin le remarque (*b*), il étoit lui-même auteur de ce qu'il admiroit.

(*a*) Quæ in ſenſu carnis ad tempus dolorem ſuſtinuit, in ſocietate Deitatis plenum & perfectum gaudium ſemper poſſedit. *Hugo de Sacr. l. 2. p. 1. c. 6. in fine.*

(*b*) Dominus Jeſus quando auditis verbis Centurionis miratus eſt, & dixit diſcipulis ſuis: *Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Iſraël*: Neſcivit

La quatrieme différence eſt, que les mouvemens des paſſions dans les hommes, n'ont pour objet ordinaire que des biens ou des maux ſenſibles; mais Jeſus-Chriſt les excitoit en ſoi par des objets ſpirituels. Ainſi ſa triſteſſe ne naiſſoit pas ſeulement des ſouffraces auxquelles il alloit être expoſé; elle naiſſoit de la trahiſon de Judas, de l'infidélité des Juifs, de la foibleſſe de ſes Diſciples, & du mauvais uſage que les réprouvés feroient de ſa mort.

Il n'eſt pas éloigné de la vérité, dit ſaint Ambroiſe (a), que Jeſus-Chriſt ait été triſte pour ſes perſécuteurs & ſes bourreaux, qu'il ſavoit devoir être punis de ce crime énorme; & c'eſt pourquoi il dit à ſon pere, *Eloignez de moi ce calice*; non que le Fils de Dieu craignît la mort, mais parce qu'il ne vouloit pas même que les méchans périſſent.

antea fides illa quid eſſe, ut tunc eam primùm videns optimam judicaret. An verò alius eam in corde Centurionis operabatur, quàm ipſe qui mirabatur? *Aug. lib. 1. contra adverſ. Leg. & Proph. cap. 1. num. 10.*

(a) Nec illud diſtat à vero, ſi triſtis erat pro perſecutoribus ſuis, quos ſciebat immanis ſacrilegii pœnas daturos. Et ideo dixit: *Transfer hunc calicem à me*: non quia Dei Filius mortem timebat, ſed quia vel malos perire nolebat. *Ambr. lib. 10. in cap. 12. Lucæ, num. 62.*

Saint Jérôme (*a*) donne auſſi à la triſteſſe de Jeſus-Chriſt les mêmes objets; ce qui n'empêche pas qu'il ne faille auſſi reconnoître que Jeſus-Chriſt a voulu reſſentir quelque crainte de la mort, pour fortifier & pour conſoler ceux d'entre ſes membres qui ſeroient agités de la même crainte.

D. Que doit-on conclure de ces mouvemens humains que Jeſus-Chriſt a voulu reſſentir?

R. On en doit conclure, 1. que c'eſt une pure préſomption & un pur orgueil aux Stroïciens, de condamner abſolument toutes ſortes de paſſions, & qu'ils ſe trompent doublement, ſoit en condamnant toutes les paſſions; ce qui eſt injuſte & exceſſif, puiſqu'il y en a de réglées, de raiſonnables, & qui n'ont rien de mauvais; ſoit en prétendant que le Sage pourroit arriver à une exemption totale de paſſions dès cette vie; ce qui eſt une imagination qui n'a point d'autre fondement que l'orgueil: (*b*) car encore qu'on doive

(*a*) Contriſtabatur non timore patiendi..... ſed propter infeliciſſimum Judam, & ſcandalum omnium Apoſtolorum & rejectionem populi Judæorum & everſionem miſeræ Jeruſalem. *Hier. in cap. 26. Matth.*

(*b*) Quando turbatur, qui non turbaretur niſi volens: eum conſolatur qui turbatur & nolens. Pereant argumenta Philoſophorum, qui negant in ſapientem

ſouhaiter d'être exempt des paſſions contraires à la raiſon, il ne faut pas néanmoins l'eſpérer dans cette vie, comme dit ſaint Auguſtin.

2. C'eſt une dévotion ſolide & bien fondée dans tous les mouvemens que nous éprouvons, & toutes les tentations dont nous ſommes attaqués, d'avoir recours à Jeſus-Chriſt conſidéré dans les mouvemens ſemblables qu'il a éprouvés. Ainſi quand nous ſommes tentés de triſteſſe, il faut avoir recours à Jeſus-Chriſt triſte; quand nous ſommes troublés, il faut avoir recours à Jeſus-Chriſt troublé; quand la colere nous ſurprend, il faut avoir recours à Jeſus-Chriſt réglant & excitant les mouvemens de colere, qu'il a voulu faire paroître. Il faut s'adreſſer dans les fatigues, à Jeſus-Chriſt fatigué; dans

cadere perturbationes animorum. ... Iſtæ ſunt certè quatuor quas perturbationes vocant, timor & triſtitia, amor & lætitia : habeant eas juſtis de cauſis animi Chriſtiani, nec Philoſophorum Stoïcorum, vel quorumcumque ſimilium conſentiatur errori. *Aug. tract.* 60. *in Joan. n.* 2. *&* 3.

In hominibus autem, ut ſint iſtæ perturbationes, facit hoc ſtultitia vel miſeria. Nondum enim ſumus in illa perfectione ſapientiæ beati, quæ nobis ab hac mortalitate liberatis, in fine promittitur. *Aug. lib.* 8. *de civit. Dei. cap.* 17. *n.* 1.

A perturbationibus animorum humana non eſt immunis infirmitas, cùm eas hujus vitæ conditione patiuntur. *Ibid. l.* 9. *c.* 3.

les douleurs, à Jeſus-Chriſt ſouffrant; dans les opprobres, à Jeſus-Chriſt couvert d'opprobres; & enfin dans la mort, à Jeſus-Chriſt mourant; tous ces mouvemens ayant été ſanctifiés par J. C. pour étendre cette ſanctification de lui à ſes membres, & pour leur en faire part.

D. Comment peut-on pratiquer cette dévotion dans les mouvemens que Jeſus-Chriſt n'a point eus, comme les mouvemens d'envie, d'orgueil, ou d'impureté?

R. 1. Il faut adorer en Jeſus-Chriſt cette exemption de ces mouvemens déréglés & corrompus, reconnoître notre miſere, notre corruption & ſa ſouveraine pureté, & lui demander qu'il nous préſerve de ce qu'il n'a point voulu éprouver, parce que cela étoit indigne de lui.

2. Quoique Jeſus-Chriſt n'ait point reſſenti, ni éprouvé ces mouvemens, il les a connus, il a voulu en délivrer les hommes; & c'eſt à cette volonté qu'il faut avoir recours pour en être délivrés.

CHAPITRE XXI.

De la double volonté de Jeſus-Chriſt & de ſa double opération.

D. SEroit-ce une erreur que de ne reconnoître en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule volonté & une ſeule opération; c'eſt-à-dire, de ſuppoſer que quand il agiſſoit, ces deux natures n'avoient pas des actions ſéparées?

R. Ce ſeroit être dans l'erreur des Hérétiques, qu'on appelloit Monothélites, condamnés par le ſixieme Concile. Et la foi nous enſeigne, au contraire, que comme il y a deux natures en Jeſus-Chriſt, chaque nature a auſſi ſes opérations diſtinctes: ainſi il y a en Jeſus-Chriſt deux volontés, l'une divine, & l'autre humaine; en ſorte néanmoins que la volonté humaine n'eſt jamais contraire à la divine.

D. Qu'eſt-ce donc que ces opérations, qu'on appelle Théandriques, c'eſt-à-dire, *divinement humaines?*

R. Ce qu'on appelle opération Théandrique, n'eſt pas une ſeule opération; ce ſont deux opérations, l'une divine, & l'autre humaine, qui concou-

rent au même effet. Ainſi quand J. C. faiſoit des miracles par ſon attouchement, l'humanité avoit ſon action propre, & la divinité la ſienne; l'humanité touchoit le corps, la divinité le guériſſoit.

D. Toutes les opérations de J. C. n'étoient-elles pas *divinement humaines?*

R. Ce terme a été particuliérement appliqué à certaines actions de Jeſus-Chriſt, auxquelles l'humanité & la divinité coopéroient ſenſiblement, chacune ſelon ſa nature, comme les miracles qu'il opéroit par ſa parole, ou par ſon attouchement. Mais dans un ſens plus général, qui ne laiſſe pas d'être très-réel, toutes les actions & tous les mouvemens de l'humanité de Jeſus-Chriſt étoient *Théandriques*; c'eſt-à-dire, des actions divinement humaines; tant parce que c'étoient des actions d'un Dieu, qui recevoient une dignité infinie de la perſonne du Verbe qui les opéroit par ſon humanité, que parce que l'humanité de Jeſus-Chriſt n'opéroit rien ſeule & ſéparément : elle étoit toujours gouvernée & régie par l'impreſſion du Verbe, à qui elle ſervoit d'inſtrument. Si l'humanité de Jeſus-

Chriſt vouloit quelque choſe, le Verbe vouloit qu'elle le voulût, & la pouſſoit à le vouloir ſelon le décret de ſa ſageſſe. De même donc que l'on doit toujours concevoir l'humanité de Jeſus-Chriſt, comme jointe à ſa divinité, & ne faiſant qu'une même perſonne avec elle; on doit toujours concevoir auſſi toutes les opérations de l'humanité, comme jointes à des opérations de la divinité, & ne faiſant par cette union qu'un ſeul & même opérant. Ainſi ces opérations ſont adorables, en la maniere que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt adorable; c'eſt-à-dire, que comme on adore par une même adoration le Verbe fait chair, on adore auſſi par la même adoration le Verbe opérant par ſa double nature, & divine, & humaine.

D. Que s'enſuit-il delà?

R. Il s'enſuit que toutes les actions de Jeſus-Chriſt ſont non-ſeulement ſaintes, mais ſanctifiantes & ſources de graces; qu'il n'y en a point de peu d'mportance; qu'elles ſont toutes d'un prix infini, parce qu'outre leur excellence propre, nous devons toutes les regarder avec l'action du Verbe, qui y eſt toujours jointe, qui eſt eſſentiellement divine, infinie & adorable par elle-même. *D.* Doit-on

D. Doit-on croire que comme l'humanité de Jeſus-Chriſt n'agit jamais ſeule, & ſans que la divinité opere conjointement avec elle, la dirige & la pouſſe dans ſes actions; de même la divinité de Jeſus-Chriſt n'opere jamais ſeule, & ſans que l'humanité agiſſe conjointement avec elle?

R. Il y a une très-grande différence en ce point, entre l'humanité & la divinité; car comme l'humanité en J. C. étoit l'inſtrument du Verbe, le Verbe coopéroit tellement avec elle, qu'il étoit vraie cauſe de ſon action & de l'effet produit.

Mais il eſt certain (*a*) que l'humanité du Verbe n'eſt pas cauſe de tout ce que le Verbe opere par ſa nature divine hors de ſon humanité: le Verbe uni à l'humanité étant vrai Dieu, égal à ſon Pere, gouverne le monde, crée les ames, conſerve l'être de toutes les créatures corporelles & ſpirituelles; & il eſt certain que ſon humanité n'eſt pas cauſe de ces actions, ni de ces effets, & qu'elles ſont produites par la ſeule nature divine. On ne peut donc pas dire que l'humanité coopere en cette maniere, à toutes les actions que le

(*a*) *Ruſticus Diac. in diſputat. contra Auph.*

Verbe fait par ſa nature divine.

D. Le peut-on dire en quelque autre maniere?

R. S. Jean de Damas le dit, mais en une maniere qu'il explique en ces termes (*a*) : La ſainte ame de Jeſus-Chriſt prend part aux actions du Verbe opérant, ordonnant & gouvernant toutes choſes ; en concevant, connoiſſant & admirant ce que le Verbe fait, non comme l'ame d'un pur homme, mais comme l'ame d'un Dieu, & unie perſonnellement à Dieu ; c'eſt-à-dire, qu'encore que l'ame de Jeſus-Chriſt ne ſoit pas créatrice, ni conſervatrice par elle-même, elle conçoit néanmoins, & elle ſe réjouit de ce que le Verbe fait, & elle ſe joint au Verbe en pluſieurs manieres. Et ainſi il eſt vrai de dire en ce ſens, comme le dit Jean de Damas, que l'une & l'autre nature agit toujours en Jeſus-Chriſt avec la participation de l'autre ; & comme dit ſaint Denis (*b*), que Jeſus-Chriſt ne faiſoit point les actions humaines, comme étant ſeulement homme ; ni les actions divines, comme étant ſeulement Dieu ; mais qu'il faiſoit les unes & les au-

(*a*) *De Fide ortod. lib.* 3. *c.* 19.
(*b*) *Dionyſ. Epiſt.* 4.

tres, comme étant Dieu-homme.

D. Que devons-nous conclure delà pour notre inſtruction?

R. Nous en devons conclure, que comme l'excellence & la ſainteté des actions de l'humanité de Jeſus-Chriſt, viennent principalement de ce qu'elle agiſſoit toujours dépendamment du Verbe, par l'impulſion du Verbe, & conjointement avec le Verbe, à qui elle ſervoit d'inſtrument; de même, encore qu'il y ait une diſtance infinie entre la maniere dont Dieu agit avec nous, & celle dont il agiſſoit avec Jeſus-Chriſt, nous devons néanmoins mettre toute notre gloire, & faire conſiſter toute notre ſainteté à ſuivre Dieu, & à n'agir que par le mouvement de ſon eſprit, à renoncer à toutes nos propres lumieres, & à ne nous conduire que par celles qu'il nous donne.

2. Que comme l'ame de Jeſus-Chriſt prend part à tout ce que le Verbe fait par la nature divine, en l'approuvant, en l'admirant & en s'en réjouiſſant; nous devons de même nous réjouir de tout ce que nous connoiſſons des œuvres de Dieu, les approuver, les adorer, & nous ſoumettre, avec un abaiſſement profond, à tout ce que nous n'en connoiſſons pas.

C'eſt ainſi que l'Incarnation du Fils de Dieu s'étendra en quelque ſorte juſqu'à nous, & que nous imiterons, ſelon la proportion dont nous ſommes capables, les actions de l'humanité de Jeſus-Chriſt, qui eſt notre modele, & qui opere dans ſes membres l'image des ſentimens qu'elle reçoit de lui avec une plénitude que nous ne ſaurions concevoir. C'eſt pourquoi la ſainteté & la perfection des Bienheureux conſiſtera à ſuivre en tout les impreſſions de Dieu, & à ſe réjouir de Dieu & de toutes ſes œuvres.

CHAPITRE XXII.

De l'impeccabilité de Jeſus-Chriſt.

D. EST-on obligé de croire que J. C. entant qu'homme étoit impeccable ?

R. Les actions de Jeſus-Chriſt entant qu'homme, ſont des actions du Verbe de Dieu, c'eſt-à-dire, de la juſtice ſouveraine, quoique faite par la nature de l'humanité : ainſi il eſt ſans doute qu'on ne peut dire que J. C. (*a*) pouvoit pé-

(*a*) Peccatorum omnium non commiſſor, ſed dimiſſor. *Aug. in Pſ.* 85. *n.* 4.

cher enfant qu'homme ; ce ſeroit dire que Dieu pouvoit pécher, ce qui eſt un blaſphême. Ainſi l'impeccabilité eſt une ſuite néceſſaire de l'union de la nature humaine avec la divine ; car par cette union elle lui eſt devenue propre, & c'eſt le Verbe qui la conduit & qui la pouſſe en toutes choſes. C'eſt pourquoi ſaint Auguſtin dit (*a*), que la grace de l'impeccabilité eſt devenue en quelque ſorte par l'Incarnation naturelle à l'homme ; parce qu'elle étoit naturelle au Dieu homme ; c'eſt-à-dire, à la perſonne du Verbe.

Il faut de plus conſidérer que la ſainteté de Dieu étoit non-ſeulement le principe de toutes les actions de l'humanité de Jeſus-Chriſt ; mais qu'elle étoit répandue dans cette humanité, comme la forme même qui la rendoit ſainte ; que le Saint-Eſprit lui étoit communiqué ſans meſure, & que cet Eſprit divin la ſanctifioit & la régiſſoit d'une maniere immuable dans toutes choſes. Toutes les opérations de J. C.

(*a*) Modus iſte, quo natus eſt Chriſtus ..... inſinuat nobis gratiam Dei, &c..... ac ſic in naturæ humanæ ſuſceptione, fieret quodammodo iſta gratia illi homini naturalis, quæ nullum peccatum poſſet admittere. *Enchir.* c. 40.

dit ſaint Baſile (*a*), étoient des effets du Saint-Eſprit préſent en lui : ainſi il étoit impoſſible que le péché ſe gliſſât dans des actions dont le Saint-Eſprit étoit la ſource.

D. Pourquoi eſt-il important de bien établir l'impeccabilité de Jeſus-Chriſt ?

R. C'eſt, ſelon les Peres, que tout le deſſein & tout le fruit de l'Incarnation, eſt de nous rendre participans de cette grace immuable que Jeſus-Chriſt a reçue immuablement pour lui & pour ſes Elus. Nous en recevons les prémices & comme un avant-gout dans cette vie même, dit un Auteur célebre (*b*), & elle nous ſera donnée plus pleinement dans l'autre vie.

D. En quoi conſiſtent ces prémices d'impeccabilité que nous recevons dès cette vie, & cette immutabilité plus parfaite que nous recevrons en l'autre ?

R. C'eſt, dit cet Auteur (*c*), en ce que

(*a*) *Sanct. Baſ. de Spiritu ſancto, c. 16.*

(*b*) Ex divina immutabilitate & impeccantia nec quamdiu in hac conflictamur mortalitate geſtum aliquem ſumere, & veluti præcocem quemdam fructum in ſpe prælambere : nec poſtquam mortali hâc ſarcinâ corporis exoluti fuerimus, pleniorem hauſtum conſequi poterimus, niſi per voluntatem. *Thomaſſinus de Incarn. lib. 5. cap. 11. num. 9.*

(*c*) Voluntas enim & hîc donante & adgubernante Deo, juſtitiæ ira affigitur, ut ab ea defluere, quamvis poſſit, conſtantiſſimè nolit : & illic ita inſolubiliter

la volonté eſt tellement attachée à la juſtice par la grace & par la providence de Dieu, que quoiqu'elle puiſſe s'en délier, elle veut très-conſtamment y demeurer attachée; mais dans l'autre vie elle y ſera jointe par des liens ſi indiſſolubles, que non-ſeulement elle ne voudra pas s'en ſéparer, mais qu'elle ne pourra pas même le vouloir.

D. D'où cet Auteur a-t-il tiré cette doctrine?

R. Il l'a tirée particuliérement des Peres Grecs, & principalement de ſaint Cyrille (*a*), qui dit en termes formels, que Adam ayant perdu le Saint-Eſprit, s'eſt laiſſé entraîner au péché par la fraude du diable, lui & toute la nature humaine; que ce premier homme ayant ainſi perdu ce don divin, le Verbe de Dieu, incapable de changement, s'eſt fait homme, afin de conſerver ce don, entant qu'homme, avec ſtabilité & fermeté. Voilà l'immutabilité de la grace établie en Jeſus-Chriſt; mais cette immutabilité n'étoit pas pour J. C. ſeul: c'étoit, dit ſaint Cyrille (*b*), afin qu'il

eidem conſtringitur, ut ab ea divelli, nec vellit, nec velle poſſit. *Ibidem.*

(*a*) *Cyrill. lib.* 2. *in Evang. Joan. p.* 123. *tom.* 4.

(*b*) Commodante nobis propriæ naturæ ſtabilitatem Dei verbo. *D. Cyrill. lib.* 5. *pag.* 475.

nous prêtât la ſtabilité de ſa propre nature ; c'étoit pour enraciner de nouveau la grace en nous, comme dit ailleurs ce même Pere, c'eſt-à-dire, en un mot, que Jeſus-Chriſt impeccable a été établi de Dieu comme principe d'une grace ſtable, qui ſe communique aux hommes par dégrés, qui les releve du péché, ou les empêche de pécher dans cette vie, & qui les rendra entiérement impeccables dans l'autre. Voilà ce que nous devons attendre de Jeſus-Chriſt ; & pour y avoir part, il faut adorer l'immutabilité de ſa ſainteté, nous tenir étroitement uni à lui, en reconnoiſſant notre inſtabilité comme pécheurs, & n'eſpérant de ſtabilité & de fermeté, que par la grace de J. C.

CHAPITRE XXIII.

De la liberté de Jeſus-Chriſt.

D. EST-on obligé de reconnoître que Jeſus-Chriſt a été libre, & entant que Dieu, & entant qu'homme ?

R. La liberté étant une perfection, & enfermant un empire ſur les actions, il eſt certain qu'elle convient à Dieu, à qui toute perfection convient, &

principalement la domination & l'empire. Or, ſi elle convient à Dieu, elle convient à Dieu incarné, c'eſt-à-dire, au Verbe fait chair, & ainſi elle convient à l'humanité de Jeſus-Chriſt; puiſque l'Incarnation ayant annobli & perfectionné ſa nature humaine, elle ne lui a pas ravi une des plus grandes perfections, qui eſt la liberté.

D. Mais comment ſe peut-il faire que Jeſus-Chriſt ait été libre étant impeccable?

R. Cette queſtion qui paroît embarraſſée, n'eſt qu'une diſpute de mots; & ceux qui ſont oppoſés en apparence, ſelon les termes, conviennent en effet dans le fond.

La liberté convient à Dieu, à Jeſus-Chriſt, aux pures créatures; mais non la même ſorte de liberté. Dieu eſt libre en ſa maniere; Jeſus-Chriſt entant qu'homme l'eſt en la ſienne; les hommes, ſoit avant le péché, ſoit après le péché, le ſont en la leur. Ce ſont différentes ſortes de libertés. Dieu ne laiſſe pas d'être libre de la liberté qui lui eſt propre, quoiqu'il ne ſoit pas libre de la liberté qui eſt propre aux pures créatures, qui enferme le pouvoir de faire le bien & le mal. Ainſi dans les

queſtions, il n'y a qu'à s'expliquer.

D. Peut-on dire que Dieu ſoit libre dans les actions néceſſaires, comme dans l'amour de ſoi-même ?

R. On peut le dire, puiſque les Peres l'ont dit : mais il eſt libre d'une eſpece de liberté, différente de celle des hommes, ou innocens, ou pécheurs.

D. Dieu n'eſt-il point libre d'une liberté d'indifférence à l'égard de quelques objets ?

R. Il eſt libre en cette maniere à l'égard de toutes les choſes auxquelles il n'eſt pas néceſſairement déterminé, comme la création & la rédemption du monde ; car il s'y eſt tellement déterminé, qu'il auroit pu faire le contraire.

D. Jeſus-Chriſt entant qu'homme, étoit-il déterminé à l'égard de toutes ſes actions & des circonſtances de ſes actions ?

R. Cela paroît certain : car l'Apôtre marque qu'il n'avoit pas ſeulement reçu de Dieu ſon Pere, le commandement de mourir, mais de mourir d'une telle mort (*a*) : *Et que Jeſus-Chriſt a été obéiſſant juſqu'à la mort, & à la mort de*

(*a*) Factus obediens uſque ad mortem, mortem autem Crucis. *Philip.* 2. 8.

la Croix. Jeſus-Chriſt lui-même a déclaré en termes formels (*a*), *qu'il ne faiſoit rien de lui-même, qu'il n'étoit pas venu pour faire ſa volonté, mais la volonté de ſon Pere qui l'avoit envoyé.* On voit par l'Évangile que les momens de chaque action lui étoient preſcrits ; c'eſt pourquoi il marque ſouvent (*b*) *que ſon heure n'étoit pas venue.*

L'homme s'étant perdu par la déſobéiſſance, Jeſus-Chriſt eſt venu au monde pour lui donner un modele de la parfaite obéiſſance : or, la parfaite obéiſſance conſiſte à ne rien faire de ſoi-même, par ſon mouvement, ni par ſon choix, & de ſuivre en tout ce qui nous eſt preſcrit.

De plus, il eſt clair qu'en vertu de l'union de l'humanité avec la divinité du Verbe, l'humanité n'avoit point de mouvement qui ne lui fût donné par le Verbe ; & que le Verbe étant dominant dans cette union, l'ordre vouloit que l'humanité lui obéît en tout ; & par conſéquent elle n'avoit aucun

(*a*) Non poſſum ego à me ipſo facere quidquam . . . ; non quæro voluntatem meam, ſed voluntatem ejus qui miſit me. *Joan.* 5. 30.

(*b*) Deſcendi de cælo, non ut faciam voluntatem meam, ſed voluntatem ejus qui miſit me. *Joan.* 6. 38. Nondum venit hora mea. *Joan.* 2. 4.

mouvement auquel elle ne fût déterminée par le Verbe.

D. Jeſus-Chriſt n'avoit donc aucune indifférence ?

R. Il avoit deux ſortes d'indifférences : l'une comme Dieu, & l'autre comme homme.

Comme Dieu, il étoit indifférent à toutes les actions auxquelles Dieu eſt indifférent : car la volonté du Verbe étant la même que celle de Dieu le Pere, le Verbe eſt indifférent pour tous les objets à l'égard deſquels le Pere eſt indifférent. Ainſi comme Dieu le Pere a déterminé avec indifférence l'Incarnation & la mort de ſon Fils ; le Fils de Dieu comme Verbe a eu la même indifférence à l'égard des mêmes objets.

Jeſus-Chriſt entant qu'homme avoit une autre ſorte d'indifférence. C'eſt que par ſa nature il n'étoit pas déterminé à aucun objet créé ; c'étoit le précepte qui les lui rendoit néceſſaires : mais en mettant le précepte à part, il n'étoit point déterminé à aucune action particuliere, & il étoit indifférent à la mort & à toutes les circonſtances de ſa mort.

D. Jeſus-Chriſt a-t-il mérité par les

actions auxquelles il étoit déterminé?

R. 1. Il a mérité, mais d'un mérite très-différent de celui des pures créatures; il a mérité, parce que ſes actions étant les actions d'un Dieu, elles étoient en cette qualité dignes de tout honneur, de toutes louanges, & elles méritoient d'obtenir tout de Dieu.

2. Il a mérité, parce que ſes actions humaines étoient des effets d'une charité parfaite, qui étant la ſource de tout mérite, quand même elle eſt dans un dégré beaucoup inférieur, n'étoit pas privée de mérites en Jeſus-Chriſt, parce qu'elle y étoit dans ſa plénitude & dans ſa perfection.

3. Il a mérité, parce que ſes actions à l'égard des objets créés, étoient jointes à une indifférence radicale; c'eſt-à-dire, qu'il n'y étoit point déterminé par ſa nature.

D. Les hommes méritent-ils à préſent par une liberté de même nature?

R. Non; la liberté des hommes eſt toujours jointe dans cette vie avec l'indifférence à faire ou à ne pas faire chaque action, à faire le bien ou le mal; & c'eſt par cette ſorte de liberté qu'ils méritent.

D. Cette indifférence exclut-elle en-

tiérement la détermination infaillible à certaines actions ?

R. L'indifférence à faire le bien ou le mal, à ne pas faire, ou à faire certaines actions, a divers dégrés, & elle peut fort bien être jointe avec une détermination volontaire, qui naiſſe d'un ſecours immuable, lequel, ſans détruire l'indifférence, ne laiſſe pas d'attacher la volonté à un des partis oppoſés.

CHAPITRE XXIV.

De la Sainteté de Jeſus-Chriſt.

D. JEſus-Chriſt a-t-il reçu l'onction du Saint-Eſprit dans ſon humanité ?

R. Il l'a reçue dès ſa conception même : car quoique l'Evangile déclare que le Saint-Eſprit deſcendit viſiblement ſur lui dans le Baptême (*a*), ce n'étoit que pour figurer ce qui arriveroit dans l'Egliſe, où les Fideles reçoivent le S. Eſprit par le Baptême. Ainſi comme J. C. dans ſon humanité étoit plein du Saint-

(*a*) Nec ſanè, tunc unctus eſt Chriſtus Spiritu ſancto, quando ſuper eum baptizatum velut columba deſcendit : tunc enim corpus ſuum, id eſt Eccleſiam ſuam præfigurare dignatus eſt, in qua præcipuè baptizati accipiunt Spiritum ſanctum. *Aug. lib.* 15. *de Trinit. c.* 26. *num.* 46.

Baſil. de Spirit. cap. 16.

Eſprit, il n'a jamais rien fait que par le Saint-Eſprit.

D. En quoi conſiſte la différence de l'onction que Jeſus-Chriſt a reçue, de celle que nous recevons ?

R. Elle conſiſte, 1. en ce que nous ne recevons que des gouttes de cette roſée ſacrée, qui peuvent ſe ſécher facilement en nos cœurs ; au lieu que J. C. a reçu toute la plénitude du S. Eſprit.

2. Jeſus-Chriſt a reçu le Saint-Eſprit de lui-même, ſa divinité l'ayant communiqué à ſon humanité. Jeſus-Chriſt eſt lui-même entant que Verbe, le principe du Saint-Eſprit avec le Pere, & il le répand dans l'humanité qu'il a priſe : mais nous recevons le Saint-Eſprit d'un principe qui eſt une autre perſonne que nous. Nous le recevons de Dieu & de Jeſus-Chriſt ; & non-ſeulement de Jeſus-Chriſt Dieu, mais de Jeſus-Chriſt comme homme, puiſque nous n'y pouvons participer que par ſon humanité ; & c'eſt ce que Jeſus-Chriſt a voulu ſignifier en donnant à ſes Apôtres le Saint-Eſprit par ſon ſouffle.

D. L'humanité de Jeſus-Chriſt n'eſt-elle ſainte que par les dons du S. Eſprit ?

R. Elle eſt ſainte par le Saint-Eſprit

même, dont elle eſt remplie; elle eſt ſainte par le Verbe qui la remplit & la pénetre, & qui étant la ſainteté même, la ſanctifie par lui-même. Ainſi Jeſus-Chriſt dans ſon humanité eſt ſage, eſt juſte, eſt ſaint par la ſageſſe, par la juſtice, par la ſainteté de Dieu même; puiſque la ſageſſe, la juſtice & la ſainteté de Dieu qui eſt ſon Verbe, a pris cette humanité, & ſe l'eſt perſonnellement & ſubſtantiellement unie.

D. Doit-on conclure delà que l'humanité de Jeſus-Chriſt eſt égale à Dieu en ſageſſe & en juſtice?

R. Hugues de ſaint Victor (*a*) répond à cette queſtion en cette maniere. Il ne faut jamais marquer de meſure dans la ſageſſe de l'ame de Jeſus-Chriſt, & il faut dire que toute la ſageſſe de Dieu étoit dans ſon ame, & que cette ame étoit ſage par toute la ſageſſe de Dieu;

(*a*) Erat plenitudo ſapientiæ in anima Chriſti, & ex plenitudine ſapientiæ plenè ſapiens erat anima Chriſti. Ergo, inquiunt, tantam ſapientiam habet anima Chriſti, quantam Deus habet. Quid facit comparatio ubi unus ſolus eſt? .... Non ergo dicamus tanta aut quanta; ſed dicamus, tota ſapientia Dei in anima Chriſti eſt, & ex tota ſepientia Dei anima Chriſti ſapiens eſt: nec tamen æqualis Deo anima Chriſti eſt, quia ſapientia Dei non eſt. Porro longè aliud eſt ſapientiâ ſapere, & aliud ſapientiam eſſe. *Hug. à S. Vict. tract. de ſapient. animæ Chriſti, Oper. t. 3. poſt tract. de 4. voluntatibus.*

mais il ne s'enſuit pas delà que l'ame de Jeſus-Chriſt ſoit égale à Dieu, parce qu'elle n'eſt pas cette ſageſſe. Or, c'eſt une choſe fort différente d'être ſage par la ſageſſe de Dieu, & d'être la ſageſſe même de Dieu.

D. Quel étoit l'effet de cette union de l'ame de J. C. avec la ſainteté même de Dieu en unité de Perſonne?

R. C'eſt qu'au lieu que l'ame de ceux qui ſont purement hommes, domine ſur leurs actions (*a*): il en étoit autrement dans Jeſus-Chriſt, parce que le Verbe poſſédoit l'empire par un droit & une puiſſance invincible, & qu'ainſi l'ame de Jeſus-Chriſt ne tenoit que le ſecond rang. Il n'y avoit dans Jeſus-Chriſt qu'une autorité, un Chef & un Commandant; & c'étoit le Verbe qui gouvernoit l'ame & toute l'humanité de Jeſus-Chriſt avec une force invincible, & qui la tenoit aſſujettie à ſes loix & à ſa puiſſance, parce que par une loi éternelle & invariable, l'empire appartient à la nature la plus excellente, & que par la même loi que le corps eſt aſſujetti à l'ame, l'ame à la raiſon & à l'entendement, l'entendement eſt auſſi aſſujetti à la vérité & à la juſtice.

(*a*) *Thom. l. 6. de Incarnat. c. 3. 30. & 50.*

CHAPITRE XXV.

Si les hommes ſont juſtes par la juſtice de Dieu & par la charité incréée.

D. PEut-on dire que les hommes juſtes ſoient auſſi rendu juſtes par la ſainteté & la juſtice de Dieu ?

R. 1. Le Concile de Trente (*a*) ayant prononcé anathême contre ceux qui diroient que l'homme eſt juſtifié ſans une grace & une charité répandue dans le cœur par le Saint-Eſprit, & qui y ſoit inhérente, il n'eſt pas permis de douter que les juſtes ne ſoient ſanctifiés par une ſainteté créée & inhérente, produite par le Saint-Eſprit & diſtinguée du Saint-Eſprit. Mais de ſavoir ſi cette ſainteté créée, produite par le Saint-Eſprit, eſt une pente & une habitude durable, ou un acte paſſager, c'eſt une queſtion diſputée entre les Théologiens, & non un dogme de foi ; & cette queſ-

(*a*) Si quis dixerit homines juſtificari, vel ſolâ imputatione juſtitiæ Chriſti, vel ſolâ peccatorum remiſſione, excluſâ gratiâ & charitate, quæ in cordibus eorum per Spiritum ſanctum diffundatur, atque illis inhæreat, aut etiam, &c. *Concil. Trid. ſeſſ. 6. de juſtificat. can.* 11.

tion, ſelon le Pere Thomaſſin (*a*), n'a pas encore été décidée.

C'eſt par-là que pluſieurs grands Théologiens exemptent d'erreur le Maître des Sentences, qui admettant que l'homme eſt ſanctifié par des actes de charité, rejette ſeulement l'habitude de la charité, & ſoutient qu'il n'y en a point d'autre dans notre ame, que le S. Eſprit même, qui ſe joignant immédiatement à notre ame, y produit les actes de charité.

Mais quoiqu'on ne puiſſe pas taxer d'erreur cette opinion du Maître des Sentences, il eſt pourtant plus vraiſemblable de dire que le Saint-Eſprit qui nous eſt donné, opere dans le cœur non-ſeulement un amour actuel qui paſſe; mais une pente & une diſpoſition durable, qui eſt ce qu'on appelle la charité habituelle, & une habitude créée. Car de même que lorſque nous aimons quelque choſe, il reſte en nous, quand même nous n'y penſons pas, & que nous dormons, une impreſſion & une pente, qui fait que le cœur de celui qui aime eſt autrement diſpoſé que le

(*a*) An autem habitus pertinax aut actus fugax, ea forma ſit, inter principes Theologos controvertitur, & nihil dum ſatis eliquatum eſt. *Thomaſſ. de Incarn. lib. 6. cap. 14. num. 21.*

cœur de celui qui n'aime pas ; de même une perſonne qui a aimé Dieu par un acte, & qui n'a pas perdu cet amour, conſerve dans ſon ame une impreſſion, une diſpoſition & une pente qui la diſtingue d'une autre ame qui ne l'aime point. Et quoique ces pentes ne ſoient pas viſibles aux hommes, elles ſont pourtant viſibles à Dieu, & c'eſt ce qu'on appelle charité habituelle.

D. Peut-on conclure delà que les juſtes ne ſont point juſtifiés par la ſainteté incréée de Dieu même, c'eſt-à-dire, par le Saint-Eſprit habitant dans le cœur, & le ſanctifiant par ſa préſence ?

R. Non ; on ne le doit pas conclure : car il ne faut pas conſidérer la grace comme ſéparée du Saint-Eſprit ; mais il faut la regarder comme étant continuellement répandue dans l'ame par le Saint-Eſprit, qui ſanctifie l'ame, comme le ſoleil échauffe la terre par ſes rayons ; avec cette différence, que le ſoleil n'eſt pas intimement préſent à la terre qu'il échauffe ; au lieu que le Saint-Eſprit réſide & habite au fond des ames qu'il rend juſtes, les pénetre, y agit, les ſanctifie, les conſacre, & les fait ſon temple, par ſa préſence & par ſon onction.

D. Cette doctrine eſt-elle autoriſée par les Peres ?

R. Il n'y a rien de plus commun dans les Peres, que ce langage, que les juſtes ſont ſanctifiés par la préſence du Saint-Eſprit. Comme il n'y a qu'une ame, dit ſaint Grégoire, (*a*) qui vivifie les divers membres de notre corps; de même toute l'Egliſe eſt vivifiée & éclairée par le même Saint-Eſprit : & comme Jeſus-Chriſt, Chef de l'Egliſe, a été conçu du Saint-Eſprit; de même la ſainte Egliſe qui eſt ſon corps, eſt remplie du Saint-Eſprit qui lui communique la vie.

Jeſus-Chriſt nous enſeigne, dit ſaint Auguſtin (*b*), que l'ame raiſonnable qui eſt dans l'homme, & n'eſt pas dans les bêtes, ne peut être vivifiée, béatifiée & éclairée que par la ſubſtance même de Dieu.

D. Comment peut-on entendre, que l'ame participe dès cette vie à la charité incréée de Dieu, qui eſt le Saint-Eſprit ?

R. Saint Auguſtin explique dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages cette

(*a*) *Moral. lib.* 3, *cap.* 14.

(*b*) Inſinuavit nobis animam humanam & mentem rationalem, quæ ineſt homini, non ineſt pecori, non vegetari, non beatificari, non illuminari, niſi ab ipsâ ſubſtantiâ Dei. *Tract.* 23, *in Joan. num.* 5.

participation de Dieu en cette maniere, que Dieu comme vérité, comme juſtice & comme loi éternelle, ſe rend intimement préſent à l'ame, brille dans elle, ſe montre à elle, & y produit ſon amour & ſa reſſemblance; ainſi l'ame participe à cette forme incréée de juſtice qui lui eſt intimement préſente en recevant ſes impreſſions, & ſe portant vers elle par des mouvemens d'amour.

D. On peut en quelque ſorte comprendre cela, quand l'ame ſe porte vers cette juſtice, qui brille dans ſon ame par des mouvemens d'amour; mais que doit-on dire, ſi l'ame ſe porte vers le prochain par cette charité, que l'on appelle l'amour du prochain?

R. Saint Auguſtin répond (*a*), que nous ne ſaurions aimer un homme juſte, ſi nous n'aimions la juſtice éternelle, qui le rend juſte.

D. Mais on peut aimer par la charité des gens qui ne ſont pas juſtes; ce qui ne ſeroit donc pas alors Dieu qu'on aimeroit?

(*a*) Cur ergo alium diligimus quem vidimus juſtum, & non diligimus ipſam formam ubi videmus quid ſit juſtius animus, ut & nos juſti eſſe poſſimus? An vero niſi & iſtam diligeremus, nullo modo eum diligeremus quem diligimus ex iſta? *Lib.* 8. *de Trinit. cap.* 6.

R. Saint Auguſtin explique cela d'une maniere qui s'étend à tout amour que l'on peut avoir du prochain.

D. Celui qui aime le prochain aime donc Dieu par un ſuite néceſſaire ?

R. Oui ; car il ne ſauroit aimer le prochain, ſans aimer la charité qui eſt l'amour qu'il lui porte (*a*). Or, en aimant cet amour & cette charité, il aime Dieu ; car Dieu eſt amour & charité.

C'eſt-à-dire en un mot, qu'il ne ſauroit aimer le prochain, ſi ſon ame n'eſt pénétrée de la beauté de cet amour, & ſi la loi éternelle qui l'y oblige, ne lui paroît aimable. Or, cet amour & cette loi éternelle eſt Dieu même, qui luit au fond de ſon cœur. Quiconque aime ſon prochain aime Dieu ; quiconque aime Dieu le poſſede. Car il y a cette différence, ſelon ſaint Auguſtin, entre Dieu & les autres biens, qu'on peut aimer les autres biens ſans les avoir ; mais on ne peut aimer Dieu ſans l'avoir. Il nous crie, dit ſaint Auguſtin (*b*) : Aimez-moi, & vous m

(*a*) Neceſſe eſt qui diligis fratrem, diligas ipſa dilectionem ; dilectio autem Deus eſt. *Tract. 9. in Epiſt. Joan. num.* 10.

(*b*) Clamat nobis, Amate me, & habebitis me ; quia nec poteſtis amare me, niſi habueritis me. *Aug. ſerm.* 34. *aliàs de diverſ. ſerm.* 2. *num.* 23. *cap.* 3. *num.* 3.

poſſéderez ; parce que vous ne ſauriez m'aimer, ſi vous ne me poſſédez.

D. Mais ne peut-on pas aimer Dieu, ſans poſſéder Dieu par la grace juſtifiante ?

R. On poſſede Dieu à proportion qu'on l'aime ; on le poſſede imparfaitement, quand on l'aime imparfaitement ; on le poſſede plus parfaitement, quand on l'aime plus parfaitement. Or, il eſt vrai que tout amour de Dieu n'eſt pas joint à la grace juſtifiante ; & ainſi on peut, par la même raiſon, poſſéder Dieu imparfaitement ſans être juſtifié.

D. Quel avantage cette doctrine (que l'on eſt juſtifié par la ſubſtance du Saint-Eſprit qui répand dans l'ame ſes dons) a-t-elle ſur celle de pluſieurs Théologiens, qui n'attribuent la juſtification qu'à la juſtice créée & à la charité créée, puiſque ces Théologiens admettent tout ce qui eſt renfermé dans cette doctrine ? Ils veulent que Dieu habite dans l'ame, qu'il y opere, qu'il y répande ſa charité créée, qu'il conſacre l'ame, qu'il la rende ſon temple. Qu'eſt-ce donc que cette doctrine dit davantage ?

R. 1. Il peut ſe faire qu'une doctrine ſoit la même qu'une autre dans le fond, & qu'elle ſoit néanmoins beaucoup plus propre

propre à éclairer l'eſprit & à édifier la charité, & c'eſt ce qui arrive ici. Car cette maniere de concevoir la juſtification par la ſainteté incréée, nous donne beaucoup de lumiere pour mieux entendre pluſieurs vérités édifiantes; parce que les Peres les ont exprimées par des idées qui y ont rapport, & auxquelles elle ſert de fondement.

On conçoit, par exemple, beaucoup mieux en quel ſens les Peres ont dit que toute l'Egliſe ne fait qu'un corps & une même perſonne avec Jeſus-Chriſt, comme ſaint Grégoire le dit ſi ſouvent (*a*); car en ne conſidérant point d'autre union entre les membres vivans de l'Egliſe, qu'une charité créée, on n'y ſauroit concevoir qu'une union morale & myſtique, parce qu'il y a autant de ces charités créées, qu'il y a de juſtes en particulier.

Mais on porte cette union beaucoup plus loin, ſi l'on conſidere que le Saint-Eſprit habite dans tous les juſtes, qu'il les ſanctifie par lui-même, qu'il leur communique la vie, qu'il les anime comme l'ame fait le corps, & qu'il eſt

(*a*) Chriſtus itaque cum tota ſua Eccleſia, ſive quæ adhuc verſatur in terris, ſive quæ cum eo jam regnat in cœlis, una perſona eſt. *In Pſ. 5. pœn. init.*

en quelque ſorte l'ame de leur ame : car l'unité parfaite du Saint-Eſprit réduit tous les Fideles à une union égale à celle des divers membres unis par la même ame ; le Saint-Eſprit ſe trouvant le même dans tous les divers temps & dans tous les divers lieux.

2. Cette idée nous fait entrer bien plus naturellement dans les expreſſions de l'Ecriture & des Peres touchant l'union des Fideles avec Jeſus-Chriſt, & dans ce qu'ils diſent qu'ils ne ſont avec lui qu'une même chair, un même J. C. un homme parfait ; que la chair du régénéré eſt la chair du Crucifié ; que toute la nature humaine eſt unie au Verbe ; que J. C. vit dans les Fideles ; que nous en ſommes revêtus ; qu'il eſt notre juſtice & notre ſanctification : car toutes ces expreſſions ſont des ſuites de cette vérité, que les juſtes ſont animés par l'eſprit de Jeſus-Chriſt.

3. Cette doctrine nous fait mieux comprendre pourquoi Jeſus-Chriſt a voulu nous donner ſon corps réellement à manger dans l'Euchariſtie : car il ne le fait qu'afin de nous faire voir par la préſence réelle de ſa chair, qu'il nous donne réellement ſon Eſprit ; puiſque la chair même de Jeſus-Chriſt ne

nous eſt utile, que parce qu'elle eſt pleine de cet Eſprit, & que Dieu le communique à nos ames par ſa chair.

4. On entend mieux pourquoi il eſt dit (*a*) : *Que le Verbe de Dieu eſt la vie éternelle ; que celui qui a le Fils, a la vie ; que celui qui n'a point le Fils, n'a point la vie ; que notre vie eſt cachée en Dieu.* Car tout cela eſt fondé ſur ce que l'Eſprit de Jeſus-Chriſt eſt la vie des ames, & que cet Eſprit eſt réellement préſent dans chaque ame juſte, & la vivifie par lui-même.

5. On entend mieux ce que c'eſt que la mort des ames, & pourquoi ſaint Auguſtin dit (*b*) que la mort de l'ame arrive quand Dieu l'abandonne, comme le corps meurt quand l'ame le quitte ; que la mort totale de l'un & de l'autre, arrive quand l'ame que Dieu a quittée, quitte auſſi le corps.

(*a*) Ego ſum reſurrectio & vita. *Joan.* 11. 25.
Ego ſum via & veritas & vita. *Joan.* 14. 6.
Ut omnis qui..... credit in eum, habeat vitam æternam. *Joan.* 6. 40.
Qui habet Filium, habet vitam ; qui non habet Filium, non habet vitam. 1. *Joan. c.* 5. 12.
Vita veſtra eſt abſcondita cum Chriſto in Deo. *Coloſſ.* 3. 3.

(*b*) Mors igitur animæ fit, cùm eam deſerit Deus : ſicut corporis, cùm id deſerit anima. Ergo utriuſque rei, id eſt totius hominis, mors eſt, cùm anima à Deo deſerta deſerit corpus. *Lib.* 13. *de Civ. cap.* 2.

6. Enfin, on entend mieux pourquoi il eſt dit que ceux qui ſont pouſſés par l'Eſprit de Dieu, ſont enfans de Dieu.

D. Quelle différence y a-t-il donc entre Jeſus-Chriſt & les Fideles, ſi les Fideles auſſi-bien que Jeſus-Chriſt, ſont ſanctifiés par une ſainteté incréée?

R. Il y a cette différence : 1. que les Fideles ne participent qu'avec meſure à cette ſainteté incréée, & que J. C. y participe ſans meſure.

2. Que le Saint-Eſprit eſt en quelque ſorte extérieur à l'ame des Fideles; parce que ce n'eſt pas l'eſprit de chacun qui ſe le donne à ſoi-même; mais c'eſt J. C. même, comme Verbe, qui répand en lui-même ſon Eſprit.

CHAPITRE XXVI.

De la ſcience de Jeſus-Chriſt comme homme.

D. LA ſcience que le Verbe a communiquée à ſon humanité, a-t-elle des bornes?

R. Comme ſaint Auguſtin (*a*) dit à

(*a*) Exceptâ ſanctâ Virgine Mariâ, de quâ propter honorem Domini, nullam prorſus, cùm de peccatis agitur, haberi volo quæſtionem. *Aug. lib. de nat. & grat. cont. Pelag. c.* 36.

l'égard de la Vierge, qu'il ne faut point la comprendre dans le diſcours où il s'agit de péché; nous devons dire auſſi à l'égard de l'humanité de Jeſus-Chriſt, qu'il ne faut point la comprendre, quand il s'agit d'ignorance ou de ſcience bornée. L'Ecriture nous en donne des idées ſans bornes, en nous aſſurant que le Saint-Eſprit (*a*), ſource de lumiere, *ne lui a point été communiqué avec meſure*, (*b*), *& que tous les tréſors de la ſageſſe & de la ſcience de Dieu réſident en lui.* Ainſi donc le reſpect que nous devons avoir pour Jeſus-Chriſt, nous empêche de lui attribuer aucune ignorance.

D. Doit-on dire poſitivement que Jeſus-Chriſt entant qu'homme, ſavoit tout ce que Dieu ſait?

R. S. Fulgence, Hugues de ſaint Victor, & pluſieurs autres Peres & Théologiens, ont été de ce ſentiment (*c*), & il y a encore des Théologiens qui le ſoutiennent (*d*); mais comme cela n'eſt pas reconnu généralement de tous, il

(*a*) Non enim ad menſuram dat Deus Spiritum. *Joan.* 3. 34.

(*b*) In quo ſunt omnes theſauri ſapientiæ abſconditi. *Coloſſ.* 2. 3.

(*c*) *Thomaſſin. lib.* 7. *de Incarn.*

(*d*) Quid non novit Deus? Quid non novit Chriſtus? *Aug. in Pſal.* 103. *ſerm.* 3. *n.* 25.

vaut mieux laiſſer à Dieu la connoiſſance de ce ſecret, & concevoir ſeulement en Jeſus-Chriſt comme homme, une ſcience qui ſurpaſſe nôtre intelligence, ſans déterminer poſitivement ſi elle comprend tout ce qui eſt compris dans celle de Dieu.

Ce qui eſt certain néanmoins, eſt qu'il y a grande différence entre la ſcience de Jeſus-Chriſt comme Dieu, & celle qu'il a comme homme : car la divinité du Verbe (*a*), dit ſaint Fulgence, connoît ce qu'elle connoît, en ſorte qu'elle ſait quelle eſt ſa ſcience même ; mais l'humanité de Jeſus-Chriſt en connoiſſant la divinité, n'eſt pas néanmoins la divinité.

D. N'eſt-il pas marqué expreſſément dans l'Evangile que Jeſus-Chriſt a ignoré le jour du jugement : ce qui ne pouvant s'entendre de la divinité du Verbe, doit, ce ſemble, être rapporté à l'humanité ?

R. Quoiqu'il ſemble que quelques anciens Peres aient parlé de cette ſorte ; néanmoins la matiere ayant été mieux examinée, les Peres qui ont ſuivi &

(*a*) Ipſa Deitas ſic ſe novit, ut hoc ſe naturaliter inveniat eſſe quod novit ; anima autem illa ſic totam Deitatem ſuam novit, ut ipſa tamen Deitas non ſit. *Reſp.* 3. *ad Ferrand. n.* 31.

qui ont combattu l'erreur des Agnoetes, qui attribuoient de l'ignorance à Jeſus-Chriſt, ont ſoutenu qu'il ne falloit pas conclure de ce paſſage, que Jeſus-Chriſt entant qu'homme, ait ignoré le jour du jugement, mais ſeulement qu'il ne l'avoit pas connu par la nature de ſon humanité, c'eſt-à-dire, que c'eſt par révélation du Verbe, & non par la pénétration naturelle de ſon humanité, qu'il l'a connu : & ce ſentiment ayant prévalu dans l'Egliſe, il faut s'y attacher & rejetter l'autre. Saint Auguſtin (*a*) dit même poſitivement que comme Jeſus-Chriſt a connu l'heure ou le temps qu'il devoit être jugé & condamné par les hommes, de même il connoît le jour qu'il doit juger les hommes.

CHAPITRE XXVII.

Que Jeſus-Chriſt entant qu'homme, n'eſt point Fils adoptif, mais Fils naturel de Dieu.

D. PUiſque Jeſus-Chriſt eſt rempli de graces créées dans ſon humanité, pourquoi ne reconnoît-on pas

(*a*) Sicut noverat horam quâ judicari debuit, ſic novit & horam quâ debeat judicare. *Serm.* 47, *n.* 8.

qu'il eſt Fils adoptif de Dieu, comme les autres Juſtes le ſont par les mêmes graces ?

R. L'Egliſe a décidé le contraire contre deux Evêques d'Eſpagne, Félix & Elypandus (*a*), parce que l'humanité de Jeſus-Chriſt n'a pas été élevée à une ſimple union de grace avec le Verbe, mais à une union perſonnelle. Or, l'union naturelle exclut l'union d'adoption, n'y ayant qu'un fils en Jeſus-Chriſt, & non pas deux. Etre adopté, c'eſt n'être pas fils naturel ; être fils naturel, c'eſt n'être pas ſimplement fils adopté.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt ayant été conçu du Saint-Eſprit, ne dit-on pas que le Saint-Eſprit eſt Pere de Jeſus-Chriſt, comme la Vierge en eſt la Mere ?

R. Parce que le Saint-Eſprit (*b*) contribue à la vérité par ſa puiſſance à la production de l'humanité de J. C. mais

(*a*) *Vide Paul. Aquileinſ. lib. 2. contra Felicem, Elypand. Bibliot. PP. tom. 4. part. 2.*

Et Synodum Francfort. in Ep. ad Epiſcop. Hiſpaniæ : Conc. Labb. tom. 7. pag. 1014.

(*b*) Operatio Spiritûs ſancti fuit non portio, nec ab eo genitus, ſed creatus : conceptus eſt potentiâ, non ſubſtantiâ, operatione, non participatione, virtute, non genere. *Paſcal. Diacon. lib. 1. de Spir. ſancto, cap. 2.*

non par ſa ſubſtance : mais la Vierge y contribue de ſa ſubſtance même, & c'eſt par cette raiſon qu'elle eſt la Mere de Dieu. Le Saint-Eſprit ne peut être le Pere de Jeſus-Chriſt, ni entant que Dieu, puiſqu'il n'eſt pas ſon principe, ni entant qu'homme, parce que, quoiqu'il en ſoit principe, Jeſus-Chriſt ne lui eſt pas ſemblable entant qu'homme. Or, la qualité de Pere enferme la parfaite reſſemblance entre la nature du Pere & celle du Fils. Mais par cette même raiſon la Vierge eſt véritablement Mere de Jeſus-Chriſt; parce que la nature que Jeſus-Chriſt a tirée d'elle, eſt ſemblable à celle de la ſainte Vierge.

D. Ne peut-on pas dire que Jeſus-Chriſt entant qu'homme, eſt Fils de Dieu par ſa grace ?

R. Cette expreſſion eſt équivoque, & pourroit avoir un fort mauvais ſens : car elle pourroit ſignifier que les graces que Dieu a verſées dans l'humanité de Jeſus-Chriſt, le rendent Fils de Dieu, ce qui ſeroit faux ; car c'eſt par la perſonne même du Verbe qui s'eſt unie à l'humanité de Jeſus-Chriſt, que Jeſus-Chriſt eſt fils de Dieu, & non par une grace créée. Mais ſi l'on vouloit ſimplement dire par cette expreſſion que

ç'a été un bienfait gratuit à Dieu d'élever l'humanité de Jeſus-Chriſt à cette union incompréhenſible, & de faire ainſi que le Fils de Dieu fût homme, cela ſeroit véritable : car Dieu de toute éternité, par le ſeul motif de ſa bonté, a réſolu de s'unir dans le temps à une humanité, c'eſt-à-dire, de ſe faire homme; & ce bienfait immenſe n'étoit point dû à cette humanité, mais lui a été gratuitement donné.

D. Peut-on dire que Jeſus-Chriſt entant qu'homme, a été prédeſtiné ?

R. C'eſt une queſtion plutôt de nom que de choſe. Il eſt certain que Dieu de toute éternité a prédeſtiné d'opérer dans le temps le myſtere de l'Incarnation, & d'élever ſans aucun mérite l'humanité de J. C. à l'union perſonnelle. Il a donc prédeſtiné que le Verbe ſe feroit homme. Il n'a pas prédeſtiné ſon Verbe à être Dieu, dit ſaint Auguſtin (*a*), puiſqu'il l'étoit de toute

(*a*) Rectè quippè dicitur non prædeſtinatus ſecundùm id quod eſt Verbum Dei, Deus apud Deum. Ut quid enim prædeſtinaretur, cùm jam eſſet quod erat, ſine initio, ſine termino ſempiternus? Illud autem prædeſtinandum erat, quod nondum erat, ut ſic ſuo tempore fieret, quemadmodum ante omnia tempora prædeſtinatum erat ut fieret. Quiſquis igitur Dei Filium prædeſtinatum negat, hunc eumdem filium hominis negat. *Tract.* 105. *in Joan. num.* 8.

éternité; mais il a prédeſtiné ce qui n'étoit point, & qui devoit être dans ſon temps, ſelon qu'il étoit prédeſtiné avant tous les temps. Quiconque donc nie que le Fils de Dieu ſoit prédeſtiné, nie qu'il ſe ſoit fait homme.

Saint Auguſtin marque encore plus clairement en quel ſens on peut dire que Jeſus-Chriſt eſt prédeſtiné, dans le Livre de la Prédeſtination des Saints. Le Sauveur du monde, dit-il, (*a*) a été encore le Médiateur de Dieu & des hommes. Jeſus-Chriſt entant qu'homme, eſt le modele le plus éclatant de la Prédeſtination & de la grace; car par quels mérites de la foi ou des œuvres, la nature humaine qui eſt en lui, a-t-elle mérité d'être ce qu'elle eſt? c'eſt-à-dire, en un mot, que le fondement ſur lequel on dit que Jeſus-Chriſt eſt prédeſtiné, eſt que ſa nature humaine a été élevée ſans aucun mérite, à cette union ineffable avec le Verbe de Dieu.

(*a*) Eſt præclariſſimum lumen prædeſtinationis & gratiæ, ipſe Salvator, ipſe Mediator Dei & hominum, homo Chriſtus Jeſus, qui ut hoc eſſet, quibus tandem ſuis vel operum, vel fidei præcedentibus meritis, natura humana quæ in illo eſt, comparavit? *Lib. de Prædeſt. Sanct. cap.* 15. *num.* 30.

CHAPITRE XXVIII.

De Jeſus-Chriſt Médiateur.

D. QUelles qualités devoit avoir le Médiateur de Dieu & des hommes ?

R. 1. Il falloit qu'il fût humble : car le Médiateur de la vie, dit ſaint Auguſtin (*a*), devoit être oppoſé au Médiateur de la mort. Ainſi comme le diable ſuperbe avoit entraîné dans la mort l'homme devenu ſuperbe, il falloit que Jeſus-Chriſt humble ramenât à la vie, l'homme rendu obéiſſant ; & comme le diable étoit tombé par ſon orgueil, il falloit que Jeſus-Chriſt humble fût élevé par ſa Réſurrection, & qu'il élevât avec lui ceux qui croiroient en lui.

2. Il falloit qu'il fût mortel, & qu'il eût, comme dit ſaint Auguſtin (*b*), une

(*a*) Hæc eſt vera pax, & cum Creatore noſtro nobis firma connexio, purgatis & reconciliatis per Mediatorem vitæ, ſicut maculati & alienati, ab eo receſſeramus per Mediatorem mortis. Sicut enim diabolus ſuperbus hominem ſuperbientem perduxit ad mortem : ita Chriſtus humilis, hominem obedientem reduxit ad vitam : quia ſicut ille elatus cecidit, & dejecit conſentientem ; ſic iſte humiliatus ſurrexit, & erexit credentem. *Lib.* 4. *de Trinit. cap.* 10.

(*b*) Mediatorem inter nos & Deum, & mortalitatem habere oportuit tranſeuntem, & beatitudinem

mortalité paſſagere & une béatitude permanente ; afin de reſſembler aux hommes mortels par ſa mortalité paſſagere, & de les faire paſſer après leur mort à l'état ſtable de ſon immortalité qui ne paſſe point.

3. Dieu étant juſte & immortel, dit encore ce même Pere (*a*), étoit bien éloigné de l'homme, & injuſte, & mortel : qu'a-t-il donc fait pour s'approcher de nous ? Il a pris un de nos maux, qui eſt la mortalité, qui n'étoit que la peine du péché : il n'a point pris l'injuſtice, en quoi conſiſtoit notre péché ; mais en prenant ſur ſoi la peine du péché, ſans prendre le péché même, il a détruit tout enſemble, & la peine, & le péché.

4. Nous ne pouvions être réparés que par la vérité, qui eſt notre unique bien ; mais nous n'étions plus capables par l'état où nous étions tombés,

permanentem : ut per id quod tranſit, congrueret morituris ; & ad id quod permanet, transferret ex mortuis. *Lib. 9. de Civ. cap. 15. num. 1.*

(*a*) Cùm ergo longè à nobis eſſet immortalis & juſtus .... deſcendit ad nos, ut fieret nobis proximus ille longinquus. Et quid fecit..... ſuſcepit pœnam tuam, non ſuſcepit culpam tuam : & ſi ſuſcepit, delendam ſuſcepit, non faciendam.... Suſcipiendo pœnam, & non ſuſcipiendo culpam, & culpam delevit & pœnam. *Aug. ſerm. 37. de verbo Domini, nunc 171. 117. c. 3.*

Vide Greg. moral. 31. c. 15.

de nous attacher à cette vérité conſidérée en elle-même. Il a donc fallu que cette vérité ſe proportionnât à nous, en ſe revêtant d'un corps, & ſe joignant à une humanité qui nous ſervît de dégré, pour nous élever à la divinité. Les Philoſophes, qui ont voulu s'unir à Dieu ſans ce dégré, n'ont fait que devenir plus ſuperbes, & n'ont attiré perſonne. Mais la foi qui enſeigne & qui montre ce dégré, a converti toute la terre.

5. Dieu ne pouvoit rien faire de plus grand pour les hommes (*a*), que de leur donner pour Chef ſon Verbe, par lequel il a créé toutes choſes, & de les joindre à ce Chef comme ſes membres, en ſorte que le Fils de Dieu devînt le Fils de l'homme, Dieu avec ſon Pere, homme avec les hommes: ainſi lorſque nous parlons à Dieu, il

(*a*) Nullum majus donum præſtare poſſet Deus hominibus, quàm ut Verbum ſuum per quod condidit omnia, faceret illis caput, & illos ei tanquam membra, coaptaret; ut eſſet Filius Dei & Filius hominis: unus Deus cum Patre, unus homo cum hominibus: ut & quando loquimur ad Deum deprecantes, non inde filium ſeparemus, & quando precatur corpus Filii, non à ſe ſeparet caput ſuum; ſitque ipſe unus Salvator corporis ſui Dominus noſter Jeſus Chriſtus Filius Dei, qui & oret pro nobis, & oret in nobis, & oretur à nobis. Orat pro nobis, ut Sacerdos noſter; orat in nobis, ut caput noſtrum; oratur à nobis, ut Deus noſter. *Aug. in Pſ.* 85. *init.*

aut comprendre le Fils ſous le nom de Dieu; & quand le corps du Fils parle, il ne doit point ſéparer ſon Chef, qui eſt Jeſus-Chriſt notre Seigneur, Fils de Dieu & Sauveur de ſon corps, qui prie pour nous, qui prie en nous, qui eſt prié par nous. Il prie pour nous comme notre Pontife; il prie en nous comme notre Chef; il eſt prié par nous comme notre Dieu.

CHAPITRE XXIX.

De l'Oraiſon de Jeſus-Chriſt.

D. PEut-on nier que Jeſus-Chriſt ait prié?

R. L'Ecriture ſainte fait ſouvent mention des prieres de Jeſus-Chriſt, & ainſi on ne peut nier qu'il n'ait prié; mais ces prieres doivent être attribuées à l'humanité, & il n'a rien demandé comme homme, qu'il n'ait pu accorder & faire comme Dieu.

D. Toutes les prieres de Jeſus-Chriſt ont-elles été exaucées?

R. La raiſon pourquoi nos prieres ne ſont pas toujours exaucées, c'eſt que ne ſachant pas ce qu'il faut demander à Dieu, nous demandons ſouvent des choſes qui ne ſont pas conformes à la

ſageſſe de Dieu; mais comme Jeſus-Chriſt connoiſſoit ſon Pere, & que le Verbe de Dieu conduiſoit & pouſſoit l'humanité dans toutes ſes prieres, il ne pouvoit rien demander qui ne fût conforme à la Sageſſe divine.

D. Peut-on regarder l'humanité de Jeſus-Chriſt, comme la premiere cauſe de la diverſité des graces que les hommes reçoivent, en prétendant que les diverſes applications & les diverſes prieres de l'humanité de Jeſus-Chriſt, ſont la premiere ſource de ce que les uns reçoivent plus de graces que les autres, ou que les uns reçoivent la grace, & les autres ne la reçoivent pas?

R. Cette prétention ne peut ſubſiſter avec l'économie de l'Incarnation; car l'humanité de Jeſus-Chriſt étoit tellement poſſédée par le Verbe de Dieu, qu'elle n'agiſſoit jamais que comme étant elle-même mue, régie & gouvernée par le Verbe. Ainſi tout déſir & toute priere de Jeſus-Chriſt, comme homme, ſuppoſe dans le Verbe une volonté que ſon humanité déſirât & priât, & une impreſſion efficace par laquelle il l'appliquoit à déſirer & à prier. Car il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'un Conducteur, qui étoit le Verbe; &

comme le corps dans l'état d'innocence n'auroit eu de mouvement que par la volonté de l'ame ; de même en J. C. ſon humanité n'avoit aucun mouvement que par l'application & l'impreſſion du Verbe. Ainſi le Verbe agiſſoit toujours avec l'humanité, & agiſſoit en maître & en conducteur, ſelon l'ordre naturel, qui veut que ce qui eſt moins parfait, ſoit ſoumis à ce qui eſt plus parfait. C'eſt pourquoi, comme dit fort bien un célebre Auteur (*a*), ce n'étoit pas tant la divinité qui exauçoit les prieres de l'humanité, que c'étoit l'humanité qui ſuivoit les loix de la divinité ; ce n'étoit pas tant Dieu qui exauçoit l'homme qui prioit, que l'homme qui obéiſſoit à Dieu en priant. Il s'enſuit donc delà qu'à la vérité l'inégalité des graces a pour cauſe la diverſité des prieres de Jeſus-Chriſt, qui n'a pas demandé les mêmes graces pour les uns que pour les autres ; mais que cette inégalité des prieres de Jeſus-Chriſt a auſſi pour cauſe le décret éternel du Verbe de Dieu, qui lui eſt commun avec ſon Pere.

(*a*) Nec enim niſi quod ſempiterno decretum ſibi eſſet conſilio, Deus Verbum menti, animæ linguæque quam aſſumpſerat, inſuſurrabat orandum, &c. *Thomaſſinus, lib. 9. c. 5. num. 2.*

Ce même Auteur juge *(a)* ſi eſſentiel au myſtere de l'Incarnation, que le Verbe de Dieu fût la premiere cauſe de toutes les actions de l'humanité de Jeſus-Chriſt, qu'il ne craint pas de dire, que c'eſt diviſer l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, que de faire agir autrement cette humanité.

D. L'Egliſe ne prie-t-elle pas pour le ſalut des réprouvés ?

R. L'Egliſe ne prie, ni pour les Anges rebelles, ni pour ceux qui ſont éternellement damnés, & elle ne priera point au jour du Jugement pour aucun des réprouvés. Que ſi, dit ſaint Auguſtin *(b)*, elle étoit aſſurée à l'égard de quelques-uns, qu'ils ſont prédeſtinés au feu éternel, elle ne prieroit pas pour les en exempter, comme elle ne prie pas pour les Anges rebelles.

(a) Unitas perſonæ hoc nexu conſtat, quòd ſui juris non ſit humanitas, nec ſibi ſeorſim ſua ſibi ſit, ſed in jus, in ſenſum & authoritatem Verbi ſubſtantivâ cum eo copulatione ſit aſcita. Num ergo ſe ſibi ad momentum ſaltem vindicabit, ut ſui ſit juris per ſe definiat aliquid, ſuâ privatim & ſeorſim authoritate gaudeat, nec ipſa jam Verbi acceſſio ſit; ſed ejus potius voluntati atque imperio Verbum accedat & aſſentiatur; hoc demùm eſt ſollicitare atque diſſuere fœdus unitatis perſonalis. *Thomaſſinus, lib.* 3.

(b) Denique ſi de aliquibus ita certa eſſet, ut qui ſint illi etiam noſſet, qui, licèt in hâc vitâ ſint conſtituti, tamen prædeſtinati ſunt in æternum ignem ire cum diabolo, tàm pro eis non oraret, quàm nec pro ipſo. *Aug. lib.* 21. *de Civit. c.* 24. *nim.* 1.

D. Que doit-on conclure delà à l'égard de Jeſus-Chriſt?

R. On en doit conclure, que Jeſus-Chriſt ayant toujours ſu le ſecret de la prédeſtination, & ce que Dieu avoit réſolu de chacun des hommes, il ne pouvoit rien déſirer, ni demander qui n'y fût conforme.

D. S'enſuit-il que Jeſus-Chriſt n'a rien demandé pour les réprouvés?

R. Non; car il a demandé tout ce qu'il ſavoit que Dieu avoit réſolu de leur donner. Or, Dieu accordant pluſieurs graces aux réprouvés, Jeſus-Chriſt les a par conſéquent demandées; & ſi les réprouvés ſecondoient ces graces, ils ne ſeroient pas exclus du ſalut; mais ils ne le font jamais, comme il a été dit ci-devant.

D. Pourquoi donc Jeſus-Chriſt dit-il qu'il ne prie point pour le monde, mais pour ceux que ſon Pere lui a donnés?

R. Parce qu'il s'agit en ce lieu des prieres faites pour les Elus: or, les prieres que Jeſus-Chriſt a faites pour ſes Elus, ſont fort différentes de celles qu'il a faites pour ceux qui ne le ſont pas. Il a demandé efficacement le ſalut pour ſes Elus; mais il n'a point prié de cette même maniere pour les réprouvés.

Car pourquoi, dit le même Auteur (*a*) que nous avons cité ci-deſſus, auroit-il importuné en quelque ſorte Dieu, pour obtenir ce qu'il ſavoit que l'éternelle volonté de Dieu & ſa prédeſtination immuable empêchoient qu'il ne pût obtenir?

Mais quoiqu'il n'ait pas demandé le ſalut pour eux, il a pu demander d'autres graces, puiſqu'ils en reçoivent pluſieurs. La regle ſur laquelle on doit donc juger ce que Jeſus-Chriſt a demandé, ou n'a pas demandé, eſt celle-ci (*b*), qu'il a demandé toutes les graces que Dieu avoit prédeſtiné de donner, & qu'il n'a rien demandé de ce que Dieu a prédeſtiné de ne pas donner.

D. Pourquoi J. C. n'a-t-il pas obtenu le pardon pour tous ceux qui l'ont crucifié, puiſqu'il eſt rapporté dans l'Evangile qu'il a prié pour eux?

R. Parce que, dit ſaint Thomas,

(*a*) Ut quid enim divinas aures nequicquam obtunderet, ut ea impetraret quæ impetrari æterna Dei voluntas & incommutabilis prædeſtinatio vetabat? *Thomaſſ. l. 9. c. 5. num. 4.*

(*b*) Oravit ergo Chriſtus ea omnia illis omnibus, quibus & quæcumque Deus prædeſtinaverat largiturum. Quæcumque autem & quibus ſtatutum Deo fixumque immobili voluntate erat non elargiri, ea illis orare abſtinuit: ſtultum eſt enim orare, quod certò ſcias non poſſe te impetrare. *Thomaſſ. ibid.*

(*a*), Jeſus-Chriſt n'a pas prié pour tous ceux qui l'ont crucifié, ni même pour tous ceux qui devoient croire en lui; mais pour ceux-là ſeulement qui étoient prédeſtinés.

D. S'enſuit-il de cette doctrine de ſaint Thomas, que Jeſus-Chriſt n'ait point prié pour d'autres que pour les prédeſtinés ?

R. Il s'enſuit ſeulement qu'il y a certaines prieres qu'il a faites pour les prédeſtinés, quoiqu'il en ait fait d'autres pour ceux d'entre les réprouvés qui reçoivent quelques dons de Dieu : car ſaint Thomas ne nie pas qu'il n'ait prié pour tous ceux qui croient en lui, quoiqu'il ne les ait pas tous compris dans les prieres qu'il a faites pour ſes Elus.

D. La priere que Jeſus-Chriſt fit dans le Jardin des Olives, en demandant que le calice de la mort s'éloignât de lui, n'a-t-elle pas été ſans effet ?

R. J. C. faiſoit en même-temps deux prieres à Dieu (*b*); l'une ſelon la partie inférieure qui craignoit la mort,

(*a*) Dicendum quòd Dominus non oravit pro omnibus crucifixoribus, neque etiam pro omnibus qui erant credituri in eum : ſed pro his ſolùm qui erant prædeſtinati, ut per ipſum vitam conſequerentur æternam. *S. Thom.* 3. *part. q.* 21 *art.* 4. *ad* 2.

(*b*) *Vide S. Leon. ſerm.* 5. *de Paſſ. Greg. lib.* 12. *moral.* 1, 8.

& qui en désiroit l'éloignement ; l'autre selon la partie supérieure & la volonté, qui étoit parfaitement soumise à l'ordre de Dieu. La deuxieme volonté a été exaucée, la premiere ne l'a pas été, parce que Jesus-Christ ne l'avoit excitée en lui, que pour marquer la vérité de son humanité, & pour les autres fins qui ont été ci-dessus marquées.

D. Jesus-Christ n'a-t-il pas pu demander de cette même maniere le salut des réprouvés ; savoir, selon la partie inférieure, & se soumettre à l'ordre de son Pere ; selon la supérieure ?

R. Il n'y a pas d'inconvéniens d'admettre de ces sortes de prieres en Jesus-Christ, parce qu'elles ne sont pas contraires à la loi éternelle.

Saint Ambroise (*a*) semble les admettre expressément. Jesus-Christ, dit-il, a dit à son Pere, *Eloignez ce calice de moi*, non que le Fils de Dieu craignît la mort ; mais parce qu'il ne vouloit pas même que les méchans périssent.

D. Que devons-nous conclure de l'effet infaillible des prieres de J. C. ?

R. Nous devons en conclure, que

(*a*) Et ideò dixit, Transfer hunc calicem à me, non quia Dei Filius mortem timebat, sed quia vel malos perire nolebat. *Ambr. l.* 10. *in Luc. ad cap.* 22. *v.* 42.

dans toutes nos prieres nous devons nous unir à Jeſus-Chriſt : car non-ſeulement Jeſus-Chriſt eſt toujours exaucé, mais il n'y a que lui qui ſoit exaucé. Il eſt notre unique Médiateur ; il eſt le ſeul par lequel nous pouvons avoir accès auprès de Dieu.

D. Que faut-il faire pour unir nos prieres à celles de Jeſus-Chriſt ?

R. Il faut premiérement qu'elles ſoient formées par l'eſprit de Jeſus-Chriſt ; c'eſt-à-dire, par le S. Eſprit : car Jeſus-Chriſt ne peut approuver que ce qu'il opere en nous par le Saint-Eſprit.

Secondement, il faut qu'elles tendent à la gloire de Dieu : car Jeſus-Chriſt ne peut prier en nous, que pour la gloire de Dieu ſon Pere.

Troiſiémement, il faut qu'elles ſoient fondées ſur ſes mérites, & qu'elles ſoient faites en ſon nom : car ne méritant pas d'être exaucées par nous-mêmes, nous ne le pouvons être qu'en nous appuyant ſur les mérites de Jeſus-Chriſt.

Quatriémement enfin, il faut que nos prieres ſoient conformes aux regles que Jeſus-Chriſt nous en a données, & au modele qu'il nous en a propoſé, parce qu'il eſt notre unique Maître,

auſſi-bien à l'égard de la priere, que de toute autre choſe, n'y ayant que lui, comme dit ſaint Hilaire, qui ſache prier.

D. Peut-on demander à Jeſus-Chriſt dans le Ciel, qu'il prie pour nous?

R. Nous n'avons aucun exemple d'une ſemblable priere faite à Jeſus-Chriſt, dans les Ecrits des Apôtres, dans les prieres publiques de l'Egliſe, ni dans la plus ſolemnelle de toutes, qui eſt la Liturgie. L'uſage univerſel eſt de prier le Pere par le Fils, ou de s'adreſſer directement au Fils, comme ayant, ſelon ſa divinité, une puiſſance égale à celle de ſon Pere, & ayant reçu tout pouvoir dans le ciel & ſur la terre, ſelon ſon humanité même.

Il ne laiſſe pas d'être vrai, ſelon l'Ecriture (*a*), que Jeſus-Chriſt eſt toujours dans le Ciel notre ſouverain Prêtre, notre Avocat & notre Médiateur, qu'il s'offre & qu'il intercede ſans ceſſe pour nous. Mais comme nous ne ſavons pas en quelle maniere il unit ce miniſtere avec ſa ſouveraine autorité, &

(*a*) Sempi ernum habet Sacerdotium ...., ſemper vivens ad interpellandum pro nobis. *Heb.* 7. 24. 25.
Advocatum habemus apud Patrem Jeſum Chriſtum juſtum. 1. *Joan.* 2. 2.
Qui etiam interpellat pro nobis. *Rom.* 8. 34.

qu'il

qu'il ſeroit dangereux de lui rien attribuer qui portât l'idée de l'humiliation & de l'abaiſſement, dont le temps eſt fini avec ſa vie mortelle, on ne doit point s'écarter de l'uſage & de la tradition de l'Egliſe qui doit nous ſervir de regle.

CHAPITRE XXX.

De la Rédemption de J. C.

D. LE prix de ce que Jeſus-Chriſt a donné pour racheter les hommes, étoit-il égal à ce qu'il a racheté, puiſqu'il n'a donné que des ſouffrances paſſageres, pour nous délivrer des ſouffrances éternelles ?

R. La dignité de la perſonne de Jeſus-Chriſt faiſoit que les moindres ſouffrances qu'il offroit à Dieu ſon Pere, étoient d'un plus grand prix, que tout ce dont il vouloit délivrer les hommes.

D. La mort de Jeſus-Chriſt n'étoit donc pas abſolument néceſſaire pour racheter les hommes ?

R. Elle n'étoit néceſſaire que par le décret de Dieu, qui avoit choiſi ce moyen & non un autre : car d'ailleurs la moindre ſouffrance de Jeſus-Chriſt

étoit d'un plus grand prix que tous les péchés des hommes : parce que la dignité de ſa perſonne rendoit toutes ſes actions d'une valeur infinie.

D. Pourquoi donc Dieu a-t-il voulu que Jeſus-Chriſt lui offrît ſa mort pour la rédemption des hommes ?

R. C'eſt, 1. afin que la rédemption fût non-ſeulement ſuffiſante (*a*), mais abondante, & qu'elle nous attirât davantage à lui par ce témoignage incomparable d'amour.

2. Afin qu'elle fût pour nous une plus grande inſtruction, & qu'elle nous enſeignât la maniere dont nous devons aimer Dieu plus que nous-mêmes & que notre propre vie.

3. Afin de faire mieux connoître aux hommes la grandeur du péché, pour lequel le réparateur (*b*) du péché a ſouffert la mort ; mais, outre ces raiſons, il y en a encore une infinité d'autres qui ne ſont connues que de Dieu, ſelon ſaint Bernard.

D. A qui la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt a-t-elle été offerte ?

(*a*) Jam pretium ſolvit, ſanguinem fudit... ô anima, erige te, tanti vales. *Aug. in Pſal.* 102. *num.* 6

(*b*) Aliàs nemo hominum novit, nec noſcere ad plenum poteſt, quid..... penes ſeipſam contineat hujus venerandi myſterii inſcrutabilis altitudo. *Lil. de error. Abailar. c.* 8. *num.* 19.

R. Elle a été offerte à toute la Trinité, & au Fils même entant que Dieu : car Jeſus-Chriſt, dit ſaint Auguſtin (*a*), n'eſt pas ſeulement Médiateur entre ſon Pere & les hommes, mais entre Dieu & les hommes. Or, Dieu c'eſt le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit. Entre cette Trinité ineffable, & l'infirmité & l'injuſtice des hommes, Jeſus-Chriſt homme s'eſt rendu Médiateur, s'étant chargé de l'infirmité, mais non de l'iniquité des hommes ; & par la même raiſon on doit conclure, ſelon ſaint Fulgence (*b*), que le ſacrifice eſt offert à toute la Trinité : car le Fils de Dieu étant le même Dieu que ſon Pere, s'eſt offert lui-même à lui-même, comme il s'eſt offert à ſon Pere & au Saint-Eſprit, dit ſaint Anſelme. (*c*) Néanmoins c'eſt la coutume & l'eſprit de l'Egliſe, de s'adreſſer particuliérement au Pere dans l'action du ſacrifice, parce que le Fils rapporte tout à ſon Pere,

(*a*) Mediator eſſe dignatus eſt. Quid eſt mediatorem eſſe inter Deum & homines? Non inter Patrem & homines, ſed inter Deum & homines. Quid eſt Deus? Pater & Filius & Spiritus ſanctus.... Inter illam Trinitatem & hominum infirmitatem & iniquitatem, Mediator factus eſt homo, non iniquus, ſed tamen infirmus. *In Pſ.* 29 *Enarr.* 2. *num.* 1.

(*b*) *Fulg. lib.* 2. *ad Monim. cap.* 11.

(*c*) *Anſel. l.* 2. *cur Deus homo, cap.* 11.

comme ayant tout reçu de lui, ſans déroger par-là à ſon égalité naturelle avec ſon Pere, & il tient pareillement de ſon Pere cette parfaite égalité, comme tout le reſte.

CHAPITRE XXXI.

Du Sacrifice de Jeſus-Chriſt.

D. LE Sacrifice eſt-il dû à Dieu ſeul?

R. Le ſacrifice intérieur étant une reconnoiſſance du ſouverain domaine de Dieu ſur nous, qui oblige l'ame de conſacrer tout ſon être à ſa gloire; il eſt clair qu'il ne peut être rendu qu'à Dieu; & par conſéquent le ſacrifice extérieur qui en eſt le ſigne, appartient auſſi à Dieu ſeul, & ne peut être rendu à aucune autre créature.

Le ſacrifice extérieur eſt, ſelon ſaint Auguſtin (*a*), une eſpece de langage qui ſignifie que nous nous ſacrifions intérieurement, & par conſéquent il ne peut être adreſſé qu'à celui même à qui le ſacrifice intérieur doit être adreſſé.

D. L'homme dans l'état d'innocence

(*a*) Hæc ita eſſe ſigna illorum, ſicut verba ſonantia ſigna ſunt rerum. *Lib.* 10. *de Civit. cap.* 19.

auroit-il offert à Dieu des ſacrifices (*a*) extérieurs ?

R. Comme il n'y aura plus de ſacrifices extérieurs dans le Ciel, parce que les Elus jouiſſant de Dieu, & le voyant immédiatement, n'auront plus beſoin de s'élever à lui en s'appuyant ſur les créatures ; de même Adam, dans l'état d'innocence, ayant auſſi le pouvoir de contempler la vérité éternelle en elle-même, ſans l'appui des images corporelles, n'avoit aucun beſoin de ſe ſervir de ſacrifices extérieurs, pour s'exciter au culte qu'il devoit à Dieu. C'eſt pourquoi ſaint Auguſtin (*b*), en décrivant l'état d'innocence, dit qu'Adam & Eve dans le Paradis étant purs de tout péché, s'offroient à Dieu eux-mêmes, comme des hoſties pures & ſans taches ; mais il ne dit point qu'ils offriſſent d'autres ſacrifices.

D. Les ſacrifices de l'ancienne loi étoient-ils néceſſaires ?

R. Saint Paul décide expreſſément dans l'Epître aux Hébreux, qu'ils étoient incapables d'obtenir par eux-mêmes la rémiſſion des péchés. *Il eſt impoſſible*, dit-il, *que le péché ſoit ôté par le*

(*a*) *In Pſal.* 146.
(*b*) *Lib.* 10. *de Civit. cap.* 26. *Id. cap.* 19.

ſang des taureaux & des boucs.

D. Pourquoi donc étoient-ils inſtitués ?

R. C'étoit, d'une part, pour empêcher les Juifs de ſacrifier aux Idoles (*a*), & de l'autre, pour figurer le vrai & unique ſacrifice qui devoit être offert par Jeſus-Chriſt. Ainſi comme ces ſacrifices n'étoient, ſelon ſaint Paul (*b*), que des ombres & des figures, ils ont été abolis lorſque la vérité du ſacrifice de Jeſus-Chriſt a paru au monde.

D. Quel eſt donc le véritable ſacrifice néceſſaire pour la réconciliation des hommes ?

R. C'eſt celui que Jeſus-Chriſt a offert en qualité de Prêtre.

D. Quand eſt-ce que Jeſus-Chriſt a été fait Prêtre, & a commencé d'exercer les fonctions de ſon Sacerdoce ?

R. Il a été fait Prêtre dès le moment

(*a*) Impoſſibile eſt ſanguine taurorum & hircorum auferri peccata. *Heb.* 10. 4.

(*b*) Eorum ſacrificiorum tempora imperata præfiniens, eaque per meliorem Sacerdotem in melius mutanda prædicens, non iſta ſe appetere, ſed per hæc alia potiora ſignificari teſtatur *Aug. de Civit. l.* 10. *cap.* 17.

Hujus veri ſacrificii multiplicia variaque ſigna erant ſacrificia priſca Sanctorum .... huic ſummo veroque ſacrificio, cuncta ſacrificia falſa ceſſerunt. *Id. cap.* 20.

Sacrificia ergo illa, tanquam verba promiſſiva, ablata ſunt. Quid eſt, quod datum eſt completivum ? Corpus quod noſtis. *Idem in Pſ.* 39. *num.* 12.

de ſon Incarnation. C'eſt là qu'il a commencé d'emprunter des hommes, ce qu'il commença d'offrir pour les hommes : *Il a pris de nous*, dit ſaint Auguſtin (*a*), *ce qu'il vouloit offrir pour nous.* Jeſus-Chriſt entrant dans le monde, s'offrit à Dieu pour faire ſa volonté, comme dit David. Or, la principale des volontés de Dieu ſur lui étoit qu'il mourût. Il accepta donc la mort dans le moment de ſon incarnation. Il s'offrit à Dieu pour mourir, & il n'a jamais ceſſé de le faire. Il a vécu en regardant la mort, & en marchant vers la mort. Ainſi toute ſa vie a été un ſacrifice. Car de même que dans le Ciel, en préſentant à Dieu ſon humanité ſacrifiée, il exerce, ſelon ſaint Paul, les fonctions du Sacerdoce; de même en offrant à Dieu durant ſa vie, l'humanité qu'il devoit ſacrifier, il faiſoit avant ſa croix même, la fonction de Prêtre. L'immolation de la victime ne s'eſt faite que ſur la croix; mais l'oblation a précédé la croix; & ayant commencé dès le moment de l'Incarnation, elle continuera pendant toute l'éternité.

(*a*) Accepit abs te, quod offerret pro te..... Sacerdos noſter à nobis accepit, quod pro nobis offerret. *Aug. in Pſ. 129. num. 7.*

de ſucceſſeur ; parce qu'il le conſervera éternellement.

4. En ce que Melchiſedech n'offroit point à Dieu des bêtes en ſacrifices, mais du pain & du vin ; ce qui marque l'oblation que Jeſus-Chriſt a faite de ſon corps & de ſon ſang ſous ces deux eſpeces.

D. Jeſus-Chriſt eſt-il Prêtre, ſelon l'ordre de Melchiſedech, dans le Sacrifice de la croix ?

R. Les autres convenances du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt avec celui de Melchiſedech, ſe rencontrent dans le ſacrifice de la croix ; car le ſacrifice de la croix eſt éternel, quant à ſon oblation. Jeſus-Chriſt l'offre en qualité de Roi & de Prêtre. Il n'y a que le caractere du Sacerdoce de Melchiſedech, qui conſiſte à offrir du pain & du vin, qui ne ſe rencontre pas dans le ſacrifice de la croix, mais ſeulement dans le ſacrifice de l'Euchariſtie. Mais comme le ſacrifice de l'Euchariſtie n'eſt pas un autre ſacrifice que celui de la croix, puiſque c'eſt l'oblation de la même victime que Jeſus-Chriſt a offerte ſur la croix ; il ne ſauroit être Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech à l'égard de l'Euchariſtie, qu'il ne le ſoit auſſi à l'égard

de la croix : car il n'eſt pas néceſſaire que le Pontife, ſelon l'ordre de Melchiſedech, en faſſe toutes les fonctions en chaque partie de ſon ſacrifice. Jeſus-Chriſt eſt toujours Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech ; mais il n'offre ſon corps & ſon ſang, ſous le voile du pain & du vin, que dans l'Euchariſtie, & non ſur la croix, ni dans le Ciel.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt a-t-il voulu que ſon corps fût offert ſous les eſpeces du pain & du vin ?

R. Parce qu'il étoit important, d'une part, que le ſacrifice de la croix fût rendu perpétuel dans l'Egliſe & que les hommes euſſent moyen de l'offrir ; & qu'il n'étoit pas convenable qu'il fût offert avec tout l'appareil avec lequel il l'a été ſur la croix, qui eſt un appareil tragique. Il falloit donc que la même hoſtie ſe trouvât dans l'Euchariſtie, auſſi-bien que ſur la croix ; mais qu'elle y fût ſous des voiles différens, & qu'il n'y eût rien dans la maniere dont il eſt offert dans l'Euchariſtie, qui pût cauſer de l'horreur & donner l'idée d'un crime déteſtable.

D. N'offre-t-on dans l'Euchariſtie que le corps ſeul de Jeſus-Chriſt ?

R. On offre avec le corps de Jeſus-Chriſt toute ſon Egliſe ; quoiqu'il n'y ait que le corps de Jeſus-Chriſt réellement préſent, & que le pain ne ſoit point changé au corps de l'Egliſe.

D. Comment peut-on prouver que l'on offre dans l'Euchariſtie le corps de l'Egliſe avec celui de Jeſus-Chriſt ?

R. 1. On le prouve, parce que, ſelon la tradition des Peres, le corps de Jeſus-Chriſt eſt conſacré dans des matieres qui ſe forment de pluſieurs parties, comme le pain de pluſienrs grains de bled, & le vin de pluſieurs grains de raiſin, afin que nous ne ſéparions pas le Chef des membres, mais que nous les offrions conjointement à Dieu.

2. C'eſt un devoir naturel à l'homme que de s'offrir à Dieu en ſacrifice : cependant depuis le péché, l'Egliſe n'eſt plus digne par elle-même de lui être offerte, & elle n'a point d'autre moyen de s'en faire agréer, qu'en s'uniſſant au corps de Jeſus-Chriſt qu'elle lui préſente dans la célébration de l'Euchariſtie. C'eſt donc une des principales fins de l'Euchariſtie, que de donner moyen à l'homme de s'acquitter de ce devoir naturel.

3. L'Euchariſtie eſt deſtinée pour

offrir le corps de Jeſus-Chriſt : or, outre le corps auquel le Verbe eſt uni perſonnellement, & qui fait partie de ſon humanité ſacrée, il ſe forme par l'Euchariſtie un autre corps, en s'uniſſant avec les Fideles, non-ſeulement par ſon eſprit, mais auſſi par ſon corps ; ce qui a fait nommer l'Euchariſtie par les Peres une extenſion de l'Incarnation. C'eſt donc ce corps étendu & amplifié par l'Euchariſtie, que Jeſus-Chriſt & l'Egliſe offrent à Dieu en lui offrant l'Euchariſtie.

4. Enfin, quoique le corps de Jeſus-Chriſt ſoit incomparablement plus noble que le corps de l'Egliſe, néanmoins Dieu ne pourroit agréer l'offrande que l'Egliſe lui en fait, ſi elle ne s'offroit avec lui. Car il n'y a que l'amour de Dieu qui puiſſe plaire à Dieu : or, l'amour de Dieu renferme un ſacrifice de ſoi-même, parce qu'il renferme la reconnoiſſance de l'excellence de Dieu au-deſſus de nous & de toute créature : il faut donc que l'Egliſe en offrant Jeſus-Chriſt, s'offre elle-même.

D. A quoi s'engage-t-on en ſe ſacrifiant avec le corps de Jeſus-Chriſt ?

R. On s'engage à immoler ſa vie à Dieu, ſi la charité le demande, &

l'on s'y engage par ce qu'il y a de plus ſacré, qui eſt le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Ce corps & ce ſang ſont le ſceau de notre engagement. C'eſt ce que ſaint Auguſtin enſeigne expreſſément (*a*), ſur ces paroles des Proverbes : *Si vous êtes aſſis à la table d'un homme puiſſant, conſidérez attentivement les mêts qu'on vous ſert ; parce qu'il faut que vous en prépariez de ſemblables.* Quelle eſt cette table d'un homme puiſſant, dit ſaint Auguſtin, ſinon celle d'où nous recevons le corps & le ſang de celui qui a expoſé ſa vie pour nous ? Qu'eſt-ce qu'y être aſſis, ſinon de s'en approcher avec humilité ? Et qu'eſt-ce que ſavoir qu'il faut préparer des viandes ſemblables, ſinon d'être perſuadé que comme Jeſus-Chriſt a donné ſa vie pour nous, nous devons auſſi donner nos vies pour nos freres ?

(*a*) Si ſederis cœnare ad menſam potentis, conſiderans intellige quæ apponuntur tibi ; & ſic mitte manum tuam, ſciens quia talia te oportet præparare. Nam quæ menſa eſt potentis, niſi unde ſumitur corpus & ſanguis ejus, qui animam ſuam poſuit pro nobis ? Et quid eſt ad eam ſedere, niſi humiliter accedere ? . . . Et quid eſt ſic mittere manum, ut ſcias quia talia te oportet præparare, niſi quod jam dixi, quia ſicut pro nobis Chriſtus animam ſuam poſuit, ſic & nos debemus animas pro fratribus ponere ? *In Joan. tract.* 84. *n.* 1.

IV. INSTRUCTION.

Sur le troiſieme Article du Symbole,

Qui a été conçu du Saint-Eſprit, eſt né de la Vierge Marie.

CHAPITRE PREMIER.

Ce que l'Egliſe nous oblige de croire par ces paroles du Symbole : Qui a été conçu du Saint-Eſprit.

D. POurquoi les Apôtres ont-ils expreſſément marqué la conception de Jeſus-Chriſt ?

R. Afin qu'on ne s'imaginât pas, comme ont fait quelques hérétiques, que Jeſus-Chriſt ayant pris un corps céleſte, a paſſé par Marie, comme par un canal : car le mot de *conçu*, marque que le corps de Jeſus-Chriſt a été formé dans le ſein de Marie, & du ſang même de Marie.

D. Pourquoi étoit il important que le corps de Jeſus-Chriſt fût formé du ſang de la ſainte Vierge ?

R. Afin que Jeſus-Chriſt fût véritablement ſon Fils, & par elle Fils de David, d'Abraham & d'Adam; & qu'ayant ainſi véritablement notre nature, il la rachetât : car Jeſus-Chriſt n'a racheté que ce qu'il a pris, comme il a été dit ailleurs. Il falloit que le Rédempteur des hommes, pécheurs, eût la même nature qu'eux, afin qu'il pût offrir & purifier cette nature.

D. Pourquoi eſt-il dit que J. C. a été conçu du Saint-Eſprit ?

R. Pour marquer la différence de la conception de Jeſus-Chriſt d'avec celle des autres hommes, qui ſont conçus par la voie ordinaire, & pour faire comprendre que la concupiſcence n'a eu aucune part dans cette conception toute pure; car le Saint-Eſprit ayant ſeul formé ce corps, il eſt clair qu'il a été formé très-ſaintement & dans une ſouveraine pureté.

D. Pourquoi la conception de Jeſus-Chriſt a-t-elle été attribuée au Saint-Eſprit ſeul ?

R. Ce n'eſt pas que les trois Perſonnes divines n'y aient coopéré; puiſque toutes les opérations extérieures des Perſonnes de la ſainte Trinité ſont indiviſibles : mais c'eſt que l'Incarnation

étant le chef-d'œuvre de la bonté de Dieu, elle eſt, par cette raiſon, particuliérement attribuée au Saint-Eſprit, qui eſt l'amour & la bonté éternelle.

D. Quelle différence y a-t-il entre l'Incarnation & la Conception de Jeſus-Chriſt ?

R. L'Incarnation ſe conſidere par rapport au Verbe, qui s'unit avec une chair, & ſe fait chair; la Conception ſe conſidere par rapport à la Vierge, qui conçoit en ſon ſein Jeſus-Chriſt; c'eſt-à-dire, le Verbe fait chair.

CHAPITRE II.

Comment s'accomplit le Myſtere de l'Incarnation.

D. DE quelle maniere les Evangéliſtes ont-ils exprimé le Myſtere de l'Incarnation du Verbe ?

R. En la maniere qui leur eſt ordinaire; c'eſt-à-dire, en propoſant les plus grandes choſes en des paroles ſimples, qui ne donnent l'idée que de la ſubſtance du myſtere, ſans en repréſenter la grandeur. Ils ont laiſſé à l'eſprit de Dieu à en former telles idées qu'il lui plairoit dans l'eſprit des Fideles ſelon les

divers dégrés de lumiere qu'il voudroit leur donner; mais les Evangéliſtes ſe ſont contentés de rapporter ſimplement les choſes; Dieu leur ayant inſpiré cette ſimplicité inimitable, afin de faire voir qu'ils n'étoient poſſédés d'aucune paſſion, qui pût les porter à altérer ſa vérité, & que leur unique deſſein étoit de la faire connoître aux hommes telle qu'elle étoit. Or, cette maniere, quoique ſimple en apparence, eſt néanmoins ſi grande, que jamais les hommes ne l'ont pu imiter. L'homme paroît toujours dans tous les écrits des hommes; mais il ne paroît point dans l'Evangile.

D. Qu'eſt-ce donc que les Evangéliſtes en diſent?

R. Il n'y a que ſaint Luc qui en parle, & il le fait en ces termes (*a*): » Comme

(*a*) In menſe autem ſexto, miſſus eſt Angelus Gabriel à Deo in civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth, ad Virginem deſponſatam viro, cui nomen erat Joſeph, de domo David, & nomen Virginis Maria. Et ingreſſus Angelus ad eam dixit: *Ave, gratiâ plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus.* Quæ cùm audiſſet, turbata eſt in ſermone ejus, & cogitabat qualis eſſet iſta ſalutatio. Et ait Angelus ei: Ne timeas, Maria, inveniſti enim gratiam apud Deum: Ecce concipies in utero, & paries Filium, & vocabis nomen ejus Jeſum. Hic erit magnus, & Filius Altiſſimi vocabitur, & dabit illi Dominus Deus ſedem David Patris ejus, & regnabit in domo Jacob in æternum, & regni ejus non erit finis. Dixit autem Maria ad Angelum: Quomodo fiet iſtud, quoniam virum non cognoſco? Et reſpondens Angelus, dixit ei: Spiritus ſanc-

» Eliſabeth étoit dans ſon ſixieme mois,
» l'Ange Gabriël fut envoyé de Dieu
» en une ville de Galilée, appellée Na-
» zareth, à une Vierge, qu'un homme
» de la maiſon de David, nommé Jo-
» ſeph, avoit épouſée; & cette Vierge
» s'appelloit Marie. L'Ange étant entré
» où elle étoit, lui dit: Je vous ſalue,
» ô pleine de grace; le Seigneur eſt avec
» vous, vous êtes bénie entre toutes
» les femmes. Mais elle l'ayant vu, fut
» troublée de ſes paroles, & elle pen-
» ſoit en elle-même, quelle pouvoit
» être cette ſalutation. L'Ange lui dit:
» Ne craignez point, Marie, car vous
» avez trouvé grace devant Dieu. Vous
» concevrez dans votre ſein, & vous
» enfanterez un Fils, à qui vous donne-
» rez le nom de Jeſus; il ſera grand, &
» ſera appellé le Fils du Très-haut. Le
» Seigneur Dieu lui donnera le trône
» de David ſon Pere. Il regnera éter-
» nellement ſur la maiſon de Jacob, &
» ſon regne n'aura point de fin. Alors

tus ſuperveniet in te, & virtus Altiſſimi obumbrabit tibi. Ideoque & quod naſcetur ex te ſanctum, vocabitur Filius Dei. Et ecce Eliſabeth, cognata tua, & ipſa concepit in ſenectute ſuâ; & hic menſis ſextus eſt illi, quæ vocatur ſterilis: quia non erit impoſſibile apud Deum omne verbum. Dixit autem Maria: Ecce ancilla Domini, fiat mihi ſecundùm verbum tuum. Et diſceſſit ab illâ Angelus. *Luc. cap. 1. verſ. 26. & ſequent.*

» Marie dit à l'Ange : Comment cela
» ſe fera-t-il ; car je ne connois point
» d'homme ? L'Ange lui répondit : Le
» Saint-Eſprit ſurviendra en vous, &
» la vertu du Très-haut vous couvrira
» de ſon ombre ; c'eſt pourquoi le fruit
» ſaint, qui naîtra de vous, ſera appellé
» Fils de Dieu. Auſſi je vous annonce
» qu'Eliſabeth, votre couſine, a conçu
» un Fils en ſa vieilleſſe ; & c'eſt ici le
» ſixieme mois de celle qui étoit ap-
» pellée ſtérile ; parce qu'il n'y a rien
» d'impoſſible à Dieu. Alors Marie lui
» répondit : Voici la ſervante du Sei-
» gneur, qu'il me ſoit fait ſelon votre
» parole. « Ainſi l'Ange ſe ſépara d'elle.

D. Que doit-on remarquer dans ce récit ?

R. On peut remarquer, 1. que l'Ange envoyé à Marie, étoit le même que celui qui fut envoyé à Daniël, pour lui annoncer le temps du Meſſie, & que c'étoit auſſi celui qui avoit annoncé à Zacharie la naiſſance de ſaint Jean, Précurſeur de Jeſus-Chriſt ; d'où il paroît que le propre miniſtere de cet Ange étoit d'annoncer aux hommes ce qui regarde l'Incarnation, & qu'ainſi il a été comme le premier Apôtre & le premier Evangéliſte de Jeſus-Chriſt ; ce

qui doit nous donner pour lui une reconnoiſſance ſinguliere.

2. On peut y remarquer combien les penſées de Dieu ſont différentes de celles des hommes. Marie étoit une des perſonnes du monde dont le monde connoiſſoit le moins la grandeur, & elle-même s'eſtimoit encore moins que tous les autres. Cependant Dieu de toute éternité a eu ſes regards arrêtés ſur elle, pour la rendre la plus grande & la plus heureuſe de toutes les créatures. Les ames les plus chéries de Dieu ſont d'ordinaire ainſi inconnues aux hommes & à elles-mêmes, parce qu'il eſt difficile d'être connu des hommes, & de ſe conſerver dans l'humilité, & qu'il eſt encore plus rare & plus difficile de connoître ſa vertu ſans y donner atteinte, & la diminuer par l'orgueil & l'amour propre.

3. On peut y remarquer que la ſainte Vierge n'a fait préciſément connoître d'elle-même à ſaint Luc, que ce qui étoit néceſſaire pour la foi du myſtere. Elle avoit déja reçu de Dieu une infinité de graces, qui l'avoient élevée à la plénitude où elle ſe trouva lorſque l'Ange lui fut envoyé; mais elle n'en a jamais rien dit. Les Saints nous inſtruiſent ſouvent

plus en ſe taiſant, des graces qu'ils ont reçues de Dieu, qu'ils n'auroient pu faire en les découvrant; & rien n'eſt plus important que de nous apprendre à ne pas abuſer des graces de Dieu par la vanité, & à les conſerver par le ſilence de l'humilité.

4. L'Ange trouva la Vierge dans ſa chambre, pour montrer qu'on reçoit rarement ailleurs que dans la ſolitude, & dans le lieu où Dieu nous veut, les grandes graces de Dieu; parce que le commerce du monde partage le cœur.

5. Il la trouve à Nazareth, ville mépriſée, & dont perſonne ne croyoit qu'il pût ſortir rien de bon. (a) *Peut-il venir quelque choſe de bon de Nazareth?* dit Nathanaël à Philippe dans l'Evangile.

6. Toutes les circonſtances de ce myſtere tendent à le cacher aux hommes, & humilier la Vierge dans ſon élévation. Les grandes graces de Dieu ont beſoin d'être balancées par l'humiliation; autrement elles ſeroient capables d'accabler l'ame.

La Vierge eſt décrite par trois caracteres, de vierge, de mariée, & de pleine de graces.

(a) A Nazareth poteſt aliquid boni eſſe? *Joan.* 1. 46.

Elle étoit Vierge, non-ſeulement d'effet, mais de vœu : car il paroît dans la ſuite, que le ſujet de la queſtion qu'elle fit à l'Ange, *Comment cela ſe fera-t-il?* fut l'incompatibilité apparente de ſon vœu, qui la lioit à la virginité, avec cette promeſſe que l'Ange lui faiſoit de la part de Dieu, qu'elle auroit un Fils. C'eſt une remarque de tous les ſaints Peres.

Elle étoit mariée à ſaint Joſeph. La ſimplicité de la Vierge ayant allié ces deux choſes qui paroiſſoient contraires, elle avoit ſuivi le mouvement de Dieu en embraſſant la virginité ; elle l'avoit ſuivi en ſe mariant, & elle avoit remis à Dieu d'allier deux choſes qui paroiſſoient oppoſées ; mais qu'elle jugea pouvoir s'allier, puiſque Dieu la pouſſoit également à l'une & à l'autre. La Vierge n'eut peut-être point d'autre motif en contractant ces engagemens, que de ſuivre la voix intérieure de Dieu, qu'elle diſcernoit parfaitement, par la parfaite pureté de ſon cœur ; mais Dieu avoit deſſein de cacher par ſon mariage le myſtere de l'Incarnation, & aux démons, & aux hommes ; de conſerver la réputation de Marie devant les hommes, & de la mettre

à couvert auſſi bien que ſon Fils, des ſoupçons que les hommes en auroient pu concevoir. Il y a de certaines infamies que Dieu oblige d'éviter; parce qu'elles ſont contraires au fruit du miniſtere qu'on exerce, & qu'elles nuiſent au prochain.

Dieu n'envoya point l'Ange à la ſainte Vierge, qu'il ne l'eût auparavant remplie de graces. C'eſt ainſi qu'il prépare toujours ceux qu'il veut appliquer à de grands miniſteres : & comme il n'y en a point qui approche plus de celui de la Vierge, que le Sacerdoce, quand il y appelle quelqu'un, il lui donne des graces qui ont quelque rapport avec celles de la Vierge.

D. En quoi le Sacerdoce approche-t-il du miniſtere de la ſainte Vierge ?

R. En ce que les Prêtres produiſent le corps de Jeſus-Chriſt ſur l'Autel, par leurs paroles, comme la Vierge le produiſit par le conſentement qu'elle donna aux paroles de l'Ange.

D. Quelle étoit la cauſe du trouble que la ſainte Vierge conçut à la vue de l'Ange ?

R. Sa profonde humilité, qui l'empêchoit de reconnoître en elle ce que l'Ange lui diſoit : & ce trouble fait

voir combien elle étoit ſincérement humble ; car la complaiſance qu'une ame vaine auroit eue dans des louanges auſſi grandes que celles que l'Ange donna à la Vierge, auroit diſſipé le trouble. Elle fut troublée, parce que l'orgueil, dont elle étoit parfaitement exempte, n'avoit point ouvert la porte de ſon cœur à ces louanges pour les faire recevoir agréablement.

D. Fut-ce par défiance que la Vierge demanda comment ſe feroit ce que l'Ange lui annonçoit ?

R. Saint Ambroiſe répond, qu'elle ne douta nullement que Dieu ne pût faire ce que l'Ange lui annonçoit ; mais que c'étoit un juſte éclairciſſement, qu'elle ſe crut obligée de demander. Elle s'informa de ce que Dieu vouloit d'elle ; mais elle ne douta, ni du pouvoir de Dieu, ni de l'obligation où elle étoit de lui obéir. Auſſi Dieu, qui connoiſſoit la pureté de ſon cœur, ne lui en fit pas faire le moindre reproche par l'Ange, comme il en fit faire à Zacharie ; & c'eſt pourquoi le Saint-Eſprit, bien loin de lui attribuer de la défiance, la loue au contraire de ſa foi, par la bouche de ſainte Eliſabeth : *Beata quæ credidiſti.* Souvent les mêmes paroles

les & les mêmes actions ſont fort différentes dans les grands Saints & dans ceux qui ne ſont pas dans un pareil dégré de ſainteté. Il nous eſt permis de demander à Dieu ce qu'il veut de nous, pourvu qu'on ſoit pleinement diſpoſé à lui obéir.

La Vierge conſentit à ce que l'Ange lui annonça ; mais ce ne fut pas par l'amour de ſa propre grandeur ; c'étoit uniquement pour obéir à Dieu : elle n'y conſidéra que cela. Les ames ſaintes conſentent à leur élévation par leur humilité ; parce qu'elles regardent avec raiſon, comme un grand orgueil, de réſiſter à Dieu ; puiſque l'on témoigne par-là que l'on eſt à ſoi, & qu'on a droit de diſpoſer de ſoi-même.

Le myſtere de l'Incarnation eſt donc un myſtere d'humiliation, & dans ſa ſubſtance, & dans ſes circonſtances principales : dans ſa ſubſtance, parce que c'eſt le myſtere de l'anéantiſſement du Verbe ; ſa divinité s'étant comme anéantie, en s'uniſſant à une nature humaine : dans ſa maniere, parce qu'au lieu que le Pere Eternel engendre ſon Verbe dès l'éternité par la contemplation de ſes grandeurs, la Vierge l'a engendré dans le temps par la conſidé-

ration de ſa baſſeſſe, ainſi que le prouvent les paroles par leſquelles elle témoigna ſa ſoumiſſion (a) : *Voici*, dit-elle, *la ſervante du Seigneur, qu'il me ſoit fait ſelon votre parole.*

On ne conçoit Dieu dans ſon cœur, que par un profond abaiſſement ſous ſa Majeſté infinie, & par une ſoumiſſion entiere à ſa volonté.

Le conſentement de la ſainte Vierge fut ſuivi immédiatement de l'Incarnation du Verbe. Ce myſtere promis aux hommes depuis quatre mille ans, prédit par tant de Propheres, déſiré de tant de Saints, eſt opéré ſur la terre, & la terre l'ignore. Marie en eſt la ſeule dépoſitaire, & elle n'eſt pas ſeulement la ſeule qui ait été choiſie de Dieu pour y contribuer en qualité de mere de Dieu; elle eſt auſſi la ſeule qui ait été choiſie pour en glorifier Dieu, & pour lui en rendre grace au nom de toute l'Egliſe. Qui doit s'étonner, après cela, que l'Egliſe s'adreſſe à elle comme à ſon Avocate auprès de Dieu, puiſqu'elle l'a été avant même que l'Egliſe fût formée?

Dans le moment de l'Incarnation, le

(a) Ecce ancilla Domini, fiat mihi ſecundùm verbum tuum. *Luc.* 1. 38.

Verbe de Dieu s'unit pour jamais à l'humanité, & l'éleva à ce comble de grandeur, qui eſt une ſuite néceſſaire de cette union. Dans ce moment, l'ame de Jeſus-Chriſt en ſortant du néant, commença de jouir de Dieu, & de connoître tout ce qu'elle a connu depuis. Dans ce moment, Dieu commença d'avoir un adorateur infini, & la terre un médiateur tout-puiſſant.

Ce Fils unique de Dieu, Dieu égal à ſon Pere & homme parfait, fut renfermé dans le ſein d'une vierge : c'étoit le plus digne lieu qui fût au monde pour la ſouveraine pureté d'un Dieu ; mais qui ne laiſſoit pas d'être très-incommode & très-humiliant pour un enfant tel que Jeſus-Chriſt, qui jouiſſoit parfaitement de ſa raiſon, & qui ſentoit la privation de toutes les fonctions des hommes, où ce lieu le réduiſoit. Tous les hommes paſſent par cet état ; mais ils y paſſent ſans connoiſſance, & par conſéquent ſans douleur & ſans peine. Jeſus-Chriſt ſeul a été dans cet état avec une lumiere parfaite ; & par conſéquent il en a ſeul ſouffert toutes les incommodités & les humiliations. C'eſt ce qui eſt marqué par cette pa-

role du Prophete (*a*) : *Une femme environnera un homme* ; c'eſt-à-dire, que dès le moment que la Vierge eut Jeſus-Chriſt dans ſon ſein, elle l'eut comme un homme jouiſſant de ſa raiſon, & non comme un enfant en qui la raiſon eſt étouffée. C'eſt là ce prodige que le Prophete prédit, & qu'il appelle une choſe nouvelle.

Jeſus-Chriſt pouvoit s'épargner ces peines & ces ſouffrances, en mettant tout d'un coup ſon corps en état de naître ; mais il n'a pas voulu, en ſe faiſant homme, commencer à ſe faire diſtinguer du reſte des hommes. Il eſt remarquable que de tous les miracles que Jeſus-Chriſt a faits, aucun n'a regardé ſon propre ſoulagement, & ils ont tous été deſtinés à l'utilité des autres. Or, il étoit utile pour les hommes qu'il demeurât dans cet état ; il falloit qu'il éclairât ſon Précurſeur, qu'il donnât lieu à la ſainte Vierge de pratiquer la plus héroïque fidélité au ſecret de Dieu qu'il ſoit poſſible de s'imaginer, en ſouffrant en ſilence les ſoupçons de ſaint Joſeph ; il falloit qu'il fournît à ſaint Joſeph l'occaſion de pra-

(*a*) Creavit Dominus novum ſuper terram : Fœmina circumdabit virum. *Jerem.* 31. 22.

tiquer une modération admirable dans le plus ſenſible & le plus violent de tous les ſoupçons, & que ſaint Joſeph méritât par cette modération, que Dieu lui révélât le myſtere de l'Incarnation par le miniſtere d'un Ange.

Ce repos, ce ſilence & cette inaction de Jeſus-Chriſt, ne ſont pas moins utiles aux hommes, ni moins efficaces, que ſes actions l'ont été depuis. Il prioit, il ſouffroit, il ſatisfaiſoit à Dieu pour eux, & il leur faiſoit voir dès ſon entrée au monde, que l'on peut être utile aux ames, ſans avoir aucun commerce avec elles.

CHAPITRE III.

De l'excellence de la grace de la ſainte Vierge.

D. DOit-on croire que la ſainte Vierge ayant été déclarée pleine de grace par l'Ange qui la ſalua, en lui annonçant l'Incarnation, n'en ait reçu aucun accroiſſement par l'Incarnation même?

R. Il n'y a que Jeſus-Chriſt, qui ayant reçu le Saint-Eſprit ſans meſure, n'ait pu recevoir d'augmentation de graces;

mais il y a eu un progrès dans les autres Saints, & même dans la ſainte Vierge, c'eſt-à-dire, que la grace de la Vierge a été augmentée par dégrés juſqu'à ſa mort, où elle a été dans ſa plus grande plénitude.

D. En quoi conſiſte donc la plénitude de la grace de la Vierge ?

R. Dieu réſerve à l'autre vie de nous la faire connoître parfaitement ; mais dans celle-ci il faut s'attacher à la doctrine de l'Egliſe, en recevant d'elle pour certain, touchant la ſainteté de la Vierge, ce qu'elle nous propoſe comme certain.

D. Qu'eſt-ce que l'Egliſe nous enſeigne touchant la Conception de la Vierge ?

R. 1. Qu'elle n'a point compris dans le décret du péché originel la Vierge Marie ; qu'elle permet de croire pieuſement qu'elle a été exempte du péché originel.

2. Que ce n'eſt pas néanmoins un article de foi, & qu'il n'eſt pas permis de condamner de péché l'opinion de ceux qui ne l'en exemptent pas.

3. Elle nous défend de ſcandaliſer les foibles par des diſputes téméraires ſur ce point, qui n'eſt pas néceſſaire au ſalut.

D. On peut donc embraſſer à ſon choix l'une ou l'autre opinion ?

R. Il n'y a pas de péché à tenir celle même de ces deux opinions qui ne ſeroit pas véritable, pourvu que l'on s'y porte de bonne foi ; mais il pourroit y avoir du péché, ſi l'on s'y portoit par caprice & par quelque mouvement déréglé.

D. Doit-on croire que tous ceux qui ne ſont pas perſuadés que la Vierge ait été exempte de péché originel, n'aient pas aſſez de dévotion & de reſpect pour la ſainte Vierge ?

R. Ce ſeroit un jugement très-téméraire. Les Saints les plus attachés au culte de la ſainte Vierge, & qui ont eu une dévotion plus tendre pour elle, comme ſaint Bernard, ſaint Thomas, ſaint Bonaventure & ſaint Anſelme, ont cru en même-temps qu'elle n'avoit pas été exempte du péché originel.

D. Quel parti doit-on prendre dans la diverſité de ſentimens qu'il y a ſur ce point dans l'Egliſe ?

R. La raiſon veut que ceux qui ſont capables d'examiner les preuves & les fondemens par leſquels on en doit juger, prennent le parti qui leur paroît le mieux fondé ; & que ceux qui ne ſont point capables de les examiner, ou

qui n'en ont pas le temps, forment leur jugement ſur l'inclination de l'Egliſe, marquée par l'établiſſement de la Fête de la Conception, & par la Bulle de Sixte IV. renouvellée par le Concile de Trente & par les Papes Pie V. Grégoire XV. & Alexandre VII. leſquels permettent d'enſeigner & de prêcher la Conception immaculée, & défendent d'enſeigner & de prêcher le contraire.

D. La Fête de la Conception célébrée par l'Egliſe, n'eſt-elle pas un argument convainquant que la ſainte Vierge a été exempte du péché originel?

R. Il y a double notoriété ſur ce point. Il eſt notoire que l'Egliſe célebre la Fête de la Conception; il eſt notoire que l'Egliſe ne croit point la Conception immaculée, comme un article de foi; & qu'elle croit au contraire que ce n'eſt point un article de foi. Les Fideles ont donc raiſon de croire que ces deux notoriétés ne ſont pas contraires, & qu'ainſi l'établiſſement de la Fête de la Conception n'eſt pas la déciſion de cette controverſe, & qu'elle demeure encore indéciſe après cet établiſſement.

D. N'eſt-il pas au moins certain que la ſainte Vierge a été ſanctifiée dans le ſein de ſa mere?

R. Il n'y a pas diverſité de ſentimens dans l'Egliſe ſur ce point, & l'on convient que Dieu ayant fait cette grace à ſaint Jean-Baptiſte de le ſanctifier dans le ſein de ſainte Eliſabeth, ſa mere, il l'a faite à plus forte raiſon à la ſainte Vierge.

D. Doit-on croire qu'elle a été entiérement exempte des péchés actuels?

R. Quelques Peres en ont douté, & ont attribué en certaines occaſions des défauts à la ſainte Vierge; mais il paroît que ç'a été par des obſcurciſſemens humains, & que ſaint Auguſtin (*a*) a eu beaucoup plus de raiſon de ne vouloir pas comprendre la ſainte Vierge dans cette maxime vraie à l'égard des autres Saints, qu'il n'y a point d'homme qui ne peche (*b*). Auſſi cette doctrine de ſaint Auguſtin a prévalu; & le Concile de Trente déclare que l'Egliſe croit que la Vierge n'a jamais commis aucun péché actuel, même véniel.

D. La concupiſcence a-t-elle été en-

(*a*) *Aug. tom.* 10. *pag.* 44. B. 54. A. 65. B. *& alibi paſſim Edit. nova PP. Benedict.*

(*b*) Si quis hominem . . . poſſe in totâ vitâ peccata omnia, etiam venialia vitare, niſi ex ſpeciali Dei privilegio, quemadmodum de beatâ Virgine Mariâ tenet Eccleſia, anathema ſit. *Seſſ.* 6, *cap.* 23.

tiérement éteinte dans la ſainte Vierge ?

R. C'eſt encore un ſecret que Dieu n'a point révélé aux hommes ; mais il y a beaucoup d'apparence que ſi elle n'en a pas été entiérement exempte dans ſa conception, elle en a été purifiée par ſa ſanctification dès le ventre de ſa mere.

D. La ſainteté de la Vierge étoit-elle éclatante durant ſa vie ?

R. Sa ſainteté étoit d'autant plus grande, qu'elle étoit plus intérieure & plus inconnue aux hommes ; cette obſcurité lui ayant procuré des mépris (*a*) qui ſervoient à augmenter ſon humilité. Le peu d'état qu'on faiſoit d'elle étoit ſi viſible, qu'il réjailliſſoit même ſur ſon Fils, que l'on rabaiſſoit, parce qu'il étoit le Fils de Marie.

Les hommes ſont vains, même dans l'idée qu'ils ont de la ſainteté. Ils y mêlent toujours de l'éclat, & ils la regardent par rapport à l'admiration des hommes ; & c'eſt pour les détromper de cette erreur, que Dieu a voulu que la plus ſainte de toutes les pures créatures n'eût rien qui ſurprît l'eſprit des hommes, & que ſa ſainteté conſiſtât

(*a*) Nonne hic eſt fabri filius ? Nonne mater ejus dicitur Maria ? *Matth.* 13. *v.* 55.

toute dans la pureté du cœur & dans un amour de Dieu tout intérieur.

D. La ſainteté éminente de la Vierge n'eſt-elle point marquée par l'Ecriture ?

R. L'éloge que lui donne l'Ange Gabriël, par l'ordre de Dieu, en l'appellant *pleine de grace*, enferme de grandes choſes ; outre cela, la ſainte Vierge a été marquée par diverſes figures de l'ancien Teſtament, qui donnent lieu de s'en former une haute idée.

Elle eſt ce tabernacle que Dieu a mis dans le ſoleil (*a*), c'eſt-à-dire, dans la lumiere de toutes les vertus, & dont il eſt ſorti comme un époux. C'eſt ce tabernacle dont le Pſeaume dit que le Très-haut l'a ſanctifié (*b*) : c'eſt cette Arche (*c*) qui étoit faite de bois incorruptible ; c'eſt cette femme forte dont la lampe ne s'eſt point éteinte ; c'eſt cette Épouſe dont il eſt dit (*d*) : *Vous êtes toute belle, il n'y a point de tache en vous.*

D. La ſainte Vierge a-t-elle eu de grandes lumieres ?

(*a*) In Sole poſuit tabernaculum ſuum. *Pſ.* 18. 6.
(*b*) Sanctificavit tabernaculum ſuum Altiſſimus. *Pſ.* 45. 5. *Exod.* 25.
(*c*) Non extinguetur in nocte lucerna ejus. *Prov. ult. v.* 18.
(*d*) Tota pulchra es amica mea, & macula non eſt in te. *Cant.* 4. *v.* 7.

R. La Vierge n'ayant pas été deſtinée de Dieu à inſtruire les hommes par ſes paroles, Dieu n'a pas voulu qu'elle fît paroître ſouvent ſes lumieres ; mais il eſt clair néanmoins par ſon Cantique, qu'elles étoient très-grandes, & l'on ne doit point douter que dans le commerce intérieur & continuel qu'elle a eu avec Dieu durant toute ſa vie, Dieu n'ait répandu en elle toutes les lumieres néceſſaires pour augmenter & pour purifier ſon amour.

Mais ces communications ſecretes de Dieu avec Marie, & de Marie avec Dieu, doivent être honorées par un ſilence reſpectueux, qui nous empêche d'aſſurer témérairement ce que Dieu a voulu cacher. Dieu a fait les Saints pour lui, & toutes les graces qu'il leur fait, ne ſe rapportent pas aux autres. Il n'en découvre que ce qu'il veut, & nous n'en ſaurons les raiſons ſecretes que dans l'autre vie.

D. Que fit la Vierge quand elle eut conçu ?

R. Elle fut pénétrée des ſentimens & des mouvemens qu'elle a marqués depuis dans ſon Cantique, qui n'eſt qu'une expreſſion de ſa diſpoſition permanente. Elle adora en ſilence le Verbe

fait chair, & reçut avec ſimplicité & reconnoiſſance toutes les impreſſions qu'il lui plut de faire en elle, ſans déſirer d'autres lumieres que celles qu'il lui donnoit.

CHAPITRE IV.

Diſpoſitions générales où Jeſus-Chriſt a été dès le moment de ſa Conception.

D. EST-il de quelque importance de tâcher de pénétrer les diſpoſitions intérieures dans leſquelles Jeſus-Chriſt a été dès le premier moment de ſon Incarnation ?

R. Puiſque l'Apôtre (*a*) nous recommande d'avoir les mêmes ſentimens que Jeſus-Chriſt, & qu'il nous déclare que notre prédeſtination eſt attachée à cette conformité (*b*); il eſt ſans doute très-important de nous inſtruire autant que nous le pouvons, des ſentimens intérieurs de Jeſus-Chriſt, & particuliérement de ceux qu'il a toujours eus, & qui ont fait ſa diſpoſition fixe & permanente.

(*a*) Hoc ſentite in vobis, quod & in Chriſto Jeſu. *Philip.* 2. 5.

(*b*) Quos præſcivit, & prædeſtinavit, conformes fieri imaginis filii ſui. *Rom.* 8. 29.

D. Comment peut-on arriver à les connoître ?

R. Il n'y a qu'à ſuivre les ouvertures que l'Ecriture nous en donne. Car David, pour nous marquer ces diſpoſitions intérieures de Jeſus-Chriſt entrant dans le monde par l'Incarnation, lui fait dire ces paroles (*a*) : *Vous avez rejetté les oblations & les ſacrifices de l'ancienne loi, & j'ai dit alors : Me voici, je viens. Il eſt écrit de moi à la tête du Livre, que je ſuis deſtiné à faire votre volonté, ô mon Dieu, & à avoir votre loi gravée au plus profond de mon cœur.*

D. Comment faut-il concevoir la diſpoſition marquée par ces paroles ?

R. Il faut concevoir que dans le moment de l'Incarnation, Dieu imprima dans l'ame de Jeſus-Chriſt, non-ſeulement toute la loi éternelle, mais tous ſes ordres & tous ſes commandemens particuliers. Il lui commanda de ſauver les hommes, de ſatisfaire & de mourir pour eux, d'employer toute ſa vie pour leur inſtruction & pour leur ſalut ; il lui donna des Elus ; il lui fit connoître tout l'ouvrage de ſon Egliſe, & tout

(*a*) Sacrificium & oblationem noluiſti . . . . . tunc dixi . Ecce venio. In capite libri ſcriptum eſt de me, ut facerem voluntatem tuam, Deus meus volui, & legem tuam in medio cordis mei. *Pſ.* 39. 7. *&* 8.

ce qu'il devoit faire pour la former & pour la ſanctifier, en lui marquant juſqu'aux moindres circonſtances & aux moindres momens de ſes actions, & que dans ce moment l'ame de J. C. s'unit par un amour très-ardent à la loi, à la juſtice & à la ſainteté de Dieu. Elle ſe ſoumit parfaitement à toutes ſes volontés; elle accepta tous ſes ordres, elle y conſentit, & ſe réſolut de les ſuivre & de les exécuter ſans exception.

Ainſi le ſalut du monde fut en quelque ſorte conſommé dès ce moment: les actions que Jeſus-Chriſt devoit faire dans la ſuite, pour opérer le ſalut des hommes, étant en quelque ſorte renfermées dans la plénitude de cette ſoumiſſion parfaite de Jeſus-Chriſt & dans cette acceptation de tous les ordres de Dieu.

D. Comment peut-on ſe rendre conforme à cette diſpoſition de J. C.?

R. Comme Dieu a eu une volonté ſur Jeſus-Chriſt, il en a auſſi ſur chacun de nous. Il veut que nous aimions ſa loi & ſa juſtice, & que nous marchions par une certaine voie. Il faut donc avoir auſſi ſa loi gravée au fond de nos cœurs, à l'imitation de Jeſus-Chriſt. Il faut ac-

cepter humblement tous ſes ordres, avec cette différence que Jeſus-Chriſt les accepta en les connoiſſant; mais Dieu ne nous les faiſant connoître que peu à peu, il nous ſuffit de nous y ſoumettre généralement, & de les embraſſer à meſure qu'ils nous ſont déclarés.

D. Quelles ſont les autres diſpoſitions intérieures qu'on peut remarquer en Jeſus-Chriſt?

R. Elles ſont toutes renfermées dans cet amour de la volonté de Dieu, & dans cette acceptation générale de tous ſes ordres, qui a fait la diſpoſition fondamentale & perpétuelle de J. C.

Ainſi le principal des ordres de Dieu à l'égard de Jeſus-Chriſt, étant pour rendre un hommage ſouverain à Dieu, pour réparer l'outrage qui lui avoit été fait par les péchés des hommes, pour leur procurer le ſalut & les graces qui leur ſont néceſſaires pour y parvenir; il s'offrit lui-même en ſacrifice à Dieu, en menant une vie de ſouffrances, & la conſommant par la mort de la croix. Jeſus-Chriſt en connoiſſant cet arrêt de Dieu ſon Pere, eſt entré dans le même moment dans cette diſpoſition de ſacrifice. Il lui a rendu par ſon humanité

l'adoration ſouveraine qui lui étoit dûe ; il lui a offert ſa vie, ſes ſouffrances & ſa mort, par les vues qui lui étoient preſcrites, & n'a jamais ceſſé de les lui offrir. Ainſi toute ſa vie n'a été qu'un continuel ſacrifice. Il n'a ſouffert qu'une fois actuellement la mort ; mais il a offert continuellement à Dieu ſa mort & ſes autres ſouffrances. L'oblation de ce ſacrifice a commencé dès ſon entrée au monde, & continuera même dans toute l'éternité.

D. Comment peut-on imiter cette diſpoſition de Jeſus-Chriſt ?

R. Les ſouffrances & la mort ſont la peine du péché ; mais les hommes ſont obligés de changer cette mort & cette peine en des ſacrifices de pénitence & de piété, en les offrant à Dieu en ſatisfaction de leurs péchés, comme Jeſus-Chriſt a fait. Il y a ſeulement cette différence que Jeſus-Chriſt ſavoit l'heure & le moment précis de ſes ſouffrances & de ſa mort ; au lieu que les hommes ne ſavent qu'en général qu'ils doivent ſouffrir & mourir : mais cela ne les empêche pas d'offrir à Dieu, & leur mort, & leurs ſouffrances, & de vivre, à l'imitation de Jeſus-Chriſt, dans cette diſpoſition continuelle de ſacrifice ; ce

qui les oblige, quand Dieu vient à leur déclarer le temps où il désire qu'ils l'accompliſſent actuellement, de ſe ſoumettre à cet ordre, & de ne pas rétracter cette oblation qu'ils ont dû faire continuellement durant leur vie.

D. Cette diſpoſition de ſacrifice n'enferme-t-elle point quelques autres diſpoſitions dans Jeſus-Chriſt ?

R. Elle enferme une douleur continuelle, une pauvreté parfaite, une profonde humiliation, & un amour ardent pour les hommes.

D. Comment enferme-t-elle une douleur continuelle ?

R. Parce que Jeſus-Chriſt n'a pu s'offrir en ſacrifice dès le premier moment de l'être de ſon ame, ſans que ſon ame ait conçu la grandeur des outrages que les hommes ont faits à Dieu, l'énormité de leur malice, la profondeur des maux où ils ſont plongés, & dont ils ſont menacés, & la grandeur des maux qu'il étoit obligé de ſouffrir lui-même pour les en délivrer. Or, il n'eſt pas poſſible que Jeſus-Chriſt eût dans l'eſprit des objets ſi terribles & ſi affligeans, qu'il n'en conçût une douleur très-vive ; & delà on en doit conclure, que n'ayant jamais perdu ces

objets de vue, il a passé toute sa vie dans une affliction intérieure & inconcevable.

D. Est-on de même obligé de passer sa vie dans une douleur continuelle?

R. La foiblesse des hommes ne sauroit porter la même mesure de douleur, dont l'ame de Jesus-Christ étoit capable, par la force divine qui la soutenoit. Il étoit maître de sa vie & de ses sentimens. Il ne craignoit point d'accabler son ame par une douleur trop grande. Il lui en a donc imprimé de telles qu'il a voulu.

Mais il n'en est pas ainsi des hommes : la foiblesse de leur ame ne leur permet pas de s'abandonner à une tristesse continuelle : ils ont besoin de consolations passageres ; mais ils sont obligés néanmoins d'imiter en quelque sorte la continuité des douleurs de Jesus-Christ, en faisant de l'esprit de pénitence leur disposition la plus ordinaire.

Les consolations humaines ne doivent être pour eux que des soulagemens courts & passagers ; & ils doivent rentrer le plus souvent qu'il leur est possible dans des sentimens de componction ; d'autant plus qu'ils en renouvel-

lent toujours les ſujets par leurs fautes continuelles. Il eſt vrai que cette diſpoſition n'eſt pas tout-à-fait contraire à la joie ſpirituelle; de même qu'en Jeſus-Chriſt la joie des Bienheureux, dont il jouiſſoit dans la ſuprême partie de ſon ame, étoit jointe avec cet excès de douleurs, dont il étoit pénétré dans l'inférieure.

D. Comment cette diſpoſition de ſacrifice renfermoit-elle une ſouveraine pauvreté ?

R. C'eſt que Jeſus-Chriſt s'étant revêtu dans ſon ſacrifice de la perſonne des pécheurs, & en voulant porter la peine, s'eſt ſoumis par une ſuite néceſſaire à la privation de tous les biens & de toutes les conſolations humaines; parce qu'un pécheur, en qualité de pécheur, en eſt indigne, & mérite d'en être privé : c'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt n'a rien voulu poſſéder dans le monde; il n'y a voulu jouir d'aucune conſolation; il s'eſt privé de tout ce qui lui étoit dû : l'amour qu'il avoit pour les hommes le portoit auſſi à cette pauvreté parfaite; parce que pour guérir les hommes de la paſſion violente qu'ils ont pour les richeſſes & les biens paſſagers, il étoit utile qu'il leur apprît par ſon

exemple à s'en priver, & qu'il leur montrât que cette privation étoit non-seulement juste, puisque le péché la méritoit; mais qu'elle étoit le vrai remede d'une de leurs principales maladies.

D. A quoi les hommes sont-ils obligés pour se conformer à J. C. dans cette privation des biens du monde?

R. 1. Ils sont obligés à estimer l'état de pauvreté comme consacré par Jesus-Christ, & à regarder ainsi les pauvres, comme étant au-dessus d'eux, s'ils ne sont pas eux-mêmes du nombre des pauvres.

2. Ils sont obligés à travailler actuellement, à se détacher du monde, à se priver le plus qu'ils peuvent d'en jouir, en se réduisant à la pure nécessité, & en gémissant de ce qu'ils ne vont pas encore plus avant.

3. Ils sont obligés par conséquent à ne pas employer leur vie à augmenter leur fortune & leurs richesses au-delà des bornes de la nécessité; puisqu'ils ne le sauroient faire que par une disposition contraire à celle de Jesus-Christ, en condamnant ce qu'il a fait, & en refusant de se conformer à ses sentimens.

D. Comment cette diſpoſition de ſacrifice étoit-elle en même-temps une diſpoſition d'une profonde humiliation ?

R. C'eſt que Jeſus-Chriſt a offert ce ſacrifice à Dieu pour les pécheurs, comme revêtu de leur perſonne. Or, la diſpoſition la plus eſſentielle à des pécheurs qui veulent ſatisfaire à Dieu, eſt celle d'une prefonde humiliation : comme le péché conſiſte dans une élévation injuſte & criminelle, la ſatisfaction pour le péché conſiſte dans un rabaiſſement juſte & volontaire du pécheur. Jeſus-Chriſt donc ſe regardant comme chargé des péchés des hommes, s'eſt autant rabaiſſé que les hommes s'étoient élevés ; il a accepté par cette diſpoſition, toutes les humiliations qu'il a voulu ſouffrir enſuite durant ſa vie.

D. Quelles ſont ſes humiliations ?

R. 1. Il a privé ſon humanité de tout l'éclat de gloire qui lui étoit due, en vertu de ſon union avec le Verbe, & il n'en a fait paroître qu'une étincelle une fois ſeulement, à trois de ſes Diſciples, pour les ſoutenir dans les tentations où ils devoient être expoſés au temps de ſa paſſion qui approchoit.

2. Il a ſouffert de vivre inconnu dans

un monde qui étoit à lui, & dont il étoit le créateur, & il a été comme un ver de terre & l'opprobre des hommes. Ce ſeroit un grand abaiſſement à un Prince de vivre inconnu toute ſa vie parmi ſes ſujets ; mais combien en eſt-ce un plus grand à Jeſus-Chriſt d'avoir voulu vivre au milieu de ſes eſclaves, & d'en être continuellement mépriſé ?

3. Il s'eſt ſoumis dans ce monde à toutes les loix, qui n'étoient faites que pour les pécheurs, & il en a voulu porter le caractere en ſouffrant la Circonciſion.

4. Les hommes ne ſentent pas la plupart de leurs humiliations ; parce qu'ils ne connoiſſent pas les penſées des autres hommes, & ne peuvent s'appliquer qu'à peu d'objets ; mais Jeſus-Chriſt pénétrant toutes les penſées des hommes, voyoit dans leur cœur tout le mépris qu'il faiſoient de lui. Il ne lui en échappoit aucun : ainſi il jouiſſoit totalement de ſon humiliation.

5. Il s'eſt abſtenu en toutes les occaſions qu'il a pu, de faire éclater ſa puiſſance devant les hommes. Il s'eſt ſauvé de la cruauté d'Hérode par la fuite ; il s'eſt ſouvent échappé de celle des Juifs,

en changeant de lieu; il s'eſt abandonné à la fureur des hommes, comme s'il n'avoit pas eu le pouvoir de s'en défendre; il s'eſt laiſſé accabler d'ignominies, & il a ſouffert d'être l'objet de leurs inſolences & de leurs inſultes; & enfin, il s'eſt réduit dans ſa paſſion au plus grand anéantiſſement où un criminel puiſſe être réduit, en ſouffrant d'être crucifié nud au milieu de deux larrons, à la vue de tout le monde.

D. Les hommes ſont-ils obligés de prariquer toutes ces humiliations?

R. Il y a pluſieurs de ces humiliations qui ne peuvent convenir qu'à Jeſus-Chriſt; mais ce qui peut convenir à tous les hommes, c'eſt l'amour de l'humiliation, la fuite de l'éclat & de la pompe; c'eſt de ne point chercher à s'élever dans le monde; c'eſt de ſupprimer tout ce qui peut nous attirer la gloire des hommes, & d'être bienaiſe d'y vivre inconnu; enfin, c'eſt d'accepter toutes les humiliations qu'il plaira à Dieu de nous envoyer, & de reconnoître que nous les méritons toutes en qualité de pécheurs.

D. Comment la diſpoſition de ſacrifice a-t-elle renfermé dans J. C. un amour inconcevable pour les hommes?

R. Jeſus-Chriſt

R. Jeſus-Chriſt n'avoit pas ſeulement ordre de ſon Pere de ſe ſacrifier, mais auſſi de ſe ſacrifier pour le ſalut des hommes; car Dieu l'avoit donné aux hommes pour mourir pour eux. L'ame de Jeſus-Chriſt entra donc dans ce ſentiment de l'immenſe charité de Dieu, dès le premier moment de ſon être. Elle offrit ſa vie pour eux, non-ſeulement en général, mais auſſi en particulier, & leur obtint, par cette oblation, tous les dons qu'ils reçoivent, non-ſeulement dans la ſuite de leur vie, mais dans toute l'éternité. Cette diſpoſition n'a pas été pour un moment dans l'ame de Jeſus-Chriſt; elle y a été perpétuelle. C'eſt elle qui l'a conduit ſur le Calvaire; & c'eſt pourquoi l'Apôtre ſaint Jean, en parlant d'un des derniers & des plus grands effets de ſa charité, qui étoit la préparation à ſa mort, veut que nous le regardions comme la ſuite d'une diſpoſition permanente & continuelle: *Jeſus-Chriſt*, dit-il, *ayant aimé les ſiens, qui étoient dans le monde, les aima juſqu'à la fin* (*a*).

D. A quoi nous oblige cette diſpoſition continuelle de charité que J. C. a

(*a*) Cùm dilexiſſet ſuos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos. *Joan.* 13. *v.* 1.

toujours eue pour les hommes?

R. Elle nous oblige, non-ſeulement à un amour perpétuel pour J. C. puiſqu'il eſt bien juſte que nous aimions celui qui nous a aimés, & que nous aimions continuellement celui qui nous a toujours aimés; mais elle nous oblige encore à aimer continuellement l'Egliſe & notre prochain; car on ne ſauroit aimer Jeſus-Chriſt, ſans aimer ce qu'il a aimé, & ſans être prêt de donner ſa vie pour ceux pour qui il a donné ſi librement la ſienne.

CHAPITRE V.

De la Naiſſance de Jeſus-Chriſt.

D. DE quelle maniere Jeſus-Chriſt eſt il né dans le monde?

R. Voici ce qui en eſt rapporté dans l'Evangile.

La ſainte Vierge étant proche de ſon terme, fut obligée d'aller avec Joſeph, ſon époux, à Bethléem, ville d'où étoit David, pour obéir à l'Edit de l'Empereur Auguſte, qui avoit ordonné qu'on fît un dénombrement de tous les ſujets de ſon Empire. Ainſi la fantaiſie de cet Empereur contribua à

l'accompliſſement des prophéties, & Joſeph & Marie obéirent à ſes ordres comme à ceux de Dieu; parce qu'encore que cet Edit ne fût dans l'eſprit d'Auguſte qu'un effet de vanité ou de caprice, il étoit à l'égard de Joſeph & de Marie, une loi de Dieu; & à l'égard de Dieu, c'étoit l'exécution de ſon décret éternel.

Dieu avoit de grands deſſeins dans ce voyage. Il cacha par ce moyen la naiſſance de Jeſus-Chriſt, en ne la découvrant qu'autant qu'il étoit néceſſaire qu'elle le fût. Il falloit que cette naiſſance fût découverte, pour accomplir les prophéties & pour le bien de l'Egliſe; il falloit qu'elle fût cachée, pour donner moyen à Jeſus-Chriſt de vivre juſqu'à l'âge de trente ans, inconnu à Nazareth. Or, tout cela n'eût pu arriver, ſi Jeſus-Chriſt fût né à Nazareth. Ce peuple, qui connoiſſoit la Vierge, auroit fait plus d'attention ſur l'apparition de l'Ange aux Paſteurs, ſur l'arrivée des Mages, ſur le meurtre des enfans, qui ſe ſeroit fait en ce cas à Nazareth. Il n'auroit pu oublier, lorſque Jeſus-Chriſt fut de retour d'Egypte, que c'étoit là cet enfant qui étoit cauſe de la mort de tant d'autres,

& dont la naiſſance avoit été accompagnée de tant de merveilles ; mais tout cela étant arrivé à Bethléem, dans un lieu où la Vierge étoit inconnue, la mémoire s'en effaça incontinent, & l'on oublia que c'étoit pour J. C. que tous ces ſignes étoient arrivés.

L'Evangéliſte dit enſuite, que la Vierge étant à Bethléem, ne trouva point de lieu où loger ; Dieu ayant voulu par cette dureté des hommes, procurer la ſolitude dont ce myſtere avoit beſoin, & figurer par-là l'état où étoit le monde, qui avoit banni Dieu entiérement de ſon cœur.

Les hommes ne firent extérieurement, en rejettant Jeſus-Chriſt, que ce qu'ils faiſoient intérieurement en rejettant Dieu ; & c'eſt ainſi qu'on vit accomplir à la lettre ce que dit ſaint Jean (*a*) : *Celui qui a fait le monde étoit dans le monde, & le monde ne l'a point connu. Il eſt venu dans ce qui lui appartenoit, & les ſiens ne l'ont point reçu.*

Joſeph & Marie furent donc obligés de ſe retirer dans une grotte proche de Bethléem ; & ce fut dans cette grotte

(*a*) In mundo erat, & mundus per ipſum factus eſt, & mundus eum non cognovit. *Jean.* 1. 10. 11.

que Jeſus-Chriſt naquit d'une maniere bien éloignée de celle dont naiſſent les autres enfans : Dieu ayant exempté la ſainte Vierge des douleurs & des autres ſuites de l'enfantement ; parce qu'elle n'avoit point de part à la corruption de celles qui conçoivent à la maniere ordinaire. Rien ne paroît plus diſproportionné à la grandeur du Créateur du ciel & de la terre, qu'une miſérable grotte ; mais rien n'étoit plus convenable à celui qui venoit pour détromper les hommes de l'eſtime, de la grandeur & des pompes du monde.

Ainſi Jeſus-Chriſt commence ſon miniſtere dès ſa naiſſance : il enſeigne en ſouffrant & en ſe taiſant ; & ſi ſa croix, ſelon ſaint Auguſtin, eſt la chaire où il a été le Docteur du monde, on peut dire de même de ſa crêche : car quel Chrétien ne rougira pas de ſon orgueil & de ſa délicateſſe, en voyant J. C. dans une crêche ſur du foin, expoſé à toutes les injures du temps & dénué de toutes choſes ? Comment pouvoit-il mieux nous enſeigner le mépris des plaiſirs & des richeſſes, qu'en paroiſſant, dès ſon entrée au monde, dans une ſi extrême pauvreté & dans les ſouffrances qui en ſont les ſuites ?

Quelle leçon ne fait-il point aux hommes, de ſimplicité, d'innocence, d'obéiſſance, d'humiliation, par ſon ſilence & par ſon état d'enfance ? Tous les autres enfans figurent ces vertus; mais ils les figurent ſans les avoir & ſans les pratiquer effectivement, parce que cet état eſt en eux involontaire, que leur choix n'y contribue en rien, & qu'ils ne le diſcernent pas; mais Jeſus-Chriſt s'y étoit réduit par choix & par volonté; il ſentoit tout ce qu'il y avoit d'humiliant & de pénible en cet état: il voyoit ſa pauvreté, il l'acceptoit, il l'aimoit, & il expioit par la privation des biens du monde, l'amour inſatiable que les hommes en avoient.

D. Comment la naiſſance de Jeſus-Chriſt fut-elle donc manifeſtée ?

R. Dieu voulut qu'elle le fût, mais d'une manifeſtation paſſagere, qui ne ſervît que de préparation à la grande manifeſtation qui devoit ſe faire dans la ſuite. Il fit annoncer par des Anges à des Paſteurs du peuple Juif, qui veilloient ſur leurs troupeaux, la naiſſance d'un Sauveur, & ces Anges les conduiſirent à la grotte où il étoit. Il y amena des extêmités de l'Orient, ſous la conduite d'une étoile miraculeuſe, de ſa-

ges Païens, qu'on appelloit Mages, pour lui rendre leurs hommages. La manifeſtation de Jeſus-Chriſt faite aux Juifs, fut ſans éclat, & le bruit en fut bientôt étouffé. Celle qui fut faite aux Païens, fit beaucoup de bruit à Jéruſalem, & troubla le Roi Hérode & toute la Ville, pour marquer que la foi de Jeſus-Chriſt devoit d'abord être reçue par quelques-uns des Juifs, mais ſans beaucoup d'éclat, & enſuite être embraſſée d'une maniere bien plus éclatante par les Païens. Mais ce tableau de l'Egliſe future ne fut point diſcerné, lorſque Dieu le traça d'abord, & c'eſt l'accompliſſement des choſes, qui nous a appris à reconnoître ces images.

Les Mages qui avoient troublé Hérode, en lui annonçant la nouvelle de la naiſſance d'un nouveau Roi des Juifs, éluderent l'ordre qu'il leur avoit donné de revenir à Jéruſalem, en retournant en leur pays par un autre chemin, ſelon l'avis qui leur en fut donné par un Ange. Ils irriterent par-là la cruauté d'Hérode; ce qui le porta à faire maſſacrer tous les enfans de Bethléem depuis deux ans & au-deſſous; & Dieu ſe ſervit de cette barbarie pour punir la dureté des gens de Bethléem, qui

avoient rejetté Jeſus-Chriſt naiſſant, & pour faire des Martyrs de ces enfans qu'Hérode immola à ſes défiances, & qu'il fit Rois pour l'éternité, en leur faiſant ſouffrir la mort au lieu de Jeſus-Chriſt, à qui ſeul il vouloit la donner, tant la malice des hommes eſt foible & impuiſſante quand elle s'attaque à Dieu.

La Vierge & ſaint Joſeph demeurerent fermes & immobiles dans cette viciſſitude d'événemens affligeans & conſolans. Le rebut des habitans de Bethléem ne les troubla point; l'apparition des Anges & l'arrivée des Mages ne les éleverent point. Quoique Dieu eût fait une ſi grande diſtinction d'eux d'avec tous les autres, ils ne s'en diſtinguerent point, & ſe ſoumirent ſimplement aux loix communes. Ils circoncirent Jeſus-Chriſt le huitieme jour, en lui faiſant porter, tout innocent qu'il étoit, la marque du péché. Ils le préſenterent au Temple le quarantieme jour, où il fut reconnu par Siméon & par Anne. La ſainte Vierge y offrit ce qui étoit ordonné aux autres femmes par la loi; & enſuite l'Ange ayant donné ordre d'emmener Jeſus en Egypte, pour le ſouſtraire à la cruauté d'Hé-

rode, ils y obéirent ſans retardement. Comme ils n'avoient point d'autre déſir que de ſuivre Dieu, ils le trouverent également dans tous ces divers événemens : ils l'admirerent dans les merveilles dont il les avoit rendus témoins, & ils marcherent avec courage dans toutes les routes où ſa providence les engagea ; & ayant Jeſus-Chriſt avec eux, ils trouverent par-tout une abondance de paix.

CHAPITRE VI.

De la vie que Jeſus-Chriſt a menée juſqu'à l'âge de trente ans.

D. POurquoi Jeſus-Chriſt deſtiné à inſtruire les hommes, a-t-il paſſé trente ans ſans faire aucune fonction de ſon miniſtere, en menant une vie cachée & laborieuſe, ſous l'obéiſſance de la Vierge & de ſaint Joſeph ?

R. 1. Il n'a pas laiſſé d'exercer ſon miniſtere durant tout ce temps ; car les principales maladies des hommes ſont l'orgueil, l'amour de l'éclat & de la conſidération, le déſir de commander, l'impatience & la précipitation. Or, Jeſus-Chriſt ne pouvoit leur don-

ner un exemple plus puiſſant pour les détacher de ces paſſions, qu'en menant lui-même trente ans durant, une vie baſſe, obſcure & inconnue aux hommes dans le travail & dans l'aſſujettiſſement. Il ne pouvoit rien faire de mieux pour nous apprendre quelle eſt la vraie vie à laquelle l'inſtinct de la piété doit nous porter, lorſque Dieu ne nous en retire pas par une vocation particuliere, qu'en faiſant lui-même choix de ce genre de vie, pour y paſſer la plus longue partie de la ſienne.

2. Il nous a fait voir par-là que le plus efficace remede pour guérir l'orgueil, eſt l'oubli & le mépris du monde, & que le travail & l'aſſujettiſſement ſont les vrais moyens d'humilier l'ame & de détruire la propre volonté.

Jeſus-Chriſt n'avoit pas beſoin de cet exercice pour lui-même; mais il en avoit beſoin comme Docteur des hommes, & comme chargé de ſatisfaire pour eux. Il a toujours connu également tous les déſordres & toutes les miſeres des hommes; cependant il ne ſe mit en état d'y remédier, que quand ſon temps fut venu. Il ne reprend perſonne avant ce temps: ce qui nous apprend à ſouffrir avec paix & patience

tous les maux de l'Egliſe auxquels nous ne ſommes pas en état de remédier.

Jeſus-Chriſt n'agit que trois ou quatre ans, & en paſſe en retraite plus de trente, pour inſtruire tous ſes Miniſtres que le temps de la priere & de la retraite doit être beaucoup plus long que celui de l'action. La plus grande partie de la vie chrétienne doit être cachée ; le Chrétien eſt eſſentiellement pour Dieu ; il n'eſt appliqué aux autres que par des néceſſités qui lui ſurviennent, & dans cette application même il doit rentrer ſouvent dans la retraite & dans la vie inconnue.

D. Quelle étoit la conduite de Jeſus-Chriſt envers la ſainte Vierge ? Avoit-il avec elle de grands entretiens ſur les myſteres ?

R. Jeſus-Chriſt communiquoit ſans doute intérieurement de grandes lumieres à la ſainte Vierge ſur les vertus chrétiennes : car comme elle en pratiquoit de grandes, elle avoit toute la lumiere néceſſaire pour les pratiquer avec une extrême pureté ; mais il y a beaucoup d'apparence qu'une des lumieres qu'il lui donnoit, étoit de ſe renfermer dans ſon état, & de ſe contenter de ce qu'il plaiſoit à Jeſus-Chriſt

de lui découvrir, ſans le prévenir ſur cela par aucun déſir, ni par aucune demande.

C'eſt ce qui paroît par l'Evangile. Il eſt dit *(a)*, *qu'elle conſervoit dans ſon cœur toutes les actions & toutes les paroles du Fils de Dieu*; mais il n'y eſt pas dit qu'elle lui demanda d'être inſtruite par avance de ce qu'il devoit faire. Il y eſt dit qu'elle s'entretenoit dans ſon cœur de ce qu'elle avoit vu ou entendu; mais il n'y eſt pas dit qu'elle s'en entretint avec Jeſus-Chriſt. La pureté de ſon cœur lui faiſoit trouver de grandes lumieres dans les moindres actions de Jeſus-Chriſt. Elle admiroit continuellement un Dieu obéiſſant à une créature, occupé à un vil travail, oublié & mépriſé par les hommes, & elle ſe ſervoit de toutes ces humiliations pour s'anéantir elle-même ſans ceſſe en la préſence de Dieu.

D. Avoit-elle de la peine à lui commander?

R. Nullement; parce qu'elle ne lui commandoit que pour lui obéir. Elle voyoit clairement l'ordre & la ſageſſe de Dieu dans cette conduite; elle obéiſ-

(a) Maria conſervabat omnia verba hæc, conferens in corde ſuo. *Luc.* 2. 19.

ſoit donc à cet ordre ſimplement & ſans répugnance ; elle commadoit ainſi avec une parfaite humilité.

D. Doit-on croire que la ſainte Vierge adora Jeſus-Chriſt extérieurement ?

R. Elle l'a ſans doute adoré intérieurement, & ſa vie même n'étoit qu'une continuelle adoration ; mais il eſt plus probable qu'elle a conformé ſes actions extérieures à l'état où Jeſus-Chriſt étoit, dans lequel il ne manifeſtoit point encore ſa divinté aux hommes.

La manifeſtation de la divinité de Jeſus-Chriſt devoit ſe faire en ſon temps, & ce temps n'étoit pas encore venu. La ſainte Vierge étant donc parfaitement ſimple, ſuivoit cette conduite de Dieu ſans effort & ſans réſiſtance, & par conſéquent ſans peine.

CHAPITRE VII.

Remarques ſur la vie de Jeſus-Chriſt, depuis le commencement de ſa Prédication juſqu'à ſa mort.

D. POurquoi ſaint Jean commença-t-il à prêcher & à baptiſer avant Jeſus-Chriſt ?

R. Parce que Dieu voulut que ſon Fils ne fût pas ſeulement annoncé & prédit par divers Prophetes qui avoient précédé ſa venue ; mais qu'il fût auſſi marqué & montré aux hommes par un Prophete extraordinaire, que Dieu avoit préparé à ce miniſtere par une naiſſance miraculeuſe, & par une vie qui l'étoit encore plus, & qui lui acquit l'eſtime & l'admiration des Juifs. Or, afin qu'il eût plus de facilité de déſigner Jeſus-Chriſt comme le Meſſie, Dieu lui donna ordre de prêcher dans le déſert, & de baptiſer dans le Jourdain ceux qui viendroient à lui ; afin qu'attirant les peuples à ſon Baptême, Jeſus-Chriſt eût occaſion de venir le recevoir de lui, & que ſaint Jean (*a*) eût moyen de le marquer aux Juifs, & de leur rendre témoignage que J. C. étoit le Meſſie qu'ils attendoient. Ainſi tout ce que Dieu avoit fait en faveur de ſaint Jean, avoit pour fin principale la manifeſtation de Jeſus-Chriſt. Les peuples furent émus & réveillés de leur aſſoupiſſement, par la prédication de Jean-Baptiſte, qui avoit rendu témoignage de Jeſus-Chriſt, & enſuite ils furent perſuadés de le ſuivre, par la croyance

(*a*) *Matt.* 3. 16. *Marc.* 1. 10. *Luc.* 3. 25. *Joan.* 1. 32.

que ce Prophete s'étoit acquiſe ſur leurs eſprits.

Dieu veut que les grandes choſes aient de grandes préparations; & comme il n'y avoit rien de plus grand que Jeſus-Chriſt, & l'œuvre qu'il venoit accomplir au monde, qui étoit le ſalut des hommes, il étoit de l'ordre de Dieu que les hommes y fuſſent préparés par un Prophete qui les y diſpoſât, & qui les portât à la pénitence, qui eſt la préparation eſſentielle à la réception de l'Evangile.

D. A quel âge Jeſus-Chriſt a-t-il voulu être baptiſé par ſaint Jean?

R. Saint Luc dit (*a*) que ce fut à l'âge de trente ans; Jeſus-Chriſt ayant voulu inſtruire l'Egliſe par ſon exemple même, qu'il ne faut élever aux Ordres de l'Egliſe que ceux qui ſont dans la maturité de l'âge, de la ſageſſe & de la vertu, & qui s'y ſont préparés par une longue retraite.

D. N'y eut-il rien de particulier dans le Baptême de Jeſus-Chriſt?

R. Dieu l'a voulu ſignaler par trois miracles (*b*). Premiérement, J. C. dans

(*a*) Ipſe Jeſus erat incipiens quaſi annorum triginta. *Luc.* 3. 23.

(*b*) *Luc.* 3. 21.

la priere qu'il fit en ſortant du Baptême, vit les cieux ouverts ; & ce miracle qui ne fut apperçu que de Jeſus-Chriſt ſeul, mais qui nous eſt rendu certain par les Evangéliſtes, ſignifioit que le Baptême que Jeſus-Chriſt venoit de conſacrer par le ſien, ouvriroit le ciel à tous ceux qui le recevroient.

Le ſecond, qui fut apperçu auſſi par ſaint Jean, fut que le Saint-Eſprit deſcendit viſiblement ſur Jeſus-Chriſt ſous la forme d'une colombe, pour marquer la ſanctification que les baptiſés reçoivent dans le Baptême, l'eſprit de douceur, de ſimplicité & de charité dans lequel ils doivent entrer.

Le troiſieme fut que l'on entendit une voix du ciel par laquelle le Pere Eternel le reconnut pour ſon fils & pour l'objet de ſon amour, afin que toutes les trois Perſonnes divines, au nom deſquelles le Baptême eſt donné, paruſſent dans celui de Jeſus-Chriſt.

D. Jeſus-Chriſt commença-t-il ſa Prédication incontinent après ſon Baptême ?

R. Non ; il s'y prépara encore, en ſe retirant quarante jours dans le déſert (*a*), pour inſtruire ſes Miniſtres, de

(*a*) *Matth.* 4. 1. *Marc.* 1. 22. *Luc.* 4. 1.

quelle maniere ils doivent ſe préparer à l'exercice de leur miniſtere.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt permit-il au diable de le tenter dans le déſert ?

R. C'eſt afin de montrer aux Chrétiens que perſonne ne peut eſpérer d'être exempt de tentation en cette vie ; que le diable attaque particuliérement les Juſtes, & principalement ceux qui cherchent à ſe convertir & qui veulent travailler à leur ſalut ; qu'ils ne peuvent réſiſter à ſes attaques que par les moyens que Jeſus-Chriſt a pratiqués lui-même, qui ſont la retraite, le jeûne & la méditation de la parole de Dieu, en joignant ces exercices avec la confiance que Jeſus-Chriſt nous a obtenue (par la victoire qu'il a remportée ſur le diable) la grace de le ſurmonter, en pratiquant les moyens qu'il a pratiqués.

D. Quelle vie Jeſus-Chriſt a-t-il menée en converſant avec les hommes ?

R. Une vie commune à l'extérieur, afin de s'accommoder à eux & de ne pas les bleſſer en ſe diſtinguant d'eux en des choſes indifférentes ; pour montrer à ſes miniſtres qu'étant deſtinés au ſervice des autres, il faut qu'ils reglent leur maniere de vie par l'utilité du prochain. Ainſi cette vie commune étoit

plus parfaite dans Jesus-Christ, que toutes les austérités qui ont depuis été pratiquées par les Saints les plus austeres. Car c'est la charité qui donne le prix à tous les exercices corporels, & où il y a plus de charité, il y a plus de vertu & de mérite. Mais cette vie commune étoit une vie irrépréhensible, tellement exempte de toute apparence de faute, qu'elle donna lieu à Jesus-Christ de défier les Juifs de lui reprocher aucun péché.

C'étoit une vie où rien ne se démentoit, où les passions humaines, ni les intérêts humains ne paroissoient point. Tout y étoit commun en apparence; mais tout y étoit singulier & extraordinaire en effet.

Ceux qui ne possedent pas réellement les biens humains, les possedent par l'espérance, & ils se consolent des maux présens par l'espérance des biens à venir. Jesus-Christ ne s'est point soutenu par-là; il n'a rien espéré pour ce monde; il a su & prédit sa mort ignominieuse: il avoit cent moyens de l'éviter; mais bien loin d'en user, il s'est toujours avancé vers elle en la voyant devant soi.

Qui a jamais su si bien cacher sa gran-

deur, & qui en a ſi peu joui que Jeſus-Chriſt ? Il falloit qu'elle fût connue aux hommes, dont le ſalut conſiſtoit à la connoître. Il eſt prédit quatre mille ans durant par une ſuite de prophéties ; ſa venue eſt attendue par tout un peuple ; tous les événemens du monde ont rapport à lui, & ſont faits pour lui ; les Juifs & les Gentils viennent lui rendre hommage dès ſa naiſſance. Cependant il ſait ſi bien ménager tout cela, qu'il ne laiſſe pas de demeurer inconnu au monde, d'être le rebut du monde, & de ne jouir d'aucuns biens du monde.

CHAPITRE VIII.

De la Doctrine de Jeſus-Chriſt.

D. QU'y a-t-il de remarquable dans la Doctrine de Jeſus-Chriſt ?

R. En voici quelques caracteres ſinguliers.

Premiérement, Jeſus-Chriſt ſeul trouve le ſecret de réformer les hommes, en réformant leur cœur par la grace, & aſſujettiſſant leur l'eſprit, non par une diſcuſſion particuliere des dogmes, mais par une autorité plus raiſonnable & plus convainquante que

tous les raiſonnemens des hommes. Tous les autres ont voulu dominer ſur leurs diſciples, ou par une force ſans raiſon, ce qui eſt injuſte; ou inſtruire par des raiſonnemens abſtraits & diſproportionnés à la plupart des eſprits, ce qui eſt impoſſible : lui ſeul a trouvé la voie unique qui fut propre aux hommes, qui eſt celle d'une autorité raiſonnable.

Secondement, Jeſus-Chriſt ſeul propoſe les vrais remedes des maladies de l'homme, l'humilité contre l'orgueil, la privation des plaiſirs & la pénitence contre les paſſions ſenſuelles; les autres n'ont pas connu nos maladies, bien loin d'être en état de les guérir.

Troiſiémement, Jeſus-Chriſt ſeul a appris aux hommes à vivre en ce monde, par rapport à l'autre vie; les autres ne ſe ſont occupés que du ſoin de paſſer cette vie, ſans ſonger à l'autre.

Quatriémement, Jeſus-Chriſt ſeul a détrompé les hommes de la prétention ridicule de ſe rendre heureux dans ce monde; les autres n'ont eu que ce but frivole.

Cinquiémement, Jeſus-Chriſt ſeul a appris aux hommes leur impuiſſance effective, & leur a montré d'où ils

pouvoient tirer la force dont ils ont beſoin ; les autres ont travaillé ſur ce faux fondement, que l'homme étoit capable de ſurmonter par lui-même ſes erreurs & ſes paſſions.

Sixiémement, il n'y a que la doctrine de Jeſus-Chriſt qui ſoit pour tout le monde. Toutes les autres doctrines n'étoient que pour les gens d'eſprit, pour les Savans, pour ceux qui avoient de l'ouverture à l'égard des ſciences & du loiſir pour s'y occuper : mais la doctrine de Jeſus-Chriſt eſt pour tous ceux qui ont le cœur droit ; elle eſt pour les forts & pour les foibles : elle eſt donc la ſeule digne de Dieu, dont la juſtice ne peut faire dépendre que de la droiture du cœur, la connoiſſance de la voie du ſalut. Le ſyſtême de la vie chrétienne eſt mille fois plus élevé, plus grand, plus conforme au ſens commun, que tout ce que les hommes avoient inventé juſqu'alors. C'eſt un ſyſtême qui renferme toutes les idées des Philoſophes, des Phariſiens, des Sages d'entre les Juifs & des Païens. Il n'eſt point propoſé d'une maniere timide & tremblante, par voie de diſpute & de diſcuſſion, mais par voie de puiſſance & d'autorité. Cependant celui qui le pro-

poſe eſt un homme ſans lettres, qui s'éleve tout d'un coup au-deſſus de tous les hommes. Qui ne reconnoîtroit à ces caracteres un Dieu qui nous parle? Le ſeul précepte de la double charité, où toute la doctrine de Jeſus-Chriſt ſe réduit, paſſe toutes les idées des Philoſophes, ſoit pour le réglement de la vie particuliere, ſoit pour rendre les peuples & les états heureux.

Septiémement, la doctrine de Jeſus-Chriſt découvre tout ce qui avoit été caché ſous le voile des figures de la loi, tout ce qui avoit été entrevu par les Philoſophes & tout ce qui étoit reſté de vrai dans l'eſprit des hommes. Elle s'accorde admirablement avec la loi de Moïſe, avec toutes les prophéties & avec toutes les lumieres naturelles; rien ne s'y dément, rien n'y eſt foible. Si elle propoſe des choſes qui ſont au-deſſus de la raiſon, elle fournit des motifs légitimes pour les croire. Le moyen qu'un homme ſans lettres, qui s'étoit occupé juſqu'à trente ans au travail des mains, eût pu trouver ce qui n'étoit encore venu dans l'eſprit de perſonne, & qu'il eût pu, non-ſeulement l'enſeigner avec autorité à tout un peuple, mais le ſuivre lui-même avec tant d'exactitude?

Huitiémement, tous ceux qui trouvent de belles inventions par un effort d'eſprit, les propoſent enſuite avec un certain effort, qui tient de la contention qui les leur a fait trouver. Ils ſe ſervent d'une ſuite de principes pour le faire entrer dans l'eſprit des autres, & ils les menent par les mêmes voies par leſquelles ils y ſont arrivés : mais Jeſus-Chriſt propoſe ſa doctrine ſans effort; il dit les plus grandes choſes & les plus éloignées de l'eſprit des hommes, comme lui étant naturelles. Il ne prend point une voie d'enchaînement de principes pour les perſuader : il les propoſe ſimplement, il les fait croire par ſes miracles, & il inſtruit ſes Apôtres à uſer de la même voie, d'une maniere néanmoins qui leur étoit proportionnée, & auſſi différente de celle de Jeſus-Chriſt, que les diſciples le ſont de leur Maître.

Il parle avec la clarté qui convenoit à la loi nouvelle; mais avec une autorité de maître. Les Apôtres parlent avec la même clarté & avec une ſoumiſſion de diſciples; mais l'on voit dans le maître & dans les diſciples la même droiture, la même ſimplicité, le même amour de la vérité & le même déſintéreſſement. C'eſt le même eſprit qui

les anime; il paroît dans Jesus-Christ comme dans sa source, & dans les Apôtres comme dans les ruisseaux.

Neuviémement, le progrès de la doctrine de Jesus-Christ paroît petit durant sa vie : il n'est suivi que d'un petit nombre de personnes qui étoient foiblement attachées à lui, & qui l'abandonnerent au temps de sa passion, quoiqu'il la leur eût prédite : mais c'est qu'il falloit, pour l'accomplissement des mystères, qu'il fût ainsi petit d'abord. Un plus grand progrès y auroit été contraire. Il falloit que sa doctrine fût scellée par sa mort; cette mort y ajoutant un poids d'autorité, qui surpassoit tout ce qu'elle en avoit d'ailleurs. Car cette mort qui eût été la conviction de la fausseté de cette doctrine, si Jesus-Christ ne fût point ressuscité, étant jointe à sa résurrection, en étoit une confirmation invincible. Aussi ayant ajouté cette derniere preuve, il fit ensuite paroître son empire sur les cœurs, & la force invincible de sa grace, en attirant tout le monde à soi malgré l'opposition du monde, selon qu'il l'avoit prédit lui-même (*a*) : *Quand on m'aura*

(*a*) Si exaltatus fuero à terrâ, omnia traham ad me. *Joan.* 12. 32.

élevé

élevé de la terre, je tirerai tout à moi.

Ceux qui ont voulu séduire les autres, ont toujours tâché de leur donner des marques trompeuses & équivoques, afin d'entretenir leur séduction. Mais comme Jesus-Christ ne vouloit tromper personne, il en a donné à ses Apôtres, auxquelles ils ne pouvoient se méprendre. Il leur promit de ressusciter après sa mort. Rien n'est moins trompeur que cette promesse. Elle est certainement vraie, ou certainement fausse, & ses Apôtres n'ont pu le croire ressuscité, sans qu'il le fût effectivement, ayant eu tant de moyens de découvrir la vérité.

Jesus-Christ promit encore à ses Apôtres qu'ils guériroient les malades & ressusciteroient les morts. Ils ont su certainement s'ils avoient ce pouvoir, ou s'ils ne l'avoient pas, s'ils rendoient la vue aux aveugles, l'ouie aux sourds, & s'ils faisoient marcher les boiteux, comme Jesus-Christ le leur avoit promis : ils n'avoient qu'à en faire l'essai, comme ils le firent en effet.

Enfin, il n'a pu aussi les engager à tromper les autres par la maniere dont il les a instruits. On ne s'engage dans ces desseins que par l'espérance de quel-

que bien humain : or, Jeſus-Chriſt n'a propoſé à ceux qui le ſuivoient, que la mort & les ſouffrances pour cette vie.

CHAPITRE IX.

Maniere de profiter de la vie & de la doctrine de Jeſus-Chriſt.

D. DE quelle ſorte faut-il conſidérer la vie & la doctrine de Jeſus-Chriſt, pour en tirer du fruit ?

R. Les fruits qu'on en peut tirer ne ſont pas préciſément attachés à une certaine méthode : toutes les graces que nous recevons de Dieu, en ſont des fruits, & Dieu nous les donne ordinairement en nous appliquant à quelque point de cette doctrine & à la conſidération de quelque partie de la vie mortelle de Jeſus-Chriſt. Il eſt la loi éternelle & la juſtice de Dieu, rendue ſenſible par les actions de ſon humanité, & découverte aux hommes par ſes paroles. L'amour de cette loi n'eſt gravée ordinairement dans nos cœurs que par ſes paroles & ſes actions ; mais Dieu ſe ſert d'une infinité de manieres, ſelon la qualité des eſprits,

ſelon leurs diverſes ouvertures & leurs différentes diſpoſitions.

Tout ce qu'on peut faire eſt de propoſer certaines vues générales & ordinaires pour s'appliquer à la vie de Jeſus-Chriſt, qui ſerviront d'exemples pour aider les ames qui n'ont pas d'inſtinct, ni d'attrait particulier.

D. Expliquez quelques-unes de ces vues.

R. On peut conſidérer dans la vie de Jeſus-Chriſt *ſes paroles*, *ſes actions*, *ſes ſouffrances & ſes privations.*

Ses actions ſont de deux ſortes : il y en a de miraculeuſes, qui ſont propoſées pour l'admiration & pour l'inſtruction des hommes, mais non pour leur imitation.

Il y en a, au contraire, qui ſont faites pour être imitées, & pour nous ſervir de regle & de modele. Quand Jeſus-Chriſt a rendu la vue aux aveugles, & l'ouie aux ſourds, qu'il a reſſuſcité les morts, appaiſé les tempêtes, marché ſur les eaux; il n'a pas prétendu que nous aſpiraſſions à l'imiter en cela : mais quand il a pratiqué l'humilité, la patience & l'amour du prochain, il a propoſé ces actions pour les imiter.

Il en eſt de même de ſa doctrine; il y

a des points que l'Evangile propoſe ſimplement pour être crus, & d'autres qu'il propoſe pour être pratiqués.

Ses ſouffrances ſont, ou intérieures, ou extérieures, & enfin ſes privations ſont des eſpeces de ſouffrances intérieures; car il y a cette différence entre les privations où les hommes ſont réduits, & celles de Jeſus-Chriſt, que la plupart des privations des hommes ſont, ou involontaires, ou inſenſibles à leur égard. Les enfans, par exemple, ſont privés dans le ſein de leur mere de l'uſage de la vue & de la liberté de ſe mouvoir: pendant quelques années après leur naiſſance, ils n'ont que des penſées groſſieres & ſombres, & ne jouiſſent point de leur raiſon. Tous les hommes ſont privés des biens que Dieu avoit attachés à l'état d'innocence; mais il y en a bien peu qui y faſſent réflexion, & quand ils en feroient, cette privation ne laiſſeroit pas d'être involontaire.

Mais toutes les privations où Jeſus-Chriſt s'eſt réduit, ont été volontaires à ſon égard; & comme il a dit lui-même de ſa vie, que perſonne n'avoit le pouvoir de la lui ravir; & que c'eſt lui-même qui l'avoit offerte en ſacrifice

à ſon Pere, il a pu dire de même de toutes les choſes dont il s'eſt privé, que perſonne n'avoit le pouvoir de l'y réduire. Il a connu toutes ces privations, & les a acceptées volontairement; & c'eſt en ſa perſonne que le Prophete a dit (*a*) : *Je ſuis un homme qui vois quelle eſt ma miſere, étant ſous la verge de l'indignation du Seigneur.*

D. Quelles utilités peut-on retirer de ces quatre choſes ?

R. Il n'y a qu'à conſidérer pour cela ce qu'elles ont de commun : or, toutes les actions, toutes les ſouffrances, toutes les paroles, toutes les privations de Jeſus-Chriſt ont cela de commun, qu'elles ſont divines & qu'elles ſont en quelque ſorte Dieu même : car Jeſus-Chriſt n'a fait aucune action par ſon humanité, qui n'ait été régie & preſcrite par le Verbe. Ainſi le Verbe a toujours agi dans toutes les actions de l'humanité de Jeſus-Chriſt; & pour les concevoir pleinement, il faut toujours concevoir une double action; l'une de l'humanité gouvernée & appliquée; l'autre du Verbe gouvernant & appliquant ſon humanité. Or, toute action

(*a*) Ego vir videns paupertatem meam in virga indignationis ejus. *Thren.* 3. 1.

du Verbe eſt éternelle & divine, ou plutôt elle eſt Dieu même ; car en Dieu ſon action n'eſt pas diſtinguée de ſon eſſence.

Il faut concevoir en Jeſus-Chriſt une ſageſſe immenſe & infinie, dont il ſort certains éclairs qui frappent nos ſens, ſoit par les actions, ſoit par les paroles, ſoit par les ſouffrances, ou par les privations de ſon humanité. L'impreſſion que ces éclairs font ſur nous eſt extrêmement bornée ; mais la ſource en eſt infinie. Il n'y a donc rien dans Jeſus-Chriſt qui ne ſoit infini, & qui ne mérite les reſpects & les adorations de toutes les créatures.

D. Cela s'étend-il juſqu'aux moindres actions & aux moindres mouvemens de Jeſus-Chriſt, comme le manger, le dormir & le marcher ?

R. Jeſus-Chriſt n'ayant rien fait que par ſa volonté, & toute volonté de Jeſus-Chriſt ayant été gouvernée par le Verbe, tous ſes mouvemens ſont, par conſéquent, infiniment ſages. Ils ont tous été produits par une raiſon divine, & ils ſont tous un digne objet d'adoration.

D. Que s'enſuit-il delà ?

R. Il s'enſuit que non-ſeulement tout

mouvement de Jeſus-Chriſt eſt ſaint, mais qu'il eſt auſſi ſanctifiant; &, par conſéquent, que c'eſt une pratique très-ſainte & très-utile, en liſant les actions de Jeſus-Chriſt, de l'adorer dans tous ſes mouvemens, & de les regarder comme des ſources de graces, comme des cauſes du ſalut & comme des effets de ſa charité pour les hommes; car il les a toutes rapportées au ſalut des hommes, & elles étoient toutes d'un prix infini; & ce n'eſt pas avoir peu profité de ſa lecture, que d'en avoir pris ſujet d'adorer Jeſus-Chriſt dans quelqu'une de ſes actions, & de lui en avoir rendu graces; comme des préſens qu'il a faits, non-ſeulement aux hommes en général, mais auſſi à chaque fidele en particulier.

Enfin, tous les mouvemens, toutes les paroles, toutes les ſouffrances, toutes les privations de Jeſus-Chriſt étant des mouvemens, des paroles, des ſouffrances & des privations de la ſageſſe éternelle, ſont, par conſéquent, capables de nous éclairer & de nous inſtruire. Nous devons donc, ou jouir de cette lumiere, ou reconnoître devant Dieu notre aveuglement: & cette reconnoiſſance eſt une autre ſorte de lumiere, qui ſouvent n'eſt pas moins

utile que celles que nous n'avons pas ; parce qu'elle nous fait voir combien nous devons nous humilier, ce qui eſt une vertu très-néceſſaire.

Ainſi il n'y a rien dans Jeſus-Chriſt qui ne nous donne lieu de pratiquer envers lui l'adoration & la reconnoiſſance, & qui ne nous fourniſſe quelque inſtruction utile pour notre ſalut.

D. Que devons-nous conſidérer en particulier dans les miracles de J. C. ?

R. Les miracles de Jeſus-Chriſt ſont des preuves qu'il nous a données de ſa divinité, & ils nous donnent lieu, par conſéquent, d'exercer la foi que nous devons avoir de ſa divinité & de ſa toute-puiſſance ; ce ſont en même-temps des motifs de notre eſpérance & de notre confiance en Dieu ; puiſqu'étant tout-puiſſant, il eſt capable de remédier à tous nos maux.

Mais ils ne ſont pas ſeulement des preuves de ſa puiſſance ; ils le ſont auſſi de ſa charité envers nous : car c'eſt déja une grande charité que de nous faire connoître ſa puiſſance, & il a voulu de plus nous montrer par la qualité des miracles qu'il a opérés, ce que nous devons attendre de lui. Ce ne ſont pas ſeulement des prodiges qu'il ait expoſés

à nos yeux pour attirer notre admiration ; ce ſont pour l'ordinaire des marques de la charité de Dieu, imprimées ſur les corps des hommes par la guériſon miraculeuſe de leurs maladies ; afin de nous montrer ce que nous devons eſpérer de ſa bonté infinie dans la guériſon des maladies de nos ames, qu'il eſt bien plus diſpoſé à guérir que celles de nos corps. Nous n'avons donc qu'à nous mettre au nombre de ces malades guéris miraculeuſement par J. C. & emprunter les déſirs qu'ils ont eus de leur guériſon, le ſoin qu'ils avoient de la rechercher, la reconnoiſſance qu'ils témoignoient quand ils l'avoient obtenue, & appliquer tout cela à la guériſon de nos ames.

Nous devons conſidérer dans les lépreux, l'impureté de notre ame, par le mêlange de notre concupiſcence, qui ſe gliſſe dans la plupart de nos actions ; dans les aveugles, la privation où nous ſommes ſouvent de la véritable lumiere ; dans les ſourds, notre ſurdité à la voix de Dieu ; dans les boiteux, l'inſtabilité & l'inégalité de nos actions ; dans les paralytiques, notre impuiſſance à agir pour Dieu ; dans les fébricitans, le tumulte & l'ar-

deur de nos paſſions; dans les morts reſſuſcités, la réſurrection de nos ames. Et après nous être revêtus de ces images, qui ne ſont que trop réelles, nous devons nous adreſſer avec ardeur à ce Médecin plein de puiſſance & de charité, qui n'a exercé l'une & l'autre ſur les corps, que pour nous faire connoître qu'il étoit venu pour exercer l'une & l'autre ſur les ames.

Il faut donc reconnoître cette charité & cette puiſſance à l'égard de la guériſon des ames: & comme rien ne peut empêcher d'en recevoir les effets que notre peu de foi, de confiance, d'ardeur & d'humilité, il faut lui demander ces vertus & les préparations néceſſaires pour les obtenir, & condamner en ſa préſence notre indifférence, notre froideur & notre peu de foi.

D. Que devons-nous conſidérer en particulier ſur les paroles de J. C. & ſur ſes actions propoſées à notre imitation?

R. Il faut regarder les unes & les autres comme des loix ou des conſeils, parce qu'elles le ſont en effet, & que comme il y a entre les paroles de Jeſus-Chriſt des conſeils & des préceptes, il y en a de même dans ſes actions.

Mais il eſt vrai de dire des uns & des autres, qu'ils ſont ſaints & purs (*a*) : *La loi du Seigneur eſt ſans tache*, dit le Pſalmiſte. Il eſt vrai de dire qu'ils tendent à retirer le cœur de l'amour du ſiecle, pour le convertir à Dieu (*b*) : *Cette loi ſainte & ſans tache convertit les ames.* Il eſt vrai de dire qu'ils enſeignent le vrai chemin du Ciel, qu'ils nous propoſent les vrais remedes des maux de nos ames. Tout ce qui eſt différent, eſt faux, infidele, trompeur, & ne tend qu'à nous engager dans l'erreur, dans l'aveuglement & dans la folie (*c*) : *Le témoignage du Seigneur eſt fidele, & il donne la ſageſſe aux petits.* Il eſt vrai de dire qu'ils nous enſeignent une voie droite & ſainte (*d*) ; *puiſque les juſtices du Seigneur ſont droites.* Il eſt vrai de dire qu'ils ſont vrais & ſtables par eux-mêmes, qu'ils n'ont point beſoin de l'approbation des hommes ; qu'ainſi il n'eſt point queſtion de les examiner, mais de nous y ſoumettre : *Les jugemens du Seigneur ſont véritables & pleins de juſ-*

(*a*) Lex Domini immaculata. *Pſ.* 18. 8.
(*b*) Convertens animas.
(*c*) Teſtimonium Domini fidele ſapientiam præſtans parvulis. *Ibidem.*
(*d*) Juſtitiæ Domini rectæ.

tice en eux-mêmes (*a*), dit le Prophete Royal. S'ils ne nous paroiſſent pas juſtes, ou aimables, c'eſt une marque de la corruption de notre eſprit & de notre cœur, qui nous oblige à en gémir, & à reconnoître, nonobſtant ces ſentimens corrompus, que les préceptes de Dieu ſont doux & aimables; puiſque, ſelon le même Prophete (*b*), *ils ſont plus déſirables que l'abondance de l'or & des pierres précieuſes, & plus doux que n'eſt le miel, & qu'un rayon plein de miel.*

Mais comme la loi nouvelle conſiſte à n'avoir pas ſeulement les préceptes de Dieu gravés dans l'eſprit & dans la mémoire, comme ſur des tables de pierre, mais à les avoir imprimés dans le cœur par le Saint-Eſprit, c'eſt-à-dire, par un amour véritable & effectif que le Saint-Eſprit y forme; tout précepte de Jeſus-Chriſt nous oblige à examiner ſi nous avons cet amour. Il nous oblige à concevoir des mouvemens de componction & de pénitence, ſi nous ne le reconnoiſſons pas en nous; à demander à Dieu, ou qu'il nous le don-

(*a*) Judicia Domini vera, juſtificata in ſemetipſa.
(*b*) Deſiderabilia ſuper aurum & lapidem pretioſum multum, & dulciora ſuper mel & favum. *Pſ. Ibid.*

ne, ſi nous ne l'avons pas, ou qu'il l'augmente, ſi nous l'avons foible & imparfait. Ainſi on peut pratiquer à l'égard de tous les préceptes & de tous les conſeils de Jeſus-Chriſt, des actes d'eſpérance, de charité & de componction, qui ſe diverſifient en une infinité de manieres.

D. Que doit-on conſidérer dans les ſouffrances de Jeſus-Chriſt?

R. 1. On doit y conſidérer la rigueur de la juſtice de Dieu, qui a obligé ſon Fils, comme chargé des péchés des hommes, à une telle ſatisfaction, & juger par-là ce que les pécheurs impénitens ont ſujet d'attendre de cette juſtice, ſelon cet Oracle de la vérité (*a*): car ſi le Fils de Dieu même, plein de juſtice & de ſainteté, dont les moindres ſouffrances étoient d'un prix infini, a été traité de Dieu avec cette terrible ſévérité, que doivent attendre des hommes criminels & obſtinés dans leurs crimes?

2. On doit y conſidérer que cette vie de croix eſt la voie que Jeſus-Chriſt nous a marquée pour arriver à la gloire; que bien loin de nous diſpenſer de cette

(*a*) Si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet? Luc. 23. 31.

obligation par ſes ſouffrances, ce ſont ſes ſouffrances au contraire qui nous rendront inexcuſables, ſi nous refuſons de ſouffrir : car qu'y a-t-il de moins raiſonnable, qu'après que le Médecin a pris lui-même le remede dont il n'avoit point beſoin, le malade refuſe de le prendre, quoiqu'il lui ſoit abſolument néceſſaire ?

3. On doit y conſidérer combien les hommes ſont aveugles de s'éloigner comme ils font de la voie de la croix ; puiſque ces ſouffrances paſſageres ſont le ſeul moyen de nous procurer un poids éternel de gloire, & de nous exempter d'un poids éternel de miſeres ſans bornes & ſans reſſource.

4. On doit conſidérer ces ſouffrances par rapport à Jeſus-Chriſt même, comme une marque de ſon amour envers nous, & comme un ſujet de reconnoiſſance envers lui, & tâcher ainſi de les comprendre dans leur étendue, qui dure toute ſa vie mortelle ; dans leur grandeur, qui répond au déſir qu'il avoit de ſatisfaire à la juſtice de Dieu, & à l'idée qu'il avoit de l'énormité des péchés des hommes.

5. Enfin, il faut conſidérer que nous ſommes nous-mêmes la cauſe des ſouf-

frances de Jeſus-Chriſt; qu'il a porté durant toute ſa vie le poids de nos péchés & de nos ingratitudes; qu'il les a toujours eu préſentes; qu'ainſi nous n'avons pas ſeulement coopéré à ſes ſouffrances & à ſa mort; mais que chacun peut dire qu'il en eſt l'unique cauſe, puiſqu'il auroit ſouffert pour chacun des hommes ce qu'il a ſouffert pour tous. Combien nos péchés doivent-ils donc nous être en horreur, puiſqu'ils ont tant fait ſouffrir Jeſus-Chriſt? & combien les ſouffrances de Jeſus-Chriſt doivent-elles nous être précieuſes, puiſque chacun peut dire que c'eſt pour lui en particulier qu'il s'y eſt ſoumis?

V. INSTRUCTION.

Sur le quatrieme Article du Symbole;

Qui a ſouffert ſous Ponce Pilate, a été crucifié, eſt mort, a été enſeveli.

CHAPITRE PREMIER.

De l'importance & de la grandeur du myſtere de la Paſſion & de la mort de Jeſus-Chriſt.

D. QU'eſt-ce qu'il y a de plus conſidérable dans le myſtere de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, que dans les autres parties de ſa vie mortelle, qui ait donné lieu d'en faire mention dans le Symbole, dans lequel il n'eſt rien dit de toutes les autres actions & ſouffrances de ſa vie ?

R. Toutes les actions & toutes les ſouffrances de Jeſus-Chriſt durant ſa vie mortelle, étant des actions & des ſouffrances d'un Dieu, ſont également

ſaintes : il y en a néanmoins de plus importantes par rapport à nous ; & c'eſt ce qui ſe rencontre particuliérement dans ſa Paſſion & dans ſa mort, dont la foi eſt entiérement néceſſaire au ſalut, comme ſaint Auguſtin (*a*) l'a ſoutenu contre les Pélagiens au nom de l'Egliſe. On peut quelquefois ignorer ſans crime certaines actions de Jeſus-Chriſt ; mais c'en eſt un d'ignorer qu'il eſt mort pour nous de la mort de la croix : car la mort de Jeſus-Chriſt eſt le principal moyen auquel Dieu ait attaché la rédemption des hommes ; ç'a été le principal prix que ſa juſtice ait exigé en ſatisfaction de nos péchés ; ç'a été ce que Jeſus-Chriſt a eu principalement dans l'eſprit & dans le cœur. C'eſt de ce Baptême (*b*) dont il dit lui-même, qu'il devoit être baptiſé, & qu'il étoit preſſé d'un violent déſir de le conſommer.

C'eſt ce que ſaint Paul ſe glorifie principalement de ſavoir : *Car*, dit-il (*c*), *je*

(*a*) *Aug. lib.* 3. *ad Bonif. c.* 4. *de peccat. mer. lib.* 2. *c.* 29. *Epiſt.* 257. *al.* 89. 77. *al.* 95.

(*b*) Baptiſmo habeo baptiſari ; & quo modo coarctor uſquedum perficiatur ? *Luc.* 12 50.

(*c*) Non enim judicavi me ſcire aliquid inter vos, niſi Jeſum Chriſtum, & hunc crucifixum. 1. *Cor.* 2. 2. Nos autem prædicamus Chriſtum crucifixum, Ju-

n'ai point fait profeſſion de ſavoir autre choſe parmi vous, que Jeſus-Chriſt & Jeſus-Chriſt crucifié. C'eſt ce qu'il annonçoit particuliérement par ſes prédications. *Nous prêchons*, dit-il, *Jeſus-Chriſt crucifié, qui eſt un ſcandale pour les Juifs & une folie pour les Gentils.* Et il s'étendoit tellement ſur cet article, qu'il dit aux Galates, que Jeſus-Chriſt avoit été crucifié à leurs yeux par la vive deſcription qu'il leur en avoit faite (*a*). *Après que je vous ai fait voir Jeſus-Chriſt ſi vivement dépeint devant vous, & comme crucifié à vos yeux.*

C'eſt ce que Dieu a voulu qui fût marqué par un nombre de figures & de prophéties avant la loi & ſous la loi.

D. Quelles ſont ces figures?

R. 1. Le ſommeil d'Adam durant lequel Dieu tira de ſon côté Eve, étoit la figure de Jeſus-Chriſt mort, du côté duquel l'Egliſe a été tirée. Adam eſt ſaiſi d'un profond ſommeil (*b*), dit ſaint Auguſtin, afin qu'Eve tire ſon

dæis quidem ſcandalum, Gentibus autem ſtultitiam. *1. Cor.* 1. 23.

(*a*) Ante quorum oculos Jeſus Chriſtus præſcriptus eſt, in vobis crucifixus. *Gal.* 3. *v.* 1.

(*b*) Dormivit Adam ut fiat Eva: moritur Chriſtus ut fiat Eccleſia, dormienti Adæ fit Eva de latere: mortuo Chriſto lanceâ percutitur latus, ut profluant Sacramenta, quibus formetur Eccleſia. *Aug. tract. 9. in Joan. num.* 10.

origine du lui. Jeſus-Chriſt s'endort ſur la croix du ſommeil de la mort, afin que l'Egliſe, qui eſt la ſeconde Eve, ſoit formée de lui : lorſque Adam eſt endormi, Dieu tire un os de ſon côté pour en faire la premiere femme : lorſque Jeſus-Chriſt eſt dans la mort, figurée par ce ſommeil du premier homme, on lui ouvre le côté, afin que l'eau & le ſang qui en découlent, forment les Sacremens, qui devoient ſanctifier ſon Egliſe, & la rendre digne d'être ſon Epouſe.

2. Abel, que ſon frere Caïn tua par envie, étoit la figure de Jeſus-Chriſt livré à la mort par l'envie des Juifs : c'eſt pourquoi comme il eſt dit dans la Geneſe, que le ſang d'Abel crioit à Dieu ; il eſt dit dans ſaint Paul (*a*), que le ſang de Jeſus-Chriſt répandu pour nous, parle plus avantageuſement que celui d'Abel ; & ç'a été pour marquer encore plus expreſſément cette figure, que Caïn, après avoir tué Abel, fut vagabond & fugitif ſur la terre ; de même que les Juifs, après avoir fait mourir Jeſus-Chriſt, ont été pour toujours bannis de leur pays, & diſperſés par toute la terre.

(*a*) *Heb.* 12. 24.

3. L'Arche de Noé faite de bois, eſt, ſelon ſaint Auguſtin, une figure de la croix, & de l'Égliſe que la croix a formée. Elle fut l'objet des moqueries des hommes pendant qu'on la bâtiſſoit; & la croix eſt l'objet du mépris des hommes pendant que l'Egliſe s'édifie. Cependant comme perſonne ne fut garanti du déluge que par l'Arche; perſonne n'eſt préſervé de la mort ſpirituelle & éternelle que par la croix.

4. Iſaac portant le bois ſur lequel il devoit être ſacrifié ſur la montagne de Moria, qui eſt, ſelon quelques Peres, la même que le Calvaire, & enſuite lié par ſon Pere ſur ce bois, eſt une figure ſi claire de Jeſus-Chriſt portant ſa croix, livré à la mort par ſon Pere, qu'il n'eſt pas beſoin de s'arrêter pour en prouver le rapport.

5. Joſeph jetté dans une citerne par ſes freres, vendu enſuite à des étrangers, & méritant enſuite le nom de Sauveur de l'Egypte, marquoit très-clairement Jeſus-Chriſt trahi & vendu par ſon diſciple, & livré par ſes freres, c'eſt-à-dire, par les Juifs aux Gentils; ce qui lui a donné lieu de racheter tout le monde par ſa mort.

6. L'Agneau que Moïſe ordonna aux

Iſraélites d'immoler & de manger un peu avant leur départ d'Egypte, afin qu'en frottant de ſon ſang le haut de la porte & l'un & l'autre poteau, ils fuſſent préſervés de l'Ange exterminateur, qui tua en une nuit tous les premiers nés d'Egypte, eſt encore une figure plus expreſſe de Jeſus-Chriſt crucifié. Cela marque (a) que l'on ne peut ſe préſerver de la mort de l'ame que par le ſang de Jeſus-Chriſt, & en imprimant la croix ſur nos fronts & l'amour de la croix dans nos ames. Et comme cette cérémonie d'immoler & de manger l'Agneau, ſe renouvelloit tous les ans parmi les Juifs; ils célébroient par conſéquent tous les ans la figure de la mort de Jeſus-Chriſt, dont ils devoient eux-mêmes être les inſtrumens.

7. Jeſus-Chriſt dit lui-même dans l'Evangile, que le ſerpent d'airain que Moïſe fit élever dans le déſert, afin de guérir tous ceux qui ayant été mordus par les ſerpens, le regarderoient, étoit la figure du fils de l'homme, c'eſt-à-dire, de lui-même élevé ſur la croix, par laquelle il a mérité la rémiſſion des péchés & la guériſon de tous

(a) *Vide S. Aug. tract. 55. in Joan. num. 1.*

ceux qui ont recours ſincérement à lui.

8. Enfin, tous les ſacrifices de l'ancienne loi étoient tous inſtitués, pour marquer l'unique ſacrifice que Jeſus-Chriſt fit de lui-même ſur l'arbre de la croix.

D. Dieu s'eſt-il contenté de marquer la mort de Jeſus-Chriſt par des images & des figures ? & ne l'a-t-il point fait prédire par des prophéties expreſſes ?

R. Elle eſt prédite expreſſément dans Iſaïe, où il eſt dit, (*a*) *Qu'il ſera mené pour être ſacrifié, comme on mene une brebis, qui n'ouvre pas la bouche entre les mains de celui qui la tond.*

La maniere de ſon ſupplice avoit été marquée auparavant dans le Pſeaume, où il eſt dit (*b*) : *Ils ont percé mes mains & mes pieds.* Et enfin Daniel a marqué clairement qu'avant la deſtruction du ſecond Temple, le Chriſt ſeroit tué (*c*), & que le peuple qui devoit le rejetter ceſſeroit d'être ſon peuple.

D. Etoit-il néceſſaire que Jeſus-Chriſt mourût ?

R. Cela étoit néceſſaire, ſelon le dé-

(*a*) Sicut ovis ad occiſionem ducetur, & quaſi agnus coram tondente ſe obmutescet. *Iſaï.* 53. 7.

(*b*) Foderunt manus meas & pedes meos. *Pſ.* 21. 17.

(*c*) Occidetur Chriſtus; & non erit ejus populus, qui eum negaturus eſt. *Dan. c.* 9. 26.

cret de Dieu, qui a choiſi ce moyen pour la rédemption des hommes; & c'eſt enſuite & en vertu de ce décret, qu'il eſt dit (*a*), *qu'il falloit que le Chriſt mourût, & qu'il entrât ainſi dans ſa gloire.* Qu'il eſt dit, *que le Fils de l'homme alloit à la mort, ſelon qu'il avoit été ordonné de lui* (*b*); & que la mort *étoit le calice que ſon Pere lui avoit donné* (*c*).

D. Jeſus-Chriſt avoit donc reçu un commandement de mourir pour les hommes?

R. Oui, & c'eſt pourquoi il eſt dit qu'il *a été obéiſſant juſqu'à la mort & juſqu'à la mort de la croix* (*d*). Mais cela n'empêche pas que ſa mort n'ait été très-volontaire; parce qu'il a accepté ce commandement avec une plénitude entiere de volonté entant qu'homme, & qu'entant que Dieu il a très-librement ordonné avec ſon Pere la mort de ſon humanité.

(*a*) Nonne hæc oportuit pati Chriſtum, & ita intrare in gloriam ſuam? *Luc. ult. v.* 26.

(*b*) Filius quidem hominis vadit, ſicut ſcriptum eſt de illo. *Matth.* 26. 24.

(*c*) Calicem quem dedit mihi Pater. *Joan.* 18. 11.

(*d*) Factus obediens uſque ad mortem, mortem autem crucis. *Philip.* 2. 8.

CHAPITRE II.

Instructions sur l'histoire & les circonstances de la Passion de Jesus-Christ.

D. EST-ce une chose supportable à des Chrétiens de ne pas savoir l'histoire, ni les circonstances de la Passion de Jesus-Christ ?

R. Ils ne sauroient donner une marque plus évidente de leur indifférence pour Jesus-Christ & pour leur salut, que le peu de soin qu'ils ont de s'instruire de la maniere dont il est mort ; car l'histoire de sa mort est l'histoire de leur délivrance. Or, qui peut négliger de s'informer de quelle sorte il a été délivré, qu'en comptant pour peu de chose sa délivrance & son Libérateur ? N'est-ce pas une ingratitude extrême envers celui dont on a reçu un si grand bienfait, que de négliger de savoir ce qu'il a souffert pour nous le procurer ?

D. Quelles sont les principales circonstances de la Mort & Passion de Jesus-Christ ?

R. Il faut les tirer des Evangélistes. Ils remarquent donc que vers le temps de la derniere Fête de Pâque, que

que Jeſus-Chriſt ait célébrée durant ſa vie mortelle, quoique auparavant il uſât de quelques précautions pour éviter les embuches qui lui étoient dreſſées par les Juifs, il marcha cette derniere fois avec une fermeté & une aſſurance particuliere vers Jéruſalem (*a*), pour y accomplir le ſacrifice de ſa mort; qu'il en avertit expreſſément ſes Diſciples; qu'il leur marqua diſtinctement tout ce qui devoit lui arriver; que ſes Diſciples n'entendirent rien à tous ſes diſcours; mais qu'ils étoient dans l'étonnement, parce qu'ils remarquoient quelque choſe d'extraordinaire dans la maniere dont Jeſus-Chriſt alloit devant eux.

D. Que peut-on remarquer ſur cette fermeté de Jeſus-Chriſt?

R. On peut remarquer combien elle eſt au-deſſus de celle qui paroît quelquefois dans les hommes, qui vont s'expoſer à la mort.

Car l'aſſurance des hommes dans les dangers, vient d'ordinaire, ou de l'eſpérance qu'ils ont d'en ſortir, ou de ce qu'ils les enviſagent foiblement, & d'une maniere obſcure & confuſe; ou ils en détournent leur eſprit, ou ils

(*a*) *S. Marc.* 10. 33. *& S. Luc.* 18. 31.

l'y appliquent peu : mais Jeſus-Chriſt va à la mort avec une certitude entiere qu'il ne l'évitera pas. Il la conçoit dans toute ſa rigueur ; cependant il témoigne un courage intrépide, pour nous faire voir que lorſqu'il lui a plu témoigner du trouble & de la triſteſſe, ç'a été en ſe revêtant par miſéricorde de l'état de ſes membres foibles & imparfaits.

D. Comment Jeſus-Chriſt entra-t-il dans Jéruſalem ?

R. Il y entra monté ſur un âne, pour accomplir la prophétie de Zacharie ; mais avec une eſpece de triomphe : car le peuple, averti de ſa venue, alla au-devant de lui ; les uns étendirent leurs vêtemens par le chemin où il paſſoit ; les autres le ſemerent de branches d'arbres, & ils l'accompagnerent ainſi avec des acclamations de joie, en le reconnoiſſant pour le Fils de David, c'eſt-à-dire, pour le Meſſie.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt voulut-il recevoir cet honneur & ce triomphe avant ſa mort ?

R. C'étoit un étrange triomphe pour Jeſus-Chriſt ; puiſque non-ſeulement il avoit devant ſes yeux la mort qu'il alloit ſouffrir dans ſi peu de temps, mais qu'il

voyoit de plus que ces cris de joie que le peuple faiſoit à ſon entrée, ſe changeroient bientôt en des clameurs par leſquelles on demanderoit ſa mort; mais il jugea à propos de faire voir par cette entrée triomphante que le peuple lui fit de lui-même, que la vraie cauſe de ſa mort fut l'envie des Phariſiens, des Scribes & des Prêtres, plutôt que celle du peuple, qui ne ſe fût point porté à un ſi terrible excès, que celui qu'il commit contre lui, s'il n'y eût été excité par la méchanceté des Phariſiens & des Docteurs de la Loi: ce qui montre que la malice de ceux qui abuſent de la ſcience & des autres graces de Dieu, va tout autrement loin que celle des gens groſſiers & ignorans.

D. Que fit Jeſus-Chriſt le jour qu'il fut pris par les Juifs, afin de ſe préparer à ſa Paſſion?

R. Il fit trois choſes conſidérables.

La premiere, il mangea l'Agneau Paſcal avec ſes Diſciples.

La ſeconde, il leur lava les pieds; ce qui ſuivit immédiatement le feſtin de l'Agneau Paſcal.

La troiſieme, il inſtitua l'Euchariſtie.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt voulut-il manger l'Agneau Paſcal?

R. Pour mettre fin à la Loi, en l'accompliſſant pour la derniere fois, & pour faire voir à quoi ſe rapportoit la figure de l'Agneau Paſcal, en y ſubſtituant enſuite la vérité qu'elle figuroit.

D. Pourquoi voulut-il lui-même laver les pieds à ſes Diſciples?

R. Pour apprendre à tous ſes miniſtres que la charge qu'il leur donnoit de ſervir les ames & de les purifier de leurs péchés, étoit un miniſtere d'humilité, qui, bien loin de leur donner ſujet de s'élever au-deſſus d'eux, les obligeoit de ſe rabaiſſer en pluſieurs manieres à leur égard, pour ſuivre l'exemple de Jeſus-Chriſt.

D. Pourquoi a-t-il inſtitué l'Euchariſtie immédiatement avant le commencement de ſa Paſſion?

R. L'Euchariſtie eſt le teſtament de Jeſus-Chriſt & ſa derniere diſpoſition, par laquelle il a donné à ſon Egliſe, non des richeſſes ou des Royaumes temporels, mais ſon corps & ſon ſang: c'eſt le gage précieux de ſon amour qu'il lui a voulu laiſſer. Or, le temps le plus naturel pour faire un teſtament, eſt quand on eſt prêt de mourir. Les hommes ſont bien de prévenir ce temps, parce qu'ils n'en ſont pas les maîtres: mais

Jeſus-Chriſt, qui diſpoſoit de tout ſon temps, & à qui on ne pouvoit ravir un moment de ſa vie contre ſa volonté, a cru devoir le faire immédiatement avant ſa paſſion; afin qu'il demeurât plus profondément gravé dans le cœur des hommes, comme étant ſa derniere volonté.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt fit-il un grand & admirable diſcours à ſes Apôtres, après les avoir nourris de l'Euchariſtie (*a*)?

R. Pour leur apprendre qu'il faut toujours joindre enſemble la nourriture du corps de Jeſus-Chriſt avec celle de la parole de Dieu. La méditation de la parole de Dieu prépare à l'Euchariſtie, & l'Euchariſtie prépare auſſi à ſe nourrir avec plus de fruit de la parole de Dieu.

D. Quelles furent les préparations les plus prochaines que Jeſus-Chriſt apporta à ſa Paſſion?

R. C'eſt qu'après la Cene & cet entretien, il choiſit trois de ſes Diſciples, & les mena avec lui dans le Jardin des Olives, pour être témoins de ſa priere, de ſon agonie & de la triſteſſe qu'il vouloit y ſouffrir; triſteſſe ſi violen-

(*a*) *Joan*, 17.

te, qu'elle lui cauſa une ſueur de ſang.

D. Quelle fut la raiſon du choix de ces trois Diſciples?

R. Ces Diſciples, qui furent Pierre, Jacques & Jean, étant les mêmes que ceux qui avoient aſſiſté à ſa Transfiguration; Jeſus-Chriſt a voulu nous apprendre par-là, qu'il fait part de ſes ſouffrances, auſſi-bien que de ſa gloire, à ceux qu'il aime davantage.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt voulut-il ſe préparer à ſa Paſſion par la priere?

R. Ce n'étoit point par aucun beſoin qu'il en eût, étant lui-même la force de Dieu; mais c'étoit pour inſtruire les hommes du beſoin qu'ils ont de recourir à la priere pour ſe préparer contre les tentations; c'étoit pour faire connoître à ſes Diſciples la grandeur de ſa douleur intérieure, que nous n'euſſions pas aſſez connue, s'il ne l'eût fait paroître par un accident auſſi extraordinaire que cette ſueur de ſang qui ſortit de ſon corps. Jeſus-Chriſt étant parfaitement maître de tous ſes mouvemens, n'en faiſoit paroître au-dehors que ce qu'il vouloit & qu'il jugeoit utile aux autres. Ainſi il ne faut pas juger de ce qu'il en reſſentoit par ce qu'il en laiſſoit connoître. Il avoit effective-

ment tous les ſentimens qu'il montroit au-dehors ; mais il ne montroit pas toujours tous ceux qu'il avoit au-dedans. Qui ſait ſi l'état de cette agonie n'a point été perpétuel en Jeſus-Chriſt, quoique la manifeſtation extérieure ne s'en ſoit faite qu'en cet endroit ? car les objets qui la cauſerent avoient été continuellement préſens à Jeſus-Chriſt, & il les a pu regarder avec les mêmes ſentimens.

D. Qu'eſt-ce qui ſuivit l'agonie du Jardin ?

R. Judas ayant promis aux Juifs, de leur livrer Jeſus-Chriſt pour trente pieces d'argent, & leur ayant donné le ſignal que ce ſeroit celui à qui il donneroit un baiſer, ſe mit à leur tête pour les mener au Jardin des Oliviers. Jeſus-Chriſt donc ſachant qu'il étoit prêt d'arriver, & pouvant encore ſe retirer, s'avança pour montrer qu'il alloit à la mort volontairement.

D. Quelle fut la cauſe de la trahiſon de Judas ?

R. Ce fut l'avarice, dit ſaint Chryſoſtôme, qui n'a fait que ſuivre en cela, l'Evangile de ſaint Jean, qui l'accuſe d'avoir volé les aumônes qu'on

faiſoit à Jeſus-Chriſt. Mais il faut remarquer que cette paſſion étoit ſi cachée dans Judas, qu'aucun des Apôtres ne s'en étoit apperçu : c'eſt pourquoi quand Jeſus-Chriſt les avertit qu'un d'entre eux devoit le trahir, le ſoupçon de ce crime ne tomba pas plutôt ſur Judas que ſur un autre, & les Apôtres craignirent plutôt pour eux-mêmes que pour lui. Ce qui fait voir que Judas étoit extérieurement irréprochable. Celà nous apprend que ſans faire aucune action extérieure qui bleſſe les hommes, on peut nourrir au-dedans de ſon cœur des paſſions qui renferment en elles la malice des plus grands crimes, & qu'une ſeule paſſion cachée peut nous rendre inutiles toutes les graces de Dieu. Judas avoit reçu des faveurs ſans nombre; mais la ſeule avarice les rend toutes inutiles.

D. Quelle idée doit-on avoir de la grandeur du crime de Judas?

R. Il eſt certain qu'il étoit très-grand; mais on en commet ſouvent qui ſeront peut-être jugés plus énormes devant Dieu. Le mépris qu'on fait de Jeſus-Chriſt après ſa Réſurrection, & après l'établiſſement de la Religion, eſt plus

considérable que celui que ce misérable fit de Jesus-Christ. Judas, en trahissant Jesus-Christ, avoit encore la foi chancelante, & ne le prenoit simplement que pour un homme juste. Ceux qui trahissent Jesus-Christ par des communions sacrileges, & faites avec une volonté persévérante de pécher, ne sont pas moins criminels que Judas, non plus que tous les mauvais Prêtres, qui sacrifient ou administrent les Sacremens par des intérêts bas & mercenaires, & qui les administrent à ceux qui en sont indignes.

D. Qu'arriva-t-il dans la prise de Jesus-Christ?

R. 1. Ils furent renversés par terre par la parole de Jesus-Christ, qui leur dit qu'il étoit celui qu'ils cherchoient. 2. Saint Pierre ayant, par un zele déréglé, coupé l'oreille d'un coup d'épée à un serviteur du Grand-Prêtre, nommé Malchus, Jesus-Christ le guérit, & reprit saint Pierre; mais nonobstant ces miracles, ils se saisirent de Jesus-Christ, & l'emmenerent comme un voleur. Ce qui fait voir qu'il faut autre chose que des miracles extérieurs pour arrêter les passions intérieures.

Ce fut au moment de cette prise de

Jeſus-Chriſt, que tous ſes Diſciples l'abandonnerent, comme il leur avoit prédit.

D. Que doit-on conſidérer dans cette priſe de Jeſus-Chriſt?

R. Il n'y faut pas conſidérer les Juifs tout ſeuls; mais il faut concevoir qu'ils étoient poſſédés & animés par une infinité de démons, à qui Dieu avoit permis d'exercer toute leur fureur contre Jeſus-Chriſt, & qui l'exerçoient par le moyen des Juifs, à qui ils inſpiroient des mouvemens d'une rage démeſurée; & c'eſt par-là qu'il faut juger de ce que Jeſus-Chriſt a eu à ſouffrir entre leurs mains. Ce ne ſont point là des méditations creuſes & ſans fondement; c'eſt la déclaration expreſſe de Jeſus-Chriſt qui leur dit (*a*): *C'eſt ici votre heure & la puiſſance des ténebres.* Dieu, qui modere en d'autres occaſions la puiſſance des démons, les laiſſoit agir avec toute l'impétuoſité de leur haine contre Jeſus-Chriſt, & ainſi il ne faut point douter que les effets de cette haine n'aient été tout autres que ceux qu'ils ont exercés contre les autres Saints.

(a) Hæc eſt hora veſtra & poteſtas tenebrarum. *Luc.* 22. 53.

D. Comment les démons ſe ſont-ils abandonnés à ces mouvemens violens, puiſque par la mort de Jeſus-Chriſt ils détruiſoient eux-mêmes leur propre empire ?

R. Saint Paul répond (*a*), *qu'aucun des princes du monde*, c'eſt-à-dire, des démons, *n'a connu le myſtere de l'Incarnation, & que s'ils l'avoient connu, ils n'auroient jamais crucifié le Seigneur de la gloire.* Ce qui fait voir que quoique les démons aient eu divers ſoupçons que Jeſus-Chriſt étoit le Fils de Dieu, même durant ſa vie, par les miracles qu'ils lui voyoient faire, ils n'en ont jamais eu une aſſurance entiere, ayant été trompés auſſi-bien que les hommes, par les marques d'infirmité qui paroiſſoient en lui ; & peut-être ont-ils pris ce pouvoir que Dieu leur donnoit d'aſſouvir leur rage ſur Jeſus-Chriſt comme une preuve certaine qu'il n'étoit pas ce qu'ils avoient craint.

D. Où Jeſus-Chriſt fut-il mené après qu'il eut été pris ?

R. Il fut mené d'abord chez Anne (*b*), beau-pere du Grand-Prêtre Caïphe,

(*a*) Nemo principum hujus ſæculi cognovit ; ſi enim cognoviſſent, nunquam Dominum gloriæ crucifixiſſent. 1. *Cor* 2. 8.

(*b*) *Joan.* 18. 12. *Luc.* 22. 54.

dont la maiſon ſe trouva apparemment ſur le chemin. Enſuite il fut conduit chez Caïphe même, où il fut interrogé ſur ſa doctrine, où il reçut un ſoufflet par un ſerviteur inſolent, & où il fut accuſé par deux faux témoins, dont le témoignage ne s'accordoit pas; & parmi tous ces traitemens indignes, Jeſus-Chriſt donna des exemples admirables d'humilité & de patience.

D. Sur quoi Jeſus-Chriſt fut-il condamné?

R. Il fut condamné ſur ce qu'ayant été interrogé par le Grand-Prêtre (*a*), s'il étoit le Chriſt Fils de Dieu; il le confeſſa, & lui répondit, qu'il l'étoit. Ainſi la cauſe de ſa mort eſt le témoignage rendu à la vérité. Jeſus-Chriſt eſt martyr & le Roi des Martyrs; & c'eſt par cette confeſſion admirable qu'il a obtenu à tous les Martyrs la grace de mourir pour la vérité & celle de la confeſſer publiquement. Jeſus-Chriſt ſe tut (*b*) en beaucoup d'occaſions, où il ne s'agiſſoit que de ſouffrir; mais il ne ſe tut point quand il s'agit de rendre témoignage à la vérité.

(*a*) Summus Sacerdos interrogabat eum, & dixit ei: Tu es Chriſtus Filius Dei benedicti? Jeſus autem dixit illi, Ego ſum. *Marc.* 14. 61.

(*b*) Jeſus autem tacebat. *Matth.* 26. 63.

D. Qu'arriva-t-il enſuite de cette condamnation ?

R. Jeſus-Chriſt fut traité par ceux qui étoient dans ce conſeil (*a*) avec toutes les indignités imaginables. On lui cracha au viſage, on le ſouffleta ; on lui dit par raillerie : *Chriſt, prophétiſe qui eſt celui qui t'a frappé.* On voit en même-temps le comble de l'inſolence dans les Juifs, & le comble de l'humilité & de la patience dans Jeſus-Chriſt. Il avoit parlé pour défendre la vérité ; mais il ne parla point pour repouſſer ces outrages, ni pour ſe plaindre de ces inhumanités. Il continua néanmoins dans cet état même à exercer la fonction de Docteur, mais de Docteur d'humilité, de patience & de douceur, & il le fit de la maniere la plus efficace de toutes, qui eſt celle de la pratique parfaite de ces vertus.

D. Quand & comment arriva la chute de ſaint Pierre ?

R. Elle arriva en divers temps & en diverſes rencontres de cette nuit, que les Evangéliſtes ont ramaſſées pour les repréſenter toutes d'une ſuite. Il

(*a*) Tunc expuerunt in faciem ejus, & colaphis eum ceciderunt ; alii autem palmas in faciem ejus dederunt, dicentes : Prophetiſa nobis, Chriſte, quis eſt qui te percuſſit ?

ſuffit de ſavoir que Jeſus-Chriſt ayant prédit (*a*), que ſaint Pierre le renonceroit trois fois avant que le coq chantât; Pierre, qui jugeoit témérairement de ſa force, lui répondit que quand il faudroit mourir, il ne le renonceroit jamais; mais l'événement montra que le Médecin connoiſſoit mieux les forces du malade, que le malade même: car Pierre (*b*) ayant oſé entrer dans la cour du Grand-Prêtre, & s'étant mêlé avec ſes gens, y fut accuſé à trois diverſes fois par des ſervantes & des ſerviteurs, d'être du nombre des Diſciples de Jeſus-Chriſt (*c*), & il le déſavoua autant de fois. Il reconnut ſa faute par un regard de Jeſus-Chriſt (*d*), qui le fit reſſouvenir de ce qu'il lui avoit prédit; c'eſt-à-dire, par un mouvement de grace, qui lui mit ſa faute devant les yeux; car Jeſus-Chriſt n'étoit pas alors dans le lieu où étoit ſaint Pierre, comme le remarque ſaint Auguſtin.

D. Qu'eſt-ce que nous apprend cette chute de ſaint Pierre?

R. Elle nous apprend, 1. que les juſtes

(*a*) *Matth.* 26. 34.
(*b*) *Matth.* 26. 58.
(*c*) *Ibidem*, *v.* 69.
(*d*) Converſus Dominus reſpexit Petrum. *Luc.* 22. 61.

mêmes ont ſouvent des infirmités cachées, qui les font ſuccomber aux tentations, telle qu'étoit en ſaint Pierre la préſomption en ſes propres forces.

2. Que ces défauts cachés les conduiſent à la perte de la grace par certains dégrés. On en peut remarquer trois qui précéderent la chute de ſaint Pierre. Il parla avantageuſement & préſomptueuſement de ſa force. Il négligea de recourir à Dieu par la priere. Il ſe mêla témérairement avec les méchans. Et ces trois dégrés de la chute de cet Apôtre, nous apprennent au contraire trois moyens généraux de conſerver la grace, qui ſont : d'être fortement perſuadé que nous ne pouvons rien de nous-mêmes & ſans la grace de Dieu. De demander cette grace avec une humilité perſévérante. D'éviter la compagnie des méchans, par une humble reconnoiſſance de notre foibleſſe.

D. Que firent les Prêtres & les Phariſiens, après avoir condamné Jeſus-Chriſt à la mort?

R. Ils le mirent entre les mains de Pilate, Gouverneur de la Judée pour l'Empereur, parce qu'il ne leur étoit pas permis de faire mourir perſonne par leur propre autorité; ce qui leur

devoit être une marque que le temps du Meſſie étoit venu, puiſqu'ils étoient dépouillés du droit de vie & mort. Le Gouverneur l'interrogea : J. C. répondit à quelques-unes de ſes demandes avec une ſageſſe admirable, & ne dit rien qui pût le choquer ; mais il garda le ſilence à l'égard des autres queſtions qui lui furent faites, parce qu'il ne vouloit pas éviter la mort.

Pilate eut d'abord quelque inclination pour lui. Il reconnut l'injuſtice des Juifs, & le déclara innocent. Il voulut prendre occaſion de le délivrer de la coutume établie parmi les Juifs de délivrer un criminel à la Fête de Pâques ; mais les Juifs lui préférerent Barabbas, voleur, ſéditieux & homicide, & continuerent de demander la mort de Jeſus.

Pilate donc, pour appaiſer les Juifs, condamna J. C. à la flagellation, & cet ordre fut exécuté par les ſoldats d'une maniere barbare ; car ils ne ſe contenterent pas de faire ce qui leur étoit commandé ; ils lui mirent une couronne d'épines ſur la tête ; ils le revêtirent d'un habit de pourpre en dériſion de ce qu'il s'étoit dit Roi, & lui donnerent un roſeau pour ſceptre.

Ce fut en cet état que Pilate le produisit au peuple pour l'appaiſer; mais voyant que rien n'étoit capable de le ſatisfaire, & que les Juifs, animés par les Prêtres, demandoient ſa mort avec de plus grands cris, en le menaçant de Céſar, il l'abandonna à leur volonté, & le condamna à être crucifié.

D. Que doit-on remarquer ſur cette conduite de Pilate?

R. Elle nous fait voir de quelle ſorte le diable pouſſe aux plus grands crimes ceux dont il poſſede le cœur par quelque paſſion ſecrete. Pilate réſiſta aux Juifs, tant qu'on ne le prit point par l'intérêt de ſa fortune. Mais ſitôt que les Juifs, & le diable qui agiſſoit par eux, eurent trouvé moyen d'oppoſer ſon ambition & ſon intérêt à ce qui lui reſtoit de haine pour l'injuſtice, cette équité foible fut bientôt ſurmontée. C'eſt ainſi qu'il engage la plupart des hommes dans les plus grandes injuſtices, en trouvant moyen de les lier avec la paſſion qui les poſſede; ce qui fait voir que pour être véritablement juſte, il faut que l'amour de la juſtice domine dans le cœur, & qu'un homme tente Dieu, lorſqu'il embraſſe l'emploi de Juge, s'il n'a pas la force de ſurmonter

les intérêts & les passions qui peuvent l'empêcher de rendre justice, comme dit le Sage (*a*), par ces paroles : *Ne cherchez point de devenir Juge, si vous n'avez assez de force pour rompre tous les efforts de l'iniquité : de peur que vous ne soyez intimidé par la considération des hommes puissans, & que vous ne mettiez votre intégrité au hazard de se corrompre.*

La foiblesse & la lâcheté de Pilate ont le même effet que la fureur & l'emportement des Juifs ; & ces passions si différentes s'unissent pour coopérer aux mêmes crimes. La fureur des Juifs cause le crime de Pilate ; mais la lâcheté & l'ambition de Pilate méritent que Dieu permette qu'il serve d'instrument à la violence des Juifs.

Tel ne croit point avoir d'intérêt au déréglement des autres, à qui ce déréglement sert de piege ; parce qu'il porte dans le cœur une passion, qui se joignant avec celles dont les autres sont possédés, le précipitera dans les mêmes crimes.

D. Y a-t-il quelque solidité dans certaines pensées pieuses, sur la Flagella-

(*a*) Noli quærere fieri judex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates, &c. *Eccli.* 7. 6.

tion de Jeſus-Chriſt, & ſur les autres cruautés que les ſoldats de Pilate exercerent contre lui, par leſquelles quelques perſonnes dévotes ont ſuppoſé que ces cruautés furent portées à de bien plus grands excès, que ce que l'on faiſoit ſouffrir à ceux qui étoient condamnés aux mêmes ſupplices?

R. Quoiqu'on ne doive pas déterminer par ſa propre lumiere, ce que le Saint-Eſprit a voulu que nous ignoraſſions des ſouffrances de Jeſus-Chriſt, il y a pourtant lieu de conclure que les démons ayant reçu une licence particuliere d'exercer leur rage contre Jeſus-Chriſt, ayant plus de haine contre lui, qu'ils n'en avoient jamais eu contre qui que ce ſoit, animant ces ſoldats païens, & les pouſſant par des impreſſions violentes, porterent tout au ſouverain dégré de la cruauté; mais les Evangéliſtes n'ont pas voulu les décrire en détail, pour nous apprendre à ne pas exagérer nos maux, & à nous contenter d'en avoir Dieu pour témoin, la découverte que nous en faiſons aux hommes, ne tendant qu'à nous faire plaindre, à flatter notre amour-propre, & à nous attirer une gloire humaine de patience, qui en diminue le prix. Je-

ſus-Chriſt nous a découvert une partie de ſes maux pour nous encourager à ſouffrir, & il nous en a caché une partie pour nous apprendre de quelle ſorte il faut ſouffrir.

Jamais il ne parut mieux que Dieu diſpoſe de la volonté des méchans pour l'exécution de ſes deſſeins ; car l'œuvre la plus grande que Dieu ait jamais faite, & qui étoit le principal objet de ſa volonté, s'eſt accomplie par la rage des démons, la méchanceté des Juifs, la brutalité des ſoldats païens, la lâcheté d'un Gouverneur Romain, l'avarice & l'infidélité d'un Diſciple ; & tous ces crimes ont contribué par occaſion à racheter les hommes.

Rien n'eſt capable d'arrêter la malice des hommes, quand Dieu les y abandonne. Peu de gens ſont auſſi vertueux que les méchans ſont méchans. Jeſus-Chriſt reſſuſcite le Lazare ; l'évidence de ce miracle, bien loin de toucher les Phariſiens, les porte à machiner la mort de Jeſus-Chriſt ; Judas ſe repent d'avoir livré ſon Maître, & reporte l'argent qu'il avoit reçu des Scribes & des Phariſiens ; mais ils ne ſe repentent point du crime qu'ils avoient commis eux-mêmes. Ils trouvent de l'oppoſition

dans Pilate, qui veut délivrer Jeſus-Chriſt; mais ils la ſurmontent par leurs cris furieux & par leurs fauſſes raiſons, en le prenant par ſes intérêts & par la paſſion qui le dominoit.

D. Quelle fut la ſuite de cette condamnation de Jeſus-Chriſt?

R. Les Juifs & les ſoldats s'étant ſaiſis de Jeſus-Chriſt, ne penſerent plus qu'à le crucifier. Ils le chargerent de ſa croix, & le conduiſirent en cet état avec deux larrons qui devoient être crucifiés avec lui ſur le mont du Calvaire, qui étoit le lieu deſtiné au ſupplice des criminels. Les filles & les femmes de Jéruſalem le voyant en cet état, le pleurerent, mais d'une maniere humaine, comme un homme injuſtement opprimé, & Jeſus-Chriſt les avertit de pleurer ſur elles-mêmes.

D. Qu'eſt-ce qui nous eſt figuré par ce portement de la croix?

R. Jeſus-Chriſt a voulu montrer par-là, 1. qu'il étoit chargé des péchés des hommes, & repréſenter au-dehors la diſpoſition intérieure où il étoit, ayant tous les péchés des hommes préſens à l'eſprit, s'en chargeant devant ſon Pere & les prenant ſur ſoi, pour en porter la peine.

2. Il a voulu nous enſeigner que la vie d'un Chrétien eſt d'aller à la mort en portant ſa croix, ſoit celle qui naît de l'état d'un chacun, ſoit celles qui arrivent par des accidens imprévus: c'eſt pourquoi il voulut être ſoulagé dans le portement de ſa croix par un homme nommé Simon le Cirénéen; afin de nous montrer qu'il nous feroit part de ſa croix, mais qu'il la porteroit avec nous.

3. Il a voulu nous marquer auſſi qu'afin que nous euſſions la force de porter nos croix particulieres, il falloit qu'il portât la ſienne le premier.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt s'eſt-il affoibli en portant ſa croix, puiſqu'il étoit en ſon pouvoir de fortifier ſon corps autant qu'il le vouloit?

R. Jeſus-Chriſt permettoit à ſon humanité de ſouffrir des affoibliſſemens dans les occaſions où les autres hommes en auroient ſoufferts, pour faire voir la vérité de ſa nature humaine, & pour ne faire des miracles que dans les occaſions où ils étoient néceſſaires.

D. Ce portement de la croix étoit-il une coutume établie?

R. Il y a apparence que cela étoit ainſi; mais cette coutume n'avoit été

établie par les Juges de la terre, qu'afin que Jeſus-Chriſt pût la patiquer; car tout ce qui s'eſt fait dans le monde ſe rapporte à lui, comme à ſa principale fin.

D. De quelle ſorte Jeſus-Chriſt fut-il crucifié?

R. Jeſus-Chriſt arrivé ſur le Calvaire, y fut crucifié au milieu de deux larrons. Ses vêtemens y furent partagés par les Soldats, excepté ſa tunique, qui fut jettée au ſort. Il demeura environ trois heures ſuſpendu à la croix, pendant leſquelles il dit pluſieurs paroles remarquables. Il demanda pardon pour ceux qui le crucifioient. Il promit le Paradis à l'un des larrons qui le confeſſa à la croix, pendant que l'autre le blaſphémoit. Il recommanda la Vierge à ſaint Jean, & le lui donna pour Fils. Il s'écria: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaiſſé, ce qui fut pris par les Juifs, comme s'il eût invoqué Elie. Etant proche de la mort, il s'écria, J'ai ſoif; & les Soldats lui ayant préſenté du vinaigre, il dit, Tout eſt achevé; & enſuite criant à haute voix, il dit à Dieu: Mon Pere, je remets mon ame entre vos mains; & puis baiſſant la tête, il rendit l'eſprit.

D. Quelles réflexions peut-on faire ſur toutes ces circonſtances?

R. Il vaut mieux adorer ces myſteres en ſilence, que d'en parler, tant ils ſont grands, admirables, inconcevables. Il eſt bon de penſer néanmoins:

1. Que ce ſpectacle du Calvaire, alors inconnu à tout le monde, excepté à la ſainte Vierge, ſera l'objet éternel de l'admiration des bienheureux, qui diront à Jeſus-Chriſt, comme il eſt marqué dans l'Apocalypſe (*a*): *L'Agneau qui a été tué eſt digne de recevoir la vertu, la divinité, la ſageſſe, la force, l'honneur, la gloire & la bénédiction.*

2. Que tout ce qui s'étoit fait dans le monde juſques-là, ſe rapportoit à ce grand événement; & que c'eſt la cauſe de tout ce qui ſe fera dans la ſuite des temps.

3. Le crucifiement eſt le plus grand rabaiſſement de Jeſus-Chriſt; puiſque la croix étoit le ſupplice, non-ſeulement des eſclaves (qu'on ne regardoit preſque pas comme des hommes), mais des plus méchans eſclaves.

4. Le ſilence & les paroles de Je-

(*a*) Dignus eſt Agnus, qui occiſus eſt, accipere virtutem, & divinitatem, & ſapientiam, & fortitudinem, & honorem, & gloriam, & benedictionem. *Apoc.* 5. *v.* 12.

ſus-Chriſt

ſus-Chriſt crucifié ſont également admirables. S'il parle, ce n'eſt, ni pour ſe plaindre, ni pour accuſer perſonne; c'eſt pour obtenir à ſes ennemis le pardon de leurs fautes; c'eſt pour ſatisfaire à des devoirs de charité; c'eſt pour accomplir les myſteres.

5. S'il ſe tait, c'eſt qu'il n'étoit pas alors temps d'inſtruire les hommes autrement que par l'état où il étoit pour les ſauver. Jamais perſonne n'eut l'eſprit occupé de ſi grands objets, & jamais perſonne ne les fit moins paroître au-dehors. Les démons ſont vaincus, le Paradis eſt ouvert, la juſtice de Dieu eſt ſatisfaite, le monde eſt réconcilié à Dieu, le ſalut des Elus eſt opéré, toutes les graces qui ſeront répandues ſur les hommes ſont méritées, les myſteres ſont conſommés, tout cela ſe fait, Jeſus-Chriſt n'en dit rien, & hors la Vierge, perſonne n'y penſe.

6. Jeſus-Chriſt nud répare le péché par lequel le premier homme fut dépouillé de toutes ſes graces & réduit à une honteuſe nudité.

Il eſt attaché au bois de la croix, pour figurer cet arbre du Paradis, dont le fruit perdit Adam.

Il y eſt expoſé comme un nouvel ar-

bre de vie, auquel il faut participer pour avoir part à l'immortalité.

Tout ce que Jesus-Christ a pris d'Adam est attaché à la croix, afin qu'en détruisant l'image de la chair du péché, il apprît par-là aux hommes à détruire & à crucifier en eux la concupiscence & le péché.

Il fait déja sur la croix la fonction de Juge, en pardonnant à un des larrons, & laissant l'autre dans son péché & dans la malédiction.

Il fait paroître la force de sa grace, en faisant confesser sa divinité par le saint Larron, dans le plus profond de ses abaissemens, & lorsqu'il est abandonné de tout le monde.

Pilate, sans y penser, rend témoignage à sa Royauté, par le titre qu'il écrivit en trois langues, pour être mis au haut de la croix, qui étoit conçu en ces termes (a), *Jesus de Nazareth, Roi des Juifs*; Dieu ayant voulu que la Royauté de son Fils fût reconnue dans les trois langues dans lesquelles il devoit particuliérement être honoré.

Il donne saint Jean à Marie, & en la personne de saint Jean il lui donne toute l'Eglise, & il l'en établit la Mere;

(a) Jesus Nazarenus, Rex Judæorum. *Joan.* 19, 19.

couvrant ainſi ſous un devoir d'une piété commune, la gloire éminente de la ſainte Vierge, qui eſt d'être la Mere de tout le corps des Elus.

Enfin, il meurt; mais il meurt en Dieu, en témoignant par cette voix forte, que c'étoit ſa volonté qui le faiſoit mourir, & non la violence des hommes. J'obéis à la volonté (*a*) de mon Pere en mourant, lui fait dire ſaint Auguſtin; mais j'agis en cela plus que je ne ſouffre: car ſi j'avois voulu, je n'aurois rien ſouffert.

Il témoigne donc clairement (*b*), qu'il ne ſouffroit pas par une néceſſité digne de compaſſion, mais par une puiſſance pleine de miſéricorde.

D. Quel fut l'effet de la mort de Jeſus-Chriſt?

R. Ce fut de ſéparer l'ame de Jeſus-Chriſt de ſon corps; mais non de ſéparer le Verbe, ni du corps, ni de l'ame, car il eſt toujours demeuré uni à l'un & à l'autre; & c'eſt pourquoi on peut attribuer à Dieu tout ce que l'on dit, ou du corps, ou de l'ame de

(*a*) Voluntatem Patris mei facio, pluſque ibi facio quàm patior; quia ſi nollem, nec paſſus eſſem. *Tract.* 42. *in Joan. num.* 7.

(*b*) Non miſerandâ neceſſitate, ſed miſerante potiùs poteſtate. *Ibid.*

Jesus-Christ, pendant l'espace de temps qui est entre sa mort & sa résurrection. C'est ce qui est enseigné expressément par saint Athanase, saint Grégoire de Nysse, saint Fulgence & saint Jean Damascene (a). Il est vrai que quelques autres Peres ont parlé moins exactement; mais le sentiment des premiers a été embrassé comme certain par tous les Théologiens.

D. Jesus-Christ ne marqua-t-il sa puissance & sa divinité en sa Passion, que par cette voix forte avec laquelle il recommanda son esprit à Dieu?

R. Il la marqua en plusieurs autres manieres.

1. Par les ténebres qui couvrirent toute la face de la terre, depuis l'heure de Sexte, jusqu'à celle de None à la-

(a) Hoc ipso spiritu turbatus est Jesus: hujus spiritûs discessio à corpore in cruce facta est, & sic extinctum est corpus, atque ita contigit dissolutio: Deo Verbo immutato remanente, tàm in corpore quàm in anima. *Athan. contra Apollin. lib. 2. num. 17.*

Altera solutio est.... Deum qui totum hominem per suam cum illo conjunctionem in naturam divinam mutaverat, mortis tempore à neutra illius, quam semel assumpserat, parte recessisse, &c. *Greg. Nyss. orat. 2. in Christi resurrect. pag. 392.*

Fulg. lib. 3. ad Thras. cap. 16.

Damasc. lib. 3. Orthodox. fid. cap. 27.

Epiph. hær. 42. quæ est Marcionist. in refut. ad Schol. Marcionis, 73.

Hilar. Comment. in Matt. cap. 33. num. 6. Lector, libell. emendat. paulò ante finem.

quelle il mourut; ténebres qui ne pouvoient venir d'une Eclipſe de Soleil, puiſqu'elle n'arrive qu'à la nouvelle Lune, & que la Lune étoit alors pleine, la Fête de Pâque qui commençoit à la fin de ce jour, ne ſe célébrant jamais parmi les Juifs que le jour même de la pleine Lune de Mars.

2. Il la marqua par la rupture du voile du Temple, qui ſignifioit que la Loi des figures étoit terminée, & qu'on en alloit voir le ſens à découvert par l'établiſſement de la loi nouvelle; & de plus, que la voie du Ciel, qui eſt le ſanctuaire céleſte, étoit ouverte par la mort de Jeſus-Chriſt, de même que la voie du ſanctuaire terreſtre étoit ouverte par la rupture de ce voile.

3. Il la marqua par un tremblement de terre, par des pierres & des rochers qui ſe fendirent.

4. Enfin, il la marqua par l'ouverture des tombeaux, & par la réſurrection de pluſieurs morts, qui ſe firent voir à diverſes perſonnes; quoiqu'il ſoit plus probable que ce dernier ſigne n'arriva qu'après ſa Réſurrection.

CHAPITRE III.

Remarques hiſtoriques ſur la Paſſion de Jeſus-Chriſt.

D. EN quel temps & à quel âge Jeſus-Chriſt eſt-il mort ?

R. Il a été crucifié, ſelon l'opinion de quelques perſonnes habiles, l'an du monde quatre mille trente-ſix, l'an dix-huitieme de l'empire de Tibere, la veille de la quatrieme de Pâques, qu'il célebra après qu'il eut commencé ſon miniſtere, à l'âge de trente-ſix ans, le troiſieme jour d'Avril. Toutes les circonſtances de la vie d'un Homme-Dieu méritent bien d'être éclaircies.

D. De quelle forme étoit la croix ?

R. Il y avoit des croix qui n'avoient que trois extrêmités comme les potences ; mais il eſt plus probable que celle de Jeſus-Chriſt en avoit quatre ; l'une enfoncée en terre, deux où ſes bras étoient cloués, une qui s'élevoit au milieu, comme celles qui ſont dans nos Egliſes. Ce que ſaint Paul (*a*) ſemble confirmer dans l'Epître aux Ephéſiens,

(*a*) Quæ ſit latitudo, & longitudo, & ſublimitas, & profundum. *Epheſ.* 3. 18.

où il marque quatre dimenſions en la croix ; ſavoir, la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur. Et c'eſt auſſi en cette maniere que l'a pris ſaint Auguſtin (*a*), en voulant que la hauteur ſe conſidere dans le bois qui s'éleve au-deſſus de celui qui fait la largeur.

D. Avec combien de cloux Jeſus-Chriſt a-t-il été crucifié ?

R. Il eſt plus probable qu'il y fut employé quatre cloux, deux pour les mains & autant pour les pieds.

D. En quelle ſituation étoit-il ?

R. Pluſieurs des Peres ont cru qu'il avoit le viſage tourné vers l'Occident, comme regardant les peuples d'Occident avec une miſéricorde particuliere, & que c'eſt une des raiſons pour leſquelles en priant on ſe tourne vers l'Orient comme pour ſe tourner vers le viſage de Jeſus-Chriſt ?

D. En quel lieu J. C. fut-il crucifié ?

R. L'Evangile dit que ce fut ſur la montagne du Calvaire, qui étoit hors de Jéruſalem ; afin qu'il parût qu'il ne

(*a*) *Epiſt.* 147. *aliàs* 132. *ſeu in lib. de videndo Deo ad Paulinam cap.* 14. *num.* 34. *Tract.* 13. *in Joan n.* 5. *in Pſ.* 103. *Conc.* 1. *num.* 14.

Serm. 53. *de verb. Evang. cap.* 15. *num.* 76. *Edit. Bened.*

Serm. 165. *de verb. Apoſt. cap.* 3. *Edit. Bened.*

mouroit pas pour les Juifs ſeuls, mais pour tout le monde; & c'étoit pour figurer que Jeſus-Chriſt mouroit hors de la Ville, qu'il étoit ordonné par la Loi, que l'on brûleroit hors de la Ville les animaux dont le ſang étoit offert pour l'expiation des péchés.

D. La montagne du Calvaire étoit-elle véritablement le lieu de la ſépulture d'Adam, comme quelques Auteurs ont prétendu; en ſorte qu'on puiſſe dire que Jeſus-Chriſt le ſecond Adam, a été crucifié juſtement ſur le corps d'Adam, dont il réparoit le crime?

R. Quoique cette opinion ne ſoit pas certaine, elle eſt néanmoins autoriſée par pluſieurs Peres, comme Origine, Tertullien, ſaint Athanaſe, ſaint Chryſoſtôme, ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin; & c'eſt encore une tradition probable, que ce fut ſur cette même montagne qu'Abraham, pour obéir à Dieu, voulut ſacrifier Iſaac, & y ſacrifia un bélier en ſa place.

D. Les Anciens ont-ils eu la même dévotion que nous au bois de la vraie croix?

R. Les Peres, & principalement S. (*a*)

(*a*) Ligno crucis univerſus tandem orbis terrarum particulatim oppletus eſt. *Cyrill. Hier. Catech. 4. tit. de cruce.*

Cyrille de Jéruſalem & ſaint Paulin, témoignent que de leur temps les particules de ce ſacré bois étoient répandues par tout le monde (*a*), qu'elles étoient en une vénération ſinguliere, & qu'elles ſe multiplioient.

D. Les anciens Chrétiens ont-ils pratiqué l'uſage de faire le ſigne de la croix ?

R. Le ſigne de la croix eſt une tradition autoriſée par tous les Peres ; & Tertullien (*b*) entr'autres nous apprend que les Chrétiens dès ſon temps ſe marquoient le front de ce ſigne, & recommande de ſe marquer le front du ſigne de la croix en toutes rencontres. Ils ont attribué à ce ſigne, fait avec foi, une infinité d'effets, & il eſt même rapporté que Julien l'Apoſtat l'ayant fait ſans y penſer en un lieu où il faiſoit des conjurations de démons, ils prirent incontinent la fuite.

(*a*) Quæ crux in materia inſenſata vim vivam tenens, ita ex illo tempore innumeris penè quotidiè hominum votis lignum ſuum commodat, ut detrimenta non ſentiat. *Paul. in Epiſt.* 31. *ad Sever. aliàs* 11. *circa fin.*

(*b*) Ad omnem progreſſum atque promotum, ad omnem aditum & exitum, ad veſtitum, ad calciatum, ad lavacra, ad menſas, ad lumina, ad cubilia, ad ſedilia, quæcumque nos converſatio exercet, frontem crucis ſignaculo terimus. *Tertul. de Coronâ, circ. init.*

CHAPITRE IV.

De la Sépulture de Jeſus-Chriſt.

D. POurquoi tous les Evangéliſtes (*a*) ont-ils eu tant de ſoin de nous marquer la ſépulture de J. C.?

R. Ç'a été pour affermir la foi de ſa mort & de ſa réſurrection ; car ſa ſépulture prouvant la vérité de ſa mort, établit auſſi ſa réſurrection. Il eſt mort, puiſqu'il a été enſeveli, & il n'auroit pu reſſuſciter, s'il ne fût mort auparavant. Sa mort n'auroit pas paru véritable, s'il fût reſſuſcité auſſi-tôt après être mort. Jeſus-Chriſt de plus eſt mort pour figurer la mort du vieil homme ; & ayant attaché à la croix tout ce qu'il tenoit d'Adam, pour accomplir cette figure myſtérieuſe, marquée expreſſément par ſaint Paul, il falloit auſſi que ce que Jeſus-Chriſt avoit tiré d'Adam, fût enſeveli, pour nous montrer que le but d'un Chrétien doit être non-ſeulement de mortifier la concupiſcence, en réſiſtant à ſes mouvemens ; mais auſſi de l'enſevelir & de la faire diſ-

(*a*) *Matth.* 27. 57. *Marc.* 15. 42. *Luc.* 23. 50. *Joan.* 19. 38.

paroître, en tâchant qu'elle ne livre plus de combat, & que la loi de l'esprit regne en nous avec une pleine liberté.

D. Par qui Jesus-Christ fut-il enseveli ?

R. Ce fut par deux Disciples cachés (*a*) : l'un nommé Joseph d'Arimathie, homme riche & noble, qui demanda son corps à Pilate, l'ensevelit dans un linceul blanc, & le mit dans un sépulcre (*b*) qu'il avoit taillé pour lui-même dans une roche; & l'autre, appellé Nicodeme de la secte des Pharisiens, qui fournit & prépara les parfums nécessaires pour l'embaumer. Il paroît même que ce fut par un effet de prudence qu'ils ne s'opposerent point aux Juifs, & que Dieu les avoit réservés exprès pour rendre à Jesus-Christ cet office de charité : car Jesus-Christ est si grand, qu'il y a des gens que Dieu destine uniquement à le servir par son esprit en une seule œuvre. Or, quoique l'Evangile, en rapportant la sépulture de Jesus-Christ, ne fasse mention que de Nicodeme & de Joseph d'Arimathie, néanmoins comme la Vierge étoit sur le Calvaire ; on ne peut pas

(*a*) *Matth.* 27. 57.
(*b*) *Joan.* 19. 39.

douter qu'elle n'ait assisté & contribué à cette sépulture avec les saintes femmes qui y étoient avec elle : c'est pourquoi saint Luc marque expressément qu'elles suivirent le corps de J. C. & qu'elles virent où on le mit.

D. En quel lieu étoit le sépulcre ?

R. Dans un jardin, afin de marquer par-là que Jesus-Christ étoit mort pour réparer le péché d'Adam, arrivé dans le jardin de délices, ou le Paradis Terrestre.

D. Combien le corps de Jesus-Christ demeura-t-il de temps dans le sépulcre ?

R. Il faut remarquer sur cela que le jour chez les Juifs commençoit au soir, & s'étendoit jusqu'à l'autre soir. Ainsi Jesus-Christ ayant été enseveli avant la fin du Vendredi, fut dans le sépulcre cette partie du Vendredi, qui finissoit au soir : il y fut tout le Samedi & une partie du Dimanche ; parce que ce jour du Dimanche commençoit au soleil couché du Samedi. C'est en cette maniere qu'il y a été trois jours ; savoir, une partie du Vendredi, tout le Samedi & une partie du Dimanche.

D. Le lieu du sépulcre de Jesus-Christ a-t-il été fort honoré par les Chrétiens ?

R. Ç'a été & c'est encore à présent le

lieu du monde le plus célebre par le concours & par la dévotion des Fideles, & jamais prophétie n'a été plus visiblement accomplie que celle qu'Isaïe a faite sur ce sujet, en disant (*a*), *Que son sépulcre seroit glorieux.*

On peut voir dans les relations nouvelles ce qui s'y fait encore à présent, & dans les anciens Peres & Historiens (*b*) ce qui s'y est fait autrefois.

(*a*) Erit sepulchrum ejus glorioſum. *Iſai. c.* 11. *v.* 10.

Nonne tibi venerabiliùs viderur ſepulchrum Domini? ... Cujus ſepulchri gloriam.... ſcimus Iſaiæ vaticinio prophetatem dicentis, & erit requies ejus honor; quòd ſcilicet ſepulturæ Domini locus eſſet ab omnibus honorandus. *Hier. Epiſt.* 44. *t.* 4. *pag.* 545. *ad Marcel.*

Vide Chryſoſt. orat. quòd Chriſtus ſit Deus, cap. 8.

(*b*) Locus quidem quo corpus hoc poſitum, brevis erat & valdè anguſtus. Anguſtior tamen & venerabilior mille regum palatiis, imò & regibus ipſis, & erit requies ejus honor. *Chryſ. loco ſuprà citato.*

VI. INSTRUCTION.

Sur le cinquieme Article du Symbole :

Qui eſt deſcendu aux Enfers, eſt reſſuſcité d'entre les Morts le troiſieme jour.

CHAPITRE PREMIER.

De la Deſcente de notre Seigneur Jeſus-Chriſt aux Enfers.

D. QU'eſt-ce que la foi nous enſeigne ſur la deſcente de Jeſus-Chriſt aux Enfers ?

R. Elle nous enſeigne que J. C. ſelon ſon ame, s'eſt rendu préſent dans les Enfers, depuis ſa mort & avant ſa réſurrection, pour faire paroître ſa puiſſance ſur les ames qui y étoient detenues.

D. La deſcente de l'ame de Jeſus-Chriſt aux Enfers eſt-elle certaine ?

R. Croyons fermement, dit ſaint Auguſtin (*a*), ce qu'enſeigne la foi établie

(*a*) Teneamus firmiſſimè, quod fides habet funda-

ſur une autorité inébranlable, que Jeſus-Chriſt eſt deſcendu aux Enfers. En effet, quoique certains Symboles aient omis ces mots, *eſt deſcendu aux Enfers*, ce qui n'eſt nullement étrange, puiſqu'ils en omettent auſſi d'autres qui ne laiſſent pas d'être univerſellement reçus; néanmoins les Symboles les plus communs les ont reçus, & par conſéquent ceux qui s'en ſervoient, regardoient cet article comme de foi. De plus, il n'y a nulle variété parmi les Peres ſur ce point; nul n'a combattu la deſcente de Jeſus-Chriſt aux Enfers; preſque tous l'ont établie, & l'ont établie comme de foi.

D. Quels ſont les paſſages de l'Ecriture ſainte dont on tire cet article?

R. Voici les plus remarquables, comme ces paroles du quinzieme Pſeaume, (*a*) citées par S. Pierre: *Vous ne laiſſerez point mon ame dans l'Enfer, & vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption.* Celles de Zacharie (*b*): *Vous avez délivré par le ſang de votre*

tiſſimâ autoritate firmata, quia Chriſtus... apud inferos fuit. *Epiſt.* 164. *al.* 99. *c.* 5. *num.* 14.

(*a*) Non derelinques animam meam in inferno, nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem. *Act.* 2. *v.* 27.

(*b*) Tu quoque in ſanguine teſtamenti tui emiſiſti vinctos tuos de lacu, in quo non eſt aqua. *Zac.* 9. *v.* 11.

teſtament vos captifs de la foſſe, où il n'y avoit point d'eau. Ou celles de la Sageſſe (*a*) : *Je pénétrerai les plus profondes parties de la terre, & je viſiterai tous les morts.*

D. Ne pourroit-on pas objecter que la plupart de ces paſſages ſont diverſement expliqués par les Peres?

R. Cette objection ſeroit vaine : car quand il ſeroit vrai que ces paſſages & autres ſemblables auroient tous été pris par divers Peres en divers ſens, cela n'empêcheroit pas que les Peres mêmes, qui ont détourné quelques-uns de ces paſſages à d'autres ſens, n'aient établi la deſcente de Jeſus-Chriſt aux Enfers par d'autres paſſages. Ainſi il n'en eſt pas moins conſtant que tous les Peres conviennent dans ce dogme; ce qui ſuffit pour montrer que c'eſt une tradition Apoſtolique.

D. Qu'eſt-ce que Jeſus-Chriſt a fait aux Enfers? A-t-il prêché la foi à tous ceux qui ne l'avoient pas reçue?

R. Saint Auguſtin (*b*) traite cette opinion d'hérétique, & avec raiſon : car ſi Jeſus-Chriſt avoit ainſi prêché la foi

(*a*) Penetrabo omnes inferiores partes terræ, & inſpiciam omnes dormientes. *Eccl.* 24. 45.

(*b*) *Lib. de Hæreſ. hæreſi.* 79. *Auguſt. Epiſt.* 164. *al.* 99. *c.* 4. *num.* 12.

aux Enfers à ceux qui ne l'avoient pas reçue, ou à ceux à qui elle n'avoit pas été prêchée durant leur vie, il la prêcheroit de même à ceux qui depuis ſa réſurrection meurent ſans que l'Evangile leur ait été annoncé. Or, ſi cela étoit, il ne faudroit plus ſe mettre en peine d'annoncer la foi aux nations infideles; puiſque ſi elle ne leur étoit pas annoncée durant leur vie, elle leur ſeroit prêchée après leur mort.

D. Qu'eſt-ce donc qu'il y a fait?

R. Il y a triomphé par lui-même des démons, pour les confondre davantage; il y a viſité les Patriarches & les Prophetes & les autres ames, qui, quoique purifiées de leurs péchés, étoient encore retenues dans ce lieu, qui leur étoit deſtiné de Dieu, parce que le Paradis n'étoit pas encore ouvert. Jeſus-Chriſt leur a témoigné par cette viſite une bonté ſinguliere.

D. Les Patriarches & les Prophetes étoient-ils dans l'Enfer?

R. Saint Auguſtin répond (*a*), que l'Enfer ayant une grande étendue, le lieu où étoient les Patriarches & les au-

(*a*) Antiquos Sanctos, qui venturi Chriſti tenuerunt fidem, locis quidem à tormentis impiorum remotiſſimis, ſed apud inferos fuiſſe. *Lib.* 20. *de Civ.* c. 23.

tres Juſtes, quoique fort éloigné de celui des tourmens, étoit pourtant compris dans l'étendue de l'Enfer.

D. Qu'eſt-ce qui empêchoit les ames des Juſtes d'être tranſportées au Ciel avant la venue de Jeſus-Chriſt ?

R. Saint Grégoire (*a*) attribue cette excluſion au péché originel, qui ne leur avoit pas encore été remis, quant à cette excluſion du Ciel, quoique les peines particulieres de leurs péchés leur aient pu être remiſes avant ce temps.

D. Entre ceux qui furent délivrés, y en eut-il quelques-uns qui étoient en Purgatoire ?

R. Saint Auguſtin dit (*b*) que Jeſus-Chriſt délivra des tourmens ceux que par une ſecrete juſtice il jugea devoir en être délivrés. Il diſtingue expreſſément par-là certains Juſtes qu'il ne veut pas avoir été dans les ſouffrances de ceux dont il eſt dit dans les Actes, que Je-

(*a*) Non ut pœna quaſi peccatores plecteret, ſed ut eos in locis remotioribus quieſcentes, quia necdum interceſſio Mediatoris advenerat, ab ingreſſu regni, reatus primæ culpæ prohiberet. *Lib.* 4. *mor. cap.* 29.
Hilar. lib. 10. *de Trinit.*
Hier. in cap. 3. *Eccleſ.*
Chryſoſtom. ſerm. 65.

(*b*) Quod ſcriptum eſt, ſolutis doloribus inferni, non in omnibus, ſed in quibuſdam accipi poteſt, quos ille dignos iſtâ liberatione judicabat. *Auguſt. Epiſt.* 164. *al.* 99. *cap.* 2. *num.* 5.

ſus-Chriſt les a délivrés des douleurs de l'Enfer. Or, ceux qui furent délivrés des douleurs, ſont diſtingués de ces Juſtes, qui n'eurent pas beſoin d'en être délivrés, & par conſéquent ne peuvent être autres que les Juſtes du Purgatoire.

Il enſeigne ailleurs expreſſément qu'il délivra des tourmens l'ame d'Adam (*a*) : de ſorte que, ſelon ſaint Auguſtin (*b*), l'ame d'Adam a été plus de trois mille ans dans le Purgatoire. Cependant en un ſens tous les Juſtes furent délivrés des douleurs ; parce qu'étant tous ſéparés de Dieu, cette ſéparation ne pouvoit pas leur être indifférente.

CHAPITRE II.

Du Purgatoire.

D. SUr quoi eſt fondée la doctrine du Purgatoire ?

R. Elle eſt fondée premiérement ſur

(*a*) Ibi erit & ipſe Adam ; quoniam rectè creditur Domini adventu atque in inferna deſcenſu, ab inferni vinculis jam ſolutus. *Lib. 6. Op. perf. cont. Julian. cap.* 12.

(*b*) Adam verò .... gratiâ Dei per Jeſum Chriſtum Dominum noſtrum à ſempiterno ſupplicio liberatur, & in ſeipſo, quamvis à ſua morte poſt annorum aliquot millia. *cap.* 22. *item cap.* 30.

la tradition de toute l'Egliſe, comme ſaint Auguſtin (*a*) l'a remarqué dans ſon Livre *de Cura pro mortuis gerendâ*. Car ç'a toujours été la coutume de l'Egliſe de prier pour les morts, & les Hérétiques mêmes reconnoiſſent qu'elle a été pratiquée dès le ſecond ſiecle. Auſſi Tertullien la met dès ce temps-là au nombre des Traditions Apoſtoliques. Or, ces prieres qu'on faiſoit pour eux, n'étoient pas ſeulement pour la conſolation des vivans, ou pour remercier Dieu des graces qu'il avoit faites aux morts; c'étoit pour leur obtenir quelque ſoulagement, *refrigerium*.

Il ne faut point douter, dit ſaint Auguſtin (*b*), que les morts ne ſoient aidés par les Oraiſons de l'Egliſe, par le Sacrifice ſalutaire, & par les aumônes que l'on fait pour eux, & qu'on n'obtienne par-là que Dieu les traite avec plus de miſéricorde que leurs pé-

(*a*) *Tom. 6. pag. 116. nov. Edit.*

(*b*) Orationibus ſanctæ Eccleſiæ, & ſacrificio ſalutari, & eleemoſynis, quæ pro eorum ſpiritibus eroganrur, non eſt dubitandum mortuos adjuvari, ut cum eis miſericordiùs agatur à Domino, quàm eorum peccata meruerunt. Hoc enim à Patribus traditum, univerſa obſervat Eccleſia, ut pro eis qui in corporis & ſanguinis Chriſti communione defuncti ſunt, cùm ad ipſum ſacrificium loco ſuo commemorantur, oretur, ac pro illis quoque id offerri commemoretur. *Aug. ſerm. 32. de verbis Apoſt. nunc ſerm. 172. c. 2.*

chés ne méritoient : car l'Egliſe univerſelle obſerve cette coutume, qu'elle tient de la tradition des ſaints Peres (*a*), que l'on prie dans le Sacrifice pour ceux qui ſont morts dans la communion du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, & que l'on marque même que c'eſt pour eux que l'on offre le ſacrifice.

D. Regardoit-on déja dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, comme une héréſie, de nier les prieres pour les morts ?

R. Saint Epiphane & ſaint Auguſtin (*b*) mettoient déja dès leur temps cette opinion entre les héréſies d'Aërius.

D. Le Purgatoire ne peut-il être prouvé par l'Ecriture ?

R. Il l'eſt clairement par le ſecond Livre des Machabées (*c*) : *C'eſt une penſée ſainte & ſalutaire*, dit ce Livre, *de prier pour les morts, afin qu'ils ſoient délivrés de leurs péchés.* Car il s'enſuit delà qu'il y a des péchés qui peuvent être remis en l'autre vie par les prieres des vivans. Or, il n'y a point de péchés

(*a*) Hos igitur lugeamus, opem pro viribus feramus, aliquod ipſis auxilium comparemus, exiguum illud quidem, ſed quod tamen auxiliari queat. *Chryſoſt. hom.* 3. *in Epiſt. ad Philip. circa fin.*

(*b*) *Aug. lib. de hæreſi.* 53. *Epiſt. hæreſ.* 5. *n.* 3.

(*c*) Sancta & ſalubris eſt cogitatio pro defunctis exorare, ut à peccatis ſolvantur. 2. *Mach.* 12. 46.

ſans peine de péchés ; & par conſéquent ſi les péchés ſont remis en l'autre vie, la peine des péchés y eſt auſſi remiſe.

D. Quels Conciles ont défini le Purgatoire ?

R. Les Conciles (*a*) de Florence & de Trente.

D. Que doit-on répondre à ce qu'alleguent les Calviniſtes, que le ſecond Livre des Machabées n'eſt pas canonique ?

R. Il faut répondre, 1. que cette prétention n'eſt pas raiſonnable, puiſqu'il a été mis au nombre des Livres canonique par la plupart des Egliſes Chrétiennes, par le Décret du Pape Innocent premier, par le quatrieme Concile de Carthage, &c. & que quoique quelques Peres & quelques Egliſes en aient douté, ce doute de quelques Particuliers ne peut être oppoſé au conſentement gé-

(*a*) Item, ſi verè pœnitentes in Dei charitate deceſſerint, antequàm dignis pœnitentiæ fructibus de commiſſis ſatisfecerint & omiſſis, eorum animas pœnis Purgatoriis poſt mortem purgari, & ut à pœnis hujuſmodi releventur, prodeſſe eis fidelium vivorum ſuffragia ; Miſſarum ſcilicet ſacrificia, orationes, & eleemoſynas, & alia pietatis officia, quæ à fidelibus pro aliis fidelibus fieri conſueverunt, ſecundùm Eccleſiæ inſtituta. *Concil. Flor. Seſſ. 25. & ult. in definit. Eugenii IV.*

Trident. Seſſ. 25. decret. de Purgatorio.

néral des autres. Mais quoi qu'il en ſoit, tous ceux qui ont reçu ces Livres, ont par conſéquent reçu la priere pour les morts, comme étant de foi, puiſqu'elle y eſt ſi formellement exprimée, & ceux mêmes qui en ont douté n'ont jamais fondé leur doute ſur ce que la priere pour les morts y étoit approuvée; ce qui eſt une marque certaine qu'ils la croyoient.

2. Jeſus-Chriſt (a) a déclaré de plus dans l'Evangile, qu'il y a certains péchés *qui ne ſeront remis, ni en ce monde ici, ni en l'autre*, dont ſaint Auguſtin & pluſieurs autres Peres (b) ont conclu qu'il y a donc des péchés qui ſont remis en l'autre; & delà il s'enſuit, par la raiſon dont nous nous ſommes déja ſervis, que s'il y a des péchés remis, il y a auſſi des peines du péché qui ſont remiſes.

3. Le paſſage de ſaint Paul (c), que *celui qui aura édifié ſur un bon fondement, avec du bois, du foin, de la*

(a) Qui autem dixerit contrà Spiritum ſanctum, non remittetur ei, neque in hoc ſæculo, neque in futuro. *Matt.* 12. 32.

(b) *Aug. lib.* 21. *de Civit. c.* 24. *num.* 2. *& lib.* 6. *cont. Julian. c.* 15. *num.* 45.

(c) Si quis autem ſuperædificat ſuper fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides prerioſos, ligna, fœnum, ſtipulam.... ipſe ſalvus erit, ſic tamen quaſi per ignem. 1. *Cor.* 3. 12. *&* 15.

paille, ſera ſauvé par le feu, eſt auſſi rapporté au Purgatoire, par les principaux des Peres (*a*), quoiqu'ils en alleguent auſſi d'autres explications.

D. Doit-on avoir une grande idée des peines du Purgatoire?

R. L'autorité & la raiſon conſpirent également à nous en faire concevoir une grande idée. Saint Auguſtin (*b*) ne craint pas de dire, que le feu du Purgatoire cauſera une douleur plus violente que tout ce qu'on peut ſouffrir en cette vie.

Saint Céſaire dit, qu'il ſurpaſſe tout ce qu'on peut concevoir de tourmens: *Ce feu eſt plus rude*, dit ce Pere (*c*), *que tout ce qu'on peut voir, penſer, ou ſentir en cette vie.*

Saint Bernard dans le ſermon qu'il a fait ſur la mort de Humbert, en parle ainſi: Je ſais, dit ce Saint (*d*), qu'il

(*a*) *Aug. in Pſal.* 37. *num.* 3.
Ambr. ſerm. 20. *in Pſal.* 118. *num.* 12. *& ſeqq.*
Hier. in ult. cap. Iſai. in fine.

(*b*) Gravior tamen erit ille ignis, quàm quidquid poteſt homo pati in hac vita. *In Pſal.* 37. *num.* 3.

(*c*) Durior erit quàm quidquid poteſt pœnarum in hoc ſæculo, aut cogitari, aut videri, aut ſentiri. *S. Cæſarius, Hom.* 8.

(*d*) Scio ego quia durum eſt homini diſſoluto apprehendere diſciplinam, verboſo ſilentium pati, vagari ſolito ſtabilem permanere; ſed duriùs, & multò duriùs erit, futuras illas moleſtias tolerare. *Bernard. ſerm. in obit. Humberti, num.* 8. *circa fin.*

eſt

eſt dur à un homme relâché de vivre dans la regle, à un cauſeur de ſe taire, à un homme accoutumé d'aller çà & là de garder la ſtabilité; mais il eſt bien plus dur, ſans comparaiſon, de ſouffrir les peines de l'autre vie. Saint Grégoire, dans le Prologue ſur le premier Pſeaume de la Pénitence; ſaint Anſelme, ou plutôt Herveus, ſur la premiere aux Corinthiens, chap. 3. diſent la même choſe, & il faut être bien hardi pour mépriſer le ſentiment de ces Saints, & bien inſenſible ſi, en le croyant vrai, on a ſi peu de ſoin d'éviter ces horribles peines. Outre cela, la raiſon ne nous en fait pas concevoir une moindre idée; car il eſt clair que l'ame n'étant plus appeſantie par le corps, aura des actions tout autrement vives qu'elle n'en a dans le corps, & par conſéquent que les douleurs qu'elle éprouvera, n'auront aucune proportion avec celles qu'elle peut ſentir ici.

D. Comment peut-on concevoir la douleur intérieure des ames du Purgatoire?

R. On peut concevoir qu'une ame ſéparée du corps avec la charité, c'eſt-à-dire, avec un amour qui lui fait pré-

férer Dieu à toutes les créatures, conçoit un violent désir d'être unie à lui ; & que l'impétuosité de son désir étant retardée par cette souillure du péché qu'elle trouve en elle, elle demeure dans un état très-violent, entre l'ardeur impétueuse qui la porte à Dieu, & cette souillure qui l'en retire. L'idée qu'elle a de la souveraine pureté de Dieu, fait d'une part qu'elle aimeroit mieux être anéantie, que de paroître devant ses yeux en cet état, & de l'autre, elle sent un si violent désir de s'unir à Dieu pleinement, que le délai & le retardement lui causent un tourment inconcevable.

Quoique nos désirs soient languissans & foibles dans cette vie, quoiqu'on y soit distrait par divers objets, on éprouve néanmoins que le retardement de la jouissance d'un bien que l'on espere, trouble sensiblement l'ame : *L'espérance différée afflige l'ame*, dit le Sage (*a*). Que sera-ce donc quand l'ame agira avec toute la violence de sa nature, quand elle se portera avec toute l'attention & l'application dont elle est capable, à un objet qu'elle aime d'un

(*a*) Spes quæ differtur affligit animam. *Prov.* 13, 12.

extrême amour, & qu'il y aura entre elle & cet objet qui l'attire ſi puiſſamment, un obſtacle qui l'empêchera de s'y unir?

D. Le mouvement impétueux de ces ames pour s'unir à Dieu, leur cauſe-t-il de l'impatience?

R. Nullement; parce qu'elles voient clairement que c'eſt la juſtice qui les en éloigne, & qu'elles aiment ſouverainement cette juſtice. Elles ne peuvent plus trouver aucun repos, ni aucun plaiſir qu'en Dieu; mais elles n'y ſauroient trouver de repos & de plaiſir, qu'en ſuivant ſes ordres & ſa volonté. Ainſi elles demeurent volontairement dans cet état d'amertume, & elles ne le voudroient pas changer, en aucun autre, tant qu'elles voient qu'il eſt juſte qu'elles y ſoient. Il n'y a donc rien de plus ſaint que la douleur de ces ames; mais c'eſt la ſainteté même de cette douleur qui doit porter les hommes à les ſoulager par leurs prieres, & à faire pour elles ce qu'elles ne ſont plus en état de faire pour elles-mêmes. Car qu'y a-t-il de plus digne de compaſſion que des tourmens inconcevables, ſoufferts, non-ſeulement ſans murmure, mais avec une douceur &

une patience incomparable, & avec des louanges perpétuelles de la juſtice & de la bonté de Dieu ?

D. Eſt-il certain que les ames ſoient punies par le feu dans le Purgatoire ?

R. L'Egliſe ne l'a pas voulu définir abſolument dans le Concile de Florence, parce que les Grecs tenoient le contraire ; mais c'eſt l'opinion de la plupart des Peres ; & de plus, il importe peu de quelle nature ſoient ces tourmens, étant certain qu'ils ſont très-grands, quand ils ne ſeroient même qu'intérieurs.

D. Le ſalut des ames du Purgatoire eſt-il aſſuré ?

R. Le jugement particulier les en aſſure ; & n'étant plus en état de mériter, ni de démériter, celles qui ont perſévéré dans la juſtice n'en ſauroient plus déchoir.

D. D'où vient que l'Egliſe, dans les prieres qu'elle fait pour les morts, demande pour eux qu'ils ſoient délivrés des peines de l'Enfer ?

R. L'Egliſe fait ces prieres, comme ſi elle les prononçoit au moment de la mort, afin de frapper les Fideles d'une image plus capable de les toucher.

D. Eſt-il croyable qu'il y ait des ames

qui faſſent leur Purgatoire en divers lieux ?

R. L'Egliſe ne nous apprend rien de particulier, ni de la maniere, ni du lieu, ni des genres de ſupplices par leſquels Dieu exerce ſa juſtice ſur ces ames, & elle défend même de mêler dans les inſtructions que l'on en fait aux Fideles, des opinions incertaines. Il vaut mieux, ſans doute, s'attacher à cette ſage conduite, que de ſe remplir l'eſprit d'hiſtoires & de viſions, qui n'ont aucune certitude & ſouvent très-peu de vraiſemblance.

CHAPITRE III.

De la dévotion pour les Morts.

D. QUand a commencé la dévotion des Chrétiens pour les morts ?

R. Elle eſt auſſi ancienne que l'Egliſe : on a toujours offert le ſacrifice pour eux ; on a fait des aumônes ; on a jeûné pour leur obtenir le rafraîchiſſement, *refrigerium*, & la diminution de leurs peines. Tertullien dans le Livre de la Monogamie, parlant d'une veuve, dit (*a*), *qu'elle prie pour l'ame de ſon mari*,

(*a*) Enim verò & pro anima ejus orat, & refri-

& qu'elle demande du rafraîchiſſement.

Saint Paulin (*a*) implore les prieres des autres pour l'ame de ſon frere, en ſe ſervant des mêmes termes. Mais comme le Saint-Eſprit, qui anime l'Egliſe, ſe plaît d'y exciter en certains temps des dévotions particulieres pour certains objets de la Religion, & qu'il n'occupe pas toujours les ames ſaintes des mêmes ſentimens; il eſt certain que la dévotion pour les morts a été beaucoup augmentée vers la fin du dixieme ſiecle & le commencement de l'onzieme, par ſaint Odilon & par l'Ordre de Cluni, & que ce ſont ces ſaints Religieux qui ont donné la naiſſance à la célébration de la Commémoration des morts, qui ſe fait le lendemain de la Touſſaint; dévotion qui s'étendit en peu de temps par toute l'Egliſe, comme il paroît par la Vie de ſaint Malachie, faite par ſaint Bernard (*b*), où il eſt rapporté que ſaint Malachie prêt de mourir à Clairvaux, diſoit qu'il

getium interim adpoſtulat ei. *Cap.* 10.

(*a*) Petimus .... ut orationibus tuis condonetur tibi, ut & illius animam vel de minimo ſanctitatis tuæ digito diſtillans refrigerii gutta reſpergat. *Epiſt.* 35. *al.* 19.

(*b*) Nec parum ſpei repoſitum mihi in die illa, quâ mortuis tanta à vivis beneficia impenduntur. *Bern. de vita S. Malach. cap.* 31. *num.* 71.

avoit très-grande eſpérance en ce jour, où les morts reçoivent tant d'aſſiſtance des vivans.

D. Quelles ſont les utilités particulieres de cette dévotion ?

R. 1. La dévotion pour les morts eſt digne de la charité catholique, qui embraſſe tous les membres de l'Egliſe. Notre amour pour Jeſus-Chriſt doit nous lier à tout ſon corps, & nous faire prendre part à ſes biens & à ſes maux. Comme nous devons donc nous intéreſſer à la gloire des Saints, en nous réjouiſſant de leur triomphe & de leur bonheur; nous devons auſſi prendre part aux ſouffrances de l'Egliſe ſouffrante, en l'aſſiſtant autant que nous le pouvons.

2. Cette charité même eſt d'une très-grande utilité pour nous; car rien n'eſt plus contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme, que de ſe renfermer dans la vie préſente, qui eſt proprement l'objet, l'occupation & la nourriture de la concupiſcence : tous nos exercices doivent tendre à nous en détacher, & nous appliquer à l'autre vie. Or, rien n'eſt plus capable de le faire, que la penſée de l'état où ſont les morts, & la conſidération fréquente des trois ſociétés qu'ils

compoſent. Celle des malheureux damnés, qui doit être l'objet de notre crainte & de notre horreur; celle des ſaints Bienheureux qui doit attirer nos déſirs & nourrir notre eſpérance; celle des ames que les ſouffrances purifient, qui doivent être en même-temps l'objet de notre compaſſion, de notre crainte & de notre amour.

3. Il y a cela de particulier dans l'état des ames qui ſont dans le Purgatoire, qui doit nous attacher à elles d'une maniere ſinguliere, en ce que cet état a beaucoup de rapport avec le nôtre: car on peut dire avec vérité, qu'il y a de deux ſortes de Purgatoires; l'un dans cette vie, & l'autre après cette vie. Il y a des ſouffrances dans l'une & dans l'autre; mais ce qui les diſtingue, c'eſt que les ſouffrances de cette vie ſont légeres, & que le mérite en eſt grand, quand on les ſouffre chrétiennement: mais ſouvent, bien loin d'en faire un bon uſage, on augmente la cauſe de ces ſouffrances par de nouveaux péchés. Le Purgatoire de l'autre vie a des qualités toutes contraires. Les douleurs y ſont extrêmes, le mérite nul; car il faut payer avec une extrême rigueur tout ce qui eſt dû à la juſtice de Dieu;

mais auſſi l'aſſurance y eſt entiere. Les péchés pour leſquels on ſouffre ne ſe renouvellent plus; tout ce qui s'efface par ces peines eſt effacé pour jamais. Nous devons donc être portés à communiquer à ces ames tout ce que nous avons de bien, qui eſt le pouvoir de mériter par nos œuvres, afin que Dieu nous communique ce qu'elles ont de bien, qui eſt la ſtabilité immuable dans la juſtice, & la patience invincible dans les ſouffrances.

4. La méditation fréquente de l'état de ces ames peut nous apprendre de quelle maniere nous devrions conſidérer les nôtres. Quelques peines que ces ames endurent, elles mettent leur bonheur à les endurer; parce qu'elles ſavent que c'eſt l'unique voie que Dieu leur donne pour ſe purifier de leurs péchés. Elles tomberoient dans le déſeſpoir, ſi elles ne trouvoient pas un Purgatoire, pour s'y purger de ce qui les rend encore indignes de paroître devant la ſouveraine pureté de Dieu, qui eſt la ſainteté même; & c'eſt auſſi ce qui devroit nous faire conclure que les ſouffrances & les amertumes de cette vie en ſont le plus grand bien, & que c'eſt ce que nous y devrions le plus ai-

mer ; puiſque c'eſt auſſi la principale voie que Dieu nous donne pour l'expiation de nos péchés, ſans laquelle les autres ſervent de peu.

5. En travaillant pour ces ames, nous travaillons auſſi pour nous-mêmes ; nous viendrons dans l'état où elles ſont ; & quand nous y ſerons, nous ne recevrons de l'aſſiſtance des vivans, qu'à proportion que nous aurons nous-mêmes pratiqué la charité, dont celle qui s'exerce envers les morts fait une partie conſidérable. Car c'eſt une doctrine importante de ſaint Auguſtin (*a*), qu'on ne recevra dans l'autre vie que ce qu'on aura mérité dans celle-ci ; parce que les aſſiſtances mêmes qu'on pourra y recevoir après la mort, ſont fondées ſur ce qu'on aura mérité durant ſa vie de recevoir ces aſſiſtances ; c'eſt-à-dire, que ceux qui n'auront point fait charité n'en recevront point ; & que ceux au contraire qui l'auront bien pratiquée envers les morts, mériteront d'obtenir par-là une part plus abondante dans les prieres de l'Egliſe.

6. Perſonne ne peut mieux mériter

(*a*) Meritum per quod iſta proſint, ſi nullum comparatum eſt in hac vita, fruſtrà quæritur poſt hanc vitam, &c. *S. Aug. lib. de Cura pro mortuis gerenda, cap.* 1.

ces assistances que ces ames ; car si on est porté naturellement à assister ceux qui étant de grande naissance, sont réduits à la derniere misere, quels sentimens ne doit-on point avoir pour ces ames retenues dans ce lieu de souffrances ? Car ce ne sont pas seulement des personnes illustres en naissance & en autorité, ce sont des Rois & des Rois éternels à qui le Royaume de Dieu est assuré, & qui seront peut-être bientôt en état de reconnoître au centuple les services qu'on leur aura rendus dans cet état de misere où ils sont encore détenus.

7. Si la vertu, la sainteté & la patience nous sollicitent à aider ceux en qui nous remarquons de grandes vertus, que ne devons-nous point faire pour ces ames qui forment une soiciété de Saints incapables du moindre défaut ? Enfin, ces ames ne sont point seulement des gens que nous n'espérions jamais de voir ; ce sont au contraire des ames avec qui nous espérons d'être éternellement liés & unis, & dont nous ne pourrions être séparés, qu'en tombant dans le plus grand des malheurs,

CHAPITRE IV.

De la Réſurrection de notre Seigneur Jeſus-Chriſt : Pourquoi il a fallu qu'il reſſuſcitât.

D. QU'eſt-ce qu'il faut croire de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt ?

R. Il faut croire que Jeſus-Chriſt, après avoir été crucifié par les Juifs le Vendredi, veille du Sabbat, reſſuſcita le jour d'après le Sabbat, qui eſt le troiſieme jour, en comptant le jour de la mort ; c'eſt-à-dire, qu'il réunit ſon ame à ſon corps, & le rendit immortel & glorieux.

D. Pourquoi falloit-il que Jeſus-Chriſt reſſuſcitât ?

R. Parce que la juſtice de Dieu étant pleinement ſatisfaite par ſa mort, il étoit juſte que Jeſus-Chriſt rentrât dans ſon état naturel ; l'état d'humiliation & de ſouffrance étoit un état étrange, & qui ne convenoit point à Jeſus-Chriſt. Il s'y étoit ſoumis pour racheter les hommes ; mais cette rédemption étant opérée, il falloit que les humiliations & les ſouffrances ceſſaſſent, & que J. C. jouît de la gloire qui lui étoit due.

Cela n'étoit pas ſeulement néceſſaire pour Jeſus-Chriſt, mais auſſi pour les hommes; & il a exercé ſa miſéricorde envers nous, en reſſuſcitant auſſi-bien qu'en mourant. Il étoit néceſſaire qu'il nous montrât en ſa perſonne, quel ſeroit l'effet de la délivrance qu'il nous avoit procurée, & quel devoit être le but de notre eſpérance. Il falloit qu'il nous fît voir à quoi nous étions appellés & quelles étoient les richeſſes de la gloire de ſon héritage; & pour nous ſervir des paroles de l'Apôtre ſaint Paul (*a*), *Pour faire ſavoir quelle eſt l'eſpérance à laquelle il nous a appellés, quelles ſont les richeſſes & la gloire de l'héritage qu'il deſtine aux Saints.*

Il ne nous avoit pas rachetés ſeulement ſelon l'ame, mais auſſi ſelon le corps; il falloit donc qu'il nous montrât en lui-même le modele de cette rédemption, pour nous donner lieu d'eſpérer que comme il avoit reſſuſcité & rempli de gloire ce corps qui avoit été attaché à la croix pour nous, il reſſuſciteroit de même les nôtres; quoique pour ſatisfaire à la condamnation

(*a*) Quæ ſit ſpes vocationis ejus, & quæ divitiæ gloriæ hæreditatis ejus in Sanctis. *Epheſ.* 1, 18.

du premier homme, ils fuſſent tombés ſous l'empire de la mort.

Cet état dans lequel Jeſus-Chriſt eſt entré par ſa Réſurrection, étoit de plus néceſſaire pour opérer le ſalut du monde, & pour appliquer efficacement aux hommes les graces qu'il leur avoit méritées par ſa mort. Il en avoit déja donné quelques-unes par avance à quelques perſonnes choiſies ; mais ce n'étoit encore rien en comparaiſon de l'effuſion qu'il en devoit faire pour former ſon Egliſe, & pour convertir toutes les nations à la vraie foi. Dieu a donc voulu, que ces effets d'une puiſſance extraordinaire, procédaſſent de Jeſus-Chriſt élevé dans un état proportionné à la grandeur de ſes œuvres; & que devant agir avec une puiſſance infinie, il fût lui-même rempli de gloire & de puiſſauce, ſelon ſon humanité même ; toutes les marques de ſon infirmité étant effacées.

Et c'eſt pourquoi ſaint Paul dit (*a*), *que Jeſus-Chriſt a été livré pour nos péchés, & qu'il eſt reſſuſcité pour notre juſtification :* parce que, ſelon l'ordre de la ſageſſe de Dieu, il ne la devoit

(*a*) Qui traditus eſt propter delicta noſtra, & reſurrexit propter juſtificationem noſtram. *Rom.* 4. 25.

opérer que par la puiſſance dont il a été revêtu par ſa Réſurrection. Et c'eſt auſſi dans le même ſens que ſaint Jean dit (*a*), que le *Saint-Eſprit n'étoit pas encore donné, parce que Jeſus-Chriſt n'étoit pas encore glorifié.*

D. Jeſus-Chriſt étant véritablement Dieu avant ſa Réſurrection, ne pouvoit-il pas opérer efficacement ſur les ames, de même qu'après ſa Réſurrection ?

R. Il eſt certain qu'il le pouvoit par ſa puiſſance abſolue ; mais il ne le pouvoit pas par ſa puiſſance réglée, par ſes décrets & par ſa ſageſſe, ſelon laquelle il avoit réſervé les effets de ſa puiſſance à ſon humanité glorifiée, & devenue non-ſeulement vivante & immortelle ; mais ſource d'immortalité, d'incorruption & de ſainteté pour nous.

D. Jeſus-Chriſt s'eſt-il reſſuſcité lui-même ?

R. La Réſurrection de Jeſus-Chriſt eſt tantôt attribuée au Pere Eternel, & tantôt à lui-même ; parce que la puiſſance de ſon Pere & la ſienne ſont la même puiſſance ; que le Fils de Dieu fait tout ce que ſon Pere fait ; & que

(*a*) Nondum enim erat Spiritus datus ; quia Jeſus nondum erat glorificatus. *Joan.* 7. *v.* 39.

le Fils de Dieu a reçu de ſon Pere la force de communiquer la vie à ſon humanité ; comme le Pere a la vie en lui, dit ſaint Jean (a) ; auſſi il a donné à ſon Fils d'avoir la vie en lui.

CHAPITRE V.

Comment Jeſus-Chriſt a voulu établir la certitude de ſa Réſurrection.

D. POurquoi Jeſus-Chriſt ayant deſſein de faire croire ſa Réſurrection aux Juifs, ne s'eſt-il pas montré reſſuſcité à tous les Juifs, ou au moins à toute la ville de Jéruſalem, & à tous ceux qui l'avoient vu crucifié, afin qu'ils n'en puſſent pas douter ?

R. Parce qu'il vouloit ſauver les hommes par la foi : or, l'état de foi ne demandoit pas une telle évidence. Ce n'auroit pas été ſeulement les bons qui l'auroient cru, mais auſſi les méchans ; & outre qu'ils étoient indignes de cette croyance, elle ne leur auroit ſervi de rien. Il a donc voulu mettre les choſes en état que les eſprits ſinceres, & qui n'auroient pas été aveuglés par la

(a) Sicut enim Pater habet vitam in ſemetipſo, ſic dedit & Filio habere vitam in ſemetipſo. *Joan.* 5. 26.

malice de leur cœur, puſſent la croire, & laiſſer néanmoins des voies à l'opiniâtreté des Juifs pour pouvoir la rejetter.

D. A qui donc Jeſus-Chriſt a-t-il manifeſté ſa Réſurrection ?

R. Il l'a manifeſtée aux ſaintes Femmes, à ſes Apôtres & à ſes Diſciples en particulier & en commun. Il a mangé avec eux, il s'eſt laiſſé toucher à eux, il a convaincu leur incrédulité. Il l'a manifeſtée, ſelon ſaint Paul (*a*), à plus de cinq cens Fideles tout à la fois ; il l'a manifeſtée enſuite à ſaint Paul même.

D. Ces manifeſtations fourniſſent-elles une preuve certaine de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt ?

R. Il n'y a point de certitude humaine plus grande que celle qui naît de ces preuves, ſi l'on a ſoin de les ramaſſer & de les conſidérer dans toute leur force : car le témoignage que les Apôtres & les Diſciples en ont rendu, ne peut être faux qu'en deux manieres. La premiere, qu'ils aient été trompés ; la ſeconde, qu'ils aient voulu tromper.

La premiere eſt du nombre des choſes que l'on doit juger impoſſibles, puiſ-

(*a*) Viſus eſt plus quàm quingentis fratribus ſimul, 1. Cor. 15. 6.

que Jeſus-Chriſt reſſuſcité n'a pas été vu par un ſeul homme, mais par un grand nombre; non une fois, mais pluſieurs; non comme un ſpectre & une figure muette, mais mangeant, converſant & parlant familiérement avec eux; & que de plus, au nom de Jeſus-Chriſt reſſuſcité, les Apôtres ont fait quantité de prodiges par tout le monde, dont chacun étoit capable de les aſſurer pleinement de ſa Réſurrection.

La ſeconde hypotheſe eſt encore plus contre le bon ſens : car il faudroit pour cela que les Apôtres étant tels qu'ils paroiſſent dans ſa paſſion, c'eſt-à-dire, effrayés, abattus & hors d'eſpérance, euſſent néanmoins formé le deſſein dans ce temps-là même, de publier que Jeſus-Chriſt étoit reſſuſcité; qu'ils euſſent trouvé le moyen de voler ſon corps, nonobſtant les Gardes que les Prêtres avoient mis à ſon ſépulcre; qu'ils euſſent conſpiré entre eux de ſoutenir cette fauſſeté aux dépens de leur vie & avec mille travaux, ſans eſpérance d'aucun fruit. Il faudroit qu'ils euſſent formé cette entrepriſe folle & inſenſée, ſans aucune crainte de ce qui pouvoit leur en arriver, ſans appréhender qu'aucun d'eux ne ſe démentît; qu'après l'avoir for-

mée, ils l'euſſent exécutée avec un courage invincible, ſans autre récompenſe que des miſeres infinies; qu'ils euſſent trouvé moyen, tout groſſiers qu'ils étoient, de tromper les Peuples par de faux miracles, ſans jamais que perſonne eût découvert aux hommes cette fourberie pour s'exempter de la mort.

Si l'on juge ſainement de l'abſurdité de cette ſuppoſition, on ne la trouvera pas moins déraiſonnable, que ſi l'on entreprenoit de perſuader qu'il n'y eut jamais de ville de Rome, ni de Conſtantinople, & que tout ce qu'on dit des Empereurs qui ont regné dans ces deux Villes, ſont des contes faits à plaiſir.

D. Pourquoi donc tous les hommes ne ſe ſont-ils pas rendus à cette preuve, & principalement les Juifs?

R. Parce que la corruption du cœur des hommes les empêche de s'appliquer à l'évidence des preuves qui favoriſent les vérités qu'ils haïſſent; une méchante raiſon & un doute déraiſonnable, étant ſoutenus par une forte paſſion, ſont capables de perſuader l'eſprit; parce qu'il s'y rend lâchement, & s'y laiſſe entraîner avec plaiſir: de même une preuve convaincante ne l'ébranle pas; parce que la paſſion qui le poſſede en détourne ſon attention.

CHAPITRE VI.

Des devoirs auxquels nous ſommes obligés envers Jeſus-Chriſt reſſuſcité.

D. LA Réſurrection de Jeſus-Chriſt nous lie-t-elle à lui d'une maniere particuliere ?

R. Comme Jeſus-Chriſt par ſa réſurrection a acquis, non le droit, mais l'exercice actuel de ſa puiſſance ſur les hommes & principalement ſur les Fideles ; que c'eſt dans cet état de gloire qu'il fait particuliérement l'office de Chef de l'Égliſe, en répandant ſon eſprit dans tous ſes membres, ſelon la meſure qu'il leur juge convenable, & qu'il leur fait part de ſa vie divine, dont il poſſede la plénitude & dont il eſt l'unique ſource à l'égard des hommes ; que c'eſt en qualité de reſſuſcité, qu'il exerce dès à préſent en ſecret ſon jugement ſur chacun des hommes, comme il l'exercera avec éclat au dernier jour ſur tous les Peuples de la terre ; il eſt certain que les Chrétiens doivent avoir des ſentimens tout particuliers de reſpect, de reconnoiſſance, d'amour & de crainte pour Jeſus-Chriſt reſſuſcité.

Sa félicité & ſa gloire doivent faire leur joie; parce qu'il eſt impoſſible d'aimer Jeſus-Chriſt, ſans ſe réjouir de ſon exaltation. Ils doivent humblement s'abaiſſer ſous ſa grandeur & ſous ſa puiſſance, parce qu'elle eſt le fondement de celle qu'ils eſperent dans le Ciel.

Si toutes choſes lui ont été données, nous ſommes par conſéquent de ce nombre; & il faut confeſſer avec humilité & avec joie, que nous ſommes à lui, & qu'il peut diſpoſer ſouverainement de nous. Il faut reconnoître la juſtice de ſes droits ſur nous, & être bien-aiſe de lui appartenir. Dès le moment que l'humanité de Jeſus-Chriſt a été unie à la divinité par l'incarnation, toutes les créatures lui ont été données, comme ſon domaine & ſon héritage; mais il n'eſt entré dans la pleine poſſeſſion de ce domaine & dans l'exercice actuel de ſa puiſſance, que par ſa Réſurrection: & c'eſt pourquoi, comme ces paroles du deuxieme Pſeaume, *Je vous ai engendré aujourd'hui* (*a*), ſont appliquées particuliérement par l'Apô-

(*a*) Hanc Deus adimplevit filiis noſtris, reſſuſcitans Jeſum, ſicut & in Pſalmo ſecundo ſcriptum eſt; Filius meus es tu, ego hodie genui te. *Act.* 13. *v.* 33.

tre au jour de la Réſurrection; celles qui ſuivent (a), *Demandez, & je vous donnerai les Nations pour votre héritage, & toute l'étendue de la terre pour votre poſſeſſion*, s'entendent par conſéquent du même jour. Il faut donc conſidérer préſentement Jeſus-Chriſt homme, non-ſeulement comme Roi des hommes, mais comme Roi regnant actuellement ſur les hommes. Rien ne ſe fait que par lui; c'eſt lui qui diſpoſe de la mort & de la vie des ames & des corps avec une ſouveraine autorité.

Son état glorieux n'empêche pas que nous ne nous occupions des états d'infirmité par où il a bien voulu paſſer; nous devons les adorer & y chercher notre inſtruction; mais nous nous devons néanmoins particuliérement adreſſer à Jeſus-Chriſt glorieux; parce que c'eſt ſon état fixe & permanent; c'eſt ſon état de force & de puiſſance, & c'eſt dans cet état qu'il eſt particuliérement Sanctificateur des ames.

Comme dans cet état glorieux Jeſus-Chriſt eſt tout ſéparé de la terre, & qu'il n'a aucun commerce avec les hom-

(a) Poſtula à me, & dabo tibi gentes hæreditatem tuam & poſſeſſionem tuam terminos terræ. *Pſ.* 2. 8.

mes ; vivre avec Jeſus-Chriſt glorieux, c'eſt perdre en quelque ſorte le ſouvenir des choſes du monde, & ne s'occuper que de la gloire que Jeſus-Chriſt poſſede, & de celle qu'il veut que nous eſpérions. C'eſt en quoi conſiſte cette vie nouvelle, qui eſt le fruit & la grace du myſtere de la Réſurrection, & dans laquelle tout Chrétien fait profeſſion d'entrer par le Baptême, après s'y être dépouillé du vieil homme, c'eſt-à-dire, de l'amour du monde & des choſes de la terre.

VII. INSTRUCTION.

Sur le ſixieme Article du Symbole:

Qui eſt monté au Ciel, eſt aſſis à la droite de Dieu le Pere tout-puiſſant.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Aſcenſion de notre Seigneur J. C.

D. QUel eſt le ſens de la premiere partie du ſixieme Article du Symbole : *Qui eſt monté aux Cieux?*

R. On y fait profeſſion de croire que Jeſus-Chriſt, après avoir achevé l'ouvrage de la rédemption des hommes, & être reſſuſcité d'entre les morts, monta au Ciel, ſelon ſon humanité, c'eſt-à-dire, ſelon ſon corps & ſon ame, étant impoſſible qu'il y montât ſelon ſa divinité, parce qu'elle eſt par-tout.

D. De quelle ſorte y monta-t-il?

R. Ayant inſtruit ſes Diſciples durant quarante jours après ſa Réſurrection,

tion, comme ils étoient assemblés sur la montagne des Oliviers, il les bénit : ensuite il s'éleva en leur présence vers le Ciel, jusqu'à ce qu'étant entré dans une nuée, ils le perdirent de vue, pendant qu'il montoit. Alors deux Anges vêtus de blanc se présenterent à eux, & leur dirent (*a*) : Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au Ciel ? Ce Jesus, qui en vous quittant s'est élevé dans le Ciel, viendra de la même sorte que vous l'y avez vu monter.

D. L'endroit d'où Jesus-Christ est monté au Ciel, a-t-il été célebre comme le lieu de son sépulcre ?

R. Saint Paulin (*b*) témoigne que dans

(*a*) Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum ? hic Jesus, qui assumptus est à vobis in cœlum, sic veniet, quemadmodùm vidistis, eum euntem in cœlum. *Act. c.* 11.

(*b*) Mirum verò inter hæc, quod in Basilica Ascensionis, locus iste tantùm, de quo in nube susceptus *ascendit*, *captivam* in sua carne *ducens captivitatem nostram*, ita sacratus divinis vestigiis dicitur, ut nunquàm tegi marmore aut paviri receperit, semper excussis, solo respuente, quæ manus adornandi studio tentavit apponere. Itaque in toto Basilicæ spacio solus in sui cespitis specie virens permanet, & impressam divinorum pedum venerationem calcati Deo pulveris perspicua simul & antigua venerantibus arena conservat, ut verè dici possit : Adoravimus ubi steterunt pedes ejus. *Paulin. Epist.* 31. *ad Severum.*

De Christi vestigiis in Oliveti monte humo impressis, mentio sit in libro de locis Hebraïcis inter Hier. opera apud August. tract. 47. *in cap.* 10. *Joannis num.* 4. *apud Sulpitium Severum, hist. sac. lib.* 2. *cap.* 48. *apud Bedam in Act. Apost. cap.* 7.

l'Eglise de l'Ascension, que l'Impératrice Hélene fit bâtir au lieu d'où Jesus-Christ monta aux Cieux, on ne put jamais couvrir de marbre, ni d'aucun autre pavé, l'endroit d'où Jesus-Christ s'étoit élevé, & que l'on y voyoit encore le vestige de ses pieds imprimé.

D. Par quelle force Jesus-Christ s'est-il élevé au Ciel?

R. Par sa propre force; & c'est en cela qu'il est différent, ou d'Hénoch (*a*), qui y fut transféré par les Anges; ou d'Elie (*b*), qui y fut transporté par un chariot de feu. Or, cette propre force étoit celle de sa divinité & celle de son humanité même glorifiée; un corps glorifié obéissant si parfaitement à l'ame, qu'il est tout d'un coup où l'ame veut qu'il soit; & c'est pourquoi il est dit de Jesus-Christ dans le Pseaume vingtieme (*c*): *Elevez-vous, Seigneur, & faites paroître votre puissance.*

D. Jusqu'où notre Seigneur s'est-il élevé?

R. Les expressions dont l'Ecriture se sert, sont (*d*): *Qu'il a pénétré les Cieux,*

(*a*) *Genes.* 5. 24.
(*b*) 4. *Reg.* 2. 11.
(*c*) Exalta te, Domine, in virtute tua. *Ps.* 20. 14.
(*d*) Habentes Pontificem magnum qui penetravit cœlos, Jesum Filium Dei. *Heb.* 4. 14.

qu'il eſt monté au-deſſus de tous les Cieux, qu'il s'eſt élevé plus haut que les Cieux (*a*); d'où l'on peut bien conclure qu'il s'eſt fort éloigné de la terre; mais on ne peut pas déterminer par-là quel eſt préciſément le lieu où eſt Jeſus-Chriſt. Or, dans ces occaſions, il vaut mieux faire taire ſa curioſité, & s'arrêter à ce que dit l'Ecriture, que de pouſſer les conjectures plus loin.

CHAPITRE II.

De l'état glorieux de notre Seigneur Jeſus-Chriſt dans le Ciel.

D. QUe doit-on entendre par ces paroles du ſixieme Article : *Qui eſt aſſis à la droite de Dieu ſon Pere?*

R. On doit entendre qu'il eſt entré dans la poſſeſſion tranquille de la félicité, de ſon Royaume, & de l'empire ſur toutes choſes (*b*) : car le mot *aſſis*, ſignifie la poſſeſſion tranquille de ſa gloire; & celui de *droite du Pere*;

(*a*) Qui deſcendit, ipſe eſt & qui aſcendit ſuper omnes cœlos. *Epheſ.* 4. 10.
Excelſior cœlis factus. *Heb.* 7. 26.
(*b*) Qui vicerit, dabo ei ſedere mecum in throno meo. *Apoc.* 3. 21.

marque la gloire & la majeſté divine; la main ſignifie la force, & la main droite la plus grande force & la plus grande puiſſance. La gloire que poſſede Jeſus-Chriſt, eſt une gloire incommunicable à toute créature, parce qu'elle enferme l'égalité parfaite avec ſon Pere. Il eſt vrai qu'il eſt dit des Saints, qu'ils ſeront aſſis dans le trône de Jeſus-Chriſt. *Je donnerai*, dit-il dans l'Apocalypſe, *à celui qui aura vaincu, d'être aſſis ſur mon trône.* Mais cela marque ſeulement que les Saints auront part à la gloire de Jeſus-Chriſt, & non qu'ils la poſſedent avec égalité (*a*). Il ne faut donc pas conclure de cette expreſſion, *eſt aſſis*, que Jeſus-Chriſt ſoit plutôt aſſis que debout dans le Ciel; ni de celle de droite, qu'il ſoit plutôt d'un côté que d'un autre.

D. Jeſus-Chriſt n'eſt-il jamais deſcendu en terre depuis qu'il eſt monté dans le Ciel?

R. Saint Paul déclare (*b*) qu'il s'eſt montré à lui, & qu'il l'avoit vu. Jeſus-Chriſt lui apparut auſſi dans le tem-

(*a*) *Aug. de Symb. c. 4. n. 10. & de fide & Sym. cap. 7.*

(*b*) Noviſſimè autem omnium tanquam abortivo, viſus eſt & mihi. *1. Cor. 15. 8.*

ple de Jéruſalem (*a*), & une autre fois la nuit.

On rapporte de même pluſieurs autres apparitions de Jeſus-Chriſt; mais entre celles-là il y en a qui peuvent n'avoir été que des images formées dans l'imagination.

Celle dont parle ſaint Paul dans l'Epître aux Corinthiens (*b*), étoit certainement réelle; mais il n'étoit pas néceſſaire pour cela que Jeſus-Chriſt quittât le Ciel; car il pouvoit rendre ſon corps préſent en pluſieurs lieux. Ainſi l'argument que les Religionnaires tirent de ces paroles des actes (*c*); *qu'il faut que Jeſus-Chriſt demeure dans le Ciel juſqu'au temps du rétabliſſement de toutes choſes*, pour en conclure qu'il n'eſt pas dans l'Euchariſtie, eſt abſolument frivole; puiſqu'il peut être dans l'Euchariſtie, ſans quitter le Ciel.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt eſt-il monté au Ciel, puiſqu'il étoit également heureux & également glorieux par-tout?

R. Jeſus-Chriſt eſt monté au Ciel pour nous apprendre à le chercher dans

(*a*) Sequenti nocte aſſiſtens ei Dominus, ait: Conſtans eſto. *Act.* 23. 11.

(*b*) 1. *Cor.* 16. 8. *&* 9. 1.

(*c*) Oportet quidem cœlum ſuſcipere uſque in tempora reſtitutionis omnium. *Actor.* 3. 21.

le Ciel, pour nous y faire tranſporter nos déſirs & nos eſpérances. L'homme a beſoin de conſidérer Jeſus-Chriſt dans un lieu éloigné, pour ne s'attacher pas tant aux objets préſens, pour apprendre qu'il eſt étranger ſur la terre, & qu'il n'y doit pas attacher ſon affection.

Toute la Religion Chrétienne conſiſte à renoncer aux biens viſibles, par l'eſpérance des biens inviſibles; à renoncer aux biens préſens, par l'eſpérance des biens futurs; à mépriſer les biens temporels, par l'eſpérance des éternels. C'eſt ce qu'on appelle la vie de la foi; & l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt étoit néceſſaire à l'établiſſement de cette vie de foi. C'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt dit à ſes Apôtres, que s'il ne s'en alloit, le Saint-Eſprit ne deſcendroit pas ſur eux; parce que pour recevoir cette effuſion du Saint-Eſprit, il falloit que Jeſus-Chriſt ne fût plus préſent; afin qu'ils appriſſent à adorer & à aimer comme Dieu, celui qu'ils avoient aimé comme homme, & d'un amour encore fort imparfait.

Jeſus-Chriſt de plus a voulu nous donner lieu par ſon Aſcenſion de le conſidérer comme aſſis ſur le trône de ſa gloire; afin que nous nous adreſſions

à lui avec confiance, comme à notre souverain Pontife, qui intercede sans ceſſe pour nous en qualité de notre Médiateur, & qui peut tout nous accorder comme notre Dieu.

VIII. INSTRUCTION.

Sur le ſeptieme Article du Symbole :

D'où il viendra juger les Vivans & les Morts.

CHAPITRE PREMIER.

Du Jugement dernier.

D. QUe fait-on profeſſion de croire par le ſeptieme Article du Symbole ?

R. On proteſte que l'on croit que Jeſus-Chriſt, qui eſt préſentement au plus haut des Cieux, viendra un jour réellement & viſiblement pour juger tous les hommes réunis en un même lieu, & décider de leur bonheur ou de leur malheur éternel.

D. Ceux qui meurent ne ſont-ils pas jugés dès le moment de leur mort ?

R. Ils le ſont : mais ce jugement particulier n'empêchera pas que Jeſus-Chriſt ne les juge encore dans le jugement univerſel ; ce jugement particu-

lier eſt uniquement pour ceux qui ſont jugés ; mais le jugement général ſera pour toutes les créatures.

D. L'ancienne Egliſe a-t-elle cru le jugement particulier, puiſqu'il ſemble que les Peres ne parlent preſque que du jugement dernier ?

R. Elle l'a tellement cru, qu'un Prêtre nommé Pierre, en ayant été perſuadé par un certain écrit qu'il avoit lu ; ſaint Auguſtin lui fit reproche d'avoir eu beſoin d'apprendre de ce Livre une choſe ſi commune. Eſt-il poſſible *(a)*, dit ce ſaint Docteur, que vous ne fuſſiez pas encore ce que Vincent a raiſon de croire, que les ames ſont jugées dès qu'elles ſortent de leurs corps, avant que de comparoître au dernier jugement, qui ſe fera après qu'elles auront repris leurs corps, pour y être punies ou récompenſées ſelon leurs mérites.

D. De quels endroits de l'Ecriture cette doctrine eſt-elle tirée ?

(*a*) Illud quod rectiſſimè & valdè ſalubriter credit, judicari animas cùm de corporibus exierint, antequàm veniant ad illud judicium, quo eas oportet jam redditis corporibus judicari ; atque in ipſa in qua hîc vixerunt, carne torqueri ; ſive gloriari : hoc itane tandem ipſe neſciebas ? *De orig. anim. l. 2. cap. 4. num. 8.*

R. Saint Auguſtin (*a*) la tire de ce qui eſt dit dans l'Evangile, *que le Lazare mourut, & fut porté par les Anges dans le ſein d'Abraham, & que le mauvais riche fut enſeveli dans l'enfer.*

On peut la tirer de même de ce que Jeſus-Chriſt dit dans l'Evangile au bon Larron : Tu ſeras aujourd'hui avec moi dans le Paradis : car il eſt indubitable qu'il ne fut point admis dans le Paradis, ſans être jugé, non plus que le Lazare dans le ſein d'Abraham ; & que le mauvais riche ne fut pas envoyé en enfer, ſans un jugement précédent.

Saint Auguſtin (*b*) fait mention des divers réceptacles des ames ; & il prétend que les unes y ſont heureuſes, & les autres malheureuſes avant la réſurrection, quoique la réſurrection des corps, en rendant le corps participant du bonheur ou du malheur des ames, ſoit un ſurcroit de l'un & de l'autre.

D. Qu'ajoutera le jugement univerſel

(*a*) Factum eſt autem ut moreretur mendicus, & portaretur ab Angelis in ſinum Abrahæ. Mortuus eſt autem & dives, & ſepultus eſt in inferno. *Luc.* 16. 22.

(*b*) Habent omnes animæ, cùm de ſæculo exierint, diverſas receptiones ſuas. Habent gaudium bonæ, malæ tormenta. Sed cùm facta fuerit reſurrectio, & bonorum gaudium amplius erit, & malorum tormenta graviora, quandò cum corpore torquebuntur. *Tract.* 49. *in Joan. num.* 10.

à la connoiſſance qui ſera donnée à chacun par le jugement particulier ?

R. Le jugement particulier ne fait connoître à chacun que ce qui le regarde ; le jugement univerſel fera connoître à chacun tout ce qui regarde les autres. On y apprendra les raiſons de tout ce qui nous paroît préſentement ſans raiſon. On connoîtra que tout ce qui nous ſembloit ſans regles, avoit des regles certaines & juſtes. On y ſaura pourquoi celui-là a été riche, & celui-ci pauvre ; pourquoi celui-ci eſt mort jeune, & celui-là vieux ; & de même de toutes les autres différences où l'eſprit humain ne comprend rien à préſent, & qu'il tâche vainement de vouloir pénétrer.

CHAPITRE II.

Ce que les ſaintes Ecritures nous apprennent touchant le jugement.

D. QUe peut-on dire de plus probable des ſignes qui précéderont le jugement dernier, & de ce qui arrivera dans le jugement ?

R. Voici à quoi ſe réduit ce qu'on en peut tirer de l'Ecriture. Il faut pre-

miérement, que l'Evangile ſoit prêché par tout le monde (*a*), comme il eſt marqué dans ſaint Matthieu. Les Peres, comme ſaint Hilaire, S. Cyrille de Jéruſalem, ſaint Auguſtin & S. Bernard (*b*), ont conclu de leur temps, que ce ſigne n'étant pas encore accompli, le jour du jugement n'étoit pas ſi proche; & l'on peut tirer la même concluſion dans celui-ci, à cauſe des terres Auſtrales qui ne ſont pas encore découvertes: cette concluſion néanmoins n'eſt pas tout-à-fait certaine; parce qu'on ne peut ſavoir préciſément ſi l'Evangile n'a point été prêché dans ces lieux-là.

Le ſecond ſigne eſt ce que ſaint Paul (*c*) appelle *diſceſſio*, la ſéparation, par où les Peres entendent la ruine de l'Empire Romain; mais peut-être eſt-ce un autre genre de ſéparation que l'on entendra dans ſon temps.

Le troiſieme ſigne ſera plus aiſé à diſtinguer. C'eſt, ſelon ſaint Paul (*d*),

(*a*) Prædicabitur hoc Evangelium regni in univerſo orbe. *Matth.* 24. 14.

(*b*) *Hilar. in Matth. cap.* 29. *Cyrill. Catec.* 15. *Aug. epiſt.* 197. *aliàs* 78. *num.* 4. *ep.* 199. *aliàs* 80. *c.* 12. *num.* 46. *& ſerm.* 2. *in Pſ.* 101. *num.* 6. *Bern. lib.* 3. *de Conſ. c.* 1. *num.* 4.

(*c*) Niſi venerit diceſſio primum. 2. *Theſſ.* 2. *v.* 3. 4 8.

(*d*) Et revelatus fuerit homo peccati, filius perdi-

la venue de l'Antechriſt : car cet Antechriſt, dont parle ſaint Paul, ne peut pas s'entendre en général de tout adverſaire de Jeſus-Chriſt. C'eſt un homme particulier, comme il paroît par les épithetes qu'il lui donne, en l'appellant ce méchant, *Ille iniquus*, l'homme de péché que Jeſus-Chriſt tuera par le ſouffle de ſa bouche.

Cet Antechriſt ſera reçu par les Juifs, comme Jeſus-Chriſt le leur prédit (*a*), en diſant ; Que ſi un autre vient en ſon nom, ils le recevront. Mais Elie & Hénoch étant venus, en convertiront une partie, ſelon les prophéties. Malachie prédit la venue d'Elie (*b*), en diſant : *Je vous enverrai le Prophete Elie avant que le grand & l'épouvantable jour du Seigneur arrive.*

Et l'Eccléſiaſtique (*c*) marque celle d'Hénoch, en ces termes : *Hénoch fut agréable à Dieu, & a été transféré dans le Paradis, pour porter les Nations à*

tionis, qui adverſatur, & extollitur ſupra omne quod dicitur Deus..... tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jeſus interficiet ſpiritu oris ſui. *Ibid.*

(*a*) Si alius venerit, in nomine ſuo, illum accipietis. *Joan.* 5. 43.

(*b*) Ecce ego mittam vobis Eliam Prophetam, antequam veniat dies Domini magnus, & horribilis. *Malach.* 4. 5.

(*c*) Henoch placuit Deo, & tranſlatus eſt in Paradiſum, ut det Gentibus pœnitentiam. *Eccl.* 44. 16.

la pénitence. La converſion des Juifs eſt prédite par Malachie & par Zacharie (*a*), & très-expreſſément par ſaint Paul.

Ce ſera après cette converſion des Juifs, que l'Antechriſt commencera de perſécuter l'Egliſe (*b*). Cette perſécution ne durera que trois ans & demi, & ce ſera alors que le diable ſera délié, c'eſt-à-dire, qu'il lui ſera permis d'exercer toute ſa cruauté & tous ſes artifices contre les Saints. Le diable délié armera contre l'Egliſe Gog & Magog; c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Auguſtin (*c*), tous les méchans, & la perſécution ſera telle (*d*), qu'il n'y en aura jamais

(*a*) Convertet corda patrum ad filios, & cor filiorum ad patres eorum. *Malach.* 4. 6.

Aſpicient ad me, quem confixerunt. *Zach.* 12. 10.

Si tu ex naturali exciſus eſt oleaſtro, & contra naturam inſertus es in bonam olivam : quantò magis ii, qui ſecundùm naturam inſerentur ſuæ olivæ ? Nolo enim vos ignorare fratres myſterium hoc : (ut non ſitis vobis ipſis ſapientes) quia cæcitas ex parte contigit in Iſrael donec plenitudo Gentium intraret ; & ſic omnis Iſrael ſalvus fieret, ſicut ſcriptum eſt : Veniet ex Sion, qui eripiat, & avertat impietatem à Jacob. Et hoc illis à me teſtamentum, cùm abſtulero peccata eorum, &c. *Rom.* 11. *v.* 24. 25. 26. 27. *& ſeq.*

(*b*) Tradentur in manu ejus uſque ad tempus & tempora, & dimidium temporis. *Daniel.* 7. *v.* 25.

(*c*) Solvetur ſatanas de carcere ſuo, exibit, & ſeducet gentes ..... Gog & Magog. *Apoc.* 20. *v.* 7.

(*d*) Veniet tempus quale non fuit ab eo ex quo gentes eſſe cœperunt uſque ad tempus illud. *Dan.* 12. 1.

eu de ſemblable avant ce temps-là. L'Antechriſt employera pour attirer les hommes à lui, des prodiges trompeurs ; c'eſt-à-dire, qu'il leur faſcinera les yeux, ou qu'il fera de vrais prodiges tendant à perſuader l'erreur.

Ces faux miracles ſéduiront ceux qui auront mérité d'être ſéduits, & qui pour n'avoir pas reçu la vérité, ſeront abandonnés à l'illuſion. Il aura la hardieſſe de s'aſſeoir dans le Temple de Dieu (*a*), ſoit en faiſant rebâtir le Temple de Jéruſalem, ou en voulant faire paſſer lui & les ſiens pour toute l'Egliſe. L'Antechriſt ne ſera tué que dans l'avénement de Jeſus-Chriſt, & ce ſera Jeſus-Chriſt même qui l'exterminera, en venant pour juger les hommes, porté ſur les nuées. Ce ſera alors que ſe fera la réſurrection, & que les morts reprenant leurs corps, iront au-devant de Jeſus-Chriſt. Cette réſurrection ſera générale, & comprendra les méchans auſſi-bien que les bons (*b*), comme il eſt

Fecit ſigna magna ..... & ſeduxit habitantes in terra, propter ſigna. *Apoc.* 13. 13. *&* 14.

Cujus eſt adventus ... in omni virtute, & ſignis, & prodigiis mendacibus. 2. *Theſſ.* 2. 9.

(*a*) Tanquam ipſe ſit Templum Dei, quod eſt Eccleſia. *Auguſt. de Civit. lib.* 20. *cap.* 19.

(*b*) Procedent qui bona fecerunt, in reſurrectionem vitæ ; qui verò mala egerunt, in reſurrectionem judicii. *Joan.* 5. 29.

marqué dans ſaint Jean. Ceux qui ſeront trouvés vivans à l'avénement de Jeſus-Chriſt, mourront & reſſuſciteront preſque en même-temps. Mais quoique tous reſſuſcitent, tous ne ſeront pas changés; & ne reprendront pas un corps incorruptible.

Les Apôtres jugeront avec J. C. (*a*), ſelon la promeſſe qu'il leur en a faite. Tous comparoîtront devant J. C. ſans exception; les actions de tous les hommes ſeront découvertes & examinées à la rigueur, ſans qu'il en demeure aucune cachée; ce que l'Ecriture (*b*) exprime par ces termes, *Les Livres ſeront ouverts;* c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Auguſtin, que par une vertu divine, les actions de chacun ſeront rappellées à ſa mémoire & découvertes à tous les hommes.

Dieu même ſera le témoin, ſelon Malachie (*c*); parce qu'il convaincra

Exiſtimemus etiam illos quos hic vivos inventutus eſt Dominus, in ipſo parvo ſpatio & paſſuros mortem & accepturos immortalitatem. *Auguſt. de Civ. cap.* 20. *n.* 2.

Omnes quidem reſurgemus; ſed non omnes imutabimur. 1. *Cor.* 15. 51.

(*a*) Cùm ſederit Filius hominis in ſede majeſtatis ſuæ, ſedebitis & vos ſuper ſedes duodecim judicantes duodecim tribus Iſrael. *Matth.* 19. 28.

(*b*) Libri aperti ſunt. *Apoc.* 20. 12.

(*c*) Accedam ad vos in judicio, & ero teſtis velox maleficis, & adulteris, & perjuris, &c. *Malach.* 3. 5. *Matth.* 13.

chacun de tout ce qu'il aura fait, par une évidence à laquelle il ne pourra réſiſter.

Après cette manifeſtation de toutes les actions des hommes, ſe fera la ſéparation des bons d'avec les méchans, par le miniſtere des Anges; les agneaux, c'eſt-à-dire, les bons, ſeront mis à la droite, & les méchans à la gauche (*a*). L'embraſement du monde accompagnera ou ſuivra cette effroyable ſéparation; & dans le bruit d'une effroyable tempête, les cieux paſſeront, les élémens ſe diſſoudront, & la terre avec tout ce qu'elle contient ſera conſumée par le feu. Ce feu ſervira peut-être à purifier les Juſtes qui ne ſeront pas entiérement purifiés. Mais après cet embraſement, le monde reprendra une face toute nouvelle; ce qui fait dire à ſaint Pierre (*b*) : *Que nous attendons de nouveaux cieux & une nouvelle terre.* Et enſuite il n'y aura plus de changement. Les Saints regneront éternellement dans le Royaume de Dieu; les réprouvés ſeront abymés pour jamais dans l'étang de ſouffre avec les démons & l'Antechriſt. Les Juſtes verront les

(*a*) 2. *Petr. cap.* 3. *v.* 10.
(*b*) 2. *Petr.* 3. *v.* 13.

ſupplices des méchans (*a*) ; mais les méchans ne comprendront pas le bonheur des Juſtes, & ne ſauront pas ce qui ſe paſſe dans la maiſon du Seigneur. Les Juſtes ſeront enivrés de l'abondance de la maiſon du Seigneur, & ils jouiront d'un fleuve de paix & de ces délices ineffables que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, & que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment.

CHAPITRE III.

Quelle doit être la diſpoſition des Chrétiens à l'égard du Jugement.

D. EST-il néceſſaire de méditer ſouvent le jour du jugement ?

R. Le jour du jugement étant la conſommation de tous les myſteres de Jeſus-Chriſt, & la déciſion de notre état éternel, doit être l'objet perpétuel d'une ame chrétienne ; car ſon but dans toute la conduite de ſa vie, doit être de rendre ſes actions capables de ſubſiſter à l'examen de ce Juge qui ne peut être trompé, & qui ne ſauroit approuver que ce qui eſt juſte. Rien n'eſt plus capable que la méditation de ce jour

(*a*) *Iſaï. 66. v. 11.*

terrible, de lui inſpirer le ſoin de purifier ſes actions, d'en retrancher toute l'impureté qui s'y gliſſe ſi aiſément, de corriger les jugemens faux que le monde forme de toutes les choſes de la terre. Car pour peu qu'on ait le jugement dans le cœur, on ne ſauroit plus rien trouver de bon que ce qui ſera bon dans ce dernier jour.

Rien n'eſt plus capable de nous convaincre de la folie des gens du monde, que la vue de ce jugement : car que peut-on répondre à cette raiſon qui la met devant les yeux ? Nous avons tous une grande affaire, & qui eſt d'une terrible conſéquence ; c'eſt d'être heureux, ou malheureux pour jamais. Ce procès ſera jugé un certain jour devant un Juge inflexible & incapable d'être ſurpris. Nous avons tous un ennemi irréconciliable, qui n'a point d'autre déſir, ni d'autre application que de nous perdre, qui examine toute notre vie, pour avoir un jour dequoi nous accuſer, & nous faire condamner devant ce Juge. Il marque toutes nos paroles & toutes nos actions, ſans en oublier aucune, & il nous dreſſe à tout moment des pieges pour nous faire tomber dans le même abyme où il s'eſt précipité.

Cependant que font ceux qui vivent ſelon le monde ? Ils prennent ce cruel ennemi pour leur conſeil & pour leur ami ; ils ne penſent qu'à le contenter ; ils paſſent leur vie à lui fournir des chefs d'accuſations contre eux-mêmes, & à lui donner des moyens de les faire périr : car c'eſt tout ce qu'on fait en ſuivant ſes paſſions.

Que ſi ces gens-là ſont indubitablement inſenſés, il s'enſuit qu'il n'y a de ſages que ceux qui veillent continuellement à ne fournir au diable aucun moyen de les perdre, & qui tâchent de mettre leur cauſe en état d'être jugée favorablement pour eux : & cette différence de conduite partage les hommes en deux claſſes ; l'une de ſages, qui travaillent à ſe mettre en état de gagner ce grand procès ; l'autre de fous, qui travaillent à le perdre. Chacun peut examiner par-là quelle eſt la claſſe à laquelle il appartient.

D. Que faut-il faire pour bien travailler à gagner ce grand procès ?

R. Il n'y a qu'à faire ce qu'on feroit, s'il étoit queſtion de gagner un procès, où il s'agit de tout notre bien. On conſulteroit les meilleurs Avocats ; on s'inſtruiroit exactement de tout ce qui peut

nous y ſervir, ou nuire; on ne ſe contenteroit pas d'une connoiſſance ſuperficielle, ni des avis du premier venu; on choiſiroit les plus sûrs & les plus ſolides; on prendroit garde à toutes ſes démarches; on s'appliqueroit à ſe rendre favorables ceux qui peuvent nous ſervir; on s'abſtiendroit de ce qui peut nous rendre ſuſpects & odieux aux Juges. Il n'y a qu'à faire pour l'éternité tout ce qu'on feroit indubitablement pour une affaire temporelle de quelque importance.

Voilà ce que le ſens commun & la raiſon dictent à tout le monde: ainſi il n'y a point de plus grande marque de l'aveuglement des hommes, que de voir qu'ils font juſtement tout le contraire; qu'ils ne travaillent qu'à perdre ce procès où il s'agit de l'éternité, & qu'ils n'ont aucune crainte en commettant des péchés, qui ſeront découverts à la face de toutes les créatures, dont ils recevront une confuſion & une punition éternelle.

CHAPITRE IV.

Diſpoſitions où tout Chrétien doit être à l'égard de Jeſus-Chriſt.

D. QUe faut-il conclure de tout ce qui a été dit juſqu'à préſent dans l'explication des ſept premiers Articles du Symbole qui regardent J. C. ?

R. Il en faut conclure que J. C. eſt notre tout, que nous trouvons tout en lui, que nous lui appartenons par tant de droits, que nous lui ſommes attachés par tant de liens, qu'il eſt étrange comment des Chrétiens peuvent penſer à autre choſe qu'à lui.

1. Nous y trouvons Dieu; puiſque Jeſus-Chriſt eſt Dieu, & un même Dieu avec ſon Pere; que ſon Pere eſt en lui comme il eſt en ſon Pere; & par conſéquent il eſt le Créateur de notre être; & cet être & tous ſes mouvemens lui appartiennent.

2. C'eſt lui qui nous conſerve continuellement l'être & la vie, tant de l'ame, que du corps.

3. C'eſt lui qui eſt notre fin & notre bonheur éternel, & hors de ſa connoiſ-

ſance & de ſon amour (a), il n'y peut avoir pour nous qu'une effroyable miſere & d'effroyables ténebres.

4. Il eſt notre unique Rédempteur; puiſque lui ſeul nous a tirés par ſa mort de l'abyme de malheurs où nous étions plongés, & de la damnation inévitable qui nous attendoit après la mort.

5. Il eſt l'unique Médecin de tous nos maux; ils ſont tous incurables ſans lui; tout eſt guériſable par ſon ſecours. Les moindres péchés pourroient être la cauſe de notre perte, s'il n'en arrêtoit le cours; les plus grands péchés peuvent contribuer à notre ſalut par l'efficace de ſes remedes.

6. Il eſt notre unique eſpérance. Nous ne pouvons rien attendre que de lui, & ſans lui, ni les hommes, ni les Anges ne ſont pas capables de nous aſſiſter en la moindre choſe, & ils n'en ont, ni la volonté, ni le pouvoir, qu'autant qu'il plaît à Jeſus-Chriſt de le leur donner.

7. Il eſt notre unique conſolateur; lui ſeul peut adoucir les maux & les amertumes de la vie, qui ſans lui ne trouvent point de conſolation, ou n'en trouvent que de pires mêmes que les maux.

(a) Chriſtum non diligere, non infirmitas, ſed mors eſt. *Aug. q.* 83. *q.* 71. *n.* 7.

8. Il eſt notre unique ami; parce qu'il eſt la ſource de tout ce que les autres peuvent avoir d'affection & de charité pour nous. Il eſt l'ami fidele; il n'y a point en lui, ni d'oubli, ni d'inconſtance, ni de prévention. Il entre dans tous nos beſoins, & ne ſe rebute jamais de nos imperfections, pourvu que nous les confeſſions humblement. Il eſt toujours en état de nous ſecourir; parce qu'il eſt tout-puiſſant & toujours diſpoſé à le faire, parce qu'il eſt plein de miſéricorde.

9. Il eſt notre lumiere; & hors celle dont il éclaire les ames, il n'y a que ténebres & qu'aveuglement. Il eſt toute notre force; nous n'en ſaurions trouver, ni dans nous-mêmes, ni dans les hommes; mais nous en trouvons en lui autant que nous y en cherchons. Il eſt tout notre mérite, & rien de ce que nous faiſons, ou de ce que nous ſouffrons, ne mérite d'être offert à Dieu ſéparément de lui.

10. Il eſt notre unique Avocat & notre unique Médiateur; toutes les prieres que nous faiſons par nous-mêmes, toutes celles que les Saints peuvent faire pour nous, n'ayant aucune efficace, & ne pouvant être agréées de Dieu,

Dieu, que par la conſidération des mérites de Jeſus-Chriſt. Il eſt notre unique exemple & notre unique modele; puiſque c'eſt à lui que nous ſommes obligés de nous conformer, & que les Saints mêmes ne ſont pour nous des objets d'imitation, qu'en tant qu'ils nous repréſentent Jeſus-Chriſt.

11. Il eſt notre ſageſſe & notre ſcience; qui ne le connoît point ne ſait rien; puiſque quelque choſe qu'il ſache, il en ignore la fin; car la fin & le prix de toutes choſes ne ſe connoît que par Jeſus-Chriſt; il eſt notre unique vie. Nous ne vivons qu'autant qu'il vit en nous, que ſa vérité eſt l'objet de notre amour, & que c'eſt lui qui nous pouſſe & qui nous remue. Il eſt notre unique paix: c'eſt lui qui nous réconcilie avec Dieu & avec toutes les créatures; ſans lui, tout nous eſt contraire, tout nous eſt ennemi, & ne tend qu'à notre perte.

12. Il eſt notre unique joie; toutes les autres joies ſont fauſſes & trompeuſes: non-ſeulement elles paſſent & s'évanouiſſent; mais elles ſe terminent à la triſteſſe & au déſeſpoir. Il n'y a que la joie que l'on trouve en J. C. qui ne ſoit point ſuivie d'amertume & de repentir. Il eſt tout notre honneur & no-

tre unique gloire. Il n'y a rien que de petit & de vain dans les plus éminentes places du monde ; puiſque l'on y porte toutes ſes baſſeſſes & toutes ſes miſeres. Il n'y a rien que de grand & de glorieux dans la moindre place du corps de J. C. puiſqu'on y trouve la guériſon de toutes ſes baſſeſſes & de toutes ſes miſeres.

D. Que doit donc faire un Chrétien à l'égard de Jeſus-Chriſt ?

R. Il doit imprimer profondément au fond de ſon cœur ces qualités de J. C. & agir conformément à ce qu'elles exigent de nous ; c'eſt-à-dire, qu'il doit adorer continuellement J. C. lui rendre graces continuellement, lui demander ſans ceſſe ſa lumiere & ſon ſecours, ne rien faire ſans conſulter ſa volonté, n'eſpérer qu'en lui, s'attacher uniquement à lui, ſe revêtir de lui, recourir à lui dans tous ſes beſoins & dans tous ſes maux, dans tous ſes troubles & dans toutes ſes peines, ſe nourrir de ſa vérité, ne ſe réjouir qu'en lui, ne ſe glorifier que de lui, avoir toujours ſa gloire dans l'eſprit & dans le cœur.

IX. INSTRUCTION.

Sur le huitieme Art. du Symbole : *Je crois au Saint-Eſprit.*

CHAPITRE PREMIER.

Du Saint-Eſprit.

D. QUe fait-on profeſſion de croire par le huitieme Article du Symbole ?

R. On y fait profeſſion de croire au Saint-Eſprit ; c'eſt-à-dire, de le croire Dieu, égal au Pere & au Fils ; en un mot, Dieu avec le Pere & le Fils, & procédant du Pere & du Fils, comme d'un même principe. Mais il n'eſt pas néceſſaire d'expliquer ceci plus amplement, parce qu'on a déja traité cette matiere, en expliquant le premier Article du Symbole, & en traitant de la Trinité.

D. La divinité du Saint-Eſprit n'eſt-elle pas établie dans l'Ecriture ſainte ?

R. Elle l'eſt ſans doute très-ſuffiſamment, comme on l'a fait voir en ſon

lieu, & comme on pourroit le prouver bien plus amplement : il faut pourtant reconnoître que Dieu a laiſſé à deſſein ſur cet Article, comme ſur beaucoup d'autres, des endroits dans l'Ecriture, dont les Hérétiques ont abuſé ; & il l'a fait pour humilier les Fideles par le naufrage des eſprits préſomptueux, & pour leur apprendre à avoir recours à la lumiere, & à l'autorité de l'Egliſe, pour trouver le vrai ſens des Ecritures.

D. Qui ſont ceux qui ont combattu la divinité du Saint-Eſprit ?

R. Elle ſe trouve niée dans les Livres d'Origene, tels que nous les avons, & dans ceux d'Euſebe de Céſarée. Arius, les Ariens & les Macédoniens l'ont formellement combattue.

D. Par quels Conciles a-t-elle été ſoutenue & confirmée ?

R. Par le Concile d'Alexandrie (*a*), ſous ſaint Athanaſe, après la mort de Conſtantin ; par un Synode d'Illyrie (*b*), du temps de Valens ; par un Synode Romain (*c*), ſous Damaſe, où Auxence fut condamné ; & enfin, par le Concile

(*a*) *Concil. Alexand. II. ſub Syluestro, an.* 319.
(*b*) *Concil. Illyric. ſub Liberio, an.* 365.
(*c*) *Concil. Roman. II. ſub Damaſo, an.* 369.

général de Conſtantinople (*a*) ſous Damaſe.

D. Comment faut-il répondre à ce qui eſt dit dans S. Matthieu (*b*) : *Perſonne ne connoît le Pere que le Fils?* Ce paſſage ſemble exclure le Saint-Eſprit de la connoiſſance du Pere, & par conſéquent de la divinité.

R. Il faut répondre que cette maniere de parler exclut ſeulement les créatures, & non le Saint-Eſprit qui eſt un même Dieu avec le Pere ; c'eſt pourquoi il eſt dit expreſſément dans la premiere aux Corinthiens (*c*) : *Que le Saint-Eſprit pénetre toutes choſes, même ce qu'il y a de plus profond en Dieu.*

D. Que répond-on à ce qu'on objecte qu'il eſt dit dans ſaint Jean (*d*), *Que le Saint-Eſprit ne parle pas de lui-même, & qu'il ne dira que ce qu'il entend?*

R. Saint Auguſtin répond (*e*), que

(*a*) *Concil. Conſtantinopolit. generale II. ſub Damaſo, an.* 381.

(*b*) Nemo novit Filium, niſi Pater ; neque Patrem quis novit, niſi Filius, & cui voluerit Filius revelare. *Matth.* 11. *v.* 27.

(*c*) Spiritus enim omnia ſcrutatur, etiam profunda Dei. 1. *Cor. c.* 2. *v.* 10.

(*d*) Non enim loquetur à ſemetipſo ; ſed quæcumque audiet loquetur. *Joan.* 16. *v.* 13.

(*e*) Sic itaque debemus accipere quod de Spiritu ſancto dictum eſt Non enim loquetur à ſemetipſo, ſed quæcumque audiet loquetur, ut intelligamus non eum eſſe à ſemetipſo .... quia ergo non eſt à ſemetipſo, ſed ab

c'eſt pour montrer que le Saint-Eſprit n'eſt pas de lui-même, & qu'il tire ſa ſcience du principe dont il tire ſon eſſence.

D. La proceſſion du Saint-Eſprit, du Pere & du Fils, eſt-elle reconnue par les Peres ?

R. Elle eſt certainement reconnue par tous les Peres Latins & par les principaux des Grecs, qui ont été cités ailleurs.

Théodoret dans ſa réponſe aux Anathématiſmes de ſaint Cyrille, ſemble l'avoir niée. Il y en a qui néanmoins prétendent que Théodoret n'a voulu dire autre choſe, ſinon que le Fils n'en étoit point le ſeul principe immédiat à l'excluſion du Pere ; mais que le Pere étoit principe immédiat auſſi-bien que le Fils.

D. Mais pourquoi le Symbole de Conſtantinople ayant dit ſimplement que le *Saint-Eſprit procede du Pere*, & n'ayant point ajouté, *& du Fils* ; pourquoi, dis-je, l'Egliſe Latine a-t-elle inſéré ces mots dans le Symbole ?

R. Les Latins ont long-temps réſiſté à l'addition de cette clauſe dans le

illo à quo procedit, à quo illi eſt eſſentia, ab illo ſcientia. *Aug. tract. 99. in Joan. num. 4.*

Symbole ; en même-temps qu'ils soutenoient clairement que le Saint-Esprit procédoit du Pere & du Fils ; & le Pape Léon III. consulté sur ce point par le Concile d'Aix-la-Chapelle de l'an 809, se déclara contre cette addition ; mais l'usage prévalut, & l'Eglise n'a pas jugé à propos de le changer ; parce qu'elle auroit semblé condamner par-là la doctrine même de la procession du Saint-Esprit, du Pere & du Fils, qui est universellement reçue par tous les Peres, & qui n'en étoit pas moins vraie, ni moins de foi, pour n'être pas dans le Symbole de Constantinople. Car il faut bien se garder de croire qu'il n'y ait rien de foi que ce qui est inséré dans les Symboles : ce sont des occasions particulieres, comme celles de quelques hérésies qui se sont élevées contre la foi, qui ont donné lieu d'insérer certains points dans les Symboles ; mais avant qu'on les ajoutât, ces points ne laissoient pas d'appartenir à la foi.

CHAPITRE II.

Devoirs des Chrétiens envers le Saint-Esprit.

D. DOit-on avoir quelque dévotion particuliere au Saint-Esprit ?

R. Quoique l'adoration que nous devons à Dieu, ait pour objet un seul Dieu en trois Personnes, & qu'ainsi elle comprenne les trois Personnes divines ; la distinction des Personnes suffit néanmoins pour nous obliger de nous appliquer tantôt au Pere, tantôt au Fils, & tantôt au Saint-Esprit ; de même que l'Ecriture sainte parle tantôt d'une Personne & tantôt d'une autre. Ainsi comme elle attribue certaines œuvres au Saint-Esprit, quoiqu'elles lui soient communes avec les deux autres Personnes divines ; c'est suivre sa conduite, que d'en rendre particuliérement graces au Saint-Esprit, quoique nous sachions qu'elles appartiennent aussi aux autres Personnes.

D. Quelles sont les œuvres attribuées particuliérement au Saint-Esprit ?

R. Ce sont tous les dons de Dieu &

tous les effets de ſa bonté ; parce que le Saint-Eſprit, par la maniere même de ſa proceſſion, a rapport à l'effuſion de la miſéricorde & de la bonté de Dieu ſur les créatures ; parce que, ſelon les Théologiens, il procede comme communicable, *procedit ut donabilis*. Ainſi tous les effets de la bonté de Dieu lui ſont attribués, & principalement la charité que Dieu verſe dans nos cœurs, & tout ce qu'on appelle les fruits du Saint-Eſprit, dont ſaint Paul fait un dénombrement dans l'Epître aux Galates. *Les fruits de l'Eſprit*, dit-il (*a*), *ſont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humilité, la bonté, la foi, la douceur & la tempérance*. Le beſoin où nous ſommes continuellement de ces dons, doit donc nous faire ſans ceſſe invoquer le Saint-Eſprit, qui en eſt la ſource.

D. Ne demande-t-on au Saint-Eſprit que ſes dons ?

R. On le demande lui-même avec ſes dons : car il ne faut jamais ſéparer le Saint-Eſprit de ſes graces. Il faut le regarder comme un ſoleil environné de

(*a*) Fructus autem Spiritûs eſt : charitas, gaudium, pax, longanimitas, benignitas, bonitas, fides, manſuetudo, continentia. *Ex verſ. Græc. Gal.* 5. 22.

ſes rayons, & déſirer de lui être uni, qu'il demeure en nous, qu'il prenne poſſeſſion de nos ames, qu'il nous gouverne, qu'il ſoit le principe de toutes nos actions, qu'il prenne la place de notre eſprit propre, qu'il nous remue, & qu'il ſe ſerve de nous comme d'un inſtrument.

Secondement, il faut auſſi reconnoître ce que dit l'Egliſe, que tout ce qu'il ne produit point en nous, & qui n'eſt point fait par ſa direction & par ſes impreſſions (*a*), eſt mauvais & corrompu.

L'Ecriture nous avertit que nos corps ſont le temple du Saint-Eſprit : c'eſt pourquoi il faut avoir un ſoin particulier de ne pas les profaner par aucune impureté. Auſſi cette penſée que le Saint-Eſprit habite dans les Chrétiens, comme dans ſon temple, doit-elle nous remplir pour eux d'un reſpect intérieur, plus grand que celui que nous portons aux Egliſes extérieures ; puiſqu'ils ſont le temple du Saint-Eſprit d'une maniere plus réelle & plus noble que tous les temples matériels. Enfin, la même vue de ce que nous devons au Saint-Eſprit, réſidant en nous, comme dans ſon

(*a*) Sine tuo numine nihil eſt in homine, nihil eſt innoxium.

temple, doit nous donner un extrême ſoin d'éviter toutes ſortes de péchés; puiſqu'il n'y en a point qui ne contriſte le Saint-Eſprit, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, lors même qu'il ne le bannit pas entiérement de nos ames.

Si nos corps ſont le temple du Saint-Eſprit, nos ames le ſont encore bien davantage, puiſqu'il habite bien plus proprement dans nos ames que dans nos corps. Ainſi nous ſommes obligés à en bannir toutes ſortes de penſées profanes, inutiles, ou mauvaiſes, & à n'y ſouffrir aucune paſſion déréglée; au contraire, ſa préſence doit nous tenir dans une attention continuelle ſur nous-mêmes, pour tâcher qu'il n'y ait rien dans nos ames que ce qui peut tenir lieu de priere; puiſqu'il eſt écrit (*a*): Ma maiſon eſt une maiſon de priere; ce qui doit s'entendre également des temples intérieurs & ſpirituels, qui ſont tous les Chrétiens en général & en particulier; & des temples extérieurs & matériels, qui ſont nos Egliſes.

(*a*) Domus mea, domus orationis vocabitur. *Matth.* 21. 13.

X. INSTRUCTION.

Sur le neuvieme Article du Symbole :

La ſainte Egliſe Catholique.
La Communion des Saints.

PREMIERE PARTIE.

De l'Egliſe.

CHAPITRE PREMIER.

Divers ſens du mot d'Egliſe ; ſes diverſes Parties.

D. QUe ſignifie le mot d'Egliſe ?

R. Selon l'étymologie, il ſignifie toutes ſortes d'Aſſemblées : c'eſt pourquoi les Septante & la Verſion Vulgate appellent l'aſſemblée des méchans, l'Egliſe des méchans. *Je hais*, dit le Pſalmiſte (*a*), *l'Egliſe & l'aſſemblée des méchans, & je ne m'aſſeyerai point avec les impies.* Elle appelle auſſi

(*a*) Odivi Eccleſiam malignantium, & cum impiis non ſedebo. *Pſ.* 25. 5.

l'assemblée des Justes, l'Eglise des Justes. *Chantez au Seigneur*, dit le même Psalmiste (*a*), *un nouveau Cantique, & que sa louange retentisse dans l'Eglise & l'assemblée des Saints.* Mais, selon l'usage Ecclésiastique, ce mot signifie la société des Saints, qui servent Dieu sous un seul Chef, qui est Jesus-Christ.

D. Quelles sont les parties de l'Eglise, prises en cē sens ?

R. Les Saints qui sont dans le Ciel, en sont la plus sainte & la plus excellente partie ; & c'est ce qui s'appelle *l'Eglise triomphante.* Les ames qui sont détenues dans le Purgatoire, pour y être purifiées de leurs péchés, en sont aussi partie ; & c'est ce qu'on appelle *l'Eglise souffrante.* Les hommes, qui étant vivans sur la terre, sont encore dans le combat, & doivent opérer leur salut avec crainte & tremblement, en sont la partie qui nous est la plus connue ; & c'est ce qu'on appelle *l'Eglise militante.*

D. Quelle est celle de ces trois parties de l'Eglise qu'il est plus nécessaire de connoître ?

R. C'est l'Eglise militante : car per-

(*a*) Cantate Domino canticum novum : laus ejus in Ecclesia Sanctorum. *Ps.* 149. 1.

ſonne ne ſauroit être partie, ni de l'Egliſe ſouffrante, ni de l'Egliſe triomphante, qu'il ne l'ait été de l'Egliſe militante, c'eſt-à-dire, de l'Egliſe des vivans. On ne ſera pas en peine de diſtinguer en l'autre monde la véritable Egliſe. Il y aura une effroyable ſéparation entre ceux qui lui appartiendront & ceux qui ne lui appartiendront pas. Il n'y aura point de diſpute ſur cela; mais cette différence eſt moins ſenſible à l'égard de l'Egliſe militante. Il ſe trouve diverſes ſociétés qui s'attribuent le titre de vraie Egliſe. Il y en a même qui prétendent que diverſes Egliſes ſans communion entre elles, peuvent avoir part au titre de vraie Egliſe. Ainſi il eſt très-important de ſavoir quelles qualités elle doit avoir pour ne pas ſe tromper dans un diſcernement ſi néceſſaire & ſi important.

D. Quelles ſont les qualités ou les marques de la vraie Egliſe ?

R. Les principales ſont, qu'elle eſt une, ſainte, Catholique, Apoſtolique, viſible, indéfectible & infaillible.

CHAPITRE II.

De l'Unité de l'Egliſe.

D. QUel eſt le ſens de la queſtion que l'on forme ſur l'unité de l'Egliſe ?

R. Cette queſtion ſe réduit à ce point ; ſavoir, ſi diverſes ſociétés, ſans liaiſon & ſans dépendance les unes des autres, ſans reconnoître aucun Chef viſible commun, peuvent avoir le titre de vraie Egliſe.

D. Qu'y a-t-il de certain ſur ce point ?

R. Il eſt certain : 1. Qu'il n'y a qu'une Egliſe, & que l'Egliſe doit être Une : car c'eſt ce que Jeſus-Chriſt déclare expreſſément en ſaint Jean (*a*) : *J'ai encore des brebis qui ne ſont pas de ce troupeau ; il faut que je les amene, & il s'en fera ainſi un ſeul troupeau & un ſeul Paſteur.*

2. L'Egliſe eſt l'épouſe de Jeſus-Chriſt, ſelon ſaint Paul (*b*) : or, Jeſus-Chriſt n'a pas pluſieurs épouſes ; il n'en

(*a*) Alias oves habeo, quæ non ſunt ex hoc ovili, & illas oportet me adducere..... & fiet unum ovile, & unus Paſtor. *Joan. c.* 10 *v.* 16.

(*b*) Sacramentum hoc magnum eſt, ego autem dico in Chriſto & in Eccleſia. *Epheſ.* 5. 32.

a qu'une. Il eſt bien vrai que chaque ame en particulier eſt l'épouſe de Jeſus-Chriſt ; mais toutes ces ames enſemble ne font qu'une ſeule épouſe, dont l'Apôtre dit (*a*) : *Car je vous ai fiancée à cet unique Epoux, qui eſt Jeſus-Chriſt, pour vous préſenter à lui, comme une vierge toute pure.*

Les Juifs & les Gentils, ſelon le même Apôtre (*b*), ne font qu'un ſeul édifice bâti ſur Jeſus-Chriſt, qui en eſt la pierre angulaire.

Enfin, l'Egliſe eſt le corps de Jeſus-Chriſt (*c*) : or, Jeſus-Chriſt n'a point pluſieurs corps, quoique ce corps ait divers membres.

C'eſt pourquoi les Peres veulent que cette unité de l'Egliſe ait été figurée par l'unité de l'arche, hors laquelle perſonne ne fut ſauvé des eaux du déluge ; par l'unité de la maiſon dans laquelle on mangeoit l'Agneau Paſcal ; par l'unité de la maiſon de Rahab,

(*a*) Deſponsi enim vos uni viro virginem caſtam exhibere Chriſto. 2. *Cor.* 11. 2.

(*b*) Superædificati ſuper fundamentum Apoſtolorum & Prophetarum ; ipſo ſummo angulari lapide Chriſto Jeſu. *Epheſ.* 2. 20.

(*c*) Sicut enim corpus unum eſt, & membra habet multa, omnia autem membra corporis, cùm ſint multa, unum tamen corpus ſunt, ita & Chriſtus. 1. *Cor.* 12. 12.

Vos autem eſtis corpus Chriſti. v. 27.

dont il eſt dit (*a*), *que quiconque ſortira la porte de cette maiſon ſera coupable de ſa mort*; par celle de la tunique de Jeſus-Chriſt, qui ne fut point partagée, & qui ne put être poſſédée que par un ſeul.

D. Ne ſuffiroit-il pas pour garder cette unité, que diverſes Egliſes fuſſent liées entre elles par l'unité d'une même foi, par les mêmes Sacremens & par une liaiſon de charité; mais ſans dépendance d'un même Chef, qui eût autorité de veiller à la conſervation de l'unité, ſelon qu'il eſt dit dans ſaint Paul (*b*) : *Un corps, un eſprit, une eſpérance à laquelle vous avez tous été appellés; un Seigneur, une Foi, un Baptême, un Dieu?*

R. La tradition nous apprend que Dieu pour conſerver ſon Egliſe en unité, a établi une chaire & une autorité ſupérieure, pour veiller à la maintenir, qui eſt celle de l'Egliſe de Rome; ce qui fait dire à ſaint Jérôme (*c*) : Je ſuis

(*a*) Qui oſtium domûs tuæ egreſſus fuerit, ſanguis ipſius erit in caput ejus. *Joſué*, *c.* 2. 19.

(*b*) Unum corpus & unus ſpiritus, ſicut vocati eſtis in una ſpe vocationis veſtræ; unus Dominus, una Fides, unum Baptiſma, unus Deus. *Epheſ.* 4. *v.* 4. 5. *&* 6.

(*c*) Cathedræ Petri communione conſocior, Super illam petram ædificatam Eccleſiam ſcio Quicumque extra hanc domum agnum comederit, prophanus eſt. Si

lié de communion à la chaire de Pierre. Je ſais que l'Egliſe eſt édifiée ſur elle. Quiconque mange l'agneau hors de cette maiſon, eſt profane. Si quelqu'un pendant le déluge ne ſe trouve point dans cette arche, il périra.

C'eſt auſſi ce qui a été promis à ſaint Pierre (*a*) : *Tu es Pierre, & ſur cette pierre j'édifierai mon Egliſe :* ce qui a été expliqué de la perſonne de ſaint Pierre, non-ſeulement par les Peres (*b*) qui ont précédé les Ariens, comme par Origene & par Tertullien, mais auſſi par ceux qui ont vécu du temps des Ariens, ou qui ſont venus depuis ; car pluſieurs, même de ceux qui ont expliqué ce paſſage de la confeſſion de ſaint Pierre, l'ont auſſi expliqué de ſa perſonne.

quis in árca Noë non fuerit, peribit regnante diluvio. *S. Hier. ep. 14. ad Damaſum.*

(*a*) Tu es Petrus, & ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam *Matth. 16. v. 18.*

(*b*) Vide magno illi Eccleſiæ fundamento, & petræ ſolidiſſimæ, ſuper quam Chriſtus fundavit Eccleſiam, quid dicatur à Domino : *Modicæ*, inquit, *fidei quare dubitaſti? Origen. hom. 5. in Exod. num. 4.*

Latuit aliquid Petrum, ædificandæ Eccleſiæ Petrum dictum. *Tertul. de Præſ. n. 22. Edit. Rigalt.*

Hilar. lib. de Trinit. num. 36.

Audi quid Chriſtus dicat Petro, Columnæ inquam illi, & Baſi, ac propterea Petro appellato, quia ſaxeâ fide præditus erat. *Chryſ. in Pſ. 50. circa init.*

Petram opinor, quaſi denominative nihil aliud quàm inconcuſſam & firmiſſimam Diſcipuli fidem appellans. *Cyril. de Trinit. Dial. 4. circa init.*

Saint Auguſtin dans le livre des Rétractations (*a*), remet au jugement des Lecteurs, de choiſir celle de ces deux explications qu'il jugera la plus probable; mais cela fait voir toujours que celle qui l'explique de la perſonne de ſaint Pierre, contenoit, ſelon lui, une vérité.

Ainſi il eſt néceſſaire pour l'utilité de l'Egliſe, non-ſeulement que tous les Miniſtres d'une Egliſe particuliere, comme les Laïques & les Eccléſiaſtiques, ſoient liés à leur Evêque, mais auſſi qu'entre les Evêques il y en ait un premier qui préſide à tous, & qui veille à tout ce qui eſt néceſſaire pour la conſervation de l'unité; c'eſt-à-dire, qu'il y ait un Chef des Evêques. L'Ecriture ſainte expliquée par la Tradition, nous apprend que Jeſus-Chriſt a choiſi ſaint Pierre pour être ce Chef; & la même Tradition nous apprend encore que cette même prérogative de primauté eſt paſſée aux Evêques de Rome, ſucceſſeurs de ſaint Pierre. C'eſt pourquoi ſaint Bernard conclut (*b*), que les Evêques de Rome, par l'inſtitution de

(*a*) Harum autem duarum ſententiarum quæ ſit probabilior eligat lector. *Aug. lib. 1. Retract. c. 21.*

(*b*) Paſtorum tu unus omnium Paſtor. *Lib. 2. de Conſid. cap. 8.*

Jeſus-Chriſt, *ſont Paſteurs des Paſteurs.*

Saint Optat déclare (*a*), que la Chaire Epiſcopale a été établie à Rome; afin que dans cette unique chaire, l'unité fût conſervée par-tout, & que chaque Apôtre ne s'attribuât pas chacun ſa chaire, & que celui-là fût déclaré ſchiſmatique & pécheur, qui contre cette unique chaire en érigeroit une autre.

D. Les autres Apôtres n'ont-ils pas reçu la même puiſſance que ſaint Pierre? & n'eſt-ce pas ce qu'enſeignent ſaint Cyprien, ſaint Jérôme & ſaint Léon?

R. Il eſt vrai qu'ils l'ont reçue, mais pour l'exercer en unité avec ſaint Pierre, & en reconnoiſſant ſa primauté: car dans la même puiſſance il peut y avoir un Premier, & cette primauté a réſidé dans ſaint Pierre, & réſide dans tous ſes ſucceſſeurs à l'égard de toutes les puiſſances de l'Egliſe. Ainſi le Pape n'eſt

(*a*) Negare non potes ſcire te in urbe Roma Petro primo Cathedram Epiſcopalem eſſe collatam, in qua ſederit omnium Apoſtolorum caput Petrus; unde & Cephas appellatus eſt: in qua una Cathedra, unitas ab omnibus ſervaretur, ne cæteri Apoſtoli ſingulas ſibi quiſque defenderent; ut jam ſchiſmaticus & peccator eſſet, qui contra ſingularem Cathedram, alteram collocaret. *Lib. 2. contra Parmenian. num. 2.*

pas ſeulement le premier Evêque ; mais il eſt auſſi le premier Prêtre & le premier Diacre de l'Egliſe : il a la primauté en tout.

L'égalité de puiſſance n'exclut donc point la prérogative de la primauté dans la même puiſſance : c'eſt ce que ſaint Jérôme (*a*) marque bien formellement. Vous dites, dit-il, que l'Egliſe eſt fondée ſur ſaint Pierre, quoiqu'elle ſoit en un autre lieu ſur tous les Apôtres, que tous aient reçu les clefs du Royaume des Cieux, & que la ſolidité de l'Egliſe ſoit affermie également ſur tous. C'eſt pour cela néanmoins qu'entre les douze, un eſt choiſi ; afin que toute occaſion de ſchiſme fût ôtée par l'établiſſement d'un Chef.

Il faut donc auſſi que ce Chef ait l'autorité qui lui eſt néceſſaire pour la conſervation de l'unité. C'eſt pourquoi ſaint Chryſoſtôme reconnoît (*b*) que

(*a*) At dicis, ſuper Petrum fundatur Eccleſia, licet id ipſum in alio loco ſuper omnes Apoſtolos fiat, & cunctı claves regni cœlorum accipiant, & ex æquo ſuper eos Eccleſiæ fortitudo ſolidetur ; tamen propterea inter duodecim unus eligitur, ut capite conſtituto, ſchiſmatis tollatur occaſio. *Hier. lib.* 1. *contra Jovinianum*, 127. *Vide S. Cypr. de unit. Eccleſ. circa init. & ſanct. Leonem, ſerm.* 3. *in anniverſ. cap.* 3.

(*b*) Quid ? an non licebat ipſi eligere ? licebat & quidem maximè, verum id non fecit, ne cui videretur gratificari. *Chryſoſt. hom.* 3. *in Act. Apoſt.*

saint Pierre pouvoit élire seul saint Matthias, à la place de Judas. Ainsi quoique le souverain Pontife n'use de cette puissance que selon la disposition & la détermination des saints Canons; il est vrai néanmoins que c'est de droit divin, & par l'institution de Jesus-Christ, qu'il a tous les droits & les prérogatives nécessaires pour travailler efficacement à maintenir l'unité, l'ordre & la discipline de l'Eglise, qui lui ont été particuliérement confiés.

CHAPITRE III.

De la sainteté de l'Eglise.

D. QUelle est la sainteté nécessaire à l'Eglise?

R. Il faut distinguer le Corps de l'Eglise de Jesus-Christ, des membres particuliers qui la composent : car la sainteté véritable, c'est-à-dire, celle qui naît de la charité & de l'habitation du Saint-Esprit, est nécessaire au Corps de l'Eglise; c'est-à-dire, que toute l'Eglise ne peut être une société d'hypocrites, sans aucune véritable sainteté intérieure : car Jesus-Christ qui aime l'Eglise, comme son Epouse, ne sauroit

aimer une congrégation d'hypocrites.

La ſoumiſſion de l'Egliſe à Jeſus-Chriſt ne pourroit être propoſée par le même ſaint Paul (*a*), pour le modele de celle que les femmes doivent à leurs maris, ſi ce n'étoit une ſoumiſſion de charité. Enfin, comme il n'y a point de corps dont toutes les parties ſoient mortes; l'Egliſe ne pourroit être le corps de Jeſus-Chriſt, ſi elle n'avoit aucune partie vivante. C'eſt pourquoi ſaint Thomas enſeigne (*b*), que la Foi de l'Egliſe univerſelle eſt la foi formée; & le ſavant Eſtius déclare que ce n'eſt point aſſez expliquer la ſainteté de l'Egliſe, marquée par le Symbole (*c*), que de ne la faire conſiſter que dans la ſainteté de la Religion, de la Doctrine, des Sacremens & d'autres choſes ſemblables qui regardent le culte extérieur. Car il faut entendre, dit-il, par cette ſainteté qui la fait appeller ſainte, celle que Jeſus-Chriſt lui a donnée par le mérite de ſon ſang, ſelon que l'Ecriture nous l'apprend en ſaint Jean (*d*) : *Je me*

(*a*) Sicut Eccleſia ſubjecta eſt Chriſto, ita & mulieres viris ſuis in omnibus. *Epheſ.* 5. *v.* 24.

(*b*) Fides Eccleſiæ eſt fides formata. *S. Thomas*, 2. 2. *q.* 1. *art.* 9. *ad* 3.

(*c*) *In* 1. *Petr. cap.* 2. *v.* 9.

(*d*) Pro eis ego ſanctifico meipſum, ut ſint & ipſi ſanctificati in veritate. *Joan. cap.* 17. *v.* 19.

ſanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils ſoient ſanctifiés dans la vérité. Et ſaint Paul dans ſon Epître aux Ephéſiens (*a*) : *Il nous a élus en lui, afin que nous fuſſions ſaints & irrépréhenſibles devant ſes yeux.*

D. La ſainteté eſt-elle une marque par où l'on puiſſe reconnoître la vraie Egliſe ?

R. Quoique la vraie ſainteté de l'Egliſe ſoit intérieure, Dieu ne laiſſe pas de la diſtinguer par cette marque, & de la faire connoître à ceux qui s'en égarent : car quelque déſordre que les Proteſtans & les autres Hérétiques prétendent qu'il y a dans l'Egliſe ; il y a néanmoins des vertus ſi éminentes dans la plupart des Saints de l'Egliſe Romaine, comme ſaint Bernard & pluſieurs autres, qu'on ne ſauroit raiſonnablement douter de quel côté eſt l'Egliſe. La véritable charité ne peut être que dans l'Egliſe, & on ne peut pas douter que ces Saints éminens n'aient été animés de l'eſprit de charité ; au lieu qu'on ne voit rien de pareil parmi les Proteſtans, chez leſquels tout ſe réduit à un régle-

(*a*) Eligit nos in ipſo, ante mundi conſtitutionem, ut eſſemus ſancti & immaculati in conſpectu ejus in charitate. *Epheſ.* 1. 4.

ment

ment extérieur, qui ſent merveilleuſement l'eſprit humain.

D. Cette même ſainteté intérieure & véritable n'eſt-elle pas néceſſaire à tous les particuliers pour être membres de l'Egliſe?

R. C'eſt plutôt une queſtion de nom que de choſe; & pour la démêler, il faut ſavoir:

1. Qu'il eſt certain que la ſainteté intérieure n'eſt point néceſſaire pour exercer validement les miniſteres Eccléſiaſtiques, & pour en recevoir le caractere & la puiſſance; & qu'ainſi on peut être vrai Pape, vrai Evêque, vrai Prêtre, en faire validement toutes les fonctions, & en poſſéder l'autorité, ſans aucune ſainteté intérieure, & l'on ne pourroit ſoutenir le contraire, ſans tomber dans l'héréſie de Wiclef.

2. Il eſt encore certain qu'on peut être dans la communion extérieure de l'Egliſe, y faire profeſſion de la vraie Foi, & obéir à ſes véritables Paſteurs, ſans aucune charité intérieure; & que ceux qui ſont dans cet état, ſont intérieurement ſéparés des Fideles, unis & animés par le Saint-Eſprit: mais de ſavoir ſi cette liaiſon extérieure avec l'Egliſe par la profeſſion de la vraie Foi, &

l'attachement aux vrais Pasteurs, suffit pour être membres de l'Eglise; c'est, comme j'ai dit, une question de nom, qui dépend uniquement du sens qu'on enferme sous le nom de membre de l'Eglise. Car si on n'y veut renfermer qu'une union extérieure; tous ceux qui sont extérieurement dans la communion de l'Eglise, sont membres de l'Eglise en ce sens; mais si on y renferme une union intérieure, ils n'en sont pas membres.

D. Y a-t-il des Auteurs qui aient pris ce mot de membres de l'Eglise, en ce second sens?

R. Il y en a plusieurs; car Bellarmin demeure d'accord que plusieurs grands Théologiens anciens & nouveaux ont enseigné que les méchans ne sont point véritablement membres du Corps de l'Eglise, quoiqu'ils soient dans l'Eglise & du nombre des Chrétiens. Il cite pour cela le Cardinal Turre-Cremata, Alexandre de Hales, saint Thomas, Petrus Soto, Melchior Canus & d'autres.

Il dit lui-même que de mauvais Chrétiens ne sont point de véritables membres du Corps de Jesus-Christ, si on a égard à la nature du membre, en tant qu'il est partie du Corps vivant. Enfin, il faut avouer que saint Augustin dit

très-ſouvent (*a*), que les méchans ſont dans l'Egliſe & non de l'Egliſe; qu'ils ſont membres du vautour, & non de la colombe; qu'ils ſont hors de l'Egliſe, quoiqu'ils paroiſſent dedans.

D. S'il y a un ſens véritable, ſelon lequel on peut dire que les méchans ne ſont point membres de l'Egliſe; il y a donc auſſi un ſens véritable ſelon lequel on peut dire qu'elle n'eſt compoſée que de Juſtes?

R. On ne peut nier que ſaint Auguſtin ne l'ait dit une infinité de fois; mais il ne faut pas s'imaginer que ſon ſentiment ſoit pour cela différent de l'opinion commune des Théologiens Catholiques. Saint Auguſtin, auſſi-bien que ces Théologiens, ne reconnoît point d'autre Egliſe que cette grande Société Catholique, qui a le Pape pour Chef, qui tire ſon origine des Apôtres, & qui eſt gouvernée par des Evêques. C'eſt ce tout unique & indiviſible qu'il appelle l'Egliſe, & à qui il attribue les propriétés d'être viſible, Apoſtolique

(*a*) Numquid ergo ad eandem columbam pertinent omnes avari? ... nam, ut opinor, raptores non columbæ, ſed accipitres dici poſſunt. *Aug. lib.* 3. *de Bapt. c.* 17.

Ideo non ad eam pertinent avari, raptores, fœneratores. *Idem, lib.* 4. *cap.* 2. 3. *&* 4.

& Catholique. Qui n'eſt point dans ce tout, n'eſt point dans l'Egliſe : mais ce même tout peut ſe conſidérer en deux manieres. La premiere, en s'attachant également à toutes les parties, & n'y conſidérant que la communion extérieure ; &, ſelon ce ſens, on dit qu'elle eſt compoſée de bons & de méchans : c'eſt ainſi que ces Théologiens l'ont pris. La ſeconde, en ne s'attachant qu'à la partie principale, qui ſont les Juſtes, animés par le Saint-Eſprit, & conſidérant en eux deux unions : l'une intérieure, par laquelle ils ne ſont unis qu'entre eux ; l'autre extérieure, par laquelle ils ſont unis avec un grand nombre de méchans, & forment avec eux une ſociété viſible. Or, c'eſt ainſi que ſaint Auguſtin prend ordinairement le mot d'Egliſe.

D. Quelle différence y a-t-il entre ces deux notions du mot d'Egliſe ?

R. On peut la comprendre facilement par cet exemple. Si voyant venir de loin un homme à cheval ; je demandois, Qu'eſt-ce que cela ? & que quelqu'un me répondît, C'eſt un homme & un cheval ; & qu'un autre me dît, C'eſt un homme monté ſur un cheval ; je demande quelle différence il y auroit

entre ces deux notions ? Sans doute, il n'y en auroit point d'autre, ſinon que dans la premiere, l'homme & le cheval ſont également l'objet direct de l'eſprit ; & que dans la ſeconde, il n'y a que l'homme qui ſoit l'objet direct, & le cheval n'eſt que l'objet indirect.

Il en eſt de même de ces notions d'Egliſe que j'ai alléguées. Ces Théologiens concevant les bons & les méchans directement, diſent que l'Egliſe eſt compoſée de bons & de méchans ; & ſaint Auguſtin conſidérant directement les bons, dit que l'Egliſe conſiſte dans les bons liés de communion avec les méchans.

D. Mais les bons n'étant pas viſibles, on ne ſauroit donc point préciſément, ſelon ſaint Auguſtin, ſi on eſt, ou ſi on n'eſt pas de l'Egliſe ?

R. On ſait préciſément, ſelon ſaint Auguſtin, quelle eſt la ſociété où eſt l'Egliſe, quelle eſt ſa communion, qui ſont ſes Miniſtres à qui il faut s'adreſſer, quand il faut la conſulter, & quand il faut l'écouter ; on ſait quelle eſt la ſociété dans laquelle il faut entrer pour être ſauvé, & dont il ne faut jamais ſe ſéparer par le ſchiſme. Voilà ce qu'on ſait : il n'eſt pas néceſſaire d'en ſavoir

davantage. Ceux mêmes qui disent que les bons & les méchans sont également de l'Eglise, ne savent que cela.

On sait que l'on est dans l'Eglise, que l'on est lié de communion avec l'Eglise; mais ce qu'on ne sait pas, c'est si on est vrai membre de l'Eglise, c'est-à-dire, si on a le Saint-Esprit dans son cœur: c'est aussi ce que Dieu n'a pas voulu que l'on sût; parce qu'il a jugé qu'il nous étoit plus avantageux de l'ignorer, afin de nous tenir par cette ignorance dans l'humilité.

CHAPITRE IV.

Du titre de l'Eglise Catholique.

D. L'Eglise a-t-elle toujours porté le titre de Catholique?

R. Ce nom ne lui ayant été donné que pour la distinguer des diverses Sectes qui prenoient le nom de Chrétiennes, il n'a pas eu lieu, quand il n'y avoit pas encore de diversités de Sectes qui s'appellassent du nom de Chrétien. Il est pourtant fort ancien, puisqu'on le donnoit déja à l'Eglise du temps de saint Polycarpe (*a*).

(*a*) Ecclesia Dei, quæ est Smyrnæ, omnibus ubicum-

D. Les Hérétiques n'ont-ils pas auſſi affecté ce nom ?

R. Ils l'ont affecté, mais vainement & inutilement. Car ſi un étranger, dit ſaint Auguſtin (*a*), arrivant dans une Ville, demande où eſt l'Egliſe Catholique ; il n'y a point d'Hérétique qui oſe montrer, ni ſon temple, ni ſa maiſon. Or, ce que dit ſaint Auguſtin de ſon temps, on peut le dire dans tous les temps, & pareillement du nôtre.

D. Que ſignifie le nom de Catholique, appliqué à l'Egliſe ?

R. Il ſignifie trois ſortes d'univerſalités.

La premiere, eſt l'univerſalité de la doctrine, en ce qu'elle condamne toutes les erreurs condamnées, & embraſſe toutes les vérités définies.

La ſeconde, eſt l'univerſalité de

que terrarum ſanctæ & Catholicæ Eccleſiæ populis. *Euſeb.* 4. *hiſt. cap.* 15.

(*a*) Sic iſta Eccleſia ſola obtinuit ut .... quærenti peregrino alicui, ubi ad Catholicam conveniatur, nullus hæreticorum, vel baſilicam ſuam, domum audeat oſtendere. *Aug. contra epiſt. fund. c.* 4.

Quod ſi fortè veneris in civitates non ſimpliciter interroga ubi ſit dominicum, (nam & cæteræ impiorum ſectæ atque hæreſes, ſuas ipſorum ſpeluncas dominicorum nomine honeſtare nituntur ;) neque ubi ſit ſimpliciter Eccleſia, ſed ubi ſit Catholica Eccleſia. *S. Cyrill. Hieroſ. Catech.* 13. *circa fin.*

communion, en ce qu'elle comprend les Fideles répandus par tout le monde.

La troiſieme, eſt l'univerſalité ſucceſſive, en ce qu'elle renferme tous les temps, depuis les Apôtres juſqu'à préſent.

D. L'Egliſe Romaine poſſede-t-elle ces trois univerſalités ou catholicités?

R. Les Hérétiques d'à preſent les lui conteſtent par une infinité de chicanes; mais ils ne ſauroient empêcher qu'il ne ſoit viſible que l'Egliſe Romaine les poſſede toutes; car à l'égard de l'univerſalité de la doctrine, elle condamne avec les Proteſtans toutes les héréſies des autres Sectes, qu'ils condamnent auſſi: mais elle condamne en eux quantité d'héréſies, qui ont été autrefois condamnées en divers Hérétiques; & eux, au contraire, ne condamnent dans l'Egliſe Catholique aucun dogme, qu'ils puiſſent montrer avoir été condamné dans l'ancienne Egliſe.

D. Quelles ſont les héréſies autrefois condamnées, que l'Egliſe Romaine condamne dans les Prétendus Réformés?

R. En voici un petit dénombrement.

Saint Ignace (*a*) témoigne qu'il y

(*a*) Ab Euchariſtia & oratione abſtinent, eò quòd.

avoit certains Hérétiques qui ne confeſſoient point que l'Euchariſtie fût la chair du Sauveur Jeſus-Chriſt. L'Egliſe Catholique condamne cette erreur dans les Calviniſtes.

Les Manichéens, au rapport de ſaint Epiphane (*a*), rendoient Dieu auteur du péché. C'eſt ce que l'Egliſe condamne dans Calvin qui l'enſeigne.

Ils nioient que l'eau du Baptême eût le pouvoir de nous purifier (*b*); & l'Egliſe condamne cette erreur dans Calvin & ſes Sectateurs.

L'Egliſe ancienne a condamné les Novatiens (*c*), parce qu'ils nioient que Dieu lui eût laiſſé le pouvoir de pardonner les péchés. L'Egliſe Romaine (*d*) condamne la même erreur dans les Calviniſtes.

L'Egliſe ancienne a ſoutenu l'utilité des Monaſteres (*e*), contre les Donatiſtes, qui les condamnoient. L'Egliſe

non confiteantur Euchariſtiam, carnem eſſe Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti. *Epiſt. ad Smyrnenſ. num.* 7.

(*a*) Omnium conditorem Deum .... eumdemque Domini noſtri Jeſu Chriſti Patrem .... laxata effrenatæ linguæ petulantia omnis cupiditatis autorem, ac cædium reliquorumque facinorum extitiſſe docet. *Hær.* 65. *quæ eſt Manichæorum n.* 70.

(*b*) *Calvin. Inſtitut. II. cap.* 23. *art.* 4. *& ſeqq.*

(*c*) *Aug. hær.* 46. *quæ eſt Manichæorum.*

(*d*) *Calvin.* 4. *Inſt. cap.* 15. *art.* 2.

(*e*) *Vide Socratem lib.* 4. *hiſtor. cap.* 18.

Catholique fait le même contre les Proteſtans (a), qui imitent les Donatiſtes.

L'Egliſe ancienne a condamné Jovinien (b), parce qu'il pouſſoit au mariage les vierges ſacrées. L'Egliſe Romaine condamne la même erreur dans les Calviniſtes (c).

L'Egliſe ancienne a condamné Euſtatius & Aérius (d); parce qu'ils rejettoient les jeûnes, diſpenſoient du Carême, & déſapprouvoient les prieres pour les morts. L'Egliſe Romaine condamne ces mêmes erreurs dans les Calviniſtes (e), qui les ſoutiennent.

L'Egliſe ancienne a condamné dans Eunomius & dans Vigilance (f), ceux qui déſapprouvoient le culte & l'invocation des Saints, & l'honneur rendu aux Reliques. L'Egliſe Romaine condamne ces mêmes erreurs dans les Calviniſtes (g).

L'Egliſe ancienne a condamné les Pélagiens (h), de ce qu'ils diſoient que

(a) *Aug 3. contra Petil cap. 40. num. 48.*
(b) *Hier. cont. Jovin. lib. 1. num. 18.*
(c) *Aug. hær. 72.*
(d) *Epiph. hær. 75.*
(e) *Aug. hær. 53.*
(f) *Cyril. lib. 10. in Jul.*
(g) *Hieron. contra Vig.*
(h) *Aug. in epiſ. Concil. Carthag. quæ eſt 175. & Milevit. ad Innoc. quæ eſt 176.*

les enfans des Fideles, mourant ſans Baptême, pouvoient être ſauvés. L'Egliſe Romaine condamne la même erreur dans Calvin.

L'Egliſe ancienne a condamné les Iconoclaſtes (*a*), qui rejettoient & briſoient les images, comme les Idoles. L'Egliſe Romaine en fait autant à l'égard des Calviniſtes qui les imitent.

Ainſi l'Egliſe Romaine a cet avantage ſur la Société des Calviniſtes, qu'elle condamne tout ce que l'Egliſe ancienne a condamné; au lieu qu'ils ſoutiennent pluſieurs erreurs condamnées.

D. Qu'eſt-ce que demande l'univerſalité de communion?

R. Elle demande que l'Egliſe, pour être appellée Catholique, ne ſoit pas reſſerrée dans un petit pays; mais qu'elle renferme les Fideles répandus en diverſes régions de la terre; en ſorte qu'elle ſurpaſſe en étendue toutes les autres Sectes particulieres.

D. L'étendue actuelle de l'Egliſe, par toute la terre, n'eſt-elle point néceſſaire pour poſſéder le titre de Catholique?

R. Non; car l'Egliſe ancienne, à qui tous les Peres ont donné le nom de Ca-

(*a*) *Concil. Nican. 2. 767. ſub Adriano.*

tholique, n'avoit pas plus d'étendue que l'Egliſe Romaine en a préſentement, en comprenant le nouveau Monde & les Indes Orientales.

D. L'Egliſe Romaine poſſede-t-elle véritablement cette qualité de Catholique?

R. Oui; parce qu'elle eſt viſiblement la plus étendue de toutes les Sociétés Chrétiennes priſes ſéparément.

D. La troiſieme eſpece d'univerſalité, qui conſiſte à comprendre tous les temps, convient-elle auſſi à l'Egliſe Romaine?

R. Quelques efforts que les Calviniſtes faſſent ſur ce point, ils ne ſauroient nier que depuis les Apôtres juſqu'à ce temps ici, on ne ſauroit marquer aucun point, où l'on puiſſe dire que l'Egliſe Romaine ait commencé, ou ait été accuſée de nouveauté; au lieu que l'on marque le commencement de toutes les autres Sectes, & particuliérement de celle des Calviniſtes.

CHAPITRE V.

De quelle ſorte le titre d'Apoſtolique doit convenir à l'Egliſe.

D. QU'entend-on quand on dit que l'Egliſe eſt Apoſtolique ?

R. On entend qu'elle tire des Apôtres ſa doctrine, ſon autorité & ſa miſſion.

D. Pourquoi eſt-il néceſſaire que la doctrine de l'Egliſe vienne des Apôtres ?

R. Parce que l'Egliſe ne fait pas profeſſion d'être attachée à des révélations particulieres, mais à la révélation faite aux Apôtres ; en ſorte que ce qui n'eſt point compris dans cette révélation n'eſt point compris dans ſa Foi.

D. Eſt-il néceſſaire, afin qu'une doctrine ſoit compriſe dans la révélation faite aux Apôtres, qu'elle ſoit inſérée dans l'Ecriture-Sainte ?

R. La doctrine de tous les Peres eſt, qu'une doctrine peut être Apoſtolique, ſans être inſérée dans l'Ecriture, pourvu qu'elle ſoit contenue dans la Tradition. C'eſt ce qu'enſeignent ſaint Irénée, ſaint Epiphane, ſaint Baſile & ſaint Auguſtin (*a*).

(*a*) Quid ſi neque Apoſtoli ſcripturas reliquiſſent no-

Les adverſaires de l'Egliſe, qui combattent l'autorité de la Tradition, reconnoiſſent eux-mêmes, comme de foi, pluſieurs dogmes qu'ils ne ſauroient prouver par l'Ecriture : car comment prouveroient-ils par l'Ecriture, que les Livres de l'Ecriture qu'ils reçoivent, ſont divins, & que ceux qu'ils rejettent, ne le ſont pas? Comment prouveroient-ils par l'Ecriture, que le Baptême donné par des Hérétiques ſuffit, que le Baptême par effuſion eſt bon, & que les enfans ſont capables de Baptême ?

D. Suffit-il, afin qu'une doctrine ſoit réputée Apoſtolique, qu'elle ait été enſeignée par quelque Ecrivain des temps Apoſtoliques, ou par quelques Peres ſeulement ?

bis, nonne oportebat ordinem ſequi traditionis ? *Iren. l. 3. adverſ. hæreſ. cap. 4.*

Sed & traditione quoque opus eſt : neque enim ex ſcripturis peti poſſunt omnia. *Epiph. adverſ. hæreſ. lib. 2. hæreſ. 60. num. 6.*

Dogmata & inſtituta quæ in Eccleſia prædicantur, quædam habemus è doctrina ſcripto prodita, quædam rurſus ex Apoſtolorum traditione in myſterio, id eſt in occulto, tradita recipimus. *Baſil. de Spiritu ſancto, cap. 27. initio.*

Quam conſuetudinem credo ex Apoſtolica traditione venientem : (ſicut multa quæ non inveniuntur in litteris eorum, neque in Conciliis poſteriorum, & tamen quia per univerſam cuſtodiuntur Eccleſiam, nonniſi ab ipſis tradita & commendata creduntur.) *Aug. lib. 2. de Baptiſmo contra Donatiſt. cap. 7. num. 12.*

R. Non; car les Peres ne ſont pas toujours exempts d'erreur, quand ils rapportent leurs propres ſentimens : mais il ſuffit qu'une doctrine ait été enſeignée par pluſieurs Peres, proche des temps Apoſtoliques, en rendant témoignage que c'étoit la doctrine de l'Egliſe, & que perſonne ne les ait contredits ſur ce point.

Il ſuffit même qu'une doctrine ſe ſoit trouvée établie par toute l'Egliſe, ſans qu'aucun Auteur Catholique l'ait combattue comme une nouveauté & une erreur. Car c'eſt une marque, ſelon ſaint Auguſtin (*a*), qu'elle a été établie par les Apôtres, ou par les Conciles généraux.

D. L'Egliſe Romaine eſt-elle Apoſtolique en ce ſens ?

R. Oui; car les Hérétiques ne ſauroient nier que ſa doctrine n'ait été enſeignée, comme celle des Apôtres par les principaux Peres, & qu'elle ne ſe

(*a*) Illa quæ non ſcripta, ſed tradita cuſtodimus, quæ quidem toto terrarum orbe ſervantur, datur intelligi, vel ab ipſis Apoſtolis, vel plenariis Conciliis, quorum eſt in Eccleſia ſaluberrima autoritas, commendata atque ſtatuta retineri. *Aug. Epiſt.* 54. *aliàs* 153. *cap.* 1.

Illa conſuetudo, quam etiam tunc homines ſurſum verſus reſpicientes, non videbant à poſterioribus inſtitutam, rectè ab Apoſtolis tradita creditur. *Aug. lib.* 4. *de Baptiſmo contra Donat. cap.* 6. *num.* 9.

ſoit trouvée en poſſeſſion des articles qu'on lui conteſte, ſans qu'on puiſſe faire voir qu'ils aient été introduits par quelque Novateur : & par la même raiſon, celle des Prétendus Réformés ne peut être cenſée Apoſtolique ; puiſqu'on en ſait le commencement, & qu'elle n'a pas été plutôt propoſée, qu'elle a été condamnée.

D. Faut-il que l'autorité de l'Egliſe vienne des Apôtres par ſucceſſion (*a*) ?

R. Cela eſt abſolument néceſſaire ; car il eſt expreſſément défendu dans l'Egliſe (*b*) d'uſurper le miniſtere, ſans y être appellé de Dieu, & de prêcher ſans miſſion. Or, on n'y peut être appellé qu'en deux manieres : l'une ordinaire, quand on reçoit ſon miniſtere de ceux qui l'ont reçu des Apôtres ; l'autre extraordinaire, quand on le reçoit immédiatement de Dieu.

C'eſt de la premiere maniere que l'Egliſe Romaine a reçu ſon miniſtere ; puiſque tous ſes Evêques ont été ordonnés par d'autres Evêques qui les ont précédés, par une ſucceſſion qui remonte juſqu'aux Apôtres. Elle eſt particuliére-

(*a*) Nec quiſquam ſumit ſibi honorem, ſed qui vocatur à Deo. *Heb.* 5. 4.

(*b*) Quomodo prædicabunt, niſi mittantur. *Rom.* 10. 15.

ment claire dans l'Egliſe Romaine, dont la ſucceſſion eſt connue ; mais elle n'eſt pas moins certaine dans les autres Egliſes, puiſqu'on ſait que jamais Evêque n'a été ordonné que par d'autres Evêques.

Quant à la miſſion extraordinaire, elle ne peut avoir lieu dans la loi nouvelle, depuis Jeſus-Chriſt, pour ériger un nouveau miniſtere ; puiſque l'Egliſe ne peut périr, parce que Jéſus-Chriſt ſera toujours avec elle juſqu'à la conſommation des ſiecles : mais Dieu peut bien donner à certains Saints une miſſion extraordinaire, fondée ſur le miniſtere ordinaire, pour travailler au bien de l'Egliſe, de concert avec ſes principaux Miniſtres : & cette miſſion extraordinaire ne conſiſte qu'en des talens & des dons de grace particuliers, ſoit de miracles, ſoit de prophétie ; comme il en a donnés à ſaint Bernard, pour ſoutenir l'Egliſe contre les Henriciens & autres prédéceſſeurs des Calviniſtes.

D. N'y a-t-il pas eu des Papes intrus, ſimoniaques & élus par des Empereurs ? Comment peut-on dire qu'ils ont eu une miſſion légitime ?

R. Il y a bien de la différence entre

l'ordination & l'élection : le peuple & les Empereurs ont pu élire des Papes & des Evêques ; mais ils ne les ont jamais ordonnés, ils ont toujours été ordonnés par des Evêques, & ainsi leur ordination a été valide. Et quant à la mission, quoiqu'un Pape fût entré dans le Pontificat par intrusion ou par simonie, pourvu que l'Eglise l'accepte, cette acceptation de l'Eglise suffit pour rendre la mission légitime ; car toutes les peines décernées contre les Evêques intrus & simoniaques, qui ordonnent qu'ils soient déposés, &c. sont loix positives, dont l'Eglise dispense un Pape & un Evêque, dès lors qu'elle l'accepte & le reconnoît.

Tous les crimes personnels des Papes peuvent donc bien les rendre coupables devant Dieu ; mais ils ne sauroient interrompre la succession des Papes dans le Siege Apostolique ; puisqu'ils ne rendent, ni leur ordination invalide, ni leur mission illégitime.

D. De qui l'Evêque reçoit-il sa mission ?

R. Il la reçoit de Dieu par le ministere de l'Eglise.

D. Les Prétendus Réformés peuvent-ils s'attribuer la mission ?

R. Nullement : car ils n'ont point de

miſſion extraordinaire, puiſqu'ils n'ont fait aucuns miracles; ce qui eſt abſolument néceſſaire pour une miſſion extraordinaire, ſelon les Peres (*a*), comme Luther même l'a reconnu.

• Ils n'ont point auſſi de miſſion ordinaire, ni quant à l'ordination, ni quant à la juriſdiction (*b*). Ils n'ont point l'ordination; puiſque la plupart des Calviniſtes n'ont été ordonnés que par des Laïques, ou par des Prêtres (*c*). Or, ni

(*a*) Linguis locutus eſt; (Novatianus) prophetavit; ſuſcitare mortuos potuit; horum enim aliquid habere debuerat, ut Evangelium novi juris induceret. *Patian. Epiſt.* 3. *ad Sympronian.*

Probent ſe novos Apoſtolos eſſe: Dicant Chriſtum iterum deſcendiſſe, iterum ipſum docuiſſe, iterum crucifixum, iterum mortuum, iterum reſſuſcitatum: Sic enim Apoſtolos ſolet facere, dare illis præterea virtutem eadem ſigna edendi, quæ & ipſe: volo igitur & virtutes eorum proferri. *Tertull. lib. de præſcript. Hæret. cap.* 30.

(*b*) Quod enim facit, exceptâ ordinatione, Epiſcopus, quod Presbyter non faciat? *Hier. ep. ad Evagr.*

(*c*) Unde igitur Presbyter Iſchyras? quo ordinante? num Collutho? id enim ſolum reſtat atque Colluthum Presbyterum obiiſſe, ambaſque ejus manus ſine autoritate fuiſſe; ac omnes qui ab eo ſchiſmatis tempore ordinati ſunt, ad Laïcorum ſtatum redactos, ita conventibus intereſſe, omnibus notum, ac nulli dubium eſt. *Epiſt. Synodi Alexand. apud Athan. Apol.* 2. *cont. Athan. num.* 12.

Illud ſtoliditatis eſſe pleniſſimum, prudens quiſque facilè perſpiciet, velut cùm Epiſcopum ac Presbyterum adæquare conatur (Aerius). Hoc enim conſtare qui poteſt? Siquidem Epiſcoporum ordo ad gignendos Patres præcipuè pertinet. Hujus enim eſt Patrum in Eccleſia propagatio. Alter cùm Patres non poſſit, filios Eccleſiæ regenerationis lotione producit; non tamen Patres aut-

les Prêtres, ni les Laïques ne peuvent conférer le caractere de la Prêtriſe.

D. On ne peut nier au moins que les Anglois n'aient l'ordination ?

R. Il ne ſuffit pas d'avoir l'ordination (*a*) ; il faut encore avoir la miſſion de juriſdiction ; & c'eſt ce qui manque généralement à tous les Prétendus Réformés : car ils ne l'ont pu avoir que par l'Egliſe Catholique ; & l'Egliſe Catholique n'a pu la leur doner, ſi elle n'étoit elle-même la véritable Egliſe. Or, ſi l'Egliſe Catholique a donné la juriſdiction aux Anglois & à quelques autres, qui ont été faits Evêques dans ſon ſein, comme véritable Egliſe, elle a donc pu la leur ôter en les excommuniant, & ils ſont par-là même convaincus de ſchiſme, & de s'être révoltés contre la véritable Egliſe (*b*).

Magiſtros. Quinam verò fieri poteſt, ut is Presbyterum conſtituat, ad quem creandum manuum imponendarum jus nullum habeat ? *Epiphan. lib.* 3. *adverſ. Hæreſ. in hær. Aer. quæſt.* 75. *num.* 4.

(*a*) Qui ergo nec unitatem Spiritûs, nec conjunctionem pacis obſervat, & ſe ab Eccleſiæ vinculo atque à Sacerdotum Collegio ſeparat, Epiſcopi nec poteſtatem poteſt habere, nec honorem, qui Epiſcopatûs nec unitatem voluit tenere, nec pacem. *Cyprian. epiſt.* 55. *ad Antonian.*

(*b*) Cogitemus tot Sacerdotes ſanctos & quieſcentes ; quid de nobis Dominus judicabit, ſi nunc anathematizantur à nobis ? Quid de nobis erit, qui rem eò deducimus, ut quia Epiſcopi non fuerunt, nos quoque non

D. Ne peut-on pas dire que l'Egliſe Catholique a pu donner la miſſion aux Anglois; parce que, quoique leur ſociété fût corrompue, elle ne l'étoit pas encore aſſez pour perdre la qualité de véritable Egliſe, & l'Egliſe Romaine n'a pu l'ôter dans la ſuite; parce qu'en l'ôtant, elle a fait une injuſtice, qui la faiſoit déchoir du titre de véritable Egliſe?

R. L'Egliſe Romaine n'a pu perdre la qualité de vraie Egliſe, en excommuniant les Calviniſtes, ſi elle l'avoit en donnant la miſſion à quelques-uns d'eux; puiſqu'il y avoit long-temps qu'elle avoit excommunié ceux qui avoient tenu quelques-unes de leurs erreurs, comme les Henriciens, les Albigeois, les Wicléfiſtes, les Huſſites & autres. Si donc les excommunications précédentes ne lui avoient pas fait perdre ce titre, l'excommunication des Calviniſtes ne le lui a pas fait perdre non plus; & ainſi ces Hérétiques ſont inexcuſables d'avoir érigé Autel contre Autel, Egliſe contre Egliſe.

ceperimus? Ordinati enim ab his ſumus, & eorum ſumus ſucceſſores. Renuntiemus Epiſcopatui, quia officium ejus ab anathemate ſumpſerimus. *Hilar. in epiſt. Syn. Arian. num. 91.*

Quand même l'excommunication des Calviniſtes auroit été injuſte, ce qui n'eſt pas, elle ne les mettoit point en droit d'ériger une Société indépendante de l'Egliſe Romaine; parce qu'il ne peut y avoir deux vraies Egliſes. Leur devoir étoit donc de ſouffrir humblement cette excommunication, injuſte ſelon leur penſée; de rendre témoignage à l'Egliſe qui les avoit maltraités; & de conclure que Dieu ne vouloit pas ſe ſervir d'eux pour la réformer, puiſqu'ils n'avoient point d'autorité pour le faire, car c'eſt la conduite que ſaint Auguſtin (*a*) preſcrit expreſſé-

(*a*) Sæpè etiam ſinit divina Providentia, per nonnullas nimium turbulentas carnalium hominum ſeditiones, expelli de Congregatione Chriſtiana, etiam bonos viros. Quam contumeliam vel injuriam ſuam cùm patientiſſimè pro Eccleſiæ pace tulerint, neque ullas novitates vel ſchiſmatis, vel hæreſis moliti fuerint, docebunt homines, quàm vero affectu, & quantâ ſinceritate caritatis Deo ſerviendum ſit.... tenent voluntatem conſulendi, etiam eis ipſis, quorum moribus perturbationibuſque ceſſerunt, ſine ulla conventicularum ſegregatione, uſque ad mortem defendentes, & teſtimonio juvantes eam fidem, quam in Eccleſia Catholica prædicari ſciunt. Hos coronat in occulto. Pater in occulto videns. *Aug. lib. de vera Religione cap. 6. num.* 11.

Si fortè contigerit aliquis tumultus adversùs montes in Eccleſia, aut per populares ſeditiones carnalium, aut per aliquas falſas ſuſpiciones hominum, bonus mons repellit à ſe omnes qui propter ipſum volunt ab unitate recedere: Sic enim ipſe manebit in unitate, ſi propter ipſum non diviſa fuerit unitas. Illi autem diviſi ſunt. Quandò receſſit populus ab orbe terrarum, & ſecutus eſt nomen ipſorum, gaviſi ſunt, elati ſunt & dejecti ſunt. *Aug. in Pſ.* 75. *num.* 8.

ment à ceux qui auroient été injuſtement maltraités dans l'Egliſe Catholique, par la faction des hommes charnels.

D. N'eſt-il pas dit que Dieu a commandé à chacun d'avoir ſoin de ſon prochain ?

R. Il eſt commandé d'avoir ſoin du prochain par des offices de charité ; mais non par des offices d'une autorité que l'on n'a pas. Or, prêcher en public, faire des aſſemblées, adminiſtrer les Sacremens, ſont des actes d'autorité.

D. N'y a-t-il pas eu pluſieurs Laïques qui ont ſoutenu l'Egliſe contre les erreurs, comme Athénagoras, Minutius Félix, Lactance, Boëce, ſaint Auguſtin & ſaint Proſper ?

Cur extollatur velut grande aliquid fecerit, qui fortè in Eccleſia ab inimicis carnalibus graviſſimam exhonorationis paſſus injuriam, non ſe ad ejus hoſtes hæreticos transtulit, aut aliquam contra illam hæreſim condidit : ſed eam potiùs quantùm valuit ab hæreticorum perniciosiſſima pravitate defendit, cùm alia non ſit, non ubi vivatur in hominum gloria, ſed ubi vita acquiratur æterna ? *Aug. lib.* 5. *de Civit. Dei, cap.* 18. *n.* 2.

Spiritales autem ſive ad hoc ipſum pio ſtudio proficientes, non eunt foras : quia & cum aliqua vel perverſitate, vel neceſſitate hominum videntur expelli, ibi magis probantur quàm ſi intus permaneant, cùm adversùs Eccleſiam, nullatenus eriguntur, ſed in ſolida unitatis petra fortiſſimo caritatis robore radicantur. *Aug. lib.* 1. *de Bapt. contra Donat. cap.* 17.

R. Ils l'ont ſoutenue par des Ecrits d'érudition & de lumiere, & non par des actes de juriſdiction & d'autorité. Les Laïques peuvent bien auſſi inſtruire en particulier, comme il eſt dit des Fideles de Jéruſalem (*a*), qui furent diſperſés & qui répandirent la parole de l'Evangile; mais non uſurper le pouvoir de prêcher publiquement, parce que cela dépend du miniſtere des Paſteurs.

D. Il y a des Théologiens Catholiques qui ſoutiennent que ſi tous les Evêques & les Prêtres étoient morts, il ſeroit permis aux Laïques d'ordonner des Evêques & des Prêtres.

R. Ces Théologiens ne fondent ce ſentiment que ſur de prétendues convenances, & non ſur aucune autorité des Peres, ni de l'Ecriture, & cette raiſon ſuffit pour la rejetter : car le miniſtere de l'Egliſe doit être certain & fondé ſur l'Ecriture & ſur la Tradition. Or, ce prétendu miniſtere ne ſeroit fondé que ſur des convenances humai-

(*a*) Qui diſperſi erant, pertranſibant, evangelizantes verbum Dei. *Act.* 8. 4.

Et illi quidem, qui diſperſi fuerant à tribulatione, quæ facta fuerat ſub Stephano, perambulaverunt uſque Phœnicem, & Cyprum, & Antiochiam, nemini loquentes verbum, niſi ſolis Judæis. *Actor.* 11. 19.

nes,

nes, & par conſéquent il ne ſeroit pas ſuffiſant pour établir une Egliſe.

CHAPITRE VI.

De la viſibilité de l'Egliſe.

D. LA vraie Egliſe eſt-elle une ſociété viſible ?

R. On a fait voir que, ſoit qu'on conſidere la vraie Egliſe comme compoſée de bons & de méchans unis entre eux par la profeſſion de la vraie foi & l'attachement aux légitimes Paſteurs, ſoit qu'on la regarde comme la ſociété des Juſtes unis en une même ſociété extérieure, avec quantité de méchans, par la profeſſion de la vraie foi & l'attachement aux légitimes Paſteurs ; cette vraie Egliſe eſt toujours viſible par ſes Paſteurs, par ſes Miniſtres & par ſa Communion ; en ſorte qu'on peut s'adreſſer à elle, & qu'on peut lui dénoncer ceux qui s'écartent du droit chemin.

D. Eſt-ce là l'idée que nous en donne l'Ecriture ?

R. On n'en ſauroit tirer une autre des paſſages où l'Egliſe nous eſt décrite. Premiérement, Iſaïe en parle (*a*) com-

(*a*) Erit in noviſſimis diebus præparatus mons domûs

me d'une montagne placée au-dessus des autres montagnes, à laquelle toutes les Nations accourent ; ce que les Peres ont expliqué de l'Eglise Chrétienne.

Secondement, elle est décrite dans le nouveau Testament, comme une société à laquelle on doit s'adresser en certains cas, & où il y a des Pasteurs visibles ; comme une Eglise qui administre des Sacremens visibles, qui baptise, qui donne le S. Esprit, qui remet les péchés, qui administre l'Eucharistie, qui oint les malades, & qui ordonne des Ministres d'une maniere visible ; ce qui est tellement nécessaire à toute Religion, que S. Augustin ne craint pas de dire, qu'il est impossible de rassembler des hommes pour en former un corps de Religion, si on ne les lie ensemble par des Sacremens visibles. Enfin, elle est appellée en saint Matthieu (*a*), *Une Cité placée sur la montagne, qui ne peut être cachée.*

D. Que s'ensuit-il delà contre les Calvinistes ?

R. Que leur société ne peut prétendre au titre d'Eglise, puisqu'elle a été

Domini in vertice montium, & elevabitur super colles, & fluent ad eum omnes gentes. *Is.* 2. 2.

(*a*) Non potest civitas abscondi supra montem posita. *Matt.* 5. 14.

inconnue & cachée pendant pluſieurs ſiecles.

D. Que doit-on répondre à ce qu'ils alleguent, que leur Egliſe a été viſible ſous d'autres noms, comme ſont ceux de Pétrobuſiens, Henriciens, Albigeois, Huſſites ?

R. Il faut répondre que les Calviniſtes ne peuvent prétendre au titre de la vraie Egliſe viſible, par le moyen de ces ſociétés, par trois raiſons capitales.

La premiere eſt que s'ils ſont unis en quelques dogmes avec ces Sociétés, ils en ſont diſtingués par tant d'autres, qu'ils ne peuvent compoſer avec elles une même Egliſe. Ces Sociétés les auroient regardés comme Hérétiques, & eux auroient été obligés, en demeurant dans leurs principes, de les traiter de même, comme il ſeroit facile de le faire voir, ſi les preuves n'en étoient communes.

La ſeconde eſt, qu'ils ne ſont point venus de ces Sociétés; ils n'ont point reçu de miſſion d'elles, & ils n'ont point eu de communion avec elles. Il y a même des intervalles conſidérables entre la naiſſance des unes & des autres : ainſi elles ne ſuffiſent nullement pour con-

ſerver la ſucceſſion & la viſibilité néceſſaire pour la vraie Egliſe.

La troiſieme raiſon, c'eſt qu'on ne peut obtenir le titre de vraie Egliſe viſible par l'union à des Sociétés qui ne l'ont pas & qui ne peuvent l'avoir. Or, on ne peut le donner à aucunes de ces Sociétés, puiſqu'elles ont été pluſieurs ſiecles inconnues, & par conſéquent inviſibles ; qu'elles ont introduit une foi nouvelle, contraire à celle de l'Egliſe de leur temps ; qu'elles ont été combattues par les principaux Evêques & les principaux Saints de ce temps-là ; qu'elles avoient déja été condamnées en d'autres Hérétiques plus anciens ; qu'elles étoient ſans ſucceſſion & ſans miſſion ; & que leur peu d'étendue & leur peu de durée les rend infiniment éloignées de pouvoir prétendre au titre de vraie Egliſe Catholique.

CHAPITRE VII.

De l'indéfectibilité de l'Egliſe.

D. L'Egliſe a-t-elle pour marque & pour caractere de ne pouvoir jamais périr & d'être ainſi indéfectible ?

R. Cela eſt ſi certain, que ceux qui

veulent qu'elle puiſſe tomber en ruine, & qu'elle ait eu beſoin d'être relevée, demeurent d'accord qu'elle ne peut périr quant à ſon état intérieur; c'eſt-à-dire, qu'ils avouent que Dieu aura toujours ſur la terre des Elus dans leſquels réſidera la vraie Egliſe.

D. Que prétendent-ils donc ſur ce ſujet?

R. Il eſt difficile de démêler leurs opinions ſur ce point; car ils ne ſe contrediſent ſur aucun ſi fréquemment que ſur celui-ci. Il paroît néanmoins par la Confeſſion de Foi des Egliſes Prétendues Réformées, qu'ils croient que l'Egliſe peut tomber en ruine, & être interrompue quant à ſon état extérieur; & qu'il peut arriver qu'il n'y ait plus au monde de Société où l'on puiſſe trouver la vraie foi, la vraie adminiſtration des Sacremens & à laquelle on doive demeurer uni. C'eſt l'état où ils s'imaginent que le monde étoit au temps de Luther & de Calvin; & ainſi ils ſe ſont ſéparés de toutes les Communions du monde (*a*), dit Calvin dans une Lettre à Mélancton. Ils ont établi un nouveau miniſtere, & ne ſe ſont unis à

(*a*) Diſceſſionem toto mundo facere coacti ſumus. *Ann.* 1552. 4. *Calv. dec.*

aucune Société formée avant eux.

D. L'Egliſe peut-elle tomber dans cet état? Peut-elle diſparoître ainſi dans le monde, en ſorte que les Fideles ſoient obligés d'établir une nouvelle Société?

R. Saint Auguſtin (*a*) traite cette penſée d'imprudente, d'abominable, de déteſtable, de contraire à toute ſageſſe, à toute vérité, à toute raiſon; & il enſeigne que la marque de l'Egliſe, c'eſt d'être toujours viſible à tout le monde, & que c'eſt même par-là que les foibles & les petits doivent la diſcerner. Par quel ſigne clair & manifeſte, dit-il (*b*), moi qui ſuis encore petit &

(*a*) *Auguſt. in Pſ.* 31.

(*b*) Ubi ſunt qui dicunt periiſſe de mundo Eccleſiam, quando nec inclinari poteſt? *Aug. in Pſ.* 103. *ſerm.* 2. *num.* 5.

Quo ſigno manifeſto adhuc parvulus, & nondum valens liquidam diſcernere à tot erroribus veritatem, quo manifeſto indicio tenebo Eccleſiam Chriſti, in quem jam credere tanta rerum antea prædictarum manifeſtatione compellor, ſequitur idem Propheta, & tanquam motus animi ejus ordinatiſſimè excipiens, docet eum Eccleſiam Chriſti ipſam eſſe prædictam, quæ omnibus eminet & apparet. Ipſa enim eſt ſedes gloriæ, de qua dicit Apoſtolus: Templum enim Dei ſanctum eſt, quod eſtis vos. Unde iſte dicit, Sedes autem gloriæ exaltata eſt, ſanctificatio noſtra. Propter hos enim motus parvulorum, qui poſſunt ſeduci ab hominibus, manifeſtationem claritatis Eccleſiæ Dominus, quoque prævidens, ait: Non poteſt civitas abſcondi ſupra montem conſtituta. Quia utique ſedes gloriæ exaltata eſt, ſanctificatio noſtra, ut non audiantur illi qui ad religionum ſciſſuras traducunt, dicentes: Ecce hic eſt Chriſtus, ecce illic. Cùm illa civitas ſuper montem ſit: quem mon-

qui ne ſuis pas capable de diſcerner la vérité parmi tant d'erreurs ; par quel indice, dis-je, pourrai-je reconnoître l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, auquel je ſuis forcé de croire par la clarté de tant de merveilles qui ont été prédites de lui ? Le Prophete ſatisfaiſant par ordre à l'agitation de l'eſprit de celui qui ſeroit dans cette peine, lui enſeigne que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt celle qui eſt viſible, & qui paroît à tout le monde : car elle eſt ce trône de gloire dont l'Apôtre dit : *Le Temple de Dieu eſt ſaint, & vous êtes vous-mêmes ce Temple.* Et c'eſt ce Temple dont Jérémie dit, *Le Trône de gloire a été exalté.* C'eſt auſſi à cauſe de cette peine des petits expoſés à être ſéduits par les hommes, que le Seigneur dans la vue de la clarté de ſon Egliſe dit : *La Ville établie ſur la montagne ne peut être cachée ;* parce que le trône de gloire a été exalté. Ainſi il ne faut point écouter ceux qui veulent attirer les Peuples à des Partis & des Sociétés particulieres ; en diſant, Jeſus-Chriſt eſt là, le voici : car ils font voir par ces termes, qu'ils veulent

tem, niſi eum qui ſecundùm prophetiam Danielis ex parvo lapide crevit, & factus eſt mons magnus, ita ut impleret, univerſam terram ? *Aug. cont. Fauſt. lib.* 13. *cap.* 13.

nous attacher à des parties, & non au tout; au lieu que la vraie Egliſe *eſt la Cité édifiée ſur la montagne*, c'eſt-à-dire, ſur cette montagne, qui, ſelon la prophétie de Daniel, n'étoit dans ſon origine, qu'une petite pierre, & s'eſt tellement accrue, qu'elle eſt devenue une grande montagne qui a rempli toute la terre.

Les autres Peres parlent le même langage (*a*); & c'eſt une marque certaine qu'ils auroient été bien éloignés de reconnoître pour vraie Egliſe la Société des Calviniſtes, qui eſt demeurée cachée plus de quatorze cens ans.

D. D'où les Peres ont-ils pris cette doctrine?

R. Ils l'ont tirée de l'Ecriture tant de l'ancien, que du nouveau Teſtament, qui décrivent l'alliance faite avec l'Egliſe, comme devant toujours durer (*b*).

(*a*) Oppugnati ſunt undecim diſcipuli, totus orbis oppugnabat: Verum qui oppugnabantur, vicerunt; qui oppugnabant, ſublati ſunt. Oves devicêre lupos .... nam Eccleſia firmioribus quàm cœlum ipſum radicibus defixa hærer. *Chryſoſt. hom.* 4. *in illud Iſaiæ vidi dom. num.* 2.

Videtur (Eccleſia) ſicut luna deficere, ſed non deficit. Obumbrari poteſt, deficere non poteſt. *Ambroſ. Hexam. lib.* 4. *cap.* 2. *num.* 7.

(*b*) Feriam vobiſcum pactum ſempiternum. *Iſ.* 55. 3.

Percutiam illis fœdus pacis, pactum ſempiternum erit eis. *Ezech.* 37. 26.

Je ferai une alliance perpétuelle avec eux, dit Isaïe.

L'Eglise est décrite dans Daniel, sous le nom d'une Monarchie, qui devoit détruire toutes les autres; & elle est expressément appellée la Monarchie du Ciel. *Dieu*, dit ce Prophete (*a*), *suscitera un Royaume du Ciel qui ne sera jamais détruit, un Royaume qui ne passera point à un autre Peuple, qui renversera & qui réduira en poudre tous les Royaumes, & qui subsistera éternellement.*

Les promesses de Jesus-Christ à l'égard de l'Eglise, sont (*b*), *qu'il sera avec elle jusqu'à la consommation des siecles; & que les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle* (*c*) : & c'est sur ces fondemens que saint Paul l'appelle *la colonne & le fondement de la verité*, qui est un titre qui ne pourroit lui appartenir, si elle pouvoit être vaincue par l'erreur.

Le même Apôtre témoigne que Jesus-Christ (*d*) donnera toujours des Pas-

(*a*) Suscitabit Deus cœli regnum, quod in æternum non dissipabitur. *Danielis* 2. 44.

(*b*) Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. *Matth.* 28. *v. ult.*

(*c*) Portæ inferi non prævalebunt adversùs eam. *Idem* 16. *v.* 18.

(*d*) Ecclesia Dei vivi, columna & firmamentum veritatis. 1. *Tim.* 3. 15.

teurs & des Miniſtres à ſon Egliſe, juſqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi, & d'une même connoiſſance du Fils de Dieu, & à l'état d'un homme parfait (a).

Et par conſéquent il y aura toujours une Egliſe viſible ; puiſqu'il y aura toujours des Paſteurs établis par Jeſus-Chriſt.

D. Ne peut-on point dire que ces prophéties & ces paſſages ſont vérifiés aux premiers ſiecles de l'Egliſe ; mais qu'enſuite la multitude des méchans a prévalu & inondé l'Egliſe ?

R. C'étoit la réponſe des Donatiſtes, mais qui ne peut ſubſiſter en aucune ſorte ; car elle eſt détruite par les paſſages qui marquent la durée perpétuelle de l'Egliſe ; & il eſt évident que ſi Dieu avoit voulu que ces paſſages reçuſſent une auſſi grande exception que celle que les Calviniſtes y veulent faire, & que cette grande Egliſe établie par les Apôtres, dût être ſubmergée par les abus & les erreurs, & qu'il s'en dût

(a) Ipſe dedit quoſdam quidem Apoſtolos, quoſdam autem Prophetas, alios verò Evangeliſtas, alios autem Paſtores & Doctores, ad conſummationem Sanctorum, in opus Miniſterii, in ædificationem corporis Chriſti ; donec occurramus omnes in unitatem fidei, & agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in menſuram ætatis plenitudinis Chriſti. *Epheſ.* 4. v. 11. 12. & 13.

élever une autre qui la réformât, & qui établît un nouveau miniſtere ; il eſt évident, dis-je, que Dieu auroit fait prédire par ſes Prophetes ce grand événement, ou que Jeſus-Chriſt même nous en auroit avertis, & qu'il n'auroit pas permis que cette nouvelle Egliſe, qui devoit s'élever des ruines de l'ancienne, demeurât ſans témoignage.

C'eſt le raiſonnement que ſaint Auguſtin fait contre les Donatiſtes, & que l'on peut employer contre les Prétendus Réformés. Dieu auroit-il eu ſoin, dit-il (*a*), de faire rendre tant de témoignages à une Egliſe qui devoit bientôt périr, en même-temps qu'il auroit laiſſé dans un profond ſilence celle qui devoit ſeule ſubſiſter & ſervir même à réparer l'autre.

D. N'eſt-il pas prédit qu'il ſe fera une Apoſtaſie générale du temps de l'Antechriſt ?

R. Cette Apoſtaſie ne conſiſtera que dans la révolte d'un grand nombre de branches ; mais de cela même que les branches ſe ſépareront du tronc, il en faut conclure que le tronc demeurera.

(*a*) Neque tot teſtimoniis commendaretur quod erat citò periturum, & ſic taceretur, aut quod ſolum eſſet relinquendum, aut ex quo ſolo totum eſſet reparandum. *De unit. Eccl. cap.* 19. *n.* 51.

D. Rome n'eſt-elle pas marquée par le nom de Babylone dans l'Ecriture (*a*) ? & n'eſt-il pas dit qu'il en faut ſortir, & que l'Antechriſt ſera aſſis dans le Temple de Dieu ?

R. C'eſt Rome Païenne, qui eſt appellée Babylone, & non pas Rome Chrétienne ; & quand même ceux qui préſident à l'Egliſe Romaine tomberoient dans d'extrêmes déſordres à l'égard des mœurs, il ne s'enſuivroit pas que la Chaire de ſaint Pierre en fût infectée.

CHAPITRE VIII.

De l'Infaillibilité de l'Egliſe.

D. FAut-il croire que l'Egliſe ſoit infaillible ?

R. L'Egliſe ne ſeroit pas perpétuelle & incapable de périr, ſi elle pouvoit faillir, & prendre le menſonge pour la vérité à l'égard de la Foi : car une Egliſe qui enſeigne l'erreur & l'héréſie, n'eſt plus cette Egliſe qui eſt décrite par ſaint Paul (*b*), *comme la colonne & le fondement de la vérité.*

(*a*) 1. *Pet.* 5. 13. *Iſai.* 48. 20. 1. *Theſſ.* 2. 4.

(*b*) Eccleſia Dei vivi columna & firmamentum veritatis. 1. *Tim.* 3. 15.

D. En quoi consiste cette infaillibilité de l'Eglise ?

R. Elle consiste en ce que l'Eglise ne peut enseigner généralement par la bouche de tous ses Evêques & de tous ses Docteurs, une doctrine comme de foi, & en exiger la confession, pour être admis dans son sein, sans que cette doctrine soit véritable. Je dis qu'elle n'en peut exiger la confession, comme d'une doctrine de foi ; parce qu'il peut y avoir des doctrines qui deviennent très-communes dans l'Eglise, & qui y sont, si l'on veut, généralement enseignées pendant quelque temps, & qui ne sont pas pour cela de foi ; parce que ceux mêmes qui les enseignent, ne les enseignent pas comme de foi.

Ainsi l'Eglise forme alors deux jugemens à l'égard de ces doctrines : l'un, qu'elles ont un certain dégré de probabilité ; l'autre, qu'elles ne sont pas de foi. Quand on enseigne, par exemple, par-tout l'opinion que la sainte Vierge a été conçue sans péché originel ; il est pourtant certain qu'elle n'est point de foi, parce que ceux mêmes qui l'enseignent, l'avouent & la soutiennent comme n'étant pas de foi.

D. L'Eglise ne suit-elle qu'un instinct

aveugle, pour diſcerner la vérité de l'erreur ?

R. Elle conſulte toujours la Tradition, & ſon infaillibilité conſiſte en ce que Dieu l'aſſiſte à ne s'en pas écarter. Dieu veut qu'on emploie les moyens humains, qu'on ne s'attache point à des lumieres & à des inſtincts particuliers ; mais qu'on reconnoiſſe la vérité par un examen ſérieux & particulier.

D. Comment l'Egliſe fait-elle cet examen des matieres conteſtées par rapport à la Tradition ?

R. Elle le fait dans des aſſemblées de ſes chefs, que l'on appelle Conciles particuliers, quand ce ſont des aſſemblées ſeulement de quelques Provinces, ou généraux ; c'eſt-à-dire, convoquées de toutes les Provinces Chrétiennes ; & alors ces aſſemblées pouvant ainſi repréſenter toute l'Egliſe, portent leur jugement ſur les points dont il s'agit, en conſultant la Tradition.

D. Mais quelle aſſurance a-t-on que les Conciles ne ſe trompent point en conſultant la Tradition, puiſque ſouvent on ne convient pas de cette Tradition ?

R. Il eſt vrai que l'on n'a pas cette aſſurance entiere à l'égard des Conciles

particuliers; parce qu'ils peuvent encore être réformés par des Conciles plus nombreux, & principalement par des Conciles universels; mais s'ils sont dans la suite acceptés de toute l'Eglise, leur décision devient par cette acceptation entiérement certaine; parce que l'Eglise entiere ne peut errer.

D. Les Conciles œcuméniques ou universels, décident-ils les points de foi avec infaillibilité?

R. Lorsque les Conciles sont légitimement assemblés, & que les Evêques y opinent avec liberté, ils renferment alors l'autorité de toute l'Eglise; & on ne sauroit agir, même humainement parlant, avec plus de prudence, qu'en se rapportant à leur jugement; ainsi on ne doit point douter que leur décision ne soit vraie: mais quand il n'est pas entiérement notoire que ces conditions s'y soient rencontrées, la maniére alors d'en juger pour éviter d'y être trompé, c'est par l'acceptation qu'en fait, ou que n'en fait pas l'Eglise.

D. Quelle différence y a-t-il donc entre les Conciles particuliers, & les Conciles œcuméniques, puisque la décision d'un Concile particulier devient aussi certaine par l'acceptation de l'E-

gliſe, & que les déciſions des Conciles œcuméniques ont beſoin de ce même conſentement pour être reçues comme certaines & infaillibles?

R. Il y a cette différence, que l'Egliſe refuſe d'accepter quelquefois avec raiſon les déciſions des Conciles particuliers, encore même qu'il n'y ait aucun défaut dans le procédé des Evêques qui les ont tenus; comme elle a rejetté le Concile tenu par ſaint Cyprien, ſur le Baptême des Hérétiques, que ſaint Auguſtin a réfuté, ſans alléguer aucun de ces reproches contre ce Concile, & en lui imputant nettement une erreur humaine.

Mais l'Egliſe ne rejette jamais la déciſion d'un Concile œcuménique, que par quelque défaut eſſentiel dans les formes & dans le procédé; & c'eſt ainſi qu'elle a rejetté le Concile de Rimini & le ſecond d'Epheſe; les violences qui s'y étoient exercées, en ayant été l'unique raiſon: & ainſi elle avoue par-là, que ſi les choſes s'y étoient paſſées réguliérement, elle auroit été obligée d'y déférer & de s'y ſoumettre. Ainſi l'acceptation que l'Egliſe fait d'un Concile œcuménique, ne donne pas proprement la certitude & l'infaillibilité à ſes

déciſions ; mais elle rend ſeulement notoire, que les choſes ſe ſont paſſées réguliérement dans le Concile.

D. Sur quelles preuves eſt appuyée l'infaillibilité des Conciles ?

R. On peut l'appuyer ſur ce que ſaint Auguſtin (*a*) prétend que ſaint Cyprien n'étoit pas obligé de céder ſur la queſtion du Baptême à la déciſion du Pape Etienne ; & qu'il déclare néanmoins qu'il auroit dû céder à celle du Concile œcuménique.

Le Concile V. de Conſtance dans la Seſſion 4, déclare que le dernier jugement de l'Egliſe eſt le Concile univerſel (*b*). Le Concile de Baſle définit net-

(*a*) Quæſtionis hujus obſcuritas, prioribus Eccleſiæ temporibus ante ſchiſma Donati, magnos viros, & magnâ caritate præditos Patres, Epiſcopos, ita inter ſe compulit, ſalvâ pace diſceptare atque fluctuare, ut diu Conciliorum in ſuis quibuſque Regionibus diverſa ſtatuta nutaverint, donec plenario totius orbis Concilio, quod ſaluberrimè ſentiebatur, etiam remotis dubitationibus, firmaretur. *Aug. l. 1. de Bapt. contra Donat. cap. 7. n. 9.*

Si aliud alii, & aliud alii de iſta quæſtione ſalvâ pace ſentirent, donec univerſali Concilio unum aliquid eliquatum ſincerumque placuiſſet humanæ infirmitatis errorem coopetiret, charitas unitatis. *Ibid. capit. 18. num. 27.*

Item num. 28.

Item lib. 4. cap. 6. num. 8.

(*b*) Hæc ſancta Eccleſia tanto privilegio, à Chriſto Salvatore noſtro, qui eam ſanguine ſuo fundavit, dotata eſt, ut eam errare non poſſe firmiter credamus.... Eccleſia ſola ſine ruga & ſine macula ulla eſt, quæ er-

tement dans ſon Epître Synodale, qui fut lue après la troiſieme Seſſion, l'infaillibilité des Conciles généraux. *Cette ſainte Egliſe*, dit ce Concile, *que Jeſus-Chriſt a établie & fondée, a reçu de lui le privilege de ne pouvoir errer*; ce qu'il entend dans la ſuite du Concile œcuménique : or, ce Concile de Baſle eſt déclaré œcuménique par Eugene, à l'égard de tout ce qui précede la ſixieme Seſſion, & Nicolas VII. l'approuva depuis généralement. Le Pape Léon déclare qu'on ne doit point reconnoître pour Catholiques, ceux qui ne reçoivent pas les définitions des Conciles de Nicée & de Calcédoine; & ſaint Grégoire

rare non poteſt in his quæ ad ſalutem neceſſaria ſunt... Nec mirum ſi errare non poteſt quæ caput habet Chriſtum, doctorem Spiritum ſanctum.... Conciliorum (generalium) & Eccleſiæ Catholicæ, eadem videtur eſſe poteſtas. Definitum enim eſt in Concilio Conſtantienſi, quod Synodus generalis in Spiritu ſancto legitimè congregata, Catholicam repræſentat Eccleſiam, & poteſtatem à Chriſto immediatè habet... Quæcumque igitur dicta ſunt de authoritate Eccleſiæ, trahit ad generale Concilium, quod illam repræſentat, neceſſe eſt.... &c. *Epiſt. Synod. Concil. Baſil. data* 5. *non ſept.* 1432.

Leo in Epiſt. 71. *aliàs* 43. *& Epiſt.* 115. *aliàs* 73.

Sicut ſancti Evangelii quatuor Libros, ſic quatuor Concilia ſuſcipere & venerari me fateor; Nicænum ſcilicet, Conſtantinopolitanum, Epheſinum, & Calcedonenſe. *Lib.* 1. *Epiſt.* 24. *circa fin. nunc* 25.

Sequens tractatum Concilii Nicæni, à quo me nec mors nec gladius poterit ſeparare. *Ambroſ. Ep. Claſſ.* I. *Epiſt.* 21. *n.* 14.

proteſte qu'il reçoit les définitions des quatre premiers Conciles, comme les paroles de l'Evangile. Enfin, ſaint Ambroiſe dit qu'il eſt prêt de mourir pour le Concile de Nicée : *Je ſuivrai*, dit ce Pere, *ce qui a été traité & défini par le Concile de Nicée ; & les ſupplices, ni la mort même, ne me ſépareront point de la croyance, ni de la foi de ce qui a été établi.*

D. Que doit-on croire de l'infaillibilité que quelques Théologiens ont attribuée au Pape ?

R. Il eſt certain que les plus grands défenſeurs de cette doctrine ne la ſoutiennent pas comme de foi. L'une des Concluſions de M. Duval, Docteur de Sorbonne, ſur cette matiere, eſt qu'il n'eſt pas de foi que le Pape ſoit infaillible (*a*). Le Cardinal Bellarmin en dit autant ; & l'Aſſemblée du Clergé en 1682, a été beaucoup plus avant, & ſa déciſion ſur ce point eſt connue de tout le monde.

D. Les Conciles œcuméniques ſont-ils infaillibles dans la déciſion des points de fait ?

R. Le ſentiment ordinaire des Théo-

(*a*) Non eſt de fide ſummum Pontificem eſſe infallibilem. *Vigilia de Poteſtate Papæ.*

logiens jusques ici, est que les Conciles, même œcuméniques, pouvoient se tromper dans la décision des points de fait, non révélés, tel qu'est, par exemple, celui de savoir si les Lettres d'Honorius devoient être prises au sens hérétique des Monothélites, ou en un sens orthodoxe & Catholique : & nous voyons que dans le Procès-verbal de l'Assemblée du Clergé tenue en 1681, on obligea le Sieur Duval à désavouer cette proposition, que le Pape étoit infaillible dans les faits. Ce que cet Auteur fit en ces termes : » Il ne peut » pas tomber dans la pensée d'un hom- » me de bon sens d'attribuer au Pape » une infaillibilité, qui ne peut pas » être attribuée à toute l'Eglise univer- » selle. «

D. Si le Pape étoit tombé dans quelque erreur touchant la foi (ce que le Clergé de France suppose possible), s'ensuit-il qu'il pourroit arriver qu'on se séparât avec justice de la Communion du Siege de Rome, & que l'Eglise de Rome pourroit devenir hérétique, comme les Eglises de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, le sont devenues ?

R. Non : la doctrine de ceux qui re-

jettent l'infaillibilité perſonnelle du Pape, eſt que Dieu ne permettra jamais que le ſaint Siege ou l'Egliſe de Rome, tombe dans aucune erreur qui leur faſſe perdre la foi, & qui la faſſe retrancher de la Communion de l'Egliſe. La raiſon en eſt, que l'Egliſe devant toujours avoir un Chef, & n'en pouvant avoir d'autre que le ſaint Siege & l'Egliſe de Rome, qui eſt le centre de ſon unité; il s'enſuit que le ſaint Siege ne ſera jamais dans un état qu'il ne puiſſe plus être reconnu pour Chef: c'eſt pourquoi l'on voit que lorſque Libérius conſentit à l'Arianiſme, Félix prit ſa place, & l'Egliſe de Rome ne ſuivit point l'erreur de Libere; & quand Honorius tomba dans l'erreur, il ne fut point ſéparé de la Communion de l'Egliſe de ſon vivant; & après ſa mort ſon Siege fut rempli par des Evêques Orthodoxes. Or, n'étant point ſéparé de la Communion de l'Egliſe, il n'étoit pas formellement hérétique; puiſqu'on a droit de ſuppoſer qu'il ſe fût ſoumis à l'Egliſe, ou qu'il ſe fût mieux expliqué, ſi la choſe eût été jugée pendant ſon vivant & de ſon temps.

Ainſi, quoique la qualité de Pape n'empêche pas celui qui la poſſede, de

tomber dans l'erreur, elle empêche néanmoins cette ſorte d'erreur, qui entraîneroit avec ſoi toute l'Egliſe de Rome, & la feroit retrancher de la Communion du reſte du Corps, ce qui ne peut jamais arriver.

C'eſt dans ce ſens que Nicolas premier dit (a), que les privileges du ſaint Siege ſont perpétuels, étant fondés ſur l'inſtitution divine; & que Léon IX dit, que ſaint Pierre a obtenu par la priere de Jeſus-Chriſt, que la foi de Pierre n'a jamais manqué, & ne manquera jamais dans ſon Siege Epiſcopal. Saint Bernard aſſure qu'il n'a été dit à aucun autre Siege: J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne manque point.

D. Cette doctrine eſt-elle embraſſée

(a) Quod Deus ſtatuit, firmum validumque conſiſtit.... Privilegia, inquam, iſtius Sedis vel Eccleſiæ perpetua ſunt, diviniùs radicata, atque plantata ſunt, &c. *Nicol. 1. Epiſt. 8, ad Michael. Imperat. circa med. inter Concil. Labb. tom. 8. n. 314.*

Solus eſt ille, pro quo, ne deficetet ejus fides Dominus & Salvator aſſerit ſe rogaſſe ...quæ venerabilis & efficax oratio obtinuit, quod hactenus fides Petri non defecit, nec defectura creditur in throno illius, uſque in ſæculum ſæculi. *Leo IX. Epiſtol. 5. ad Petr. Antioch. tom. 9. Concil. Labb. p. 975.*

Dignum namque arbitror ibi potiſſimum reſarciri damna fidei, ubi non poſſit fides ſentire defectum. Hæc quippe hujus prærogativa Sedis. Cui enim alteri aliquando dictum eſt: Ego pro te rogavi, Petre, ut non deficiat fides tua. *Bern. epiſtol. 190. ad Innoc. 2. in Tract. contra errores Abailardi in Præfat.*

par des Auteurs conſidérables ?

R. C'eſt celle du Cardinal Cuſan (*a*), de Gerſon (*b*), & de ceux qui ſont les moins ſuſpects d'être trop favorables aux Papes.

D. Ne s'enſuit-il pas de la doctrine de l'infaillibilité des Conciles, qu'on aveugle en quelque ſorte les Fideles, en les obligeant de ſe ſoumettre ſans diſcernement à l'autorité de l'Egliſe univerſelle, déclarée par la voix de ſes Conciles, ou à l'autorité des Conciles reçus de l'Egliſe univerſelle ?

R. Rien n'eſt plus raiſonnable, & même humainement parlant, que cette ſoumiſſion qu'on exige des Fideles dans l'Egliſe Catholique ; & elle eſt ſi juſte & ſi néceſſaire, qu'il faut s'aveugler ſoi-même, pour ne pas voir que ſans cela il ne reſte aucun moyen au commun des Fideles de s'aſſurer de la vérité de la foi : car comment les ſimples & les ignorans qui en ſont la plus grande partie, pourroient-ils ſe rendre juges de queſtions embarraſſées de longue diſcuſſion, où il eſt beſoin de conſidérer divers paſſages, qui dépendent ſouvent de l'intelligence des langues ? C'eſt voi-

(*a*) *Cuſan. in Concordia Catholica, c.* 14.
(*b*) *Gerſon. de infaillibil. Papæ.*

loir les exclure de la foi, que de prétendre les obliger à faire ces examens d'une maniere raiſonnable, ou les mettre dans la néceſſité de prendre parti au hazard, c'eſt-à-dire, ſans lumiere & ſans raiſon. Qu'y a-t-il donc de plus raiſonnable & de plus juſte, que de leur propoſer de ſubſtituer en la place de leur jugement foible & dépourvu de lumieres, la plus grande lumiere qui ſoit dans le monde, qui eſt celle de l'Egliſe raſſemblée dans un Concile œcuménique?

C'eſt donc la raiſon même auſſi-bien que l'eſprit de Dieu, qui les oblige de ſe ſoumettre à l'Egliſe; Dieu ne pouvant permettre que ceux qui agiſſent raiſonnablement, ſoient trompés, ne manque jamais d'aſſiſter par ſes lumieres ces aſſemblées auxquelles les Fideles ſont obligés de ſe rapporter.

Mais il ne s'enſuit pas delà qu'on veuille les obliger de s'aveugler. Il y a encore aſſez de choſes où il faut uſer de ſa raiſon; comme pour n'étendre pas plus loin qu'il ne faut l'autorité de ces déciſions, & pour ne pas ſe laiſſer ſurprendre par ceux qui font ſouvent paſſer leur propre imagination pour les déciſions des Conciles.

L'Egliſe Catholique n'interdit donc l'uſage

l'uſage du raiſonnement à ſes enfans, que dans les choſes dont ils ſont incapables ; & elle les laiſſe ſe conduire par leurs lumieres, dans les choſes qui ſont à leur portée, & qui ne les ſurpaſſent pas.

D. Comment les ſimples peuvent-ils ſavoir qu'un Concile a les conditions néceſſaires pour être vraiment œcuménique & infaillible ?

R. Ils le ſavent par une marque extérieure & certaine, qui eſt le conſentement de la plus grande partie de l'Egliſe ; ainſi ce conſentement eſt néceſſaire à l'égard des ſimples à la notoriété de l'infaillibilité d'un Concile.

SECONDE PARTIE.

De la Communion des Saints.

CHAPITRE PREMIER.

Du culte & de l'invocation des Saints.

D. QUel eſt le ſens de ces termes inſérés dans le Symbole, *La Communion des Saints ?*

R. On entend ordinairement par ces

mots, qu'il y a entre les Chrétiens une Communion des même biens, & une Communion d'assistances mutuelles entre tous les membres de l'Eglise en vertu de leur union; en sorte que chaque membre travaille, prie, mérite pour tous les autres, & reçoit en récompense le fruit des travaux, des prieres & des vertus de tout le corps; la vertu des autres & notre vertu, si nous nous en réjouissons, & Dieu nous en applique le fruit par cette joie. Si vous aimez l'unité, dit saint Augustin (a), il n'y a rien que vous n'ayez; car quiconque possede quelque chose dans l'Eglise, le possede pour vous; ôtez l'envie & la jalousie; ce que j'ai est à vous, & ce que vous avez est à moi. C'est pourquoi le même saint Docteur prétend que ces gémissemens ineffables, dont parle saint Paul, & desquels il dit que l'esprit prie pour nous avec des gémissemens ineffables, ne doivent pas s'entendre des prieres que

(a) Si amas unitatem, etiam tibi habet quisquis in illa habet aliquid. Tolle invidiam, & tuum est quod habeo: tollam invidiam, & meum est quod habes. *Tract. 32. in Joan. num. 8.*

Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus. *Rom. 8. v. 26.*

Quoniam nullus dies, nulla hora, nullum momentum temporis invenitur, quo non à Sanctis orationes Deo ubique fundantur. *Aug. l. 1. contr. Man. cap. 9.*

chacun fait en particulier. Est-ce, dit-il, que mon gémissement ou le vôtre mérite d'être appellé ineffable, étant souvent nul & souvent très-froid ? Mais parce qu'il n'y a, ni jour, ni moment où il n'y ait des Saints qui adressent des prieres à Dieu; les unes plus ferventes; les autres plus tiedes; parce que tous les Fideles forment l'unique colombe, & l'unique veuve à laquelle le Seigneur compare ses Elus. L'amas de tous ces gémissemens, procédant de tout le corps, est ineffable, & il est utile à tous ceux qui ont place dans ce corps.

D. Ne pourroit-on point entendre ces paroles du Symbole d'une maniere plus générale ?

R. L'on pourroit entendre que dans cet Article on fait profession de croire généralement toute l'union & tout le commerce que chaque membre de l'Eglise doit avoir avec tous les membres de l'Eglise. Ainsi cette Communion comprend l'union que nous devons avoir avec l'Eglise triomphante, celle que nous devons avoir avec l'Eglise souffrante, celle que nous devons avoir avec l'Eglise militante.

D. Quelle union devons-nous avoir avec l'Eglise triomphante ?

R. Ce doit être ſans doute une union de charité intérieure, mais d'une charité proportionnée à leur état & au nôtre. Ainſi comme ils ſont dans un état de gloire, de ſûreté & de puiſſance; qu'ils ſont remplis de la majeſté de Dieu; qu'ils peuvent nous aider par leur interceſſion; & que nous ſommes au contraire dans un état de miſeres, d'humiliations, de dangers, d'infirmité & de beſoins; notre charité envers les Saints qui regnent dans le Ciel, doit être jointe avec une admiration de leur bonheur, avec une connoiſſance de l'excellence de leur vertu, de leurs graces & de leur état, avec une profonde humiliation, ſous leur grandeur & ſous leur puiſſance, avec un aveu ſincere de notre miſere, & avec un recours à leur aſſiſtance; ce qui ne doit former néanmoins qu'un culte de ſociété, où les membres n'étant pas dans le même rang, doivent accompagner le recours qu'ils ont à ceux qui ſont dans un rang plus élevé, de marques de reſpect & d'abaiſſemens.

D. Que s'enſuit-il delà?

R. Il s'enſuit que les Religionnaires qui rejettent le culte & l'invocation des Saints, détruiſent la Communion de

l'Egliſe militante avec l'Egliſe triomphante; qu'ils font ſchiſme avec l'Egliſe bienheureuſe, & leur erreur en ce point eſt contraire à un des Articles du Symbole.

D. Quelle union devons-nous avoir avec l'Egliſe ſouffrante?

R. Une union de charité, mais d'une charité accompagnée de reſpect; parce que c'eſt une Société d'Elus, dont le ſort eſt aſſuré; au lieu que le nôtre eſt encore incertain. Nous devons pareillement être touchés de compaſſion (*a*) pour les peines qu'ils endurent, & de déſirs ſinceres que Dieu les ſoulage dans ces peines, & qu'il en abrege le temps par ſa miſéricorde.

D. Que s'enſuit-il delà?

R. Il s'enſuit que les Calviniſtes en rejettant les prieres pour les morts & le Purgatoire, font encore ſchiſme entre l'Egliſe militante & l'Egliſe ſouffrante, & combattent ainſi cette partie du Symbole, en niant la maniere de Communion que Dieu a établie entre ces deux parties de l'Egliſe.

D. Quelle union devons-nous avoir avec l'Egliſe militante?

(*a*) *Voyez ci-deſſus Inſtruction VI. ch. 2. où il eſt traité du Purgatoire.*

R. Outre l'union intérieure de charité, que nous devons avoir en général pour tous les membres de l'Eglise, qui doit être accompagnée d'un respect intérieur particulier, pour ceux d'entre les Fideles en qui nous voyons plus de marques de l'Esprit de Dieu ; nous devons avoir de plus une union extérieure & générale avec tous les membres de l'Eglise qui nous empêche de nous séparer extérieurement d'aucun, & de le traiter comme s'il n'étoit pas membre de l'Eglise.

Nous devons de plus être unis par une communion expresse & particuliere avec le Pape, Chef de l'Eglise, avec l'Evêque dans le Dioceſe duquel nous vivons, avec le Curé auquel nous ſommes ſoumis, en leur rendant les devoirs d'obéiſſance, qui leur ſont dûs, en les reconnoiſſant pour nos Paſteurs & pour nos Chefs, avec la ſubordination légitime ; c'eſt-à-dire, en reconnoiſſant le Curé au-deſſus des Prêtres, qui ſont ſous lui, l'Evêque au-deſſus des Curés, & le Pape au-deſſus des Evêques.

CHAPITRE II.

Du Schiſme.

D. QU'eſt-ce qu'on appelle ſchiſme?

R. On doit concevoir ce que c'eſt que ſchiſme, par ce qui a été dit de la Communion entre les membres de l'Egliſe; puiſque ſchiſme n'eſt autre choſe qu'une rupture de Communion. Or, l'on peut ſe ſéparer de la Communion en diverſes manieres, les unes plus générales, les autres plus bornées.

1. Renoncer à la Communion du Pape & de tous ceux qui communiquent avec le Pape; c'eſt faire un ſchiſme univerſel, tel que celui que les Proteſtans ont fait en l'autre ſiecle.

2. Faire un ſchiſme particulier, c'eſt ſe ſéparer de la Communion de quelque perſonne particuliere, comme de ſon Evêque ou de quelque autre Supérieur Eccléſiaſtique.

L'un & l'autre peut ſe faire en deux manieres. 1. En érigeant une ſociété ſéparée, qui ait un miniſtere ſéparé & indépendant. 2. Sans ériger de ſociété

ſéparée, en refuſant ſeulement de communiquer avec ceux dont on ſe ſépare. Ces deux manieres de ſchiſmes ſont toutes deux criminelles; mais la premiere l'eſt beaucoup plus que l'autre.

D. Le ſchiſme n'enferme donc point une diverſité de ſentimens touchant les dogmes?

R. Il ne l'enferme pas par lui-même; mais il peut y être joint; & d'ordinaire même la ſéparation de Communion attire la différence de doctrine; parce que, comme dit ſaint Jérôme (*a*), il n'y a point de ſchiſme qui n'invente quelque héréſie, pour juſtifier ſa ſéparation.

D. Quel ſentiment les Peres ont-ils eu de la grandeur du crime de Schiſmatiques?

R. Ils ont cru que le crime du ſchiſme étoit ſi grand, qu'il ne pouvoit être expié, même par le martyre. Celui-là, dit ſaint Cyprien, ne peut être martyr, qui n'eſt pas dans l'Égliſe.

Ceux qui n'ont pas voulu demeurer en union & en concorde dans la maiſon de Dieu (*b*), ne ſauroient être avec

(*a*) Nullum ſchiſma non ſibi aliquam confingit hæreſim, ut rectè ab Eccleſia receſſiſſe videatur. *Hier. in c. 3. Epiſt. ad Tit. v. 10.*

(*b*) Cum Deo manere non poſſunt, qui eſſe in Eccleſia Dei unanimes noluerunt: ardeant licèt flammis &

Dieu, quoique leurs corps ſoient conſumés par les flammes, ou expoſés aux bêtes farouches. Ce ne ſera pas la couronne de leur foi, mais la peine de leur perfidie. Ils peuvent perdre la vie; mais ils ne ſauroient être couronnés.

D. Y a-t-il un ſchiſme entre les Calviniſtes & l'Egliſe Romaine?

R. Il ne peut être plus grand, puiſqu'il y a rupture entiere de communion, fondée ſur un grand nombre de dogmes qui les diviſent des Catholiques, & qu'ils ont érigé Autel contre Autel.

D. Qui eſt coupable de ce crime?

R. Selon les regles des Peres (*a*), ce

ignibus traditi, vel objecti beſtiis animas ſuas ponant; non erit illa fidei corona, ſed pœna perfidiæ, nec religioſæ virtutis exitus glorioſus, ſed deſperationis interitus. Occidi talis poteſt, coronari non poteſt. *De unit. Eccleſ. circa med.*

(*a*) Eccleſia una eſt, quæ in multitudinem latius incremento fœcunditatis extenditur: quomodò ſolis multi radii, ſed lumen unum; & rami arboris multi, ſed robur unum tenaci radice fundatum. . . . Avelle radium ſolis à corpore, diviſionem lucis unitas non capit: ab arbore frange ramum, fractus germinare non poterit, &c. *Cypr. l. de unit. Eccl. circa init.*

Apud nos aqua viva eſt, ipſa quæ ſalit à Chriſto: tu à fonte perpetuo ſeparatus, unde generaris? *Pacian. Ep. 3. ad Sempron.*

Schiſma, ſparſo coagulo pacis, diſſipatis ſenſibus generatur, livore nutritur, æmulatione & litibus roboratur, ut deſertâ matre Catholicâ, impii filii, dum foras exeunt, & ſe ſeparant à radice matris Eccleſiæ, invidiæ

ſont ceux qui ſe ſont ſéparés de la racine, c'eſt-à-dire, de l'Egliſe où ils ſont nés, de l'Egliſe qui les a précédés, de l'Egliſe qui tient lieu de tronc, & à laquelle ils étoient attachés comme des branches, de l'Egliſe répandue par toutes les nations, de l'Egliſe enfin qui vient des Apôtres, par une ſucceſſion non interrompue.

Il faut voir, dit Optat, qui eſt celui qui eſt demeuré attaché à la racine, & celui qui eſt ſorti dehors; qui eſt celui qui s'eſt aſſis dans une autre chaire que celle où il étoit auparavant, qui a érigé Autel contre Autel.

Or, tout cela ne convient qu'aux Calviniſtes. L'Egliſe Catholique étoit avant eux; ils en ſont nés; elle tient lieu à leur égard, & de racine, & de tronc; & c'eſt de cette racine & de ce tronc qu'ils ſe ſont ſéparés comme des ſarmens inutiles qu'on retranche de la vigne; mais l'Egliſe eſt demeurée, comme dit ſaint Auguſtin (*a*), dans ſa racine, dans ſa vigne & dans ſa charité.

falcibus amputati, errando rebelles abſcedunt; nec poſſunt novum aliquid, aut aliud agere, niſi quod jactudum apud ſuam didicerunt matrem. *Optat. l. 1. de ſchiſm. Donat. cent. Parment num.* 11.

Intelligite vos eſſe filios impios, vos eſſe ramos fractos ab arbore, vos eſſe abſciſſos palmites à vite, vos eſſe rivum concluſum à fonte, &c. *Idem lib. 2. num.* 9.

(*a*) Hæreſes omnes de illa exierunt, tanquam ſar-

Calvin n'a eu nul prédéceſſeur dans la Chaire de Geneve, & on a mis cette inſcription ſur le tombeau d'Oecolampade : *Oecolampade, premier Evêque de Baſle.*

D. Ils diront peut-être qu'ils ont bien quitté l'Egliſe Romaine ; mais qu'ils n'ont pas quitté Jeſus-Chriſt ?

R. S'ils le diſent, il faut leur répondre avec ſaint Auguſtin : Que vous ſert de confeſſer le Seigneur, ſi vous blaſphémez ſon Egliſe ?

D. Ils diront qu'il eſt commandé de ſortir de Babylone, & que par cette Babylone, dont il faut ſortir, on doit entendre l'Egliſe Romaine ?

R. On répond, 1. (*a*) que le mot de Babylone étant allégorique, c'eſt une témérité à eux de l'appliquer à Rome, ſans avoir des paſſages clairs de l'Ecriture qui l'y appliquent, ſelon la regle de S. Auguſtin, touchant les allégories.

2. Que cette Babylone allégorique s'entend en divers ſens. Elle s'entend de la ſociété de tous les méchans, dont

menta inutilia de vite præciſa : ipſa autem manet in radice ſua, in vite ſua, in charitate ſua. *Aug. l. de Symb. c. 6.*

(*a*) Quis autem non impudentiſſimè nitatur aliquid in allegoria poſitum pro ſe interpretari, niſi habeat & manifeſta teſtimonia quorum lumine illuſtrentur obſcura. *Aug. Epiſt. 93. al. 48. c. 8. n. 24.*

il faut ſortir au moins en eſprit; elle s'entend de Rome païenne; elle s'entend des vices particuliers & des déſordres de Rome, comme S. Jérôme l'a entendu (*a*) en même-temps qu'il rend un témoignage illuſtre à la foi de l'Egliſe Romaine. Enfin, cette ſéparation dont il eſt parlé dans ce paſſage, n'eſt point, ſelon ſaint Auguſtin, une ſéparation de Communion, mais une ſéparation de mœurs.

D. Ils diront qu'ils ont été obligés de ſe ſéparer, à cauſe des erreurs & des abus qu'on ne vouloit pas corriger?

R. Saint Auguſtin dit (*b*), qu'il n'y a nulle juſte néceſſité de diviſer l'unité, & que le ſacrilege du ſchiſme eſt le plus grand des maux.

(*a*) Fugite de medio Babylonis, & ſalvate unuſquiſque animam ſuam... Eſt quidem ibi ſancta Eccleſia, ſunt trophæa Apoſtolorum & Martyrum, eſt Chriſti vera confeſſio, eſt ab Apoſtolo prædicata fides... ſed ipſa ambitio, potentia, magnitudo urbis, videri & videre, ſalutari & ſalutare, laudare & detrahere... à propoſito Monachorum & quiete, aliena ſunt. *Hier. epiſt. 44. quæ eſt Paula & Euſtochia ad Marcellum.*

Commemoratum eſt qualis ſeparatio bonis hoc tempore ab impiis & malis fieri debeat, ne communicetur peccatis alienis, corde videlicet & vitæ morumque diſſimilitudine; nec aliter intelligi debere quod ſcriptum eſt, *Exite de medio eorum*.... id eſt, diſcernimini aliter vivendo, & immunditiæ non conſenſeritis, &c. *Aug. in B. coll. 3. cap. 9. num* 18.

(*b*) Hæc de Scripturis ſanctis documenta proferimus, ut appareat facilè non eſſe quidquam gravius ſacrilegio

D. Ils diront, qu'on les a chaſſés & excommuniés?

R. Il ſeroit aiſé de prouver que ce ſont eux qui ont commencé à faire des aſſemblées clandeſtines; mais l'excommunication ne donne pas droit à ceux mêmes qui ſont injuſtement excommuniés d'ériger Autel contre Autel. Il falloit tout ſouffrir, dit Denys d'Alexandrie dans Euſebe (*a*), plutôt que de diviſer l'Egliſe de Dieu; & il auroit été auſſi glorieux de ſouffrir le martyre, pour ne pas diviſer l'Egliſe, que pour ne pas ſacrifier aux Idoles.

D. Que doit-on juger de ceux qui voudroient, par un faux zele, chaſſer les autres de l'Egliſe, & qui traitent d'hérériques de véritables Catholiques?

R. Comme l'erreur & le faux zele ſont le principe de la conduite de ces perſonnes, il en faut juger fort diverſement, ſelon que cette erreur & ce faux zele ſont joints, ou ne ſont pas joints à la malignité & à l'envie. Car

ſchiſmatis, quia præſcindendæ unitatis nulla eſt juſta neceſſitas. *Aug. lib. 2. contra Parmen. cap. 11. num. 25.*

(*a*) Satius quidem fuerat quidvis pati, ne Eccleſia Dei diſcinderetur: nec minus glorioſum fuiſſet ideireò ſubire martyrium, ne Eccleſiam ſcinderes, quam ut ne idolis ſacrificares. *Dionyſ. Alexand. in Ep. ad Novat. apud Euſeb. hiſt. Eccleſ. l. 6. cap. 45.*

ſaint Auguſtin (*a*) parlant de certains Catholiques abuſés par les Donatiſtes, dit, qu'ils avoient pu, ſans bleſſer leur conſcience, être ſurpris par les Lettres du Concile des Donatiſtes; puiſque tout cela ſe réduiſoit en des témoignages d'hommes, qui accuſoient d'autres hommes de crimes qui n'étoient pas incroyables en eux-mêmes.

Ce Pere (*b*) reconnoît même qu'après que le ſchiſme fut formé, il y eut des perſonnes qui ayant la volonté droite, ne laiſſerent pas de demeurer encore aſſez long-temps dans le ſchiſme par un obſcurciſſement humain.

Mais à l'égard de ceux-là, ſaint Auguſtin (*c*) juge que, quoiqu'ils n'euſſent pas entiérement perdu la vie, ils avoient beſoin d'être ramenés par la correction.

(*a*) Salvâ enim conſcientiâ, Litteris Concili credidérant: neque enim ab hominibus de aliis hominibus aliquid incredibile dicebatur. *Aug. de unit. Eccl. cap.* 25. *n.* 73.

(*b*) Nonnulli etiam bonæ voluntatis, per carnalem caligmem etiam poſt confirmatum contra Eccleſiam Dei malignorum furorem, in illa diſſentione diutiùs erraverunt. *Ibid. num.* 74.

(*c*) Tanquam ſi mollia conculcarentur frumenta, & cadire vivâ herbæ vigor attereretur; etiam ipſa tamen frumenta ſua noverat Deus, quamvis ut reviſcerent augenda & increpanda. *Ibid.*

D. Mais ſi l'erreur de l'eſprit procede de la malignité ?

R. On ne peut porter un autre jugement de la diſpoſition de ces perſonnes, que celui qu'en porte S. Auguſtin (*a*) : Les ennemis de cette charité fraternelle, ſoit qu'ils ſoient dans l'Egliſe, ou hors de l'Egliſe, ſont de faux Chrétiens & des Antechriſts. Il dit autre part, que ceux qui ſans raiſon traitent leurs freres de ſchiſmatiques, le ſont eux-mêmes.

(*a* Hujus autem fraternæ caritatis inimici, ſive apertè foris ſint, ſive intùs eſſe videantur, Pſeudochriſtiani ſunt & Antichriſti. *Aug. 3. de Bapt. cap. 19. num. 26.*

XI. INSTRUCTION.

Sur le dixieme Art. du Symbole : *La Rémiſſion des péchés.*

CHAPITRE PREMIER.

Pourquoi il eſt fait mention dans le Symbole de la Rémiſſion des péchés.

D. POurquoi propoſe-t-on dans le Symbole la rémiſſion des péchés, comme article de foi ?

R. Parce que la rémiſſion des péchés eſt le fondement de l'eſpérance de notre ſalut, & de notre réconciliation avec Dieu ; c'eſt le fruit de tous les myſteres de Jeſus-Chriſt, & le lien qui nous attache à l'Egliſe, & qui nous oblige d'y demeurer unis pendant toute notre vie. J. C. nous ſeroit inutile, s'il ne nous avoit pas mérité la rémiſſion de nos péchés (*a*) : c'eſt pourquoi il a ordonné à ſes Apôtres de prêcher

(*a*) Prædicari in nomine ejus pœnitentiam, & remiſſionem peccatorum in omnes gentes. *S. Luc.* 24. 47.

également la pénitence, comme la disposition nécessaire à recevoir l'Evangile, & la rémission des péchés, comme la fin de l'Evangile.

D. Pourquoi propose-t-on cet Article dans l'ordre où il est placé?

R. C'est afin de nous apprendre (*a*) que la rémission des péchés est une si grande chose, qu'il a fallu pour nous la donner, que le Fils de Dieu se fît homme, & qu'il souffrît la mort; qu'il falloit qu'il nous envoyât son Saint-Esprit, & qu'il formât son Eglise. Tout cela étoit nécessaire selon la sagesse de Dieu, pour nous faire obtenir la rémission des péchés; puisqu'elle ne se donne que par les mérites de Jesus-Christ, l'opération du Saint-Esprit, & la coopération de toute l'Eglise, qui contribue par ses prieres à la justification de tous ses membres.

D. Suffit-il, pour obtenir la rémission des péchés, que le Saint-Esprit opere dans le cœur certaines dispositions, & que l'Eglise prie pour nous?

R. Dieu, pour attacher encore davan-

(*a*) Sic & peccata, quia præter Ecclesiam non dimittuntur, in eo Spiritu dimitti oportebat, quo in unum Ecclesia congregatur. *Aug. serm.* 71. *c.* 17. *n.* 28.

tage les Fideles à l'Egliſe, & les en rendre plus dépendans, a voulu que la rémiſſion des péchés ſe donnât dans l'Egliſe par certaines cérémonies extérieures, & par l'application de certains ſignes ſacrés ; c'eſt ce qu'on appelle les Sacremens. Mais les Apôtres n'ont pas cru néçeſſaire de les marquer dans le Symbole, s'étant contentés d'y marquer l'Egliſe de laquelle on doit les recevoir : car pourvu qu'on reconnoiſſe bien l'Egliſe, & qu'on lui ſoit ſoumis, on ne manquera jamais de pratiquer ce qu'elle preſcrit pour obtenir la rémiſſion des péchés. Ainſi comme la rémiſſion des péchés ne ſe donne dans l'Egliſe que par les Sacremens, nous renvoyons le lecteur à ce que nous en avons dit dans les Inſtructions ſur les Sacremens, où il eſt traité des Sacremens tant en général, qu'en particulier.

D. Ne doit-on entendre par cette rémiſſion des péchés qu'un ſimple effacement du péché ?

R. On doit entendre cette rémiſſion & tout ce qui y eſt joint inſéparablement ; la juſtification de l'ame par la grace ſanctifiante ; l'infuſion des vertus, qui eſt ce qu'on appelle la juſtice

inhérente, à laquelle cette juſtice qui conſiſte dans la rémiſſion des péchés, eſt toujours jointe, comme on doit entendre que l'excluſion des ténebres eſt toujours jointe à l'introduction de la lumiere.

XII. INSTRUCTION.

Sur le onzieme Art. du Symbole : *La Réſurrection de la Chair.*

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'on doit entendre par la Réſurrection de la Chair.

D. POurquoi ajoute-t-on dans le Symbole, à la rémiſſion des péchés, la Réſurrection de la chair (*a*) ?

R. Afin d'apprendre aux Chrétiens que Jeſus-Chriſt (*b*) n'a pas ſeulement racheté leurs ames, mais auſſi leurs corps ; & qu'ils doivent eſpérer par ſa grace, non-ſeulement d'être juſtifiés de toute corruption dans leurs ames ; mais auſſi d'être délivrés par la Réſurrection

(*a*) Perverſa eſt iſta, & mundana Philoſophia eorum qui non credunt corporum reſurrectionem. *Aug. ſerm.* 277. *num.* 1.

(*b*) Tam potenti enim naturâ Deus fecit animam, ut ex ejus pleniſſima beatitudine, quæ in fine temporum Sanctis promittitur, redundet etiam in inferiorem naturam, quod eſt corpus, non beatitudo, quæ fruentis & intelligentis eſt propria, ſed plenitudo ſanitatis, id eſt incorruptionis vigor. *Ep.* 118. *c.* 3. *n.* 14.

glorieuſe de toute la mortalité, qui eſt paſſée d'Adam à eux, par la génération.

D. Entend-on ſimplement que notre ame dans la Réſurrection, ſera de nouveau jointe à un corps tel qu'il ſoit?

R. On entend qu'elle ſera jointe au même corps qu'elle avoit (*a*); car la matiere de ce corps ſubſiſte dans l'Univers; & il n'y a rien de ſi facile à Dieu, que de réunir cette même matiere à l'ame, qui l'a autrefois animée.

D. Mais ſi une même matiere étoit entrée dans la compoſition de pluſieurs corps (*b*), auquel ſera-t-elle réunie?

R. Dieu ſaura bien accorder tous ces différends, quand il s'agira de reſſuſciter les hommes; & ſa providence qui diſpoſe & arrange les moindres atomes de la matiere, n'a point permis que ce cas arrivât; comme les corps changent ſouvent de matieres, Dieu choiſira entre celles qui auront compoſé ſucceſſivement le corps d'un homme, celle qui ne ſera pas entrée dans la compoſition d'un autre homme.

(*a*) Quaſi quidquam eorum reſurrectioni deperiret, ex occultis naturæ ſinibus, totum redintegraturo illo, cui & capilli noſtri numerati ſunt. *Pſ.* 78. *n.* 5.

(*b*) Inſenſa ſit caro, percuſſa ſit caro, laniata ſit caro, numquid ideò ſubtracta eſt Creatori ſuo, quia data eſt in manus perſecutoris? Ille qui creavit ex eo quod non erat, non reparabit meliùs quàm erat. *Pſ.* 139. *n.* 16.

D. Comment ſe fera la Réſurrection?

R. Elle ſe fera par une voix que Dieu fera entendre à tous les morts ; ſoit que cette voix ſoit formée par un Archange, ſelon qu'il eſt dit (*a*) : *Qu'auſſi-tôt que le ſignal aura été donné par la voix de l'Archange, & par le ſon de la trompette de Dieu, le Fils de Dieu deſcendra du Ciel* ; ſoit qu'elle ſoit formée par le Fils de Dieu même, ſelon ce paſſage de ſaint Jean (*b*), *Tous ceux qui ſeront dans les tombeaux entendront la voix du Fils de Dieu* ; ſoit que la voix de l'Archange ſoit la même que celle de Jeſus-Chriſt qui parlera aux Morts par cet Archange.

D. Les méchans reſſuſciteront-ils ?

R. Jeſus-Chriſt déclare expreſſément qu'ils reſſuſciteront (*c*), mais pour leur condamnation.

D. A quoi la Réſurrection des Juſtes ſervira-t-elle, puiſque les Saints ne feront preſque aucun uſage de leurs corps?

R. L'ame de l'homme ayant été créée

(*a*) Ipſe Dominus in juſſu, & in voce Archangeli, & in tuba Dei deſcendet de Cœlo. 1. *Theſſ.* 4. *v.* 15.

(*b*) Mortui audient vocem Filii Dei. *Joan.* 5. 25.

Omnes qui in monumentis ſunt, audient vocem Filii Dei. *v.* 28.

(*c*) Qui verò mala egerunt, in reſurrectionem judicii (procedent.) *Joan.* 5. 29.

pour être jointe à un corps (*a*), & pour former un genre de créature raiſonnable, différent des Anges, elle ſeroit hors de ſon ordre & de l'inſtitution de ſa nature, ſi elle n'étoit point réunie à ſon corps. Il eſt juſte de plus qu'ayant mérité dans ſon corps elle ſoit récompenſée avec ce corps, & enfin Jeſus-Chriſt étant lui-même reſſuſcité, nous ne pourrions être exclus de la Réſurrection, ſans lui être diſſemblables, & ſans défigurer la perfection de ſon corps; c'eſt pourquoi il eſt dit dans ſaint Paul (*b*): *Que nous attendons notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui transformera notre corps, tout vil & abject qu'il ſoit; afin de le rendre conforme à ſon corps glorieux, par cette vertu efficace, par laquelle il peut s'aſſujettir toutes choſes.*

D. En quoi conſiſtera principalement la gloire des corps reſſuſcités?

R. En une parfaite ſoumiſſion à l'ame; c'eſt-à-dire, que l'ame diſpoſera par-

(*a*) Reſurget ergò pius populus ut veteris hominis ſui reliquias transformet in novum. Reſurget autem impius populus qui ab initio uſque ad finem veterem hominem geſſit, ut in ſecundam mortem præcipitetur. *Auguſt. de vera Religione num.* 50.

(*b*) Salvatorem expectamus Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, qui reformabit corpus humilitatis noſtræ configuratum corpori claritatis ſuæ, ſecundùm operationem, quâ etiam poſſit ſubjicere ſibi omnia. *Philip.* 3. *v.* 20. *&* 21.

faitement de ſon corps, & le remuera comme elle voudra ; en ſorte qu'il lui ſuffira de vouloir qu'il ſoit en un lieu, afin qu'il y ſoit effectivement.

D. En quel ſens eſt-il dit par l'Apôtre, que le corps reſſuſcitera en un état ſpirituel (*a*) ?

R. Il eſt appellé ſpirituel, parce qu'il ne ſervira plus d'obſtacle à l'eſprit, & qu'il le ſecondera parfaitement dans ſes actions ſpirituelles.

(*a*) *Voyez ci-deſſus VIII. Inſtruction, où il eſt traité de la Réſurrection des Morts, & du Jugement univerſel.*

XIII. INSTRUCTION.

Sur le douzieme & dernier Article du Symbole : *La Vie éternelle.*

CHAPITRE PREMIER.

De quelle maniere on doit concevoir la Vie éternelle & la gloire des Bienheureux.

D. POurquoi cet Article fait-il la concluſion du Symbole ?

R. Parce que la vie éternelle (*a*) eſt la fin de tous les myſteres temporels ; Jeſus-Chriſt n'ayant paſſé par tous ces états & par tous ces myſteres, que pour conduire ſes Elus à la vie éternelle. Le temps de cette vie paſſagere, que chacun reçoit de Dieu dans ce monde, n'a pour fin que cette vie, qui ne paſſera point. Le temps a pour fin l'éternité : tous les changemens, les viciſſitudes & les variétés de ce monde, tendent à un état invariable ; mais cet

(*a*) Vita non eſt, niſi beata, & vita beata eſſe non poteſt, niſi æterna. *Auguſt. ſerm.* 84.

état invariable ne tend à rien qu'à lui-même. Ainſi c'eſt ce que Dieu veut que nous ayons continuellement en vue, & à quoi nous devons rapporter toute notre vie & toutes nos actions.

D. En quoi conſiſtera cette vie éternelle que nous eſpérons ?

R. Dieu, qui nous la promet (*a*), nous avertit en même-temps qu'elle nous eſt inconcevable, & que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, & que l'eſprit de l'homme n'a jamais conçu ce qu'il a préparé à ceux qui l'aiment. Pour en être perſuadé, il n'y a qu'à conſidérer que Dieu ſe cache & ſe couvre de ténebres dans cette vie à l'égard des hommes, pour leur donner moyen d'agir par la foi. Il ne leur fait paroître dans cette vie que d'une maniere cachée & obſcure ſa miſéricorde & ſa juſtice ; mais dans l'autre vie il agira en Dieu envers les hommes, en l'une & en l'autre maniere. Il leur fera paroître ſa miſéricorde & ſa juſtice dans toute leur étendue. Ainſi comme les ſupplices des réprouvés, qui ſont des effets de cette juſtice, ſurpaſſent toutes nos

(*a*) Quam nemo principum hujus ſæculi cognovit... quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis aſcendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum. *1. Cor. 2. v. 8. & 9.*

penſées ; les récompenſes des juſtes les ſurpaſſent beaucoup davantage ; puiſqu'outre que Dieu, qui n'eſt qu'amour, a beaucoup plus d'inclination à agir par miſéricorde que par juſtice : le ſupplice des méchans ne ſera proportionné qu'à leurs péchés, qui, quoique grands, ſont pourtant des péchés d'hommes foibles & miſérables ; au lieu que Dieu proportionnera ſes récompenſes aux mérites de Jeſus-Chriſt, qui ſont infiniment plus grands en leur genre, que les péchés des hommes ne le peuvent être dans le leur.

D. D'où vient que nous avons ſi peu d'idée de ce bonheur éternel qui nous eſt promis ?

R. C'eſt que nous ne connoiſſons dans notre nature que des actions languiſſantes, telles que celles que nous éprouvons ; & que nous ne concevons pas aſſez que notre ame étant dans un autre état, aura des mouvemens tout autres que ceux dont elle eſt capable dans cette vie ; qu'elle ſe portera vers l'objet de ſon amour avec une extrême violence ; que ſi elle peut s'y unir, elle en jouira avec une joie ineffable ; & ſi elle en eſt privée, elle ſe précipitera dans un effroyable déſeſpoir, d'autant

plus qu'elle verra clairement que la poſſeſſion ou la privation de ſon objet, ſera éternel & ſans retour.

D. Quel eſt le meilleur moyen de ſe former quelque idée de l'état des Bienheureux ?

R. C'eſt de ſuivre celle que l'Ecriture nous en donne en divers endroits, & ſur-tout dans l'Apocalypſe ; où le regne de Jeſus-Chriſt eſt particuliérement décrit. *Après cela*, dit S. Jean (*a*), *je vis un ciel nouveau & une terre nouvelle ; car le premier ciel & la premiere terre étoient paſſés, & la mer n'étoit plus. Je vis la ville ſainte, la nouvelle Jéruſalem, qui venant de Dieu, deſcendoit du ciel, parée comme une Epouſe qui ſe pare pour ſon Epoux ; & j'entendis une grande voix qui venoit du trône, & qui diſoit : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, & il demeurera avec eux ; ils ſeront ſon peuple, & Dieu demeurant avec eux, ſera leur Dieu.*

(*a*) Vidi cœlum novum, & terram novam : primum enim cœlum, & prima terra abiit, & mare jam non eſt ... Vidi ſanctam civitatem Jeruſalem novam deſcendentem de cœlo à Deo, paratam, ſicut ſponſam ornatam viro ſuo. Et audivi vocem magnam de throno dicentem : Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, & habitavit cum eis. Et ipſi populus ejus erunt, & ipſe Deus cum eis erit eorum Deus. *Apoc. cap. 21. v. 1. & ſeq.*

Dieu eſſuyera toutes les larmes de leurs yeux (a), *& la mort ne ſera plus : les pleurs, les cris & les travaux ceſſeront, parce que ce qui a précédé ſera paſſé.*

Et celui qui étoit aſſis ſur le trône, dit (b) : *Je m'en vais faire toutes choſes nouvelles.*

Je n'y vis point de temple (c), *parce que le Seigneur Dieu tout-puiſſant & l'Agneau en eſt le Temple.*

Et cette Ville n'a pas beſoin (d) *d'être éclairée par le ſoleil & par la lune ; parce que c'eſt la gloire de Dieu qui l'éclaire, & que l'Agneau en eſt la lampe : les nations marcheront à l'éclat de ſa lumiere, & les Rois de la terre y porteront leur gloire & leur honneur.*

Les portes ne ſeront point fermées à

(a) Et abſterget Deus omnem lachrymam ab oculis eorum. & mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt. *v.* 4.

(b) Et dixit qui ſedebat in throno : Ecce nova facio omnia. *v.* 5.

(c) Et templum non vidi in ea. Dominus enim Deus omnipotens Templum illius eſt, & Agnus. *v.* 22.

(d) Et civitas non eget ſole, neque lunâ, ut luceant in ea : nam claritas Dei illuminavit eam, & lucerna ejus eſt Agnus. *v* 23.

Et ambulabunt gentes in lumine ejus : & Reges terræ afferent gloriam ſuam, & honorem in illam. *v.* 24.

Et portæ ejus non claudentur per diem ; nox enim non erit illic. *v.* 25.

Non intrabit in eam aliquod coinquinatum, aut abominationem faciens, & mendacium, niſi qui ſcripti ſunt in Libro vitæ Agni. *v.* 27.

la fin de chaque jour, parce qu'il n'y aura point de nuit.

Il n'y entrera rien de ſouillé, ni aucun de ceux qui commettent l'abomination & le menſonge; mais ceux-là ſeulement qui ſont écrits dans le Livre de vie de l'Agneau.

D. Que faut-il éviter en ſe formant des idées de la béatitude ſur ces deſcriptions qu'en fait l'Ecriture?

R. Il faut éviter de ſe figurer une béatitude charnelle, qui conſiſte dans des ſpectacles ou dans des plaiſirs ſenſibles: car quoiqu'il ſoit vrai (*a*) que les Bienheureux ne ſoient point privés de l'uſage de leurs ſens; il eſt certain qu'ils ne compteront pour rien tous les ſentimens ou perceptions des objets ſenſibles, en comparaiſon de l'union ineffable qu'ils auront avec Dieu, par la connoiſſance & par l'amour. Dieu vivra & ſe verſera tellement en eux, & les transformera tellement en lui, que les Peres n'ont pas cru pouvoir marquer autrement cette communication ineffable, qu'en diſant qu'il en fera des Dieux, qu'il les diviniſera; parce que, quoique leur nature ne ſoit pas abſorbée, elle ſera

(*a*) Vita ſub Deo, vita cum Deo, vita de Deo, vita ipſe Deus. *Aug. ſerm.* 197. n. 8.

tellement pénétrée & remplie de Dieu, de ſa juſtice, de ſon amour, de ſa joie & de ſa béatitude, que l'Ecriture n'exprime point autrement leur état, que par celui d'enivrement & de torrent de volupté. Il ne faut donc pas s'imaginer qu'étant dans cette plénitude de Dieu, ils puiſſent s'appliquer à des ſentimens corporels; & c'eſt deshonorer l'excellence de cette vie toute divine, que de s'imaginer des muſiques, des concerts, des odeurs & d'autres choſes ſemblables.

D. Eſt-ce un mal que de penſer peu à la béatitude qui nous eſt promiſe?

R. C'eſt non-ſeulement un grand mal en ſoi, puiſque cet oubli n'a pour cauſe ordinaire, que l'attache aux créatures, qui rempliſſent l'ame & en banniſſent les objets ſpirituels; mais c'eſt auſſi la ſource d'une grande partie de nos maux: car d'où vient cette eſtime que nous avons pour les grandeurs & les avantages du monde (*a*), & cette crainte de les perdre, à laquelle on ſacrifie toutes choſes? D'où vient cette impatience dans les maux de cette vie, & cette eſpece de déſeſpoir, quand les appuis humains

(*a*) Æternam vitam tibi daturus eſt Deus, cogita quanto labore emenda ſit. *Pſ.* 93. *n.* 23. 24.

nous manquent ? sinon de ce que l'on n'a pas comme il faut dans le cœur l'idée de cette vie éternelle que Dieu nous promet, qui devroit faire disparoître à nos yeux tous les biens & tous les maux de ce monde ; les uns, ni les autres n'ayant aucune proportion avec ce poids éternel de gloire que Dieu réserve à ceux qui le serviront fidélement. Que seroit-ce que d'être pauvre pour un moment, si l'on avoit dans le cœur l'idée de ces richesses éternelles, dont Dieu comblera ses Elus ? Quel état feroit-on des mépris passagers des hommes, si l'on pensoit bien à cette gloire immortelle, dont Dieu revêtira tous les Saints ?

D. Comment faut-il faire pour remédier à cet oubli ?

R. 1. Il faut tâcher que le Symbole qui contient la profession de foi de cette vie éternelle, & l'Oraison Dominicale, qui en contient la demande, nous servent à en renouveller l'idée, & nous donnent occasion de nous y appliquer très-souvent.

2. Il faut se servir de la foi de cet Article du Symbole, pour nous faire honte à nous-mêmes de nos attaches & de nos désirs empressés pour les choses temporelles ; car si on voyoit un Prince héritier

d'un grand Royaume, & qui en dût bientôt être en poſſeſſion, paſſionné pour des cabanes de payſan, on lui diroit ſans doute qu'il ſe deshonore par des eſpérances ſi baſſes. Nous avons encore plus de ſujet de nous reprocher à nous-mêmes, que nous deshonorons l'eſpérance de notre vocation, en occupant notre ame à des ſoins & à des déſirs des choſes du monde, qui quelque grandes & éclatantes qu'elles ſoient, ſont beaucoup moins en comparaiſon de ce qui nous eſt promis, que les plus ſimples maſures en comparaiſon des Royaumes de toute la terre.

3. Notre indifférence pour la vie bienheureuſe, doit nous faire craindre que ce ne ſoit un préjugé qu'elle n'eſt pas deſtinée pour nous, ſi nous ne nous efforçons de guérir cette indifférence: car comme Dieu ne donne ſes graces dans ce monde, ſelon le cours ordinaire, qu'à ceux qui les déſirent; il ne donnera certainement en l'autre vie ſon Royaume qu'à ceux qui l'auront déſiré dans celle-ci.

Ainſi nous ne devons pas ſeulement demander à Dieu la vie éternelle pour l'autre vie; mais nous devons lui en demander l'amour & le déſir dans celle-

ci, & nous devons regarder cet amour & ce désir comme une disposition essentielle au Christianisme, dont le défaut est capable de nous priver pour jamais de la gloire des Bienheureux.

FIN.
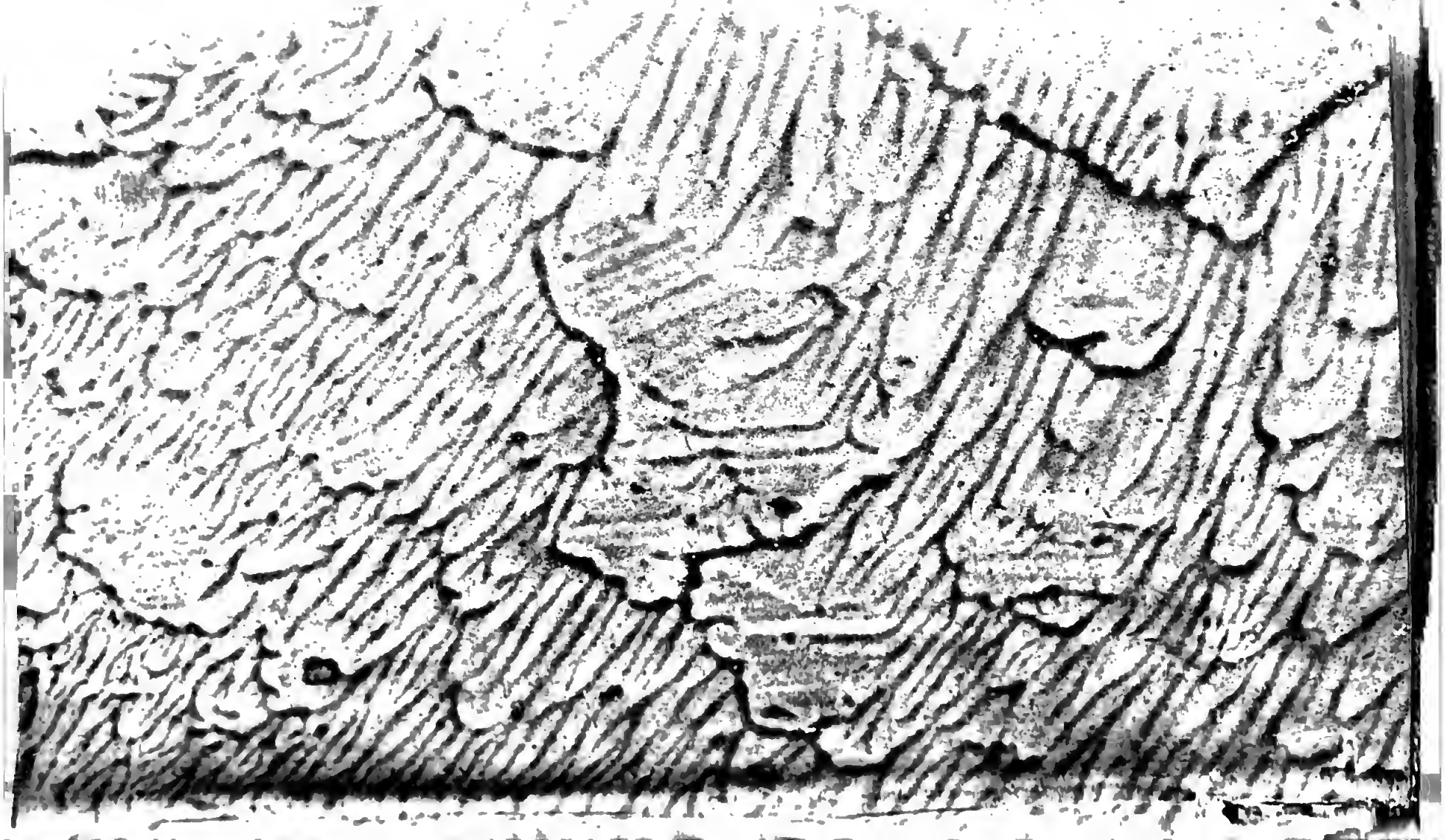
627293